

SOCIOLOGIE des

INSTITUTEURS dans l'AIN .

. 1880 - 1914 .



I - Texte -

. LYON . 1973 .

. Madeleine GUILLET .



B I B L I O G R A P H I E
= = = = =

A - SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES :

1°) Aux Archives départementales de l'Ain (A.D.A.).

- la base du dépouillement : ce sont les dossiers personnels des instituteurs et institutrices -la méthode d'exploitation de ces dossiers est exposée dans l'introduction aux pages 6 et 7 - Donnent-ils d'amples informations ? outre les indications de nom, date et lieu de naissance, diplôme succession des postes occupés et aussi avancement, récompenses et peines disciplinaires, les dossiers contiennent aussi les rapports d'inspection ainsi que toute la correspondance du maître avec ses supérieurs, enfin les enquêtes menées lors "d'affaires" plus ou moins retentissantes qui ont jalonné la carrière de l'instituteur... c'est là un ensemble de données très stéréotypé, ensemble consistant certes mais très sec du fait même de son caractère administratif. Dossiers complets ? rares sont les allusions aux activités syndicales ou maçonniques. Enfin, étant donné le caractère confidentiel de ces sources, le dépouillement a été mené de façon anonyme.

- Série T : c'est la série consacrée à l'enseignement, ensemble de liasses contenant essentiellement les travaux de préparation des services académiques (la référence des rubriques est ainsi notée : 1 T₂ : série T 1° rubrique 2° liasse

a) - règlements : 1 T₁ : application de la loi du 19 juillet 1889 et règlements scolaires de 1891 à 1914.

1 T₄ : lois 1881 - 1913.

surtout 4 T₂ : instruction primaire, circulaires, instructions ministérielles de 1881 à 1895.

et 4 T₃ : id. de 1892 à 1914 (à 1942)

- questions générales sur les écoles :

- . 2 T₁ à 16 inclus : affaires générales sur les écoles dans l'Ain.
- . 3 T₄ à 6 : questionnaires sur la situation des écoles.
- . 9 T₁ : écoles de filles, organisation, affaires générales.
- . important : 10 T₁ : laïcisations d'écoles. statistiques. 1879-1903.
- . 23 T₂ : gros recueil des statistiques de l'enseignement primaire en 1906-1909.

- écoles privées :

- . 31 T₄ à 10 : écoles libres. ouvertures d'écoles 1881 à 1925.
- . 32 T₁ et 2 : écoles des frères des écoles chrétiennes 1818-1891.
- . 33 T₂ à 7 : congrégation de Saint-Joseph 1884-97

- de la vie de l'instituteur :

- . 18 T₂ à 5 : peines disciplinaires 1860-1922.
- . 29 T₁ : société de Secours Mutuels des Instituteurs 1863-1889.

- oeuvres post-scolaires :

- . 11 T₁ et 2 : cours d'Adultes 1911-1914.
- . 30 T₁ à 3 : Sociétés scolaires de secours mutuels 1906, 1907, 1910.

- b) les rubriques : Récompenses honorifiques (5T₁ à 10. 1850-1932)
arrêtés de nominations (6T₅ à 11. 1877-1937)
promotions de classe et mouvement du personnel (7T₁ à 6. 1886-1914)
maîtresses de couture (12 T₁. 1907-1913)
exercices militaires et bataillons scolaires (13 T₁ et 2. 1873-1906)
bibliothèques (15 T₂ à 10. 1865 à 1910)
Ecole Normale (38 T₁ à 7. 1890-1914. questions matérielles)

n'ont été que parcourues car elles n'offraient pas de données réellement exploitables.

l'ensemble de cette série T est fort décevant : il ne permet pas d'aborder tous les aspects de la vie de l'instituteur : pour les oeuvres post scolaires, on en connaît l'intensité, mais pas le contenu.

Il ne faut pas manquer enfin de qualifier ces sources : elles sont officielles, sont-elles partiales ? impartiales

- série M :

- . 57 M : intitulé "syndicats professionnels et sociétés corporatives". aucune mention d'un quelconque syndicat d'instituteurs.
- . 30 M 52 à 60 : mercuriales générales : prix du froment et de la viande.
- 47 M 6 à 13 et 310-490 : statistiques du vignoble dans l'Ain et retentissement de la crise du phylloxéra.
- . 49 M 2, 5 et 377 : statistique générale des fromageries 1881, 1891 et 1904 à 1910.

2°) A l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bourg.

- surtout les registres matricules 1889 à 1914 (deux registres)
- recueil des délibérations du Conseil des professeurs de 1896 à 1913.

3°) A la Bibliothèque municipale de Brou à Bourg.

C'est là que sont déposés tous les manuscrits, et surtout toutes les notes et articles découpés dans la presse, d'Eugène DUBOIS.

- un manuscrit relié : "Histoire de l'Enseignement dans l'Ain".

manuscrit écrit entre 1905 et 1914 - 498 pages.

Eugène DUBOIS aborde d'abord l'enseignement dans les régions de l'Ain avant leur annexion à la France, puis continue par les XVII^e, XVIII^e siècles et la période révolutionnaire avant de rappeler l'enseignement sous les régimes de la loi Guizot (1833-1850) et de la loi Falloux (1850-1880) -le VII^e chapitre traite de la période 1880-1914 et la conclusion des résultats. Ce n'est pas un ouvrage synthétique ; Eugène DUBOIS a surtout concentré là un ensemble de notes de lecture.

- un ensemble de notes regroupées dans quatre liasses :
- + 590 010. p 477 : l'enseignement depuis 1880.
- + 590 010 p 481 : Histoire du département de l'Ain (coupures de journaux).
- + 590 010 p 470 : l'Ain au XIX^e siècle : commerce et voies de communications.
- + 590 010 p 481 : Folklore, état social, famille-moeurs. C'est dans cette liasse que sont relevés quelques prix à partir de 1897 environ.

II - SOURCES IMPRIMÉES :

- Compte-Rendus des activités du Conseil Général de 1880 à 1915. imprimés à Bourg, librairie Eugène CHAMBAUD-(ADJ. un volume relié par année) ont été vus
+ avant tout le rapport annuel de l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général à la session d'Août.
+ mais aussi : les questions scolaires abordées par le Préfet (voeux émis par les Conseillers Généraux - surtout questions budgétaires).
enfin les délibérations du Conseil Général, les interventions passionnées de certains sur les questions laïques surtout, sur les revendications de l'Amicale aussi à partir de 1901, sur le "sou du soldat" en 1912...

- Bulletins de l'Instruction Publique :

imprimés aux frais du Conseil Général, à l'imprimerie du Courrier de l'Ain à Bourg. Ont été consultés ceux -il y en a une dizaine par an- de Janvier 1896 à Décembre 1906 : ce sont de petits fascicules d'une trentaine de pages chacun contenant une partie générale : textes et circulaires administratifs et une partie départementale : nominations, promotions, titularisations, récompenses honorifiques, nécrologie, faits divers. Ensemble très sec et peu exploitable finalement.

Ce sont là encore des sources officielles, il convenait de les compléter, surtout par :

- Bulletins de l'Amicale de l'Ain (B de l'A.)

imprimés à Lyon, imprimerie A. STORCK et Cie jusqu'à janvier 1905, puis à Bourg, imprimerie du Courrier de l'Ain. (déposés aux archives du S.N.I. Bourg) .

Le premier bulletin date de juillet 1902. L'article 18 des statuts de l'Amicale prévoyait un bulletin, de périodicité variable selon les ressources, qui publie les compte-rendus des séances du Conseil et des Assemblées Générales, les rapports des secrétaires, le compte financier annuel, les sujets mis à l'étude et les voeux adoptés, ainsi qu'une tribune libre où les adhérents pouvaient s'exprimer. Au total, pour la période 1902-1914, 49 bulletins, mais il manque les numéros 23 à 30 inclus de 1908 et 1909.

- Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée pédagogique . Fascicule N° 88. Recueil des arrêts du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique en matière contentieuse et disciplinaire (1880-1888) . Paris , Imprimerie Nationale 1889.

Peu intéressant pour ce qui concerne l'Ain en particulier .

Il aurait fallu compléter ces sources imprimées par la lecture des journaux locaux : l'ampleur de la tâche pouvait déjà faire reculer ; néanmoins , un essai a été fait en consultant "le Courrier de l'AIN" et "le Journal de l'AIN " de l'année 1905 : quelques mentions du retentissement local de la discussion du projet de loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat seulement

-OUVRAGES D'EPOQUE :

a) Sur l'école:

-BOUGLE (C) , "l'éducateur laïque: son attitude devant la religion , le socialisme , le patriotisme" Paris, Frieder et Cie éditeurs . 1921 . 88 pages .

Pages écrites longtemps avant leur parution dit l'auteur en introduction . Partisan farouche de la neutralité à l'école , de la défense de la patrie , plus réservé pour ce qui est du socialisme .

① -CHAUVIN Léon , "l'éducation de l'instituteur . Pédagogie pratique et administration scolaire" . Paris , éditions Picard . Pas de date . 590 pages.

La date est évaluée , d'après le contenu de cet ouvrage de morale professionnelle destiné aux élèves de troisième année des Ecoles Normales , à 1890-1895 . C'est un ensemble de conseils aussi bien pour ce qui est des relations avec l'administration que pour la vie privée de l'instituteur: son installation , son budget , le moment opportun de se marier , le choix de sa compagne... Tout est réglé en détails .

-FERRY Jules , (Discours de ...) , "l'Ecole gratuite , obligatoire , et laïque" . Paris , librairie Paul Dupont 1881 . 173 pages .

Discours de Jules Ferry en 1880 et 1881 sur la gratuité, sur la laïcité , avec les débats qui ont suivi .

- GASQUET (M) , en collaboration avec C. WAGNER , G. LANSON , A.CROISET , et M. LIARD , "Conférences d'Auteuil". Paris , librairie Delagrave . Pas de date . 152 pages .

IL s'agit de cinq conférences faites pendant l'hiver 1905-1906 à l'Ecole Normale de garçons de la Seine: elles portent sur l'enseignement de l'histoire , la science et l'esprit scientifique , mais surtout sur la démocratie américaine , l'esprit critique et la tolérance , le devoir professionnel et civique .

6 -JACOB (B) , "pour l'Ecole laïque : conférences populaires" . Paris , éditions Edouard Cornély . 1899 . 191 pages .

Recueil de conférences faites par Mr. JACOB , professeur au lycée de Brest et portant sur le péril clérical , sur la religion et l'anticléricalisme .

- LAVERGNE Antonin , "Jean Coste ou l'instituteur de village" . Paris , éditions des Cahiers de la Quinzaine (12° cahier de la 2° série) 1901. 200 pages .

-PECAUT Félix , "Etudes au jour le jour sur l'Education Nationale 1871-1879." . Paris librairie Hachette . 2° édition . 1881. 312 pages.

Il s'agit d'une série d'articles publiés dans le journal "Le Temps" et où F. PECAUT traite de la sécularisation dans tous les domaines , ce que peuvent la liberté politique et l'action populaire .

-PECAUT Félix , "l'Education publique et la vie nationale" . Paris . Librairie Hachette .1897. 373 pages .

Ouvrage qui réunit des morceaux publiés auparavant , à partir de 1880 dans la revue de pédagogie ou totalement inédits: Félix PECAUT parle des buts de l'Ecole laïque surtout.

-SIMON Jules , "l'Ecole" . Paris librairie Hachette . 11° édition 1886 (la première édition date de 1864 , la dixième de 1881) . 455 pages .

Jules SIMON analyse les lois de 1881 et 1882 et de 1886 il trouve que le législateur est allé trop vite , surtout que l'application stricte de la laïcité est impossible .

b) Sur la géographie de l'AIN.

- CORCELLE(J) , "Géographie du département". Bourg .
Imprimerie Générale . 1899 . 81 pages .

-JOANNE Adolphe , "Géographie du département de l'AIN".
Paris . Librairie Hachette . 1877 . 60 pages .

B - TRAVAUX IMPRIMES

I - DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES :

Tout d'abord, un manuel de méthode :

- NOUSCHI André, "Initiation aux sciences historiques", Paris éditions F. Nathan 1967 - 208 pages.

L'auteur aborde brièvement le caractère que doit prendre un mémoire aux pages 199 - 205.

- "Encyclopédie pratique de l'Education en France".

écrite par une série d'auteurs et publiée sous le patronage et avec le concours de l'Institut Pédagogique National. imprimerie nationale 1960, 1176 pages ill.

précis des textes en vigueur, abrégé de l'histoire de l'enseignement.

- "le livre d'or de l'instituteur" par une série d'auteurs, réalisé sous la direction de M. GAL Roger, publié pour le Centre d'Etudes et de documentation pédagogiques par l'imprimerie Domergue de Romans (Isère) en 1962, 417 pages ill. Si l'enseignement de l'Ancien Régime est vite abordé, celui du XIXe siècle et du XXe siècle est plus amplement développé : institutions, méthodes pédagogiques, conceptions pédagogiques de Rousseau, Binet, Maria Montessori, Decroly, Dewey, Freinet. Des textes aussi de Marcel Pagnol, de Charles Péguy, de Jean Giraudoux.

- Atlas historique de la France contemporaine 1800-1965. Paris librairie Armand Colin, collection U 1969, 233 pages.

II - OUVRAGES SUR LA PERIODE :

- BCUJU Paul M., en collaboration avec DUBOIS Henri : "La Troisième République". Paris, PUF collection "Que sais-je ?". 1967, 126 pages.

- BOURGIN Georges, "La Troisième République 1870-1914" Paris, librairie Armand Colin collection U 2.1967, 189 pages.

ce sont là deux ouvrages très synthétiques surtout le premier cité, qui permettent de mettre en place le cadre général de la vie des instituteurs.

- CHASTENET Jacques, "Une époque pathétique : la France de Monsieur Fallières" Paris, éditions du livre de poche 1971, 539 pages (paru pour la première fois chez Fayard en 1949) étude sociale pittoresque.

- DUPEUX Georges, "la Société française - 1789-1960" Paris librairie Armand Colin, collection U, 2e édition 1970, 294 pages In 8°. surtout le chapitre 3 aux pages 165 à 218 : "de la commune à la belle époque".

- DUVEAU Georges, "Histoire du peuple français : tome IV de 1848 à nos jours" - la collection "Histoire du peuple français" est publiée sous la direction de LH PARIAS. Paris nouvelle librairie de France Sant' Andréa - 1953, 412 pages.

- GOGUEL François, "Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République" - Paris librairie Armand Colin - collection "cahiers de la fondation nationale des sciences politiques - 1970, 185 pages (la première édition date de 1951).
Très intéressant pour mesurer l'évolution politique de l'Ain par rapport à ses voisins, par rapport au pays tout entier.

- MANDROU Robert, en collaboration avec DUBY Georges, "Histoire de la civilisation française - Tome 2. XVII^e au XX^e siècle" Paris, librairie Armand Colin, collection U - 1969, 377 pages ont été consultés les chapitres XV et XVI intitulés respectivement "la France positiviste 1850-1900" et "l'aube d'une civilisation scientifique 1895-1914".

- SEIGNOBOS Charles, "Histoire de la France contemporaine de la Révolution jusqu'à la paix de 1919. Tome 8 - Evolution de la 3^e République 1875-1914"
la collection "Histoire de la France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919" est publiée sous la

direction d'Ernest LAVISSE - Paris librairie Hachette - 1921 -
506 pages - volumineux ouvrage très détaillé.

enfin un article de BARRAL Pierre, "Géographie de l'opinion
sous la Troisième République" dans "Information historique
n° 4" septembre octobre 1962 pages 149 à 154.

article qui complète par une analyse l'étude de M. Goguel
cité précédemment.

III - TRAVAUX SUR L'ECOLE :

Il faut citer avant tout deux livres capitaux.

- GONTARD Maurice, "l'oeuvre scolaire de la Troisième République
l'Enseignement primaire en France de 1876 à 1914".

volume broché édité aux presses du CRDP de Toulouse - pas de
date - 218 pages - très détaillé.

et - PROST Antoine, "l'Enseignement en France 1800-1967"

librairie Armand Colin, collection U - 1968 - 524 pages. In 8°.
beaucoup plus succinct que le précédent car il couvre une
période plus vaste - a l'avantage de dégager clairement les
grandes idées de l'école du début de la République et surtout
offre en fin de chapitres une intéressante bibliographie.

néanmoins, il ne faut pas négliger :

- GONTARD Maurice, "la question des Ecoles Normales primaires
de la Révolution de 1789 à nos jours".

volume broché, édité aux presses du CRDP de Toulouse - pas de
date - 137 pages.

où, comme dans le recueil précédemment cité, M. Gontard fait
une étude de détails, cette fois sur la loi de 1879 et la
réorganisation des E.N. à l'issue de cette loi, les aménage-
ments de 1887, la réforme de 1905.

- GONTARD Maurice, "les écoles primaires de la France bourgeoise
1833-1875". volume broché, édité aux presses du CRDP de
Toulouse - pas de date - 248 pages.

la partie la plus intéressante, parce qu'elle précède immédiatement la période envisagée, est la situation sous le régime de la loi Falloux : l'instituteur entre le maire et le curé, le sursaut de l'enseignement sous le ministère Duruy - Toujours beaucoup de détails.

- FOURRIER Charles, "l'enseignement français de 1789 à 1945, précis d'histoire des institutions scolaires".
publié par l'Institut Pédagogique National - Paris - Imprimerie Nationale 1965 - 273 pages.
sommaire certes, mais permet néanmoins de bien placer les institutions - les principaux textes de loi se trouvent en fin de volume.

- PONTEIL Félix, "Histoire de l'enseignement en France - Les grandes étapes 1789-1964". Paris Sirey 1966 - 454 pages
ouvrage général où la période concernée n'occupe qu'une dizaine de pages.

a) l'Ecole, l'Eglise et la République .

- CAPERAN Louis, "Histoire contemporaine de la Laïcité Française"
+ Tome 1 : "La crise du 16 mai et la revanche républicaine" .Paris . Librairie Rivière et Cie.
1957 . 295 pages .
surtout + Tome 2 : " La Révolution scolaire " . Paris .
Librairie Rivière et Cie . 1960 . 290 pages .

Par delà les institutions scolaires , le Chanoine CAPERAN évoque la laïcisation rapidement menée de toutes les fonctions publiques
Le second tome est consacré aux lois capitales de 1881 et de 1882
l'auteur réunit là de nombreuses opinions .

- COUTROT Aline et DREYFUS François , "Les forces religieuses dans la Société Française ". Paris . Librairie A . Colin . Collection U . 1966 . 344 pages . In 8° . 13 cartes .
Surtout le premier chapitre "les émigrés de l'intérieur" , pages 13 à 47 où les auteurs rappellent le poids des luttes au début de la Troisième République , leur intensité , leurs caractères aussi .

- FOULQUIE Paul, "l'Eglise et l'école, avec l'encyclique sur l'éducation" Centres d'Etudes Pédagogiques, éditions S.P.E.S. 1947, 255 pages.

Dans une première partie, l'auteur rappelle les principales lois, l'importance de la laïcisation à partir de 1886, de la persécution au lendemain de 1901 ; il rappelle également l'oeuvre éducative de l'Eglise depuis un siècle, le tout étant essentiellement destiné à introduire l'Encyclique sur l'Education qui occupe la seconde partie.

enfin surtout :

- OZOUF Mona, "l'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914". Paris, librairie Armand Colin collection kiosque 1963, 304 pages. In 16° ill.

un petit ouvrage passionnant où chaque étape est illustrée par des extraits de journaux, parfois un peu outranciers d'ailleurs

- b) les instituteurs : leur situation sociale, ce qu'ils doivent être, leurs opinions.

travaux écrits sur les instituteurs ou pour eux :

- CAVALIER Marie-Louise, "l'Ecole publique et ses maîtres". collection mémoires et documents scolaires - services d'édition et de vente des publications de l'Education Nationale - 1953. 120 pages. Caractères de l'école publique, statut de l'instituteur, rôle social de l'instituteur.

- DUVEAU Georges, "les instituteurs" - Paris, éditions du Seuil, collection "le temps qui court" 1957. 189 pages. étude sociologique avant tout : les opinions des instituteurs et l'évolution de leurs pensées occupent une bonne part de la partie consacrée à l'Ecole de la République (l'auteur part en effet de 1789)

- FERRE André, "morale professionnelle de l'instituteur" (programme des Ecoles Normales) Paris éditions S.U.D.E.L. 1955. 219 pages. Bien que contemporaines, ces conceptions de la vie de l'instituteur n'ont guère évolué depuis le début de la Troisième République.

- FERRE André, "l'instituteur".
Paris, éditions de la Table ronde 1954 - 174 pages.
c'est un portrait de l'instituteur de l'entre-deux-guerres et du début de la Quatrième République : ses traits, ses attitudes, son rôle... "homme de gauche mais aussi notable"...
- FERRE Max, "Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs (des origines à 1922)" Paris, éditions s.u.d.e.l. 1955 - 335 pages.
Capital pour ce qui est des questions syndicales, de l'attitude du gouvernement à l'égard des associations d'instituteurs, de l'esprit des instituteurs dans l'action syndicale.
- GRANGE Roger, "Etude sociologique des instituteurs de la Loire" mémoire de maîtrise présenté à Lyon en 1971 - 227 pages.
Copieux volume où les textes législatifs sont particulièrement bien précisés, où les conclusions ont permis de comparer avec les résultats obtenus pour l'Ain.
- MICHARD (H) et GLOSSINDE (A),
"condition et mission de l'instituteur". Paris, éditions Montaigne, 1945 - 224 pages.
ouvrage presque entièrement écrit en Août 1939, sur le rôle social qu'il joue dans un village, sur ce qu'il est politiquement - très bon portrait.
- SAURAT Maurice, "les institutrices et les instituteurs à Lyon de 1870 à 1914". Mémoire de maîtrise présenté à Lyon en 1969 - 110 pages -
une étude sociologique très intéressante, où sont campés les instituteurs lyonnais dans la société citadine du début de la République. Ce travail a également permis quelques comparaisons avec les instituteurs de l'Ain.
- SOLEIL (le Code), sous-titré "le livre des instituteurs".
Paris éditions s.u.d.e.l. 1968. 38° édition 329 pages
recueil de morale professionnelle, d'administration et de législation scolaire d'aujourd'hui. Est à rapprocher du livre de morale professionnelle d'André FERRE, précédemment cité.

où deux auteurs évoquent l'instituteur :

- GAXOTTE Pierre, "mon village" Paris éditions Flammarion .
1971 - 297 pages
c'est l'histoire d'un village lorrain avant 1914 où l'auteur consacre un chapitre à son école, à son maître, à l'influence qu'il avait dans son village.

surtout,

- THABAULT Roger "1848-1914 : l'ascension d'un peuple : Mon village, ses hommes, ses routes, son école".
Paris librairie Delagrave - 8^e édition 1945 - 250 pages
une excellente étude de l'évolution des mentalités, des techniques dans un village des Deux-Sèvres au cours du XIX^e siècle : l'école y est pour beaucoup... et le portrait de l'instituteur magnifique.

c) où les instituteurs parlent :

- BERGER Ida, "lettres d'institutrices rurales d'autrefois"
rédigées à la suite de l'enquête de Francisque Sarcey en 1897 -
Paris, imprimerie nationale - pas de date - 85 pages.
il s'agit d'une enquête où les institutrices racontent leurs déboires, les populations, la directrice tyrannique mais aussi leurs joies - des rubriques sont classées.
- BRUN Clément, "Trois plumes au chapeau ou l'instituteur d'autrefois" - Arthaud 1950 - 116 pages.
mémoires d'un instituteur de Haute-Savoie sous le second Empire
l'emprise du Clergé, les déplacements arbitraires, les horizons nouveaux avec les lois laïques : ce sont des jours meilleurs.
- CHATELUS Jean, "souvenirs d'un instituteur" - Saint-Etienne
imprimerie de "la Loire Républicaine" 1931 - 307 pages.
un instituteur de la Loire raconte sa carrière, passionnément :
les habitudes de ses collègues, son attachement au village,
aux populations...

Enfin, surtout :

- OZOUF Jacques, "nous, les maîtres d'école, autobiographies d'instituteurs de la Belle époque".
Paris. Editions Julliard, collection "Archives" 1967. 272 pages
enquête menée par M. Ozouf : les éléments qu'il a reçus sont classés par rubriques : leur vie difficile, mais aussi leur idéal.

IV - DU CONTEXTE DANS L'AIN :

Il faut tout d'abord citer un manuel qui, sans donner d'amples renseignements sur la période, offre d'importantes indications bibliographiques :

- GUICHARD Paul, "connaissance des Pays d'Ain".
éditions Patissier de Trévoux. 1965. 295 pages.
nombreuses illustrations.
- a) Géographie et économie des pays d'Ain :
- BUSSILLET Madeleine, "le bocage bressan".
article paru dans "Visage de l'Ain" n° 66 de mars-avril 1963.
pages 27 à 34.
- CALLON (M G), "le mouvement de la population dans le département de l'Ain au cours de la période 1821-1920".
extrait des Annales de la Société d'Emulation.
Bourg. Imprimerie du Courrier de l'Ain. 1930. 44 pages.
- CHAMBARD (G) et VALLET (H) : "Autrefois et aujourd'hui : guide pour l'étude du milieu local dans les pays d'Ain".
Bourg. Imprimerie bressanne. 1952. 333 pages.
manuel de géographie locale destiné aux classes primaires et rédigé par deux instituteurs : est comparée la situation contemporaine aux textes tirés de la Statistique générale dressée sur l'ordre de Napoléon 1° vers 1807 par le préfet Bossi.

- DESROIS Abel, "les villages qui meurent : l'exode rural dans l'Ain, et le problème de l'assimilation des Etrangers". éditions Sadag de Bellegarde. 1939. 253 pages.
- LEBEAU R., "le Jura méridional sous le Second Empire". article paru dans "Visage de l'Ain" n° 117 de septembre octobre 1971. Pages 17 à 27.
- MARCHAL Louis et FOURRIER Charles, "Petite géographie du département de l'Ain". éditions Sadag de Bellegarde. 1951. 64 pages.
- b) des mentalités : orientation politique, pratique religieuse.
 - ALLOING Louis, "Le diocèse de Belley, sous-titré 'histoire religieuse des Pays de l'Ain'". Belley . Imprimerie Chaduc . 1938 . 847 pages .
→ Surtout le chapitre XII dans la IV^o partie , consacré aux collèges religieux et à l'enseignement primaire .
 - CHAGNY (A) , " Le Bugey: son esprit, son cœur " . Paru dans la revue "LE BUGEY " en 1910 . Pages 389 à 432 .
Très lyrique car il s'agit d'un discours: esprit pratique du Bugiste, sa réserve méfiante mais son amour du droit et son hospitalité cordiale .
 - DUMON Monique, "Elections et opinion publique dans le département de l'Ain de 1848 à 1885. Le comportement politique de la Bresse et de la Dombes " . Mémoire de maîtrise présenté à Lyon en 1970 . 203 pages + XIII pages + 40 pages d'annexes .
 - JANIN Louis, + "Le département de l'Ain de 1871 à 1914: étude de gestion administrative, comptable et des variations politiques ". Thèse de droit présentée à Lyon en 1960 . Imprimée . 452 pages + 12 pages . 1 carte .
L'enseignement n'occupe qu'une infime partie de cette importante étude, mais plus intéressante est la peinture du contexte politique, contexte repris d'ailleurs par le même auteur dans:

+ "Les variations politiques du département de l'Ain de 1870 à 1914" dans la revue "Visage de l'Ain".

- . n° 76 de novembre-décembre 1964, pages 5 à 15 - 1870-1876
- . n° 77 de janvier-février 1965, pages 20 à 26 - 1876-1892
- . n° 80 de juillet-août 1965, pages 24 à 34 - 1892-1900
- . n° 81 de septembre-octobre 1965, pages 22 à 32- 1900-1908
- . n° 85 de mai-juin 1966, pages 21 à 27 - 1908-1914.

- PORRET André, "des élections législatives dans l'Ain depuis 1870".

essai d'interprétation sociologique de la région Bugey - Pays de Gex - thèse de doctorat en science politique présentée à Lyon en 1960. 352 pages dactylographiées.

étudie dans une première partie les élections législatives de 1870 à nos jours : les candidats, l'âpreté des luttes électorales, les résultats - est à rapprocher du travail de Janin précédemment cité.

c) de l'école dans l'Ain

- LAVOILLE (G) "l'Ecole laïque dans le département de l'Ain depuis 1881", étude publiée sous les auspices de l'Inspection Académique de l'Ain, Bourg. Imprimerie Berthod. 1931. 69 pages 9 graphiques.

abrégé de l'expansion de l'école laïque dans le département, fait à partir des compte-rendus de l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général et de statistiques officielles.



- I N T R O D U C T I O N -

"Après quelques années d'apostolat laïque dans la neige des hameaux perdus, le jeune instituteur glissait à mi-pente jusqu'aux villages, où il épousait au passage l'institutrice ou la postière. Puis il traversait plusieurs de ces bourgades dont les rues sont encore en pente, et chacune de ces haltes était marquée par la naissance d'un enfant. Au troisième ou quatrième, il arrivait dans les sous-Préfectures de la plaine, après quoi il faisait son entrée au Chef-lieu, dans une peau trop grande sous la couronne de cheveux blancs. Il enseignait alors dans une école à huit ou dix classes et dirigeait le cours supérieur, parfois le cours complémentaire. On fêtait solennellement ses palmés académiques, trois ans plus tard, il "prenait sa retraite" c'est-à-dire que le règlement la lui imposait. Alors souriant de plaisir, il disait : "je vais enfin pouvoir planter mes choux !" ... Sur quoi, il se couchait et mourait...

J'en ai connu beaucoup de ces maîtres d'autrefois : ils avaient une foi totale dans la beauté de leur mission, une confiance radieuse dans l'avenir de la race humaine. Ils méprisaient l'argent et le luxe, ils refusaient un avancement pour laisser la place à un autre ou pour continuer la tâche dans un village déshérité..."

Marcel PAGNOL (1)

(1) Marcel PAGNOL " La Gloire de mon père" Editions Pastorelli
Monte Carlo *d'été*

Sous la plume de Marcel PAGNOL, voici que revit la carrière d'un instituteur du début de la troisième République, dans le département des Bouches du Rhône dont il était originaire : c'est là aussi la carrière du maître d'école de n'importe quelle région française, et pourquoi pas de la Bresse ou des Montagnes Bugistes.

Au premier contact, le sujet surprend par ses vastes dimensions qui imposent toute une série de choix :

- il ne sera nullement question des problèmes pédagogiques, avant tout parce qu'à travers les rapports d'inspection il est difficile, voire même impossible ou erroné de faire la part de l'instituteur routinier et celle du maître "d'avant-garde", les deux qualificatifs variant qui plus est pour un seul et même instituteur selon la matière enseignée : calcul et grammaire grisailent dans la routine tandis qu'histoire ou composition française se renouvellent par le sujet abordé, par la manière de le traiter aussi. De plus, dans deux mémoires précédents, l'un sur les instituteurs lyonnais, l'autre sur les instituteurs de la Loire, (1) la pédagogie a fait l'objet d'un chapitre auquel je n'aurais pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux. C'est là un premier choix, capital il est vrai, qui me permet de libeller ainsi mon sujet : "sociologie de l'instituteur dans l'Ain de 1880 à 1914".
- 1880 ai-je dit, et c'est là un deuxième choix, celui des limites dans le temps : les Archives départementales de l'Ain ne disposent d'aucun dossier d'instituteur ayant commencé avant 1874 et des renseignements fort épars ne permettent pas de préciser la situation sociale du maître d'école dans le département à la veille des grandes lois scolaires de 1881 et 1882 : les sources ont donc naturellement donné la date de départ 1880, à l'heure où la République acquise aux Républicains s'occupe fermement de la politique scolaire... quant à 1914 il s'agit de la coupure traditionnelle de la Troisième République, et de toutes façons, trente ans forment une durée fort respectable pour mesurer une évolution dans la condition des premiers éducateurs de l'école publique laïque.

(1) "Les Instituteurs à Lyon de 1870 à 1914" mémoire de maîtrise 1969 110 pages où Maurice Saurat traite de la pédagogie des instituteurs lyonnais au chapitre III pages 74 à 89.
et "Etude sociologique des instituteurs de la Loire de 1870 à 1914" mémoire de maîtrise 1971. 227 pages où Roger Grange étudie les questions pédagogiques dans la Troisième partie - Chapitre 1°.

- et il faut là ajouter encore une précision : seules seront analysées les carrières des instituteurs et institutrices publiques laïques, bien que les dernières laïcisations d'écoles publiques dans le département datent de 1903, ces instituteurs exerçant dans les écoles primaires élémentaires, à l'exclusion des écoles primaires supérieures dont le recrutement et les conditions de vie diffèrent beaucoup de celles des premières, à l'exclusion également des écoles maternelles ("les salles d'asile" dit-on au début de la période). D'ailleurs, l'effort de la République n'était-il pas concentré sur la "communale", sur l'instruction élémentaire? L'abondance des sources, les rapports des inspecteurs d'Académie, le courrier des maires au Préfet ou au Conseil Général témoignent de l'intensité du mouvement qui règne autour de l'école pendant toute la période dans ce département avant tout agricole.

Or l'Ain n'est pas un tout géographique : La Bresse et la Dombes, plaines humides qui occupent la moitié occidentale du département, côtoient la montagne du Bugey à laquelle il faut ajouter le Pays de Gex (1). Les différences d'altitude modèlent un climat, continental par ses températures et, en même temps, très humide ; altitude, climat, exposition déterminent l'allure des paysages et aussi la nature des activités agricoles : terres à blé en Bresse et sur les bords de Saône, forêts (2) et élevage dans le Bugey sauf dans le sud où l'exposition des coteaux permet la culture de la vigne. La population active vit de l'agriculture avant tout, mais où se concentre-t-elle ? (3) Les grosses communes rurales foisonnent en Bresse, alors qu'elles sont beaucoup plus éparpillées au cœur des Dombes et surtout dans la montagne bugiste ; c'est pourtant en Bugey que l'on trouve les communes qui ont pris un essor spectaculaire au cours des années 1880-1914 : Ambérieu (activité ferroviaire), Saint-Rambert et Tenay (travail de la soie), surtout Oyonnax (peignes en celluloïd) et Bellegarde (papeteries et pâte à papier) (4). Même si quelques agglomérations à vocation industrielle s'épanouissent dans ces années qui

(1) cf carte n° 3 : géographie du département de l'Ain.

(2) cf carte n°4 : surfaces cultivées en blé, et carte n° 5 : étendue des forêts par cantons ; d'après MARCEAL-FOURRIER "petite géographie du département de l'Ain", éditions Sad ag Bellegarde 1951. 64 pages page 50.

(3) cf carte n° 6 : population des communes de l'Ain ; il s'agit des communes qui ont en plus de 1000, de 2000, de 3000 habitants... pendant toute la période 1880-1914 ; cette carte a été faite à partir des recensements de 1881 et 86, de 1891 et 96, de 1906 et 1911.

(4) cf tableau n° 1: évolution des "villes" du département de 1880 à 1914.

précèdent la Grande Guerre, ce sont bien loin d'être des "villes" et elles restent de dimensions modestes ; seule, Bourg atteint 20 000 habitants en 1911. Les instituteurs évoluent donc dans un milieu rural avant tout, et dans des campagnes qui se dépeuplent (1) : l'Ain n'est pas épargné par l'exode rural et on verra en quoi ce phénomène a eu une grosse incidence sur la fréquentation scolaire.

Dans les campagnes bressannes, dans les communes au coeur du Bugey, la pratique religieuse reste bonne pendant ces années 1880-1914 (2) et pourtant, le radicalisme empreint d'anticléricalisme s'est très tôt implanté dans le département : dès 1881, trois députés sur six sont radicaux ; en 1885 est élue la liste républicaine qui avait inscrit à son programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et quand en 1892, le fougueux député radical Pochon entre à la présidence du Conseil Général, le grand règne des radicaux commence. A l'issue des élections législatives de 1893, qui pourtant ont marqué un sérieux recul de la gauche radicale dans bon nombre de départements, les six députés sont radicaux, et ce sont ces six députés venus de circonscriptions rurales, élus en majorité par des ruraux, qui voteront contre le ministère Méline, le gouvernement des paysans ! L'Ain est donc "à gauche" avant l'heure, et, quand en 1898 la France devient radicale, un député est progressiste, c'est celui de Nantua : quel paradoxe que cet élu de la droite libérale dans la circonscription la plus industrialisée et qui a connu le premier candidat socialiste du département. Jusqu'en 1914, les radicaux sont maîtres de la politique locale : le Conseil Général réclame l'application stricte des lois pour les membres du clergé (avril 1893), la fermeture des chapelles non autorisées (août 1895)... Mais plus qu'un grand nombre d'exemples, est capitale l'ambiance dans laquelle a été lancée et développée la politique scolaire de la République pour ce département : la population acquise à la cause républicaine, et qui plus est en majorité radicale, n'a pas opposé de violentes réactions à l'installation

(1) cf carte n° 7 : Variation de la population de 1881 à 1936 d'après MARCHAL-FOURRIER ouvrage cité p. 3 page 46.

(2) diverses cartes en témoignent : + "vitalité religieuse des diocèses de France en 1877" carte hors texte du tome 1er de la thèse de Mr GADILLE et reproduite dans "Information historique" n° 2 mars avril 1968 p. 88.

+ carte de la pratique religieuse établie par le chanoine BOULARD et reproduite par F. GOGUEL dans "Géographie des élections françaises sous la Troisième et Quatrième République" A. COLIN "cahiers de la fondation nationale des sciences politiques" 1970. 185 pages page 175.

+ enfin la carte de la pratique religieuse par archiprêtrerie établie par le centre d'études du Catholicisme de Lyon: c'est la carte n° 8.

des instituteurs laïques ; la laïcisation s'est faite sans heurts et, au début du siècle, les inventaires des biens des paroisses voulus par la loi du 9 décembre 1905 ne mirent pas en danger la tranquillité publique : à de rares exceptions près, aucun évènement ne vint en perturber le cours . Pourtant, la veille de la guerre voit une recrudescence de la lutte autour de l'école dans l'Ain, berceau des Associations de pères de familles .

Département surprenant parfois, département calme en toutes circonstances par delà la Séparation des Eglises et de l'Etat, par delà quelques grèves à Oyonnax, à Bellegarde ou à Chatillon de Michaille en 1906, voilà le cadre de la carrière des instituteurs : mais, pour évoquer cette carrière, il faut aussi connaître le point de départ, la situation scolaire en 1880 : l'instruction y est déjà fort développée puisque dans les années 1871.75, plus de 87;4 % des conscrits savent lire et 75 à 87,5 % des conjoints peuvent signer leur acte de mariage (1) ; cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant, témoin le graphique I : le nombre d'écoles publiques n'a guère augmenté après 1880, et, dès 1887, la carte scolaire est complète... L'habitude de l'instruction était là avant la loi sur l'obligation, instruction donnée par un personnel laïque toujours plus nombreux, témoin le graphique V : si l'effectif des instituteurs demeure stationnaire , celui des institutrices ne cesse de grossir pour égaler le premier dès le début du siècle : la féminisation de l'enseignement primaire élémentaire est là . Voici donc le cadre scolaire après le contexte social et politique : il faut maintenant replacer l'instituteur dans son cadre mais, encore doit-on pour cela maîtriser les sources .

Les maîtriser ai-je dit, et c'est indispensable étant donnée l'abondance des documents ; bien sûr, les lectures faites au préalable (2) éclairaient le sujet, mais rien ne pouvait autant le faire vivre que les dossiers personnels déposés aux Archives départementales: il fallait commencer par là . Ces dossiers

(1) - cité dans PROST Antoine, "L'enseignement en France de 1800 à 1967". Librairie A.COLIN , collection U . 1968 . 524 pages . page 107 .

(2) - surtout "L'enseignement en France de 1800 à 1967 " , cité plus haut .
et GONTARD Maurice, "L'œuvre scolaire de la Troisième République" . Editions du C.R.D.P. de Toulouse . Pas de date . 218 pages .

sont "classés" par ordre alphabétique, hommes et femmes séparés, mais sans qu'aucun ordre précis ne soit réellement établi à l'intérieur de chaque lettre ; et surtout, l'alignement de 218 liasses, chacune contenant cinq à huit parfois dix dossiers, fit bien vite surgir l'urgence d'un échantillonnage : mais, quels critères adopter ? Fallait-il se laisser mener par un pur hasard ? Les lectures surtout dictèrent mes choix : un instituteur ayant commencé en 1905 n'a pas eu les mêmes problèmes que celui qui a installé l'école laïque une vingtaine d'années auparavant, donc la date de début dans le métier s'imposa comme l'élément moteur principal -car il y en aura d'autres- du dépouillement ; celui-ci se faisant désormais selon un élément précis, il fallait connaître le contenu de ces 218 liasses : ainsi prit forme un répertoire systématique de tous les dossiers déposés aux A.D.A. : les dossiers restaient groupés par lettres, et à chaque nom était adjoint la date de naissance et surtout la date de début de carrière, au total 2241 dossiers (1). Les dossiers des maîtres ayant commencé après 1914 furent immédiatement mis à part, ainsi que ceux des instituteurs qui avaient commencé l'année 14, ce qui laissait après ce premier tri : 774 dossiers d'instituteurs et 931 d'institutrices, soit 1705 dossiers concernant les années 1880-1914. Afin d'obtenir des résultats parlant, il fallait en dépouiller un quart soit un peu plus de 400 : je pris alors un dossier sur quatre par lettre et par période, la durée globale ayant été divisée en tranches :

- appartiennent à la première période ceux qui ont commencé avant 1882
- à la deuxième _____ entre 1883 et 1895 (2)
- à la troisième _____ entre 1896 et 1905
- à la quatrième _____ entre 1906 et 1913

Exemple : lettre C institutrices ; 141 dossiers ; après le premier tri restent 102 dossiers :

1 de la première période _____	→	1 dépouillé
35 _____ deuxième _____		10 dépouillés
39 _____ troisième _____		9 _____
27 _____ quatrième _____		5 _____

(1) 2241 dossiers dont 938 d'instituteurs et 1303 d'institutrices.

(2) Au cours de la rédaction, ces deux premières périodes seront regroupées pour n'en former plus qu'une "jusqu'en 1895".

Néanmoins, les dossiers "abandonnés" ne le furent pas tout à fait : chaque cas étant repris à mesure sur de grands tableaux et selon les points suivants :

N°	E.N.		non E.N.		Région où il a enseigné le plus longtemps							allure de sa carrière	date de début	
	BE	BS	BE	BS	1	2	3	4	5	6	7			
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	(2)	:
6	:	+	:	:	+	:	:	:	:	:	:	:	exemple	:
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

(1)

Ces renseignements pris sur 1705 cas ont un double but : d'abord celui de mesurer la représentativité de mon dépouillement selon les critères, de date de début certes, mais aussi de passage à l'école normale et de séjour dans une partie du département plutôt que dans une autre (3), ensuite ces données ont permis au cours du travail de présenter certaines résultats sur l'ensemble du personnel... les tableaux (4) n'ont sans doute pas d'intérêt pour ce qui est de la carrière des maîtres d'école dans l'Ain, mais du moins peut-on leur conférer une vertu tranquillisante...

Le dépouillement des dossiers personnels est donc au coeur du travail de recherches, il reste à les compléter par les compte-rendus annuels de l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général surtout, par quelques indications données par la série T, une série peu riche d'ailleurs, par les notes d'Eugène Dubois... il est toutefois

(1) Régions: 1 : Bresse, 2 : Dombes, 3 : Bas-Bugey, 4 : Haut-Bugey, 5 : Pays de Gex, 7 : tout le département.

(2) allure de sa carrière : exemple : (5) dont 4 en Bresse finit 20 ans à Montrevel le premier chiffre entre parenthèses signifie le nombre de postes au total de la carrière.

(3) Quand a été pris un dossier sur quatre, il n'a pas été tenu compte que de la date de début de carrière ; il aurait fallu de savants calculs pour sélectionner les dossiers en fonction de ces deux autres critères cités....

(4) trois tableaux pages 8, 9, 10 montrant le taux de représentativité pour ce qui concerne : la date de début de carrière, le passage à l'école normale et le diplôme, enfin la région où l'instituteur a enseigné le plus longtemps.

Date de début de carrière	Hommes			Femmes			Instituteurs et Institutrices		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Avant 1882	100	30	30 %	26	7	26,92 %	126	37	29,36 %
1883 - 1895	339	95	28,02 %	331	83	25,07 %	670	178	26,56 %
1896 - 1905	201	50	24,87 %	348	92	26,43 %	549	142	26,84 %
1906 - 1913	134	35	26,11 %	226	61	26,99 %	360	96	26,66 %
T O T A L	774	210	36,85 %	931	243	26,10 %	1 705	453	26,56 %

1 : nb total de dossiers
2 : nb de dossiers dépouillés
3 : %

TABLEAU 1 :

REPRESENTATIVITE par date de début de carrière -

	Normaliens						Non-Normaliens						TOTAL					
	B.E.			B.S.			B.E.			B.S.			B.E.			B.S.		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Instituteurs	118	31	26,26	408	102	25,00	229	75	32,75	19	2	10,52	347	106	30,54	427	104	24,35
Institutrices	46	12	26,08	419	111	26,46	294	82	27,89	172	38	22,09	340	94	27,64	591	149	26,21
Total	164	43	26,21	827	213	26,75	523	157	30,01	191	40	20,94	687	200	29,11	1018	253	24,85

TABLEAU 2 :

REPRESENTATIVITE par diplôme

{ 1 : nb total de dossiers
 { 2 : nb de dossiers dépouillés
 { 3 : %

	Instituteurs			Institutrices			T O T A L		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Bresse	235	63	26,80 %	351	73	20,79 %	586	136	23,20 %
Dombes	132	22	18,03 %	134	38	28,35 %	256	60	23,43 %
Bas-Bugey	137	47	34,30 %	229	67	29,25 %	366	114	31,14 %
Haut-Bugey	65	21	32,30 %	34	26	76,47 %	99	47	47,47 %
Tout le Bugey	48	12	25,00 %	34	6	17,64 %	82	18	21,95 %
Pays de Gex	31	8	25,80 %	36	7	19,44 %	67	15	22,38 %
Tout le départe- ment	136	37	25,00 %	100	26	26,00 %	236	63	26,69 %
T O T A L	774	210	36,85 %	931	243	26,10 %	1 705	453	26,56 %

TABLEAU 3 :

REPRESENTATIVITE par lieu de poste

{ 1 : nb total de dossiers
2 : nb de dossiers dépouillés
3 : %

un domaine qui n'a été qu'effleuré, c'est celui de la presse locale : "le Journal de l'Ain" et "le Courrier de l'Ain" n'ont été que feuilletés. Au cours de ces recherches, une série d'images sont restées présentes : la condition modeste de l'instituteur est au coeur de ces impressions ; ni son origine sociale, ni l'allure de sa carrière et encore moins son salaire ne lui permettent de sortir d'une grisaille infinie... tâche modeste mais tâche noble aussi, surtout tâche asservie souvent : le maître d'école va-t-il réagir ?... comment parvient-il à faire sentir à la République qu'il est là, et qu'il ne supporte plus des déboires sans nombre que péniblement ?

- P R E M I E R E P A R T I E -

Des origines modestes, une modeste carrière.

PREMIER CHAPITRE :LA MODESTIE DES ORIGINES DES INSTITUTEURS DE L'AIN.A - ORIGINES GEOGRAPHIQUES :

L'Etude des origines géographiques est faite à partir du lieu de naissance des instituteurs et institutrices et une première constatation s'affirme très vite : les premiers maîtres d'école de la République dans l'Ain sont avant tout originaires du département ; ainsi, sur 453 hommes et femmes ayant enseigné avant 1914, 373 soit 82,33 % sont nés dans l'Ain et 80 soit 17,66 % en dehors... D'où vient cet apport extérieur ? Sur 80, 55 soit 68,75 % viennent des départements limitrophes, du Jura surtout pour 27, soit 33,75 % d'entre eux,

Département limitrophe	Nombre de maîtres qui sont nés	% sur 80 cas nés hors de l'Ain
JURA	27	33,75 %
SAONE & LOIRE	8	10 %
RHONE	7	8,75 %
ISERE	7	8,75 %
SAVOIE	4	5 %
HAUTE-SAVOIE	2	2,50 %
TOTAL...	55	68,75 %

tandis que les apports des départements plus éloignés sont plus clairsemés. (1). L'étude de vingt-sept promotions de normaliens de 1888 à 1914 confirme ce premier résultat : sur 445 normaliens, 356 soit 80 % sont nés dans l'Ain et 89 soit 20 % dans d'autres régions, le Jura envoyant la majorité des "étrangers" ; (2) les éléments venus de départements éloignés doivent leur présence à l'Ecole Normale de BOURG à leur réussite sur la liste supplémentaire de leur département et en général regagnent leur région d'origine dès le début de leur carrière.

(1) cf carte n° 9 : origine géographique des instituteurs et institutrices nés hors du département.

(2) cf carte n° 10 : origine géographique des normaliens nés hors du département.

Une petite nuance reste à formuler : en effet, si 182 instituteurs soit 86,66 % sont nés dans l'Ain et 28 soit 13,34 % en dehors, 191 soit 78,60 % seulement des institutrices y sont nées alors que 52 soit 21,40 % sont originaires d'autres départements : ainsi les instituteurs seraient plus autochtones que les institutrices... mais, quoiqu'il en soit, on remarque pour les uns comme pour les autres parmi ceux qui sont nés hors de l'Ain que les départements voisins l'emportent et de beaucoup, surtout le Jura. (1)

Départements voisins de l'AIN	INSTITUTEURS		INSTITUTRICES	
	Nb	% sur 28 cas nés hors de l'Ain	Nb	% sur 52 cas nées hors de l'Ain
JURA	14	50 %	13	25 %
SAONE & LOIRE	1	3,57 %	7	13,46 %
RHONE	1	3,57 %	6	11,53 %
ISERE	1	3,57 %	6	11,53 %
SAVOIE	0	-	4	7,69 %
HAUTE-SAVOIE	0	-	2	3,84 %
TOTAUX....	17	60,71 %	38	73,07 %

Comme on a vu le Jura primer sur les autres départements, y-a-t-il une région de l'Ain qui ait fourni davantage d'instituteurs ? La répartition par arrondissements (2) montre la primauté du terroir bressan (34,34 %) et cela n'a rien d'étonnant : c'est la Bresse qui concentre le plus grand nombre de gros bourgs et le "record" (7,50%) est détenu par le canton de SAINT TRIVIER DE COURTES... mais si l'on oppose montagne et plaine, c'est la première qui domine avec 52,27 % (195 cas) des instituteurs nés dans le Bugey et le Pays de Gex tandis que 47,73 % (178) des cas viennent des plaines dombiste et bressanne. C'est là l'allure générale des origines des instituteurs comme de celles des institutrices selon leur lieu de naissance, mais il convient de préciser quelque peu : y-a-t-il comme précédemment une

(1) cf carte n° 11 : origine géographique des instituteurs nés hors de l'Ain, et carte n° 12 : " des institutrices nées hors de l'Ain.

(2) cf carte N° 14 : origine géographique des instituteurs et institutrices nés dans le département.

différenciation à faire entre instituteurs et institutrices ? Y-a-t-il eu aussi un apport différent d'une région ou d'une autre selon les époques ? la première question s'éclaire à la lueur du tableau suivant : (1)

Régions (ou arrondissements d'origine)	INSTITUTEURS		INSTITUTRICES	
	Nb	% sur 182 cas	Nb	% sur 191 cas
BRESSE	70	38,47 %	58	30,37 %
DOMBES	28	15,38 %	22	11,52 %
LA PLAINE	98	53,85 %	80	41,89 %
BAS-BUGEY	41	22,52 %	60	31,41 %
HAUT-BUGEY	33	18,13 %	40	20,95 %
LE BUGEY TOUT ENTIER	74	40,65 %	100	52,36 %
PAYS DE GEX	10	5,50 %	11	5,75 %
LA MONTAGNE	84	46,15 %	111	58,11 %

Si la répartition Montagne-Plaine est assez équilibrée pour les hommes, la primauté de la montagne sur la plaine s'affirme pour ce qui est des femmes ; néanmoins, si l'on prend chaque arrondissement à part, la Bresse fournit pour l'ensemble de la période le plus gros contingent d'instituteurs comme d'institutrices... mais la domination bressanne a-t-elle été effective sans discontinuer ? (2) le graphique VI montre que le nombre de bressans a toujours été important surtout parmi les instituteurs qui ont débuté avant 1895, les institutrices étant, quelle que soit la période considérée des montagnards dans leur immense majorité (près des trois-quarts de celles qui ont commencé avant 1895).

(1) cf cartes n° 14: origine géographique des instituteurs nés dans l'Ain et n° 15 : -id.- des institutrices nées dans l'Ain.

(2) cf. graphiques VI et VII Evolution des origines géographiques des instituteurs et des institutrices par région et par période.

Le doute intervient : de tels résultats peuvent être introduits au hasard de l'échantillonnage... mais la précision du bilan fait à partir des registres matricules des normaliens va être plus catégorique : (1) la part de la Bresse reste primordiale, quelle que soit la période considérée, quoique allant en diminuant au profit du Bugcy tout entier à mesure qu'on avance dans ces années 1880-1914.

Etudier la provenance des instituteurs nés dans l'Ain en fonction de leur lieu de naissance peut paraître bien hasardeux au premier abord ; et en fait c'est vrai : les origines sociales laissent envisager une faille : pourquoi qualifier la fille d'un instituteur ou d'un fonctionnaire en général, de bressanne en vertu de son lieu de naissance alors que celui-ci fut tout simplement déterminé par le hasard de la nomination du père ? Mais il fallait bien choisir un critère précis d'une part, et, d'autre part esquisser une évolution dans la provenance régionale à l'intérêt d'entrevoir une incidence sur les mentalités. Mais, qu'il soit bressan, qu'il soit bugiste, l'instituteur est un rural comme en témoignent les cartes 16 et 17 ; d'où qu'il vienne l'instituteur est natif d'une petite commune avant tout, par conséquent issu du milieu paysan ou vivant tous les jours au contact des paysans :

Importance de la commune où ils sont nés	INSTITUTEURS		INSTITUTRICES		INSTITUTEURS et INSTITUTRICES	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 1 000 hab.	120	65,93%	132	69,10%	252	67,57%
1 000 à 2 000 hab.	37	20,32%	38	19,89%	75	20,10%
2 000 à 3 000 hab.	8	4,40%	6	3,14%	14	3,75%
Plus de 3 000 hab.	10	5,50%	6	3,14%	16	4,29%
Bourg	7	3,85%	9	4,73%	16	4,29%
TOTAL....	182	100 %	191	100 %	373	100 %

(1) cf graphique VIII Evolution des origines géographiques des normaliens par région et par période.

Ainsi, sans aucune considération de milieu social, instituteurs et institutrices de l'Ain sont des ruraux et des ruraux modestes a-t-on envie d'enchaîner tout de suite; l'étude des origines sociales le confirme -t-il?

B - ORIGINES SOCIALES :

Des sources incomplètes (1) ne facilitent pas la tâche ; seuls les registres matricules de l'Ecole Normale de Garçons permettent de camper de façon plus précise le milieu d'origine des instituteurs. Mais une nouvelle difficulté surgit alors : comment mener cette classification socio-professionnelle ? Selon les secteurs primaire, secondaire, tertiaire ? Au cours du dépouillement, la mention "instituteur" revenant souvent, j'ai eu envie de séparer les instituteurs des autres, puis plus largement séparer les fonctionnaires des non-fonctionnaires car, et c'est une première remarque, la majorité des instituteurs ayant débuté avant 1914 sont des enfants de fonctionnaires :

Fils de	Instituteurs	Institutrices	Total
Fonctionnaires	55 : 53,40 %	92 : 63,45 %	147 : 59,27 %
Non-fonctionnaires	48 : 46,60 %	53 : 36,55 %	101 : 40,73 %
T O T A L.....	103 : 100,00 %	145 : 100,00 %	248 : 100,00 %

Si pour les instituteurs, la répartition entre fils de fonctionnaires et ceux de non-fonctionnaires relève un partage à peu près égal entre les deux catégories, la primauté des filles de fonctionnaires est très nette pour les institutrices. Mais les instituteurs ne sont pas les seuls membres de la fonction publique à faire de leurs enfants des "maîtres d'école" ; quels sont les autres et dans quelle proportion ?

(1) Les dossiers personnels ne donnent que peu de renseignements. On apprend "par hasard" la profession du père au cours d'une lettre, d'une recommandation, ou de l'enquête faite par l'Inspecteur Primaire sur le postulant... Les renseignements sont plus nombreux pour les normaliens : en général le Directeur de l'E.N. mentionnait la profession des parents sur le dossier de sortie du normalien... Bien sûr, ces renseignements fort épars auraient pu être complétés par l'Etat Civil... La profession des parents est connue pour 103 instituteurs sur 210 (soit 49,04 %) et pour 145 institutrices sur 243 (soit 59,67 %).

Fils de...	Instituteurs % sur 55 fils de fonction- naires	Institutrices % sur 92 filles de fonction- naires	Total : % sur 147 enfants de fonctionnaires
Instituteur	35 : 63,63 %	69 : 75 %	104 : 70,75 %
Gendarme	7 : 12,73 %	10 : 10,87 %	17 : 11,56 %
Douanier	4 : 7,27 %	2 : 2,18 %	6 : 4,08 %
Employé des postes	7 : 12,73 %	4 : 4,35 %	11 : 7,48 %
Autres fonc- tionnaires	2 : 3,64 %	7 : 7,60 %	9 : 6,13 %
TOTAL des fonctionnai- res	55 : 100 %	92 : 100 %	147 : 100 %

Ce tableau appelle quelque remarque : les enfants de fonctionnaires devenus instituteurs sont avant tout eux-mêmes enfants d'instituteurs, et tous sont fils de petits fonctionnaires--les "autres" étant employés communaux, employés de Préfecture... mais on trouve aussi un professeur, un percepteur, un inspecteur des Eaux et Forêts d'ailleurs exclusivement pères d'institutrices--qui vivent dans de petites bourgades au contact des milieux de l'agriculture et du petit artisanat, côtoyant surtout des "gagne-petits"... qu'ils sont eux-mêmes d'ailleurs. Et les enfants de ces "gagne-petits" sont d'ailleurs présents dans les rangs des instituteurs:

Fils de...	Instituteurs	Institutrices	TOTAL
Cultivateur	28 : 58,34 %	15 : 28,30 %	43 : 42,57 %
Artisan	12 : 25 %	9 : 16,99 %	21 : 20,79 %
Commerçant	6 : 12,50 %	8 : 15,10 %	14 : 13,86 %
Ouvrier	1 : 2,08 %	10 : 18,86 %	11 : 10,90 %
Employé PLM	1 : 2,08 %	7 : 13,20 %	8 : 7,92 %
Divers	0	4 : 7,55 %	4 : 3,96 %
TOTAL	48 : 100 %	53 : 100 %	101 : 100 %

Parmi ces non-fonctionnaires priment les cultivateurs pour les instituteurs surtout, et ce terme englobe différents niveaux de fortune, aussi bien "les propriétaires" que les "journaliers" ou les "jardiniers" : mais bien peu devaient être "riches" voire même seulement "aisés" à l'époque, comme le suggère la crise agricole de la fin du XIXe siècle qui n'est d'ailleurs pas particulière au département : la crise du phylloxéra n'a pas épargné les vignobles bugistes, aussi bon nombre d'instituteurs, ^{et} même quelques institutrices célibataires, ont motivé ainsi leur départ aux colonies dans les années 1890-95 : "le salaire qui y est bien supérieur à celui de la métropole permettrait à mes parents de se délivrer plus vite des dettes qu'ils ont contractées lors de la perte de leurs vignes". Jusqu'alors les tableaux ont permis de voir la part des instituteurs parmi les fonctionnaires, celle des cultivateurs au sein des non-fonctionnaires, mais il convient de regrouper ces deux catégories afin de mesurer chaque profession sur l'ensemble : (1)

Profession du père	Instituteurs	Institutrices	Total
Instituteur	35 : 33,98 %	69 : 47,58 %	104 : 41,93 %
Autre fonctionnaire	20 : 19,42 %	23 : 15,86 %	43 : 17,34 %
Cultivateur	28 : 27,18 %	15 : 10,35 %	33 : 13,30 %
Artisan et petit commerçant	18 : 17,47 %	17 : 11,73 %	35 : 14,12 %
Ouvrier et employé P.L.M.	2 : 1,95 %	17 : 11,73 %	19 : 7,66 %
Divers	0	14 : 2,75 %	14 : 5,65 %
TOTAUX	103 : 100 %	145 : 100 %	248 : 100 %

curieux tableau que celui-ci, il se détache d'une part, mais rejoint aussi d'autre part les conclusions de Saurat pour les instituteurs et institutrices lyonnais (2), en soulignant la différence du milieu d'origine qui sépare les instituteurs des institutrices ;

(1) j'aurais d'ailleurs pu commencer par ce tableau là, mais il était intéressant aussi de partir d'une première impression.

(2) M. SAURAT : "les instituteurs à Lyon de 1870 à 1914".
op. cit p. 2 page 11.

Il est pourtant difficile de mesurer le degré d'aisance de leur milieu respectif, car, à part les quelques exceptions citées page 17, les femmes viennent, comme leurs collègues, de familles modestes : un instituteur est-t-il plus aisé qu'un cultivateur ?... par contre, la différence s'accroît quant à la nature des professions : "les couches nouvelles", dont parle Georges Dupeux (1), dominent très nettement chez les institutrices puisque fonctionnaires et ouvriers représentent les 75,16 % du total ; par contre, chez les instituteurs, ces mêmes professions n'occupent que 55,33 %, mais c'est déjà beaucoup : est-ce dû à l'échantillonnage ? le classement socio-professionnel des pères de normaliens va-t-il résoudre ce problème ?

Profession du Père	Nombre	% sur 410 cas connus
Instituteur	106	25,85 %
Autres fonctionnaires	60	14,64 %
Total fonctionnaires	166	40,49 %
Artisans et Petits commerçants	65 : 38	15,85 : 9,26
Cultivateurs	112	27,32 %
Ouvriers	22	
Employés P.L.M.	7	7,08 %
Non-fonctionnaires	244	59,51 %
T O T A U X...	410	100 %

A l'Ecole Normale, les fils de cultivateurs égalent par leur nombre ceux des instituteurs, mais côtoient aussi beaucoup d'enfants d'artisans et de petits commerçants : les autres fonctionnaires représentent également une bonne proportion avec 3,65 % de gendarme (15 cas), 5,85 % de douaniers (24 cas), 3,41 % de garde-forestiers et cantonniers (14 cas) quelques postiers (6 cas soit 1,46 %) et un agent-voyeur (0,24 %).

(1) Georges Dupeux : "la Société française 1789-1960" "Collection U 1964" 295 pages ; page 171.

Ce bilan confirme les conclusions du tableau précédent : l'éventail des professions des pères d'instituteurs est réduit : on est bien loin de la diversité des professions, et de fortune aussi, que M. SAURAT a trouvé pour ses instituteurs lyonnais encore que là aussi l'élément paysan (30,58 %) soit capital pour les instituteurs (1) ; on ne retrouve pas non plus l'importance du commerce et de l'artisanat (43 %) que R. GRANGE avait souligné pour les instituteurs de la Loire... (2). L'Ain prend donc un aspect "original" à côté de ses voisins du Rhône et de la Loire, aspect qui correspond à l'allure de la société du département où l'agriculture domine, où l'industrie -et par conséquent le "monde ouvrier"- est presque inexistante ; le résultat des deux tableaux n'est pas sans étonner d'ailleurs : l'immense majorité de la population active vivant de l'agriculture pouvait laisser prévoir une représentation plus large des travailleurs de la terre parmi les pères d'instituteurs surtout, d'institutrices aussi... Enfin, voir l'importance de l'élément "fils d'instituteur" détruit une autre "prévision" : les manuels s'accordent généralement pour voir dans les fonctions de "maître d'école" une étape dans l'ascension sociale : ici, plus d'un tiers des instituteurs et près de la moitié des institutrices ayant commencé avant 1914 sont issus du milieu de l'enseignement primaire ; c'est beaucoup plus que pour les instituteurs lyonnais (10 %) ou que pour les instituteurs de la Loire (20 %) comment l'expliquer ?

moins caracté

Peut-on parler de véritables "dynasties" d'instituteurs ? Les résultats qui ont précédé incitent fort à conclure dans ce sens ; mais, quand on esquisse -et ce n'est qu'une tentative, les données étant beaucoup trop diffuses pour établir quelque conclusion ferme- un tableau de ce que l'on appelle traditionnellement "les familles d'instituteurs", le bilan n'est plus guère conforme : sur 210 instituteurs, 16 soit 7,61 % ont mentionné au moins un frère ou une soeur dans l'enseignement primaire et, sur 243 institutrices 30 soit 12,34% en ont de même ; bien qu'il faille être assez prudent avec ces chiffres, ils ont l'avantage de correspondre davantage à l'idée attendue ; il n'y a que peu de familles dont la majorité des membres soit enseignants... où trouver alors la cause à cette domination de fils d'instituteurs ?

(1) M. SAURAT op. cit. p. 2 page 9

(2) R. GRANGE "les instituteurs de la Loire de 1880 à 1914" op. cit. p. 2 page 42.

les professions libérales sont totalement absentes alors qu'elles ne le sont pas pour Lyon (1). Enfin, ces remarques sont-elles valables pour les instituteurs qui commencent en 1905 comme pour ceux qui ont débuté 20 ans auparavant ? La répartition par "période" va le dire : (2) on remarque tout d'abord que, quelle que soit la date de début, instituteurs et institutrices ont pour la plupart d'entre eux choisi la même profession que leurs parents, les institutrices surtout. Néanmoins, la part des fils d'instituteurs, diminue à mesure que l'on avance dans le temps ; le même phénomène se produit pour les filles d'instituteurs mais de façon moins sensible quand même. Si les parts des enfants d'autres fonctionnaires, de cultivateurs, d'artisans et de commerçants restent à peu près constantes pendant toute la durée 1880-1914, les enfants d'ouvriers ou d'employés PLM accèdent à l'enseignement dès la fin du siècle et à mesure que les années passent, en nombre grandissant... c'est un fait qui annonce l'origine sociale des instituteurs après la guerre : ainsi Ida Berger a trouvé pour l'Ecole Normale d'Auteuil en 1926-1933, 44,7 % de fils d'ouvriers et d'employés contre 35,2 % en 1906-1913 (3) : le département de l'Ain n'échappe donc pas à l'évolution qui est le lot de la majorité des départements.

La répartition des professions des pères de normaliens par période confirme-t-elle cette conclusion ? (4)

(1) Pour Lyon, le total des professions libérales, industriels et gros commerçants, fonctionnaires de rang élevé ou moyen et professeurs représente 7,04 % pour les parents d'instituteurs et 17,73 % de ceux d'institutrices. cf M. SAURAT op. cit. p. 2 page 9.

(2) cf graphiques IX et X : origine sociale des instituteurs et des institutrices selon la date du début de leur carrière.

(3) cité dans Antoine Prost "l'enseignement en France 1800-1967" collection U 1968 524 pages - Page 380.

(4) Il faut tout de suite mesurer le graphique XI : les professions des pères des normaliens ne sont inscrites dans le registre matricule qu'à partir de 1890 - pour cette répartition a été choisi le même critère que pour les autres répartitions : "ont débuté dans la carrière en..." ; aussi pour la première période, le bilan n'est fait que sur 3 promotions soit 48 normaliens alors que pour la deuxième période elle est faite pour 176 normaliens et 140 pour la troisième. (la dernière promotion incluse est 1911-1914). Il faut donc regarder avec prudence le premier croquis.

Le graphique XI la nuance plus que l'affermir : les fils d'instituteurs quoique peu nombreux par rapport à ceux des cultivateurs dans la première période, représentent presque le tiers du total dans la seconde période et encore un quart du total après 1905 ; si les enfants de cultivateurs entrent à l'E. N. en quantité égale quelle que soit la période, la part des enfants d'artisans diminue avec les années au profit de la tranche "fils d'ouvriers" : ainsi, l'Ain n'échappe pas à l'évolution générale citée précédemment.

L'étude qui s'achève a souligné la modestie des familles d'où sont issus les instituteurs ; elle a esquissé une différence entre le milieu d'origine des normaliens et celui des maîtres qui ne sont pas passés par l'Ecole Normale ; elle a suggéré enfin la dissimilitude qui sépare profession des pères d'institutrices de celle des pères d'instituteurs quoique appartenant tous au milieu rural... ces nuances laissent-elles une trace dans les études suivies ? La modestie des origines sociales influe-t-elle sur la nature de l'établissement où le maître a préparé le diplôme qui lui permet d'enseigner ?

C - DES ETUDES DANS UN MODESTE ETABLISSEMENT AU CHOIX D'UNE MODESTE CARRIERE :

Il convient là de reprendre la séparation entre instituteurs passés à l'Ecole Normale et ceux qui n'en sont pas sortis.

1°) Où les non-normaliens ont-ils acquis leur diplôme ?

Les instituteurs comme les institutrices qui n'ont pas été préparés à leur métier dans une Ecole Normale sortent d'établissements divers ; Y-a-t-il prédominance de l'un sur les autres ?

nature de l'établissement	instituteurs		institutrices	
école primaire élémentaire	19	37,25 %	18	18,95 %
cours complémentaire	8	15,68 %	15	15,78 %
école primaire supérieure	6	11,76 %	5	5,26 %
collège	15	29,42 %	0	0 %
lycée	0	0 %	49	51,58 %
divers : établissements privés surtout	3	5,89 %	8	8,43 %
T O T A L	51	100 %	95	100 %

C'est une école primaire élémentaire pour plus d'un tiers des instituteurs, mais aussi un collège -surtout celui de Nantua cité 13 fois sur 15 relevés- pour près d'un tiers aussi, l'enseignement primaire (composé de l'ensemble des écoles primaires élémentaire et supérieure, et des cours complémentaires) ayant formé 64,69 % d'entre eux. Mais tel n'est pas le résultat pour les institutrices non-normaliennes car plus de la moitié d'entre elles viennent d'un lycée -celui de Bourg surtout- tandis que 39,98 % viennent d'un établissement primaire. Leur milieu d'origine sépare les unes des autres avait-on dit précédemment et cette conclusion se vérifie ici ; si quelques instituteurs ont préparé leur brevet au collège, aucun n'est passé par le Lycée où il aurait côtoyé les enfants de la bourgeoisie locale ; les institutrices, elles viennent surtout du Lycée, donc du plus "considéré" des établissements publics du département.

(1) 51 est pour les 77 non-normaliens le nombre de cas connus soit 64,41 %.

95 est pour les 119 non-normaliennes le nombre de cas connus soit 79,83 %.

Le niveau d'aisance de leurs familles respectives qui était difficile à cerner en ne tenant compte que de la profession des parents, se précise ici en fonction de l'établissement dans lequel ils ont pu envoyer leur enfant. Il reste néanmoins deux grandes questions à élucider : les institutrices de toutes les "périodes" sortent-elles du Lycée ? (1) et quel niveau ont-ils atteint ? Le graphique XII souligne l'importance des lycéennes parmi les futures institutrices quelles que soit la période considérée ; leur part va d'ailleurs grandissant atteignant 82,35 % des cas pour celles qui ont commencé entre 1906 et 1913.

Intéressant aussi est de voir la répartition de leurs diplômes : ce sera vite fait pour les instituteurs puisque, à deux exceptions près (2) tous n'ont que le brevet élémentaire acquis normalement vers 16 ou 17 ans, souvent plus tard ; pour les institutrices, le tableau qui suit souligne une évolution :

date de début	Nombre qui ont commencé à cette date	ont le brevet élémentaire	n'ont que le brevet élémentaire	ont le brevet supérieur
avant 1895	45	37	82,22 %	8 : 17,78 %
de 1896 à 1905	56	38	67,85 %	18 : 33,15 %
de 1906 à 1913	18	1	5,56 %	17 : 94,44 %
T O T A L	95	76	80 %	43 : 20 %

(3)

(1) Il est difficile même d'esquisser une évolution pour les instituteurs ; s'il est possible de répartir les 40 cas qui ont commencé avant 1895, il serait erroné de tirer des conclusions à partir des 8 cas qui ont fait leurs débuts entre 1896 et 1905, et qui plus est à partir des 3 cas qui les ont fait de 1906 à 1913 !

(2) deux cas : l'un débutant en 1880 a le brevet supérieur, l'autre en 1896 a le baccalauréat mais ne restera que cinq ans dans l'enseignement primaire ; malheureusement l'école où ils avaient préparé leur diplôme n'était pas mentionné - un lycée ?

(3) les pourcentages dans ce tableau-là ont été comptés horizontalement.

Ce tableau a surtout l'intérêt de suggérer une augmentation du niveau auquel on engage les institutrices non-normaliennes au début du siècle ; il faut l'expliquer : le recrutement des instituteurs ne se fait que par l'Ecole Normale en ce début du siècle, à de très rares exceptions près, ceux pour qui l'enseignement n'est vraiment qu'un "pis-aller" ; mais, comme normaliens et normaliennes ne suffisent pas à pourvoir tous les postes, l'Administration fait appel à des institutrices et, les demandes étant nombreuses, sont admises plus aisément celles qui peuvent justifier d'un Brevet Supérieur.

A travers ce diplôme, il faut voir aussi un fait d'importance : le petit nombre d'instituteurs pourvus du B.S. dans le recrutement annexe à celui de l'Ecole Normale souligne une désaffection des jeunes gens diplômés pour l'enseignement quelle que soit la période considérée ; avec le début du siècle, c'est le mépris le plus complet pour les fonctions de maître d'Ecole... Les jeunes filles elles sont toujours nombreuses à briguer une fonction dans l'enseignement, signe de la promotion sociale ou plutôt de la position honorable que le métier d'institutrice confère alors à une femme (1). Que le recrutement annexe à l'Ecole Normale ait évolué, c'est sûr, mais surtout, il n'est pas négligeable : pour l'ensemble des années 1880-1914 : sur 931 institutrices, 465 soit 49,95 % sortent de l'E.N. et 466 soit 50,05 % viennent d'autres horizons (2) ; même pour les instituteurs, il ne faut pas l'ignorer puisque sur 774 instituteurs, 526 soit 67,95 % sont normaliens tandis que 248 soit 32,04 % ne le sont pas. (3)... L'espoir d'une vie meilleure pour leur progéniture a souvent poussé bon nombre de parents modestes à faire des sacrifices pour que leur enfant soit instituteur au début de la République surtout... C'est le même espoir qui est à l'origine de l'entrée à l'Ecole Normale.

(1) Rappel du graphique V qui témoigne de la féminisation de l'enseignement primaire dès le début du XX e siècle.

(2) Le dépouillement donne une répartition similaire : sur 243 dossiers d'institutrices 124 soit 51,02 % sont ceux de normaliennes et 119 soit 48,97 % ceux de non-normaliennes.

(3) Là aussi le dépouillement donne une répartition similaire sur 210 dossiers d'instituteurs, 133 soit 63,33 % sortent de l'Ecole Normale et 77 soit 36,66 % n'en viennent pas.

2) Où les normaliens ont-ils préparé l'entrée à l'Ecole Normale ?

Les sources ne l'indiquent guère : les registres matricules eux-mêmes ne le précisent qu'assez tardivement -à partir de 1899 seulement- laissant un grand vide pour la première génération de normaliens :

Ecole où il a préparé l'E.N.	Nombre qui en est sorti	% sur 270 cas	
Ecole primaire élémentaire	15	5,55 %	Enseignement Primaire : 97,77 % (1)
Cours complémentaires	74	27,40 %	
E. P. S.	175	64,82 %	
Collège	5	1,85 %	
Lycée	1	0,37 %	
T O T A L	270	100 %	

normaliens et non-normaliens sont unis au moins sur un point : l'enseignement secondaire, que ce soit celui du collège ou celui d'un lycée, est étranger à la formation des uns et des autres, non-normaliennes mises à part. C'est dans un cours complémentaire, et surtout dans une école primaire supérieure que les normaliens ont préparé d'une part le brevet élémentaire -car il faut à partir de 1887 (2) être titulaire de ce diplôme pour être autorisé à se présenter à l'Ecole Normale- et bien sûr le concours d'entrée.

3) L'Ecole Normale :

Qui n'a pas mentionné le "prestige" qu'à l'Ecole Normale au début de la République ? C'est là le haut-lieu de la formation des maîtres d'école, haut-lieu qui dans l'Ain existe du reste depuis 1833 pour les garçons, les institutrices, elles, étant alors formées au "Cours Normal Saint-Joseph". A partir de 1880, (3) une dizaine d'élèves boursières sont accueillies au Cours Normal établi

(1) La répartition "par période" : avant 1905 et après 1905 montre une ventilation similaire entre les diverses écoles.

(2) d'après le décret du 18 janvier 1887. Rappelé par le Préfet de l'Ain dans son rapport au Conseil Général en Août 1888 pages 206-210

(3) En vertu de la loi du 9 Août 1879 qui impose à chaque département d'avoir une Ecole Normale de Garçons et une de Filles.

alors à l'Institution Carriat avant d'hériter des installations de la Rue des Casernes abandonnées par les normaliens en 1882 pour les grands bâtiments neufs du Quartier Bel Air.

Plutôt que de rappeler les conditions d'admission à l'Ecole, puis la vie dans cette Ecole (1), il faut dégager quelque particularité. A quel âge y entre-t-on ? le graphique XIII indique que, quelle que soit la période, l'habituel âge d'entrée est 16 ou 17 ans, mais dit le Directeur, "nous n'aurions pas trop à nous plaindre si nos futurs instituteurs révélaient tous d'heureuses dispositions à leur entrée à l'Ecole : le nombre de candidats étant très restreint nous oblige à accepter des éléments insuffisants" (2). Les difficultés de recrutement sont là, et ce dès 1888 où vingt-cinq candidats seulement concourent pour vingt places, mais surtout au début du siècle : 31 candidats en 1908, 32 en 1909, 26 en 1910, 23 en 1912... Les promotions sont alors réduites à quinze ou seize... Ce phénomène n'est d'ailleurs pas particulier à l'Ecole Normale de Bourg : celle de Lyon est désertée, celle de Montbrison aussi. Parallèlement, la concurrence est forte à l'Ecole Normale d'Institutrices, témoin ces quelques chiffres -70 candidates en 1909 pour 14 places, 68 candidates en 1911 pour 18 places- témoin aussi le surmenage auquel se sont soumises les postulantes pendant la préparation, surmenage qui ébranle leur santé, "mauvaise augure pour la pénible tâche d'institutrices" (3).

Qui n'a pas qualifié l'Ecole Normale de "séminaire laïque" ? Les livres de morale professionnelle du temps sont bien là pour approuver cette idée, les comptes-rendus du Conseil d'Administration ou les rapports annuels du Directeur ne la réprouvent pas... Si la discipline, si la valeur morale des normaliens font l'objet de tous les soins des Directeurs, la "liberté" n'est pas tout à fait absente : conformément à une circulaire ministérielle de 1884, les élèves sont chargés à tour de rôle de la surveillance de l'établissement... Ecole en marge des événements du temps ? En 1909, le Directeur

(1) R. GRANGE les a vues en détails dans son mémoire op. cit. p. 2 pages 19 à 30 .

(2) le Directeur de l'E.N. en 1911. Rapporté par l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1911 pages 469 à 472.

(3) L'Inspecteur d'Académie en Août 1908 au Conseil Général pages 543 à 545.

croit bon de rappeler : "je ne crois pas que les doctrines antipatriotiques et antimilitaristes, que les idées d'émancipation outrée trouveraient parmi eux des adeptes" (1) ; en 1914 il fait remarquer : "nous nous efforçons d'établir et d'entretenir le contact avec le dehors, avec la vie : nous avons mis chaque semaine entre les mains des élèves des périodiques soigneusement choisis ; nous voulons qu'ils soient au courant de l'actualité..." (2). Que les normaliens connaissent les événements du temps, oui certes mais sous quel angle ?... Il est difficile de répondre ; en tout cas la formation à l'Ecole Normale était axée sur les connaissances certes, sur la pédagogie bien sûr avec les leçons faites à l'Ecole annexe (3), sur le côté pratique aussi grâce aux leçons d'agriculture pour les garçons, grâce à l'éducation ménagère et aux notions de secourisme reçues par les normaliennes, sur l'aspect moral enfin : à Bourg comme ailleurs, le Directeur ne manquait pas d'exalter la beauté de la mission du maître d'école(4)

Qui n'a pas avancé la qualité de normalien comme preuve d'un "bon" niveau ? la formation pédagogique est là et joue en sa faveur, mais qu'en est-il de son degré d'instruction générale ? Sur les 392 normaliens des 24 promotions qui sont sorties entre 1891 et 1914, 311 soit 79,33 % ont le B.S. Ce chiffre prend plus de signification quand il est inclus dans la répartition des diplômes entre normaliens, normaliennes, et ceux ou celles qui ne sont pas passés par l'Ecole Normale :

(1) Rapporté par l'Inspecteur d'Académie dans ses rapports au Conseil Général en Août 1909 pages 546 à 548, et en Août 1914 pages 687 et 702

(2) Même référence que note (1).

(3) D'après le décret du 4 Août 1905 inauguré à Bourg en Octobre 1907, les élèves de deuxième année passent le B.S., afin de consacrer leur troisième année à l'Ecole à la pédagogie, année à l'issue de laquelle ils passent le C.F.E.N. certificat de fin d'études normales équivalent à l'écrit du C.A.P.

(4) Tous les normaliens qui ont enseigné dans l'Ain ne sortent pas forcément de l'E.N. de Bourg ; cf carte n° 18 : la Loire prédomine avec 44,11 % des cas, mais la majorité des jeunes gens formés à l'E.N. de Montbrison étaient nés dans l'Ain.

cf carte n° 19 : pour les femmes les E.N. d'origine sont beaucoup plus dispersées dans la France.

RECAPITULATION : sur 774 instituteurs et 931 institutrices

	Instituteurs		Institutrices		
NORMALIENS	B.E.	118	22,44 %	46	9,90 %
	B.S.	408	77,56 %	419	90,10 %
	Total	526	100 %	465	100 %
NONNORMALIENS	B.E.	229	92,34 %	294	63,10 %
	B.S.	19	7,66 %	172	36,90 %
	Total	248	100 %	466	100 %

Normaliens et normaliennes ont un niveau supérieur à leurs collègues non-normaliens, et en dehors de cette catégorie, les femmes sont dans une plus forte proportion que les hommes pourvues du brevet supérieur, Ainsi, la formation générale sépare déjà les instituteurs issus de l'Ecole Normale et ceux qui ne le sont pas ; dès l'entrée dans la carrière, la différence est là...

CONCLUSION A CE PREMIER CHAPITRE :

Séparés par l'intensité, par la nature, par la "noblesse" de leur formation, normaliens et non-normaliens sont néanmoins unis par leurs origines : presque tous nés dans le département, ils sont pour la plupart issus de communes rurales où leurs parents, petits fonctionnaires, artisans, cultivateurs vivent chichement. Sortir de leur condition modeste, c'est là l'espoir de beaucoup... espoir vite déçu ?

DEUXIEME CHAPITRE :

UNE CARRIERE SANS ECLAT

A - LES ETAPES TRADITIONNELLES D'UNE LONGUE CARRIERE.

1) C'est une longue carrière : en effet, l'instituteur a débuté jeune dans ses fonctions et il ne peut prendre sa retraite avant l'âge de cinquante-cinq ans : ainsi le veut la loi du 17 août 1876 qui, outre l'âge minimum, fixe la durée minimum des services : vingt-cinq ans (1)

a) Il débute jeune :

Qu'ils soient ou non normaliens, instituteurs et institutrices commencent, pour plus de la moitié d'entre eux, à vingt ans ou avant, témoin le graphique XIV que l'on peut résumer ainsi :

âge de début :	normaliens		non normaliens	
	hommes	femmes	hommes	femmes
jusqu'à vingt ans inclus	105 : 78,94 %	105 : 84,67 %	56 : 72,72 %	80 : 67,23 %
plus de 20 ans	28 : 21,06 %	19 : 15,33 %	21 : 28,28 %	39 : 32,77 %
Total	133 : 100 %	124 : 100 %	77 : 100 %	49 : 100 %

Les normaliens commencent dans l'ensemble un peu plus tard que les normaliennes : bien sûr, cela tient à l'âge d'entrée à l'école et les plus âgés ont dû, dès 1889, faire un an de service militaire avant de prendre réellement leurs fonctions. Les instituteurs qui n'ont pas été formés à l'Ecole Normale débutent plus âgés encore : sur les 21 qui ont commencé après 20 ans, 14 avaient 21 ou 22 ans et 7 ont débuté entre 23 et 27 ans, signe d'une "vocation" tardive ou d'une position de repli après quelque déboire dans une autre branche ? Mais je ne m'attendais guère à trouver une si forte proportion d'institutrices non normaliennes commençant après vingt ans ; même au delà de vingt-deux ans, il en reste encore 15,12 % ; faut-il l'expliquer par une vocation tardive là aussi, par une longue attente avant de se voir confier une classe même comme intérimaire, par un revers de fortune de la famille ou du mari qui amène la femme à travailler ? Mais qu'un instituteur commence "tard" est le fait d'une minorité d'entre eux car l'ensemble commence jeune, d'ailleurs très jeune parfois puisque

(1) Cette loi du 17 août 1876 - qui allège d'ailleurs les modalités de celle du 9 juin 1853 : au moins trente ans de services et soixante ans d'âge pour faire valoir ses droits à la retraite - fixe en outre le mode de calcul de la pension : elle est basée sur la moyenne des six années où le traitement a été le plus élevé ; cette pension ne pouvait être inférieure à 600 F.

certain ont commencé à 17 ans (1) : 2 cas pour les normaliennes(2) 5 cas pour les non normaliens et surtout 13 cas soit 10,92 % pour les non-normaliennes : est-ce là le signe d'une pénurie de personnel? vraisemblablement car les cinq instituteurs dans ce cas et sept institutrices ont commencé entre 1881 et 1891 à un moment où un grand nombre de créations d'écoles et de classes exigeait un personnel toujours plus nombreux ; cinq des six autres ont commencé entre 1903 et 1905 : c'est la fin des laïcisations d'écoles de filles et la demande en institutrices est forte (3).

b) il finit tard : vingt ans quand il débute, cinquante-cinq ans quand il peut s'arrêter, voici trente-cinq ans durée classique d'une carrière d'instituteur... mais beaucoup vont bien au-delà de ces trente cinq ans.

(nombre d'années de service quand admission à une retraite	instituteurs		institutrices	
moins de 30 ans	5	3,65 %	19	11,59 %
31 à 34 ans	8	5,84 %	38	28,18 %
35 ans	14	10,22 %	21	12,80 %
moins ou égal à 35 ans	27	19,71 %	78	47,57 %
36 à 39 ans	39	28,47 %	55	33,54 %
40 ans	13	9,49 %	7	4,27 %
41 ans	11	8,03 %	12	7,32 %
42 ans	11	8,03 %	8	4,87 %
plus de 42 ans	36	26,27 %	4	2,43 %
au delà de 36 ans de carrière	110	79,29 %	86	52,43 %
TOTAL	137	100 %	164	100 %

(1) Ceci est fait pour étonner, car 18 ans est l'âge de la responsabilité civile, et par conséquent l'âge minimum pour être stagiaire. Ceux qui sont engagés avant cet âge font des suppléances.

(2) L'une sortait du cours normal ST-Joseph, l'autre avait été exclue pour incapacité et est entrée dans les cadres puisqu'elle avait le Brevet Elémentaire. .cité

(3) Le graphique XV l'affirme plus nettement encore : on remarque que la tranche 17 ans est concentrée dans la première période pour tous, dans la 2ème période aussi pour les institutrices seulement.

Les institutrices cherchent moins à prolonger des fonctions déjà longues , (1) à l'inverse des instituteurs qui, pour des raisons financières surtout n'hésitent pas à poursuivre leur tâche cinq ans encore pour 37,96 % des cas, voire même davantage puisque 26,27 % sont allés au delà de quarante-deux ans de services, atteignant presque le demi-siècle (48 ans: 2cas) parfois . Comment expliquer ce fait ? raisons financières bien sûr ... Est-ce dû à la difficulté d'obtenir sa retraite comme SAURAT l'a signalé pour Lyon (2) , comme le fait remarquer un des premiers bulletins de l'Amicale ? Le droit à la retraite était dans l'Ain comme ailleurs soumis au "bon plaisir" du ministre selon les crédits votés par la Chambre des Députés ... mais la longueur de certaines carrières est due à tout autre chose : ces instituteurs auraient pris leur retraite vers 1914 et, la guerre ayant mobilisé dès la première année 42 % des instituteurs, les plus anciens ont continué à enseigner jusqu'en 1919, 1920, ou 1924. C'est là une explication même si ce n'est pas l'unique cause à une longue carrière .

Mais tous n'ont pas fait une longue carrière, certains n'ont même fait qu'une brève apparition dans l'enseignement primaire élémentaire : sur 774 instituteurs, 467 soit 60,34 % ont terminé leur carrière et 307 soit 39,66 % l'ont interrompue pour des raisons diverses; sur 931 institutrices, 648 soit 69,60 % ont rempli leurs fonctions jusqu'à leur retraite et 283 soit 30,40 % ont eu une carrière incomplète, (3) pour quels motifs ?

Motifs	Instituteurs	Institutrices
raison de santé : congés	34 11,08 %	13 4,59 %
:" : décès	125 40,72 %	86 30,38 %
:" : un exéat	72 23,44 %	92 32,50 %
vers un autre secteur de l'Instruction publique	18 5,86 %	0
:" : retrait de délégation	9 2,94 %	4 1,42 %
:" : démission	49 15,96 %	20 7,07 %
congés raisons familiales	0	31 10,96 %
raison inconnue	0	37 : congés
TOTAL	307 100 %	283 100 %

(1) Ce fait est remarquable quelque soit la "période" envisagée : comparer le graphique XVI au graphique XVII.
 (2) Saurat : mémoire op. cit. p. 2 --- pages 70 à 73
 (3) J'ai appelé "carrière complète" ceux qui ont terminé leurs fonctions à l'école primaire élémentaire dans l'Ain. Le dépouillement donne des résultats analogues : 136 --- soit 65,24 % --- instituteurs ont terminé leur carrière et 74 --- soit 34,76 % --- ne l'ont pas terminée ; sur 243 institutrices, 164 soit 67,48 % ont achevé leurs fonctions et 79 soit 32,52 % ne les ont pas terminées

C'est un décès qui interrompt une carrière pour les instituteurs surtout, pour les institutrices aussi; la tuberculose fait de gros ravages parmi les jeunes maîtres surtout au début de la période : ainsi, sur 192 normaliens des douze promotions 1888.91 à 1899.1902, 19 soit 9,89 % sont morts avant d'avoir accompli leur engagement decennal . Des décès sont nombreux aussi parmi ceux qui atteignent la fin de leur carrière, enfin, parmi les hommes sont compris dans ces 40,72 % les morts à la guerre (59 cas sur 125, ce qui réduit le nombre de décès à 66 soit 26,29 % de ceux qui n'ont pas terminé leur carrière c'est moins, mais c'est encore beaucoup .)

Quarante ans de carrière: au soir de son activité, l'instituteur se souvient de son arrivée dans son premier poste: que d'années parcourues depuis, mais...fort peu d'étapes en vérité et toujours immuablement les mêmes pour tous... pour tous, ai-je dit, mais de la même manière ? combien de directeurs ont demandé un "normalien" pour remplacer le jeune adjoint qui ne faisait pas l'affaire et dont ils réclamaient le changement ! Car être normalien, c'est une référence, et cet atout-là entre en jeu dès les "préliminaires" que sont les suppléances .

2) Des étapes bien définies : ——— quelque suppléance ?
Qui en fait et pour combien de temps ?

catégorie	nombre d'instituteurs dans chaque catégorie	ont fait des suppléances	
		nombre	%
normaliens	133	17	12,78 %
normaliennes	124	12	9,67 %
non normaliens	77	26	33,76 %
non normaliennes	119	68	57,14 %

Les normaliens sont donc généralement nommés stagiaires dès leur sortie de l'école sans passer par l'état de suppléant : il y a néanmoins quelques exceptions dues à un manque de postes dans les années 1895.1900 et à partir de 1907, dues à un départ imminent au service militaire, dues enfin à un échec au brevet supérieur(1). Par contre, ceux qui ne passent pas par l'Ecole Normale en font pour la plupart, les institutrices surtout, pourquoi ?

(1) - 6 normaliens sur 17 qui ont fait des suppléances } sont dans ce dernier
et 6 normaliennes sur 12 } cas
n'avaient que le brevet élémentaire .

ceux qui ne sortent pas de l'E.N.						
date de début	instituteurs	ont fait des supplé- ances		institutrices	ont fait des supplé- ances	
		nombre	%		nombre	%
avant 1895	65	16	24,61 %	45	14	31,11 %
avant 1905	9	7	77,77 %	54	36	66,66 %
avant 1913	3	3	100 %	18	18	100 %
TOTAL	77	26	—	117	68	—

Plus on avance dans ces années 1880.1914, plus les instituteurs et institutrices non normaliens sont nombreux à faire des suppléances.

Que le recrutement masculin en dehors de l'Ecole Normale soit avant tout situé dans la première "période" — à l'inverse de celui des femmes qui s'étale sur les trois tranches d'années — explique que les instituteurs aient fait moins de suppléances pour l'ensemble de la période 1880 1914 que les institutrices. Une telle nuance marque-t-elle également la durée des suppléances ? Celle-ci est fort variable : c'est quelques jours à un mois pour les normaliens surtout, c'est 1 mois à 1 an pour la majorité d'entre eux quelle que soit leur catégorie, c'est aussi plus de 2 ans d'intérim pour 7,69 % de normaliennes, pour 11,53 % d'instituteurs et 11,67 % d'institutrices non-normaliens (1)... C'est là la difficile entrée dans la carrière : outre l'adaptation à chaque classe qu'il trouve sur son chemin, le suppléant doit faire face aux problèmes matériels — ceux des communications n'étant pas les moindres dans les montagnes bugistes notamment — pour un salaire de misère : payé par l'instituteur qu'il remplace jusqu'en 1894 (2) le suppléant de 1912 n'est pas riche non plus il s'en faut : il touche 2,50 F. par jour de travail et ses frais de déplacement (2) lui sont remboursés ; mais il doit bien souvent loger ou prendre pension à l'hôtel ... et il ne travaille pas tous les jours du mois. C'est là un triste prélude à son métier, mais que lui réserve l'étape suivante ?

(1) cf le graphique XVIII qui établit d'ailleurs les mêmes conclusions que dans la Loire : Grange mémoire op.cit p.2 — page 54

(2) La loi du 25 juillet 1893, en vigueur à partir du 1er janvier 1894, dit que la rémunération des suppléants n'est pas combe pas aux maîtres dont la maladie aura été dûment constatée — série T rubrique n° 4 2ème liasse — Le décret du 24 mai 1894 précise que le suppléant touche 2,50 F. par jour de travail et que ses frais de déplacement lui sont remboursés à raison de 10 centimes par km par chemin de fer, 20 centimes du km par un autre moyen — série T rubrique n° 4, 2ème liasse.

le stage

C'est le stage pour tous, qu'ils soient ou non normaliens, qu'ils aient ou non fait des suppléances, étape au cours de laquelle ils passent le certificat d'aptitude pédagogique indispensable à la titularisation. Tous les stagiaires, âgés de 18 ans au moins passent au minimum 2 années dans une école à plusieurs classes où le directeur est chargé de le guider, de le conseiller, de guetter la moindre faiblesse aussi ... "C'est aux titulaires (1) à surveiller pour l'unité d'action de ces jeunes gens d'horizons divers, le personnel novice des stagiaires placés sous leur autorité : il me semble que les titulaires ne dirigent pas assez leurs adjoints, qu'ils les abandonnent trop souvent à leur propre initiative et ne surveillent pas assez la préparation de l'enseignement de leurs collaborateurs..." (2) Les conseils de l'Administration donnaient lieu d'ailleurs à de sourdes hostilités ; et, si c'est déjà une position sûre — le stagiaire est considéré comme fonctionnaire, a droit au logement et à l'indemnité de résidence, peut cotiser à la caisse des Retraites — ce n'est pas encore la sécurité : le directeur n'hésite pas à demander le déplacement du collaborateur insoumis ; s'il ne peut être révoqué, le stagiaire peut voir sa délégation lui être retirée : mais ce fut là le cas de peu d'éléments (3) seulement pour faute grave. Ainsi, si la situation du suppléant est précaire, celle du stagiaire l'est aussi : plus que difficile, elle est plutôt inconfortable mais le stage dure-t-il seulement 2 ans pour tous ? (4)

(1) La loi du 30 octobre 1886 art.22 : "Les instituteurs sont divisés en stagiaires et titulaires" cité dans Grange mémoire cité, page 55.

(2) L'Inspecteur d'Académie dans son rapport au Conseil Général en août 1892 pages 238-240.

(3) cf le tableau p. 33.

(4) Certes aurait pu être calculé l'âge auquel les instituteurs finissent leur stage mais tous ne commencent pas au même âge. cf le graphique XIX : les pourcentages ont été calculés sur les chiffres suivants :

catégorie	nombre total	nombre connus	% connus	inconnus	ont quitté avant la titularisation
normaliens	133	115	86,46%	4	14
normaliennes	124	116	93,54%	1	6
non-normaliens	77	56	72,72%	10	11
non-normaliennes	119	100	84,03%	2	17

1 stag. toute sa carrière

Le graphique XIX souligne une grande disparité dans la durée du stage : l'ensemble des normaliens et normaliennes est titularisé plus vite que leurs collègues non normaliens et les institutrices elles-mêmes plus vite que les instituteurs dans chaque catégorie.

Résumé du graphique XIX : durée du stage (juqu'à la date de titularisation)

		: 2 ans et : moins	: 2 à 5 ans	: 5 à 10 ans	: plus de : 10 ans	: Total
normaliens	hommes	33	28,70 %	25 : 21,74%	0 : 0	115 : 100 %
	femmes	49 : 42,24%	52 : 44,83%	15 : 12,93%	0 : 0	116 : 100 %
non nor- marlien	hommes	0 : 0	20 : 35,72%	34 : 60,71%	2 : 3,57%	56 : 100 %
	femmes	9 : 9 %	45 : 46 %	35 : 35 %	10 : 10 %	100 : 100 %

Ce même graphique XIX révèle aussi un élément qui peut paraître surprenant : certains normaliens ou normaliennes, certaines institutrices venues d'un autre établissement de l'Ecole Normale également ont été titularisés au bout d'un stage inférieur à 2 ans. Est-ce le fait d'une "période" plutôt que d'une autre, laquelle et comment l'expliquer ? (1). A mesure que le temps passe, tous sont titularisés plus tôt ; surtout, quelques normaliens ou normaliennes le sont au bout de 3 mois d'exercice et ce, dès la seconde période : ils doivent cette rapide "promotion" au C.F.E.N. (2) qui s'il devient obligatoire dès 1908, était facultatif auparavant, titre qui leur permet de passer le C.A.P. au cours du premier trimestre de stage. Mais le graphique XX révèle aussi, après 1905, quelques institutrices, quoique non normaliennes, ont pu être titularisées au bout de 3 mois de stage mais elles avaient fait auparavant plusieurs années de suppléances.

le titulaire

Voici le jeune enseignant titularisé : pour lui, c'est la grande entrée dans le métier, c'est aussi la sécurité ; c'est surtout la possibilité de diriger seul une petite école de hameau ou de village ... même s'il faut, quoique titulaire, accepter pour quelques années encore un poste d'adjoint dans une école à plusieurs classes. Plus que l'âge auquel on laisse le maître à son initiative propre — âge déterminé avant tout par l'aptitude qu'il a eu à passer son C.A.P. plus ou moins vite — il est intéressant d'envisager une évolution au cours des années 1880-1914 (3).

(1) cf graphiques XX et XXI

(2) C.F.E.N. : certificat de fin d'études normales cf p. 29

(3) cf graphique XXII : il a été fait seulement, pour les instituteurs nommés à la tête d'une école avant 1914, la guerre aurait faussé la statistique :

	avant 1895	1896-1905	1906-1914	
instituteurs:	105 cas	21 cas	4 cas	n'a pas été représenté
institutrices	66 cas	54 cas	34 cas	

Si le résultat n'est guère probant pour les instituteurs, il l'est davantage pour les institutrices : la tranche "moins de cinq ans" diminue à mesure que les années passent ; ainsi au début de la République, on confie plus rapidement une école à un jeune ... il y a d'ailleurs des compléments à apporter : l'effectif des instituteurs ayant tendance à diminuer par rapport à celui des institutrices, la proportion des maîtres chargés jeunes d'une école ne bouge guère et évolue d'autant moins que, dans beaucoup de cas, un maire, la population d'un village n'aiment pas voir une école dirigée par une femme, et encore moins lui confier un secrétariat de mairie.

Les premières étapes sont dépassées : le jeune maître est aujourd'hui citoyen de son village ; qui se soucie alors de sa "qualité" de normalien ou d'un "handicap" dû à une formation extérieure à l'Ecole Normale ? Si ces facteurs ont été déterminants sur l'allure de ses débuts, ils sont bien oubliés ensuite : seule l'aptitude pédagogique opère désormais la sélection qui fera d'un "bon maître" l'élu de l'administration pour "le poste difficile" ou pour "le poste avantageux" ... et puis, il faut ajouter bien vite presque le contraire à ce qui vient d'être dit : de réelles qualités pédagogiques peuvent n'avoir strictement aucun rapport avec un "petit" poste qu'un maître occupe pendant de longues années ; seul un choix personnel ou ... un manque d'ambition ou une extrême modestie ... détermine un long séjour dans un petit pays ; c'est là d'ailleurs la traditionnelle image que manuels et pensée populaire ont du maître d'école du début de la République.

B - DE LONGS SEJOURS DANS UN MEME POSTE :

1) Peu de changements au cours de la carrière

C'est ce qui frappe à la lecture de la fiche où l'administration inscrit tous les postes pourvus par un instituteur ; est-ce une impression seulement (1)

nombre de postes	instituteurs		institutrices	
1 à 3	14	10,29 %	31	31,18 %
4 et 5	54	39,69 %	61	40,24 %
Total 5 postes et moins	68	49,98 %	112	71,42 %
6 postes	26	19,11 %	16	9,75 %
Total 6 postes et moins	94	69,09 %	128	81,17 %
7 à 10	39	27,62 %	28	17,04 %
plus de 10	3	2,20 %		1,82 %
TOTAL	136	99,95 %	164	99,93 %

(1) seulement dans le cas d'une carrière complète cf. note 3 pa 3.

La moitié des instituteurs et surtout presque trois quarts des institutrices ne connaissent que cinq postes au moins : pour tous, le coût d'un déménagement à une époque où aucune indemnité n'était afféree à cet usage, motive l'hésitation, la hantise même parfois de changements répétés; et puis, les raisons personnelles entrent beaucoup en ligne de compte : l'instituteur préfère un poste proche de ses "intérêts" (1), l'institutrice est parfois mariée au village..... mais plus que par ces motifs particuliers, c'est par la recherche du poste avantageux qu'il faut expliquer le petit nombre de mutations chez les femmes : l'instituteur, surtout si sa femme ne travaille pas, espère toujours trouver des avantages accessoires - un secrétariat de mairie bien rémunéré entre autres- qui lui permettront de mieux vivre; l'institutrice, elle, où qu'elle aille et quelle que soit "la période" considérée (2) n'a qu'exceptionnellement les fonctions de secrétaire de mairie et les directions d'écoles importantes ne sont ni nombreuses, ni à la portée de toutes ; pourquoi changer alors ?

De nombreux changements ne sont d'ailleurs pas dûs uniquement à la course aux avantages, il ne faut ^{pas} ignorer ceux qui sont imposés par une atmosphère rendue difficile à supporter par le maître, par une plainte des villageois et plus fréquemment par celle du directeur : l'étude du graphique (3) par rapport au tableau précédent souligne la concentration des mutations dans les dix premières années de carrière (3) au moment où le stagiaire ou le jeune adjoint subit l'autorité du directeur et ses foudres aussi... et ce, quelle que soit la période; quand on compare ce même graphique (3) au tableau p.38 , il est permis de déduire que les maîtres de ces années 1880 - 1914 voient presque tous leurs changements pendant les dix premières années de leur carrière, aussi font ils un long séjour dans leur dernier poste.

2) Un long séjour dans le dernier poste

L'imagerie populaire du maître des années 1880.1914 ancré dans son village et formant plusieurs générations est-elle un mythe ou une réalité ?

(1) Phrase presque rituelle dans les fiches de voeux.
 (2) Le graphique XXIII montre que, quelle que soit la période, les institutrices changent moins que les instituteurs. Graphique fait sur :

	: avant 1895 :	1896.1905	: 1906.1913 :	Total
instituteurs	: 91 cas	: 26 cas	: 19 cas	: 136
institutrices	: 67 cas	: 58 cas	: 39 cas	: 164

seulement les cas qui ont une carrière complète

(3) Seulement si ces dix années ont été faites avant 1914. Aussi, il n'y a pas de représentation par ceux qui ont commencé après 1905 sur le graphique XXIV

	: TOTAL :	avant 1895	: 1896.1905
instituteurs	: 145 cas	: 109 cas	: 36 cas
institutrices	: 145 cas	: 72 cas	: 73 cas

Le graphique XXV, (1) du moins sa partie II permet de souligner la forte proportion des maîtres -- 59,25 % pour les instituteurs et 74,99 % pour les institutrices -- qui s'attachent à leur dernier poste pendant plus de vingt ans. Certes ces chiffres sont excessifs, témoin la première partie de ce même graphique qui montre que 40,53 % des instituteurs seulement et surtout 43,22 % des institutrices restent plus de vingt ans dans le même village ; quoiqu'il en soit, il n'y a qu'une petite proportion de maîtres qui reste peu dans le dernier poste et dans ce cas-là, il s'agit en général de la direction d'un gros groupe scolaire à laquelle l'accession est tardive.

Petit à petit émerge le portrait de l'instituteur : il change peu au cours de sa carrière, surtout à ses débuts, et s'attache à son dernier poste pour un bon nombre d'années avant de prendre sa retraite ... C'est là une carrière "effacée" pour la majorité d'entre eux, mais un bressan mène-t-il son existence comme un bugiste ? faut-il voir pour l'un ou pour l'autre un attachement à une région particulière ?

Dresser le portrait de l'instituteur selon la mentalité de son lieu d'origine est fort hasardeux : l'abondance des cas particuliers n'est pas aisée à regrouper et il a fallu abandonner tous les cas litigieux où aucune des trois tendances qui vont suivre ne se dégageait : ce n'est donc là qu'une esquisse.

Sur 75 instituteurs (2) dont l'allure de la carrière a pu être retenue, -- 11 soit 14,66 % ont fait toute leur carrière dans une même région mais celle-ci n'est pas celle dont ils sont originaires.

-- 6 soit 8 % ont enseigné dans tout le département mais finissent leur carrière dans leur pays d'origine, voire même dans leur lieu de naissance,

-- surtout 58 soit 77,33 % (et 44,33 % de tous ceux qui ont eu une carrière complète) ont fait toute leur carrière -- à un poste près, en général celui du début où ils ne restent que peu d'années -- dans la région où ils sont nés.

Ainsi 64 instituteurs, soit 46,71 % de ceux qui ont une carrière complète, reviennent "au pays" pour y exercer, souvent très longtemps (sur cinq qui ont fini dans leur lieu de naissance, quatre y ont enseigné au moins trente ans), mais est-ce seulement une question sentimentale ? Il faut y voir aussi une cause financière -- j'ai parlé plus haut des "intérêts" de certains : petits lopins de terre à faire exploiter ou famille vivant là à aider -- et aussi une question d'adaptation au milieu : le bugiste habitué au climat froid certes, mais plus sain de ses montagnes s'habitue difficilement à l'humidité de la plaine des Dombes surtout : ainsi le critère climat revient en permanence dans les vœux exprimés lors des demandes de changement.

(1) Il faut voir deux parties dans ce graphique XXV

	:	ensemble des dossiers ADA	:	dossiers dépouillés
-----	:	-----	:	-----
instituteurs :		sur 427 cas	:	sur 81 cas
institutrices :		sur 618 cas	:	sur 76 cas

Tous les cas retenus ont d'une part eu une carrière complète et d'autre part été nommés dans ce dernier poste avant 1914

(2) 75 instituteurs sur 136 qui ont eu une carrière complète soit 55.14 %

Enfin, revenir à sa terre natale est-il le fait d'un bugiste plus que d'un bressan ? Les données sont minces, je les livrerai néanmoins: sur les 64 cas vus précédemment : 24 sont nés en Bresse : 37,50 %
 7 " en Dombes : 10,94 %
 21 " dans le bas-Bugey : 32,81 %
 12 " dans le haut-Bugey : 18,75 %

répartition qu'il ne faut pas manquer de comparer à la carte des origines géographiques des instituteurs (1) ... mais seul le dépouillement systématique de tous les dossiers permettrait de répondre avec assurance à cette question.

Il ne faut pas omettre enfin quelques mouvements vers d'autres régions (2) : 23 instituteurs — soit 2,97 % — sur 774 et 42 institutrices — 4,51 % — sur 931 ont quitté l'AIN pour un autre département avant 1914. Le mariage motivant un exeat pour les femmes explique que la proportion des départs pour elles soit supérieure à celle des hommes. Mais vers quelles régions en particulier : (3)

destination	hommes	femmes	total
départements limitrophes	14 : 60,86 %	31 : 73,80 %	45 : 69,23 %
(autres départements	9 : 39,14 %	11 : 26,20 %	20 : 30,77 %
Total	23 : 100 %	42 : 100 %	65 : 100 %

Une remarquable similitude lie ce tableau à celui de la page 12, permettant ainsi de rejoindre la conclusion émise auparavant : l'instituteur né hors du département retourne à sa terre d'origine, mais il faut souligner que le mouvement entre départements a peu d'ampleur, par le nombre d'instituteurs concernés, par les distances séparant l'AIN des départements d'accueil.

(1) carte n° 14

(2) Ne sont pas vus là les départs vers l'Etranger parce qu'ils n'ont pas la même cause.

(3) cf carte 20 : il s'agit seulement des départs avant 1914. Quand on compte ceux qui ont eu lieu après 1914, les départs pour un autre département se montent alors à :

	nb total de départs	% sur total maîtres	% sur ceux qui n'ont pas terminé leur carrière
instituteurs	32	sur 774 : 4,13 %	sur 307 : 10,92 %
institutrices	73	sur 931 : 7,84 %	sur 283 : 25,79 %

A l'issue de cette partie un qualificatif s'affirme avec force : l'instituteur des débuts de la République est un sédentaire avant tout, il change peu et s'implante solidement dans son dernier poste. Une question surgit enfin, issue de tout le contenu de ce chapitre : ... faut-il conclure à une "uniformité" du personnel de l'enseignement élémentaire ? La réponse n'est pas aisée ; par-delà leur caractère, par delà les goûts de chacun, ce que l'Administration — et la société aussi — veut qu'ils soient à force de loi :

"M. ... est le type du bon instituteur sans ambition que justifieraient ses connaissances étendues et ses années de service, il se plaît dans le milieu champêtre ; modeste et travailleur acharné, toujours à l'affût d'un procédé nouveau... (1)"

"M. ... jouit dans toute la région d'une grande considération due à sa droiture, à son honnêteté et à la sûreté de ses relations : très docile, il a beaucoup de dignité" (2). Qui pourrait mieux que ces deux citations souligner l'allure effacée de l'instituteur d'alors, homme modelé par la nature de sa mission, par sa formation aussi : il a vécu à l'Ecole Normale au milieu de condisciples issus du même milieu, et qui ont la même culture et les mêmes intérêts que lui ; seul dans son village, qui peut répondre à son savoir sinon le curé ... ou quelque hobereau trop riche pour fréquenter cet homme qui mène une carrière sans éclat d'une part, et surtout qui vit difficilement : que la République paie mal ses "hussards noirs" ne passe pas inaperçu.

(1) Un Inspecteur Primaire en 1912

(2) Un Inspecteur Primaire en 1902

TROISIEME CHAPITRE :

LE PARIA DE LA REPUBLIQUE .

A - UN MODESTE TRAITEMENT :

Les difficultés financières des premiers instituteurs de la République reviennent comme un leitmotiv dans les fiches de vœux et, dès le début du siècle, constituent la principale revendication des Amicales . Il convient de rappeler brièvement l'évolution des traitements d'instituteurs au cours des années 1880-1914, en insistant sur la loi "charnière" qui est celle du 19 juillet 1889. Avant cette loi, le traitement de l'instituteur est composé d'une base fixe de 200 F à laquelle il faut ajouter "le produit de l'éventuel" --calculé à raison du nombre d'élèves présents, la municipalité payant la part des indigents --(1) mais la loi du 19 juillet 1875 garantit un minimum :

	⋮ Instituteurs	⋮ Institutrices
(4° classe	: 900 F	: 600 F
(3° classe	: 1000 F	: 700 F
(2° classe	: 1100 F	: 800 F
(1° classe	: 1200 F	: 900 F
(:	:

et celle du 16 juin 1881 (2) permet au maître de garder son traitement le plus élevé. A cela, il faut ajouter deux indemnités particulières, 100 F par an pour ceux qui sont titulaires du Brevet Supérieur et 100 F par an pour ceux qui ont obtenu la médaille d'Argent. Par la loi du 19 juillet 1889, reprise partiellement par celle du 25 juillet 1893, le traitement des instituteurs devient alors entièrement à la charge de l'Etat, les communes ne devant obligatoirement que l'indemnité de résidence, outre bien sûr les dépenses de fonctionnement des bâtiments scolaires! Ce fondement--le traitement est attaché à la personne et non plus à la fonction -- ne sera pas remis en cause ;

(1) ADA Série T rubrique N° 4, 2° liasse- Eventuel établi par la loi du 10.4.1867, reprise par celle du 16. 6. 81: l'éventuel est fixé chaque année par le ministre sur proposition du Préfet; exemple: par arrêté du 23.3.1887, il est de 1 F par mois dans les communes de moins de 5000 hab. ce qui est le cas de la majorité des communes de l'Ain, 1,25 F pour celles de 5000 à 50000 hab .

(2) Quand l'école est devenue gratuite, le produit de l'éventuel étant supprimé il a fallu garantir le traitement des maîtres .

seul le montant des sommes afférées à chaque catégorie évolue avec les lois de finances du 22 avril 1905 et du 30 juillet 1913 :

	Lois du 19.7.1889 et du 25.7.1893		Loi de finances du 22.04.1905		Loi de finances du 30.7.1913	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Stagiaire	800 puis 900 F en 1893	800 F puis 900 F	1 100 F	1 100 F	1 150 F puis 1 200 F	1 150 F puis 1 200 F
5° classe	1 000 F	1 000 F	1 200 F	1 200 F	1 300 F	1 300 F
4° classe	1 200 F	1 200 F	1 500 F	1 400 F	1 600 F	1 500 F
3° classe	1 500 F	1 400 F	1 800 F	1 600 F	1 900 F	1 750 F
2° classe	1 800 F	1 500 F	2 000 F	1 800 F	2 100 F	1 950 F
1° classe	2 000 F	1 600 F	2 200 F	2 000 F	2 300 F	2 150 F

Il faut ajouter à ces traitements des allocations supplémentaires qui ne dépendent pas de la classe : médaille d'argent, brevet supérieur, une indemnité de direction qui s'élève à 200 F pour plus de deux classes et à 400 F pour plus de quatre classes, 100 F à partir de 1913 pour les stagiaires pourvus du Certificat d'Etudes Normales, enfin une indemnité de résidence due par les communes (1) variant avec la population et avec la fonction que remplit l'instituteur à l'école :

(1) ADA Série T rubrique n° 4 3° liasse : montant de l'indemnité de résidence fixé par la loi du 19.7.1889.

Chiffre de population de la commune	Fonction à l'école			Exemples :
	Dir. des classes et +	Dir. de 3 classes et titulaires	Stagiaires	
- de 1000 hab.	100	50	25	La majorité des communes
1000 à 3000 hab.	100	50	25	87 communes de l'Ain (73 de 1000 à 2000 + 14 de 2000 à 3000)
3001 à 9000 hab.	200	100	50	St Rambert, Tenay, Ambérieu, Belley, Bellegarde, Sathonay
9001 à 12000 hab.	300	150	75	Oyonnax en 1911
12001 à 18000 hab.	400	200	100	Néant
18001 à 35000 hab.	500	250	125	Bourg

(1)

En outre, l'instituteur est logé à l'école, dans des conditions variables selon les fonctions qu'il occupe, et s'il ne l'est pas, il reçoit une indemnité de logement fixée par le décret du 20 juillet 1894 :

Population de la commune	Montant de l'indemnité
moins de 1 000 habitants	75 à 125 F
1 000 à 3 000 habitants	100 à 150 F
3 001 à 9 000 habitants	125 à 175 F
12 001 à 18 000 habitants	175 à 225 F
18 001 à 36 000 habitants	225 à 275 F

(2)

Dans l'Ain, rares étaient les communes qui ne pouvaient loger leurs maîtres, même si beaucoup ne leur offraient que des appartements exigus ou en mauvais état, surtout à la fin du siècle ; il n'y a guère qu'à Nantua (150 F en 1905), à Oyonnax (175 F en 1905), à Bourg surtout (200 F en 1905, 250 F en 1910, 300 F en 1914) que les instituteurs

(1) ADA série T rubrique n° 4 3° liasse : par la circulaire du 29 mars 1892 le Ministre de l'Instruction publique L. Bourgeois précise que "les écoles de hameau ne sauraient sans un abus manifeste donner lieu à une indemnité de résidence".

(2) ADA série T rubrique n° 4 2° liasse: ce décret indique également que le montant de l'indemnité est augmenté d'un quart pour les instituteurs mariés, veufs ou divorcés avec des enfants à charge.

touchent une indemnité de logement qui ne couvrirait du reste pas toujours leurs frais de loyers.

Malgré la différence de traitement qui sépare les instituteurs des institutrices (1), l'égalité règne entre les instituteurs à l'intérieur de chaque classe ; l'avancement se fait-il selon ce même principe d'égalité ? La loi du 19 juillet 1889 ne permet aucun doute : "les instituteurs sont divisés en titulaires et stagiaires ; ces derniers forment 20 % du total de l'effectif. Les titulaires sont répartis en cinq classes selon la proportion :

Loi 1889		:	Loi 1893	
- 5° classe :	35 %	:	25 %	
- 4° classe :	25 %	:	25 %	
- 3° classe :	15 %	:	20 %	de l'effectif
- 2° classe)		:		
1° classe (5 %	:	10 %	total des
		:	5 %	titulaires

De prime abord, cette répartition ne représente pas grand-chose, mais elle s'éclaire avec le tableau n° 2 établi à partir de la liste d'ancienneté des instituteurs et institutrices en 1891 : à ancienneté de services égale ne correspond pas la même classe, et de gros écarts ne sont pas l'exception. Bien sûr, la durée variable du stage influe sur cette inégalité, bien sûr aussi il faut passer un temps minimum dans chaque classe (2) avant d'accéder à la classe supérieure, mais en fonction de quels critères ? Le passage se fait d'après une liste de mérite et, les trois premières classes étant réduites, l'attente peut être longue, décès ou retraites seuls en permettant l'accès... de plus, jusqu'à la loi du 3 août 1913 (3) seuls les maîtres pourvus du B.S. ou ayant commencé avant le 19 juillet 1889 peuvent arriver dans la première classe. C'est contre ce système du pourcentage que les Amicales se sont élevées avec force et c'est d'ailleurs leur première victoire : la loi du

(1) Il y eut cependant quelques timides tentatives d'égalisation des traitements : 1893 à la Chambre par député Lamy, cité par Saurat, mémoire cité, p. 61 - Quoique réclamé avec force par les Amicales, ce principe ne sera pas adopté même en 1913.

(2) Article 34 de la loi du 19.7.1889 : 5 ans dans la 5° classe, 5 ans dans la 4° classe, 10 ans dans la 3° classe, 15 ans dans la 2° classe ; ce sont des minima.

(3) ADA série T rubrique n° 4 3° liasse.

30 mars 1902 annule cette répartition (1). Néanmoins, les séquelles de ce système se feront sentir pendant quelques années encore, témoin le tableau n° 3 : en 1905, de gros écarts séparent encore quelques maîtres.

Situation peu enviable par l'allure de l'avancement, la fonction d'instituteur l'est-elle davantage par la valeur du traitement par rapport à celui des autres fonctionnaires ? Le tableau n° 4 montre que si au bas de l'échelle, la situation du surnuméraire n'est pas enviable, l'avancement est infiniment plus rapide : au bout de 15 ans de carrière, et s'il a avancé au plus vite, un instituteur est en 1902 en 3° classe et gagne 1 500 F par an ; un employé des douanes touche alors 2 500 F, celui des postes 2 100 F, celui des contributions directes 2 100 F également. Plus difficile est de mesurer la situation financière de l'instituteur par rapport à celle des gens de son village, avant tout agriculteurs : les conditions de plus en plus dures de la vie paysanne avec la crise agricole qui débute en 1880, l'attitude impitoyable des propriétaires qui firent saisir les mobiliers, vendre quelques lopins de terre pour payer les fermages (2) laissent imaginer de sérieuses difficultés... l'instituteur d'alors est-il en harmonie avec le milieu qu'il côtoie ? peut-être... mais dit Eugène Dubois, en 1897 un charpentier, un maçon gagnent 3 F par jour ; l'instituteur de cinquième classe gagne alors 2,76 F par jour...

Il reste enfin pour ~~compar~~ la "fortune" des instituteurs à mesurer leur pouvoir d'achat ; à part quelques légumes du jardin, l'instituteur doit tout acheter ; parmi les innombrables prix relevés par Eugène Dubois (3) il faut dégager ceux des denrées fondamentales - le beurre coûte 1,80 F à 2,80 F le kg en 1900, les oeufs 0,60 F à 0,90 F la douzaine à la même date, le pain 0,34 F le kg de première qualité en 1900, le kilo de viande de boeuf 1,20 F en 1897, celui de porc 1,00 F la même année (4), le pétrole 0,40 F le litre en 1897 et le bois 16 F la tonne à la même date ; et, de 1900 à 1914 les prix montent... Se nourrir, s'éclairer, se chauffer mais il faut se vêtir aussi : en 1907, un vêtement complet coûte 57 F dit Eugène Dubois ; plus significatif encore est le rapport entre un salaire mensuel de début et le prix d'une pension à l'hôtel ou même chez le directeur : si peu d'institutrices - 15 cas seulement sur 243 dossiers soit 6,17 % - prennent

(1) Loi reprise par celle du 31 mars 1903 : l'accession aux quatrième troisième et deuxième classes se fait de droit après cinq ans d'ancienneté pour la 4° et la 3°, 6 ans pour la 2°, mais 1/6 des instituteurs passe au choix. L'accession à la première classe est toujours aux conditions citées précédemment - cité dans Grange mémoire cité, page 74.

(2) Cité par Eugène Dubois : notes manuscrites regroupées dans le volume 590.010 P. 481 "Folklore, état social, famille, mœurs" à la Bibliothèque municipale de Brou à Bourg.

(3) même référence que note n° 2 .

(4) ADA série M rubrique 30 Liasse N° 57.

pension, il n'en va pas de même pour les instituteurs : sur 210, 26 soit 12,38 % , ont pris à leurs débuts leurs repas chez leur directeur et 40, soit 19,04 % au restaurant ; les prix des pensions varient entre 35 F et 55 F par mois chez le directeur, mais 40-45 F est le plus fréquent, et oscillent entre 40 et 60 F par mois au restaurant, 50 F étant le plus usuel. Que représentent ces prix pour un salaire de début ?

	Pourcentage du salaire mensuel qu'avait alors l'Adjoint					TOTAL
	- de 40%	40 à 50%	50 à 60%	60 à 70%	+ de 70%	
Chez le Directeur	0	8 30,77 %	10 38,46 %	8 30,77%	0	26 : 100 %
Au Restaurant	0	7 17,50 %	12 30 %	16 40 %	5 12,50%	40 : 100 %

Ainsi, le jeune adjoint qui prend pension voit, dans la majorité des cas, disparaître la moitié au moins de son traitement mensuel à cet usage.

Que l'instituteur ait du mal à gérer son budget n'a rien de nouveau : les imprévus sont catastrophiques, un déménagement par exemple peut coûter 150 à 200 F... Les nombreuses demandes de secours témoignent des soucis financiers auxquels se heurtent les maîtres d'école : 14 instituteurs sur 136, soit 10,29 % et 8 institutrices sur 164 (1) soit 4,87 % ont sollicité une aide exceptionnelle ; il fallait que la gêne soit extrême pour que le maître se résignât à demander un secours : c'est le cas de cet instituteur, pourtant marié à une institutrice qui, en 1912 note qu'il paie 112 F de nourrissement par mois pour ses trois jeunes enfants et qu'il ne peut "joindre les deux bouts"...

Cet autre mentionne qu'un traitement médical pour sa fille lui a coûté 1 500 F en huit mois ; et même ce couple d'instituteurs qui gagne 4 760 F pourtant, a beaucoup de mal à payer la pension à l'E.P.S. pour ses trois enfants. Une maladie grève un budget, les études des enfants impliquent d'autres sacrifices encore et, sur 22 bourses accordées par le Conseil Général de 1890 à 1905, 11 soit la moitié l'ont été en faveur d'enfants d'instituteurs ; on retrouve la même proportion -18 bourses à des fils d'instituteurs sur 36 accordées- (1) pourcentage de ceux qui ont eu une carrière complète seulement.

pour la période 1906-1911 (1). Ainsi transparaissent, à travers ces quelques exemples, les difficultés qu'ont les instituteurs à faire vivre une famille ; mais le degré d'aisance dépend de l'ampleur de cette famille, et aussi de la profession du conjoint.

B - UNE FAMILLE A FAIRE VIVRE :

1) l'ampleur de cette famille

L'instituteur se marie-t-il ? Si 285 institutrices sur 931, soit 30,61 % sont restées célibataires (2), chiffre qui d'ailleurs correspond à la situation du Rhône (3), les instituteurs eux, se marient presque tous : 177 maîtres sur 210 sont mariés et 33 célibataires, mais sur ces 33, 31 ont interrompu leur carrière, dans l'Ain du moins (exéat, démission, décès), seuls deux sont restés célibataires, c'est peu... mais, à quel âge se marient-ils ?

"Nous ne croyons pas, sauf exception, que l'instituteur simplement stagiaire puisse déjà prudemment s'établir... Sa position n'a rien de définitif et il a rarement les ressources voulues pour subvenir aux dépenses d'un ménage... C'est donc après que l'instituteur aura été nommé titulaire, c'est-à-dire entre 25 et 30 ans qu'il pourra raisonnablement songer à s'établir." (4) Qu'en est-il pour ceux de l'Ain ? Le graphique XXVI (5) montre qu'un quart seulement des instituteurs et plus du tiers des institutrices se marient avant 25 ans ; mais les uns comme les autres se marient avant 30 ans dans leur immense majorité (71,02 % des hommes et 71,04 % des femmes) ; ce même graphique souligne également un large éventail dans ces âges de mariage puisque 1,13 % des instituteurs et surtout 4,21 % des institutrices se marient au-delà de 40 ans (6), et l'allure de l'éventail demeure intact, quelle que soit la "période" pour les institutrices (7) alors que les âges de mariage des instituteurs (7) s'uniformisent davantage à mesure que l'on avance dans ces années 1880-1914. Il est néanmoins un point sur lequel

(1) ADA série T rubrique n° 41.

(2) Il était possible à partir du répertoire général de calculer le % de célibataires sur l'ensemble des dossiers d'institutrices déposés aux ADA.

(3) cf SAURAT mémoire cité p. 2 , page 13.

(4) cité dans Léon CHAUVIN : "l'Education de l'instituteur" livre de morale professionnelle qui date d'environ 1890-95 -590 pages- p. 365.

(5) Les pourcentages ont été calculés sur 176 cas d'instituteurs et sur 190 cas d'institutrices dont la date de mariage est connue.

(6) Dans tous les cas il s'agit d'un premier mariage.

(7) cf graphique XXVII pour les institutrices et XXVIII pour les instituteurs.

instituteurs et institutrices se rejoignent : à mesure que les années passent, tous se marient plus jeune, témoin la part grandissante de la tranche "avant vingt-cinq ans," témoin également la part croissante des instituteurs -et eux seulement- qui se marient avant trente ans :

Date de début	Se marient avant 30 ans	
	Instituteurs	Institutrices
Avant 1895	66,36 %	71,43 %
1896 - 1905	78,58 %	70,68 %
1906 - 1913	89,16 %	71,11 %

Mesurer l'ampleur d'une famille, c'est surtout en connaître le nombre des membres, celui des enfants en particulier. Le graphique XXIX montre que la répartition des enfants d'instituteurs est similaire à celle des enfants d'institutrices ; toutefois, la proportion des institutrices n'ayant pas eu d'enfants est plus importante, pour l'ensemble de la période, que celle des instituteurs dans ce cas là. Surtout, 78,68 % des instituteurs et 84,51 % des institutrices n'ont pas eu plus de deux enfants. Les grandes familles sont en petit nombre et à vrai dire, des conditions de vie difficile, ainsi que la politique malthusienne qui est générale dans la France d'alors, laissaient prévoir ce résultat. Les conclusions qui viennent d'être émises demeurent, quelle que soit la tranche d'années considérée (1) : les grandes familles sont rares, et concentrées du reste dans la première période principalement.

Mais, que sont devenus les enfants d'instituteurs ? des informations diffusées (2) ne permettent qu'une esquisse sur 81 cas dont on connaît la profession.

(1) cf graphique XXX.

(2) les renseignements sont très partiels ; en général le devenir des enfants est mentionné quand ont été créées en 1924 les indemnités pour charges de familles .

sont devenus	Nombre	%	
Instituteurs	35 (8 garçons et 27 filles)	43,20 %) <u>Enseignement:</u> 60,49 %
Professeur	14 (2 fils et 12 filles)	17,29 %	
Administration	9	11,11 %) 12,35 %
Armée	1	1,24 %	
Profession libérale	12	14,81 %	
Commerce et ar- tisanat	7	8,63 %	
Ouvrier	1	1,24 %	
Sans profession	2 filles	2,48 %	
TOTAL...	81	100 %	

Ce tableau souligne l'importance du nombre des enfants, des filles surtout, qui ont embrassé la carrière de leurs parents, et cette primauté rejoint celle qui avait été dégagée lors de l'étude des origines sociales ; néanmoins, le nombre de ceux qui se sont élevés dans la hiérarchie sociale n'est pas négligeable, car, professeurs et professions libérales représentent quand même 32,10 % du total à eux deux, rejoignant ainsi l'idée émise par plusieurs manuels : la fonction d'instituteur est une étape dans l'ascension sociale.

Mais les enfants ne sont pas les seules charges de l'instituteur : quelles sont les autres ? Les renseignements partiels ne permettent que de les suggérer certes, mais donnent aussi le moyen de cerner plus précisément l'ampleur de la famille dont l'instituteur est responsable : 36 instituteurs sur 136 soit 26,48 % et 43 institutrices sur 164 (1) soit 26,21 % ont eu à un moment de leur carrière un de leurs proches à nourrir :

(1) pourcentage de ceux qui ont eu une carrière complète seulement.

	Instituteurs		Institutrices	
Père	12	18,46 %	8	14,82 %
Mère	23	35,38 %	17	31,48 %
Beau-Père	3	4,62 %	0	0
Belle-mère	5	7,70 %	1	1,85 %
Frères et soeurs	4	6,15 %	23	42,60 %
Grands-parents	4	6,15 %	0	0
Oncle ou tante	4	6,15 %	0	0
Neveux	10	15,39 %	5	9,25 %
TOTAL personnes à charge	65	100 %	54	100 %

Les instituteurs, comme les institutrices, ont avant tout leur mère à charge, et les institutrices prennent avec elles, en général au début de leur carrière, un frère ou une soeur afin d'aider leurs parents. Mais est-ce le trait d'une époque plutôt que d'une autre ? Sur vingt instituteurs et institutrices ayant eu leur père à charge, 18 ont commencé avant 1895 ; sur 40 d'entre eux ayant eu leur mère, 29 soit près des trois quarts ont également commencé avant 1895.

Ces données tendent à faire conclure à une concentration des charges autres que les enfants dans les foyers d'instituteurs ayant commencé avant 1895, encore faut-il le dire avec prudence ; peu d'enfants en général mais leurs études malmènent le modeste budget de l'instituteur, des parents âgés qui viennent finir leurs jours chez eux... comment l'instituteur peut-il vivre ? Tout dépend avant tout de la profession du conjoint.

2) Mesurer l'aisance de la famille :

Il faut se référer avant tout à la tradition de cette époque : un homme n'épouse qu'une jeune fille de condition inférieure ou égale à la sienne, rarement supérieure, aussi qui épouse l'instituteur ?

Institutrice	: 91	: 58,33 %
Autre profession (1)	: 6	: 3,85 %
Sans profession	: 59	: 37,82 %
<hr/>		
TOTAL...	: 156	: 100 %

(2)

"Plus de la moitié des instituteurs épouse une collègue, et leurs traitements réunis amènent tout de suite l'aisance dans le ménage ; l'union des époux est d'autre part assortie par une égale culture intellectuelle et par la similitude des occupations... les fonctions de l'enseignement elles-mêmes y gagnent" (3)... Sans encourager véritablement le mariage de l'instituteur avec une de ses collègues, l'administration la voit d'un bon oeil, d'autant plus que bien souvent, la femme de l'instituteur sans profession crée sinon des ennuis, du moins quelque jalousie, surtout si elle est native du pays. Que la femme ait un métier permet avant tout de mieux vivre, sans vivre largement toutefois, témoin les quelques exemples donnés page 48 . Mieux vivre, ce fut aussi le lot des instituteurs qui ont commencé après 1895 puisqu'à partir de cette date là (4), ils sont plus nombreux à épouser des institutrices ; par contre, presque la moitié de ceux de la première période sont seuls à gagner le pain du ménage, bien que leurs femmes soient bien souvent "maîtresses de couture" -39 cas sur 48 femmes d'instituteurs sans profession ; ces instituteurs ayant tous commencé, à deux exceptions près avant 1895- mais l'allocation est si modique!(5)

(1) Sur ces 6 cas, 4 sont tailleur ou couturière, 1 est commerçante et 1 employée des postes.

(2) 19 cas "inconnus" : ce ne sont pas des institutrices... ces cas s'ajouteraient vraisemblablement à la catégorie "sans profession", qui, de toutes façons ne supplanterait pas la catégorie "institutrice".

(3) cf CHAUVIN op. cit. p. 49 , page 370.

(4) cf graphique XXXI.

(5) en principe, l'allocation était de 80 F par an et existait seulement dans le cas d'une école mixte.

Qui épouse l'institutrice ?

Instituteur	: 79	: 50,65 %	} Enseignement :	} Fonctionnaires:	
Professeur	: 7	: 4,48 %			} 55,13 %
P.T.T.	: 7	: 4,48 %			
Armée	: 5	: 3,20 %			
Autre fonctionnaire	: 7	: 4,48 %			
-----	-----	-----			
Profession libérale	: 3(1)	: 1,93 %	} 27,58 %		
Employé P.L.M.	: 5	: 3,20 %			
Ouvrier	: 6	: 3,86 %			
Commerce et artisanat	: 31	: 19,86 %			
Cultivateur	: 6	: 3,86 %			
TOTAL...	: 156	: 100 %			

Très peu d'époux d'institutrices, comme à Lyon d'ailleurs (2) ont une situation aisée puisque professeurs et professions libérales ne représentent que 6,41 % du total ; en effet, les institutrices épousent un collègue dans 50,65 % des cas ; or, c'est là un chiffre maximum car chaque fois que le mari est instituteur, il n'est fait mention soit dans une demande de changement, soit dans un bulletin d'inspection, soit surtout dans la lettre qu'envoie l'institutrice pour faire part à l'administration de son changement d'état-civil. Par contre, les autres professions, surtout les métiers humbles, ne sont pas automatiquement signalées... il faut par conséquent nuancer ce tableau en n'omettant pas de mentionner que les instituteurs ne représentent que 40,81 % (79 cas sur 192 institutrices mariées) du total des maris d'institutrices. L'étude de la répartition de ces diverses professions selon les périodes (3) permet de voir que la part des instituteurs reste primordiale, voire même majoritaire jusqu'en 1905 ; le commerce et le petit artisanat demeurent stationnaires -autour de 20 %, quel que soit le moment- ainsi

(1) Ce sont : un huissier, un dessinateur, un agent d'assurances.

(2) cf SAURAT mémoire cité, page 15.

(3) cf graphique XXXII.

que la proportion des petits fonctionnaires -toujours autour de 12 %- Alors que l'institutrice lyonnaise épouse dans 45 % des cas un fonctionnaire ou un petit employé, celle de l'Ain épouse avant tout un collègue mais aussi un cultivateur ou un petit artisan et ce, quelle que soit la tranche d'années considérée ; le fait qu'elle épouse dans 27,58 % des cas un ouvrier, un artisan ou un agriculteur, d'une part modère l'idée d'une situation financière meilleure chez les institutrices, d'autre part explique l'attachement d'une maîtresse à un village parce que son mari y est fixé. Mais, ce dernier fait n'est pas sans créer des difficultés à l'enseignante, et il n'est pas rare dans un cas comme celui-là de voir l'inspecteur primaire s'exprimer ainsi : "l'institutrice est mariée à un cordonnier de la localité, situation qui n'est pas de nature à donner du prestige à l'école laïque" (1897)... Le mariage de l'institutrice fait donc jaser, celui de l'instituteur aussi du reste : leur situation morale est inconfortable et leurs difficultés financières ne sont pas là pour l'atténuer, aussi s'explique pour l'instituteur surtout la recherche de gains divers pour améliorer l'ordinaire... pour vivre décentement plutôt.

C - PALLIER LES DIFFICULTES FINANCIERES

1) A la recherche d'appointements divers :

C'est là le souci de tous les instituteurs, surtout de ceux dont le traitement est l'unique revenu de la famille. Chaque rapport d'inspection porte le détail des rétributions ; cette liste témoigne d'une tendance à l'accumulation du moindre travail rémunéré, et par conséquent la diversité règne parmi ces tâches annexes aux fonctions enseignantes. Diversité certes, mais ces fonctions sont toujours publiques ou au service du public... Parmi ces travaux supplémentaires, l'instituteur a une prédilection pour le secrétariat de mairie qui constitue toujours une grosse part des revenus annexes ; il ne faut pas oublier de mentionner le cours d'adultes généralement rémunéré à partir de 1900, les études que le maître partage avec ses collègues et son directeur dans les études de "villes" ; enfin, l'instituteur jouit parfois d'un supplément communal, habitude héritée de la législation d'avant 1889 et qui dans les années 1880-1914 est bien souvent attaché à un instituteur en particulier, dans les petites communes surtout. De plus, ce supplément communal varie à l'intérieur d'une même commune entre le directeur et ses adjoints, mais aussi entre le directeur de l'école de garçons et la directrice de celle de filles : ainsi en 1905 à Villars les Dombes, la municipalité vote un crédit de 300 F par an pour le directeur, de 150 F à la directrice et de 50 F pour chaque

adjoint ou adjointe. Secrétariat de mairie, cours d'adultes, études et supplément communal sont les revenus annexes traditionnels ~~et les plus~~ courants, mais il en existe d'autres en relation avec la vie de la commune -gérance du téléphone, affichage communal, horloge publique-, en relation aussi avec les activités agricoles des villages : secrétariat de la fruitière ou d'une société agricole de secours mutuels.

Il faut illustrer cette énumération d'exemples : c'est le but des cartes 21 à 23 qui figurent ces revenus annexes en valeur absolue ; il était tentant aussi d'en voir la valeur relative, c'est-à-dire de regrouper sur la carte 24 ce que représente un secrétariat de mairie en 1914 par rapport au traitement de chacun à cette date-là. Certes, ce n'est là qu'un petit nombre d'exemples, mais il suggère néanmoins deux remarques : bien souvent, le secrétariat de mairie représente plus de 20 % d'un salaire de fin de carrière, le record étant détenu par Poncin (47,50 %) ; la comparaison de cette carte avec la répartition de la population permet de voir que les communes les plus peuplées paient le mieux leur secrétaire de mairie, mais ce n'est pas absolu : pour trois instituteurs qui ont commencé avant 1885 et qui en 1914 sont à

- Bâgé la ville (1 000 à 2 000 habitants)
- Poncin (1 000 à 2 000 habitants)
- et Foissiat (plus de 2 000 habitants), c'est celui

qui est à Foissiat, donc dans la commune la plus peuplée qui est le bien ^{moins} rémunéré... Il est donc permis de conclure que le critère de quantité, de travail n'est pas unique ; l'attitude de la municipalité influe également sur le montant de la rémunération. Le secrétariat de mairie n'est pas un apport négligeable et l'accumulation des "petits métiers" est parfois impressionnante : par exemple, un instituteur qui en 1904 enseigne dans une commune de Bresse de moins de 1 000 habitants détaille ainsi ses revenus :

- salaire légal 1 200 F (il a 18 ans d'ancienneté. 36 ans d'âge)
- secrétariat de mairie : 250 F
- confection des rôles : 30 F
- frais de bureau : 60 F
- gratification : 100 F (donnée par la municipalité)
- cours d'adultes : 100 F
- vérification des cultures de chanvre : 35 F
- rôle du syndicat d'endiguement de la Saône : 35 F
- mutations annuelles : 15 F (il est là payé par le percepteur)

soit 650 F par an de revenus annexes qui représentent 54,1 % de son traitement annuel.

Dix années plus tard, en 1914 ce même instituteur fait mieux encore : il est alors dans un gros bourg des Dombes (plus de 1000 habitants) et gagne 2 100 F par an de traitement légal auquel il faut ajouter

- directeur : 200 F
- résidence : 100 F
- B. S. : 50 F
- supplément communal : 300 F
- avantages accessoires : 400 F (le détail n'est pas donné)
- secrétariat de mairie : 900 F

- - - - -

soit 1 950 F par an de revenus annexes qui représentent 92,38 % du traitement légal. C'est beaucoup, c'est même l'exception car la plupart des instituteurs n'ont pas eu cette chance là.

2) instituteur de ville et de campagne

Jusque là, il n'a été tenu compte que des instituteurs vivant en milieu rural, il ne faut pas omettre l'instituteur de "ville": certes l'Ain n'a pas de "ville" à part Bourg aussi sur l'ensemble des dossiers dépouillés, les leçons particulières ne sont que l'exception ; elles se concentrent d'ailleurs à Chatillon sur Chalaronne où de 1906 à 1912, un jeune adjoint gagne 750 F par an en donnant des leçons de chant et de violon, où un autre augmente son traitement de 600 F en donnant des leçons de musique (1). Certes, les instituteurs de Bourg surveillaient des études pour la plupart -elles rapportent 120 à 230 F par an de 1905 à 1914 selon le nombre d'heures assurées- ils touchent aussi 400 F d'indemnité de résidence... mais y-a-t-il dans ces gains là de quoi susciter l'envie -voire même la jalousie- de maîtres d'écoles rurales, comme celle qui oppose instituteurs des campagnes lyonnaises et ceux de Lyon même ? Dans l'Ain, rares sont les demandes d'un poste à Bourg même et cela n'a rien d'étonnant : issu du milieu rural, l'instituteur y est à l'aise ; les avantages financiers du poste à Bourg n'attiraient-ils donc pas les ruraux ? il ne semble pas... dans les fiches de vœux reviennent constamment les termes "avantages" et "pas trop loin des communications", souvent aussi "proches de... afin que mon fils puisse y fréquenter le collège ou l'E.P.S.", car c'est en fait le principal avantage du citadin : "il peut presque toujours procurer à ses enfants

(1) il existait à Chatillon sur Chalaronne deux écoles primaires supérieures.

sans frais et sans dérangements, l'instruction que le rural ne peut faire donner aux siens qu'au prix de lourds sacrifices" (1). Il faut le dire avec prudence, mais le dire néanmoins : l'instituteur de la campagne dans l'Ain ne paraît pas envier son collègue de "la ville". Faut-il voir là une extrême modestie de la part du maître de la campagne ? Mais la jalousie n'est pas absente des rapports entre enseignants, même si elle est le fait d'une minorité, quand l'instituteur jeune encore réclame un chef-lieu de canton et se fait **pour** cela appuyer par le maire du lieu, quand "il attend avec impatience le poste plus important qui lui a été promis", quand "des maîtres envieux et médisants espèrent supplanter un collègue dans leur **poste** et suscitent pour cela cabales et tracasseries" (2). La course aux revenus divers, l'appât des avantages accessoires, la part importante qu'ils ont dans le modeste budget de l'instituteur, ne sont pas étrangers à de tels égarements. Cette recherche d'appoints n'est pas faite non plus pour dorer le blason du maître d'école dans son village : il est bien "le paria de la République"... situation que certains n'ont pas accepté longtemps.

3) A la recherche d'une existence plus aisée :

a) par un départ aux colonies:

Il s'agit d'un détachement soit dans un des trois départements d'Algérie le plus fréquemment, soit dans un établissement de la mission laïque française à l'étranger. Quelles en sont les conditions financières ? Au début du siècle, en 1904, un salaire

de 1 500 F	par an pour les titulaires de 5° classe	
de 1 700 F	_____	4° _____
de 1 900 F	_____	3° _____
de 2 200 F	_____	2° _____
de 2 500 F	_____	1° _____
et de 1 200 F	stagiaires de 4° classe	
de 1 300 F	_____	3° _____
de 1 400 F	_____	2° _____
de 1 500 F	_____	1° _____ (3)

n'est pas pour déplaire ; les traitements des instituteurs détachés de

(1) Bulletin de l'Amicale de l'Ain n° 5 - Juillet 1903 page 108.
 (2) Bulletin de l'Amicale de l'Ain n° 11 - Juillet 1905.
 (3) Cité dans le bulletin de l'Instruction publique de Juin 1904.

la métropole dans un établissement de la mission laïque ont également justifié quelques départs (1). - Les instituteurs de l'Ain ont-ils été tentés par ces avantages ? 40 -soit 13,02 %- sur 307 instituteurs et 19 -soit 8,71 %- sur 283 institutrices (2) qui ont interrompu leur carrière, ont quitté le département pour l'étranger ou les colonies :

Destination	Instituteurs	Institutrices
Algérie	22	10
Tunisie	9	1
Maroc	3	2
Indochine	2	2
COLONIES	36	15
Mission laïque :		
Salonique		
Le Caire	2	4
Alexandrie		
Changai		
Divers	2	0
T O T A L...	40	19

L'Algérie est donc la destination de la majorité des instituteurs quittant l'Ain pour les colonies et sur les 22 instituteurs partis avant 1914, 10 sont passés par l'Ecole Normale de la Bouzaréa à Alger afin d'y apprendre l'usage de la langue arabe, beaucoup d'agriculture pratique, des éléments de secourisme et la pédagogie spéciale aux écoles d'indigènes. Sont-ils restés longtemps dans l'Ain avant de remplir ces nouvelles fonctions qui ne sont pas sans faire penser aux oeuvres missionnaires ?

Temps passé dans l'AIN	Instituteurs	Institutrices
1 an	7	3
2 à 5 ans	20	6
5 à 10 ans	12	6
Plus de 10 ans	1	4
T O T A L...	40	19

(1) cf circulaire p. 90 dans les annexes.

(2) statistiques faites sur l'ensemble des dossiers déposés aux ADA.

La majorité d'entre-eux ont donc quitté la métropole très tôt dans leur carrière, mais à quel moment les départs ont-ils été les plus nombreux ?

	Avant 1885	1886 à 1890	1891 à 1895	1896 à 1900	1901 à 1905	Après	TOTAL
Instituteurs	1	5	13	4	5	12	40
Institutrices	0	0	0	3	6	10	19

On remarque dans ce tableau deux moments "d'affluence" pour les instituteurs, entre 1891 et 1895 et après 1905, alors que les institutrices, elles, partent plus tard et particulièrement après 1905. Il est enfin une remarque à formuler pour compléter ce tableau : 36 départs sur 40 ont été le fait d'instituteurs ayant passé par l'Ecole Normale, et quand s'ajoutent les démissions de normaliens apparaît une remarque bien souvent faite par les manuels : les fonctions d'instituteurs n'attirent plus.

b) quitter l'école élémentaire

49 -soit 15,96 %- des cas d'interruption de carrière (1) sont dus à une démission et sur ces 49 cessations d'activité, 33 sont le fait de normaliens qui ont préféré le remboursement des frais de pension à une carrière difficile dans une école ; que sont-ils devenus ? il n'est pas aisé de le savoir (2) : 7 sont entrés dans l'armée ou plutôt y sont restés à l'issue de leur service militaire, 10 sont entrés dans une administration, 2 ont embrassé une carrière commerciale. Sur 174 normaliens de 11 promotions (1888-91 à 1898-1901), 14 soit 8,04 % n'ont pas accompli leur engagement décennal : 6 sont entrés dans l'armée, 4 dans une autre administration, 1 au Chemin de Fer, les 3 derniers étant devenus employé de banque, relieur et huissier. D'autres se sont armés de courage et ont passé des examens afin de s'élever dans la hiérarchie des fonctions de l'Instruction Publique : 3 sont devenus inspecteurs primaires, 4 sont entrés à Saint-Claud après avoir enseigné à l'Ecole élémentaire, 9 enfin sont devenus professeurs d'écoles primaires supérieures ou d'écoles pratiques et industrielles.

(1) Statistiques sur l'ensemble des dossiers déposés aux ADA. Ces démissions représentent 6,33 % sur les 774 dossiers d'instituteurs.

(2) 30 destinations inconnues sur les 49 cas.

C O N C L U S I O N

Que souligner à l'issue de cette première partie sinon l'aspect humble qui ne quitte jamais le maître d'école : les origines sociales modestes pour une carrière menée sans bruit, carrière assortie d'un traitement qui ne permet guère d'écarts. Pas de folles dépenses, pas d'écart de conduite, aucun écart de langage : il n'y a qu'un "droit chemin" pour l'instituteur... La fonction stéréotype-t-elle ses serviteurs ? Oui certes du moins en dignité : le maître doit être ce que sa tâche veut qu'il soit, un personnage, qui par son attitude, mérite les honneurs. C'est aspect là le détache-t-il des paysans au milieu desquels il vit ? Et pourtant, il est né dans un village de l'Ain, il y a passé sa jeunesse, il est entré dans son dernier poste... il est un "citoyen du village" (1) qui peut modeler la société, qui peut aussi subir ses foudres...

(1) l'expression est d'un instituteur qui a débuté en 1905. "Le Progrès de l'Ain 14 septembre 1973".

DEUXIEME PARTIE

Grandeur et Servitude

PREMIER CHAPITRE-

MODELER LA SOCIETE VILLAGEOISE -

A- IL PARTICIPE AUX ACTIVITES DE CHACUN -

Faut-il voir dans l'instituteur des débuts de la République un "être seul au milieu des paysans et des ouvriers, isolé dans sa maison d'école par sa demi-culture" (1) ? Cette image là est difficile à soutenir ne serait-ce qu'en évoquant les fonctions de secrétaire de mairie que le maître assume en général: état-civil, comptabilité communale, et préparation du budget, préparation matérielle des élections, recensement des chevaux, statistiques agricoles, tableau de recensement des recrues et à partir de 1912, la loi sur les retraites lui impose un surcroît de besogne ...voilà autant d'occasions de voir de plus près les évènements du village. Des fonctions de secrétaire de mairie, l'instituteur passe à celles de secrétaire de la mutuelle agricole, plus souvent encore il tient les comptes de la fruitière. Qui oserait dire qu'il vit en marge? Mais n'est-ce qu'une participation aux travaux des villageois ? "Plusieurs communes agricoles doivent leur prospérité à l'initiative de l'instituteur qui a mis les propriétaires au courant de nouvelles méthodes de culture, par des démonstrations pratiques dans les champs d'expérience" (2)... Ici, c'est initier les autres à de meilleures techniques, là, c'est mettre en valeur le terroir: je pense aux Sociétés Scolaires Forestières .

A Dortan , commune limitrophe du Jura, naît en 1899 la première Société Scolaire Forestière , et 18000 plants sont mis en place dès cette date . En 1900, la municipalité d'Hautecour confie à l'instituteur un terrain de vingt hectares à reboiser : l'initiative venait du maître d'école qui avait proposé de régénérer les vastes parcours communaux incultes et de cultiver également noyers et arbres fruitiers . La multiplication de ces sociétés est rapide , encouragée par la Fédération des Sociétés Scolaires Forestières créée en 1908 . En 1914 , la Fédération groupe quarante-huit sociétés , pour la plupart dans l'arrondissement de Nantua (3) , "sociétés extraordinairement actives animées par 1500 petits reboiseurs dont l'ardeur va jusqu'à embellir places et routes de 555 arbres d'ornement "(4) . 1914, c'est aussi la date à

(1)- Maurice BARRES dans un discours à la Chambre en 1910.

(2)- l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1898 pages 296-298.

(3)- Rappel de la carte N° 5: étendue des forêts par canton .

(4)- Bulletin spécial N°3 de mai 1970 : F.O.L. de Bourg.

laquelle la Fédération acquiert le domaine de Lulène à Chatillon-de-Michaille pour y installer une vaste pépinière de résineux afin de satisfaire toutes les demandes . Ainsi, l'instituteur bugiste du début du siècle s'est attaché au reboisement de certaines terres communales, richesse dont quelques communes profitent encore aujourd'hui .

Voici l'instituteur lié à la vie du village , mais qu'en est-il pour l'institutrice ? Si la tâche est mal aisée pour elle , les moyens ne lui manquent pas pour autant ; elle participe, elle aussi, à l'activité du pays dans les sections locales de "l'œuvre du Trousseau" créée en 1909 , "œuvre qui a pour but de permettre aux jeunes filles , entre 10 et 18 ans , de se constituer par leur propre travail et de modestes cotisations un trousseau minimum (1) . Mais l'institutrice a du mal à être véritablement admise par la communauté des paysans ; plus que son collègue, elle est tenue à distance : elle reste la "dame" , aussi s'affaire-t-elle davantage dans des œuvres post-scolaires à base intellectuelle.

B-IL EN A LA CHARGE INTELLECTUELLE , MEME EN DEHORS DE L'ECOLE.

"L'instituteur ne doit pas oublier qu'en dehors de sa classe , il lui reste une mission civilisatrice bien faite pour rehausser sa noble profession : il ne doit pas perdre de vue ses anciens élèves..."(2): c'est là essentiellement le but des cours d'adultes qui existaient déjà sous l'Empire et qui , au début de la République tendent à disparaître , car "les maîtres ne veulent plus se surmener pour rien...et, où trouver des savants disposés à se mettre à la portée des simples et des ignorants dans ces entretiens familiers où l'orateur doit peser ses paroles avec condescendance ; les plus capables reculent devant les difficultés de cet apostolat populaire ". En 1895, les cours d'adultes renaissent et l'essor est rapide dès 1896, (3) surtout ceux réservés aux filles; le graphique souligne aussi que les cours d'adultes se sont multipliés rapidement jusqu'en 1901 puis se stabilisent en Bugey et en Dombes , alors que l'augmentation reste constante de 1896 à 1908 en Bresse.

A l'indifférence dans les années 1880 succède un enthousiasme aussi bien de la part des auditeurs dont l'assiduité est soutenue- à peu près 80 % des inscrits en 1899 - que des maîtres: en 1898 , 42 % de l'effectif des enseignants de l'école élémentaire assurent le cours d'adultes et , l'année suivante , 50 % y participent . Ces maîtres sont-ils concentrés dans une région plutôt que dans une autre ? (4).

De 1901 à 1908 , les cours d'adultes sont également répartis dans

(1) L'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1912 p.582-584

(2)- l'Inspecteur d'Académie en Août 1893 pages 212- 214.

(3)- cf .graphique XXXIII.

(4)- cf. tableau N° 5.

"64"

les quatre circonscriptions académiques du département; mais si l'on compare le nombre de cours à celui des communes à l'intérieur de chaque région, on remarque que en 1901, la circonscription de Nantua-Gex a presque deux cours par commune alors que celle de Bourg a en moyenne un cours et demi par commune; d'ailleurs cette différence tend à s'estomper très vite puisqu'en 1906, la Bresse a en moyenne deux cours par commune comme la Dombes ou le Haut-Bugey... L'élan semble donc avoir été plus rapide dans la montagne du Haut-Bugey et du Pays de Gex... comment l'expliquer? Il faut y voir un facteur "climat" avant tout: les longs et rudes hivers au nord du département sont bien pour favoriser l'assiduité aux cours. Le Bugiste est-il plus sociable que le Bressan? ...De plus, le regroupement autour de l'école n'est pas unanime, et puis le dévouement des maîtres a des limites surtout si le cours n'est pas rémunéré; or, les subventions ne sont pas généralisées: ainsi, en 1898, 256 instituteurs ont fait le cours bénévolement et 67 d'entre eux ont même payé chauffage et éclairage sur leurs propres deniers. Le tableau N°6 souligne l'inégalité dans les appointements entre les diverses régions; c'est à Nantua-Gex, justement là où les cours d'adultes sont les plus florissants, que les subventions sont d'une part les moins nombreuses et d'autre part les plus faibles... signe d'un dévouement extrême? Signe en tous cas d'une étroite collaboration entre le maître et les villageois pour une meilleure gestion des affaires agricoles: ainsi, en 1910, les programmes pour les jeunes gens ont porté sur des notions d'agriculture, de droit usuel, sur la rédaction de lettres d'affaires, sur la lecture du cadastre; cette même année, les institutrices initiaient les jeunes filles à la puériculture, à la coupe et au tracé de patrons; à l'économie domestique... Néanmoins, l'ouverture sur le monde extérieur, sur les événements du temps n'est pas absente: en 1902, plusieurs instituteurs ont fait des cours sur les volcans et les tremblements de terre, en 1904, les sujets ont porté sur la Russie et le Japon, en 1905, sur l'état social en Russie, les syndicats et les grèves; à l'automne 1914, les quelques cours qui restent traitent de la géographie des pays belligérants et font des lectures patriotiques; car l'aspect moral de ces discussions n'est pas à négliger: les dangers de l'alcoolisme, la lutte contre la tuberculose ont fait chaque année l'objet de plusieurs cours (1). Le regroupement autour de l'école ne se fait pas toujours d'ailleurs de façon aussi... disons "sévère", en tous cas de façon aussi didactique: associations d'anciens élèves, patronage, surtout sociétés de tir et sociétés de musique (2) sont là aussi pour lier le

(1)- l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1902 pages 372-375.

(2)- Les sociétés de tir ont eu un brillant essor au début du siècle:
17 en 1903, 59 en 1908, 52 en 1912.

village à l'aire d'influence de l'instituteur . Divertissement , mais aussi élargissement des connaissances et formation morale , tous ces aspects de l'oeuvre missionnaire du maître d'école se retrouvent dans l'encouragement à la lecture : "pour soutenir la lutte contre l'ignorance les bibliothèques populaires sont des arsenaux qu'il faut multiplier , doter d'un matériel de choix , d'engins puissants , perfectibles , renouvelables (1). Tout au cours des années 1880-1914 , le nombre de bibliothèques n'a pas cessé d'augmenter - 476 en 1883 , 572 en 1900 , 589 en 1912 -le nombre de prêts également avec un grand bond en 1896 , dû au nouvel essor des cours d'adultes... Mais les bibliothèques ne détiennent pas toutes les mêmes richesses et quelques-unes sont vite paralysées faute d'un nombre suffisant de volumes pour alimenter des prêts soutenus : en 1890 (2) ,

- 24 bibliothèques ont moins de 25 volumes ,
- 51 de 26 à 50 volumes ,
- 117 de 51 à 100 ,
- 313 de 101 à 300 ,
- 43 de 301 à 500 ,
- 12 de 501 à 1000 ,

et -3 bibliothèques ont plus de 1000 volumes : Saint-Denis les Bourg , Montrevel , et surtout Chatillon sur Chalaronne (5050) . Richesses inextantes parfois , témoin la carte de 1886 , (3) : si quelques communes des bords de Saône les ignorent , les communes ont toutes au moins un centre de prêt ; en Bugey , celles qui ont deux bibliothèques ne sont pas l'exception : en effet , il faut bien que les hameaux en aient une : " le besoin d'apprendre et de s'éclairer gagne jusqu'aux campagnes les plus reculées " (4) . Vers quelles lectures l'instituteur dirige-t-il le villageois ?

(1)- l'Inspecteur d'Académie dans son rapport au Conseil Général en Août 1886 pages 177-180.
 (2)- l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1891 , pages 254-257.
 (3)- cf. carte N°25.
 (4)- l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1891, pages 254-257.

Sur 259 prêts en 1891 pour la commune de Groissiat.

	Hommes		Femmes	
Contes	13	10,08 %	17	13,07 %
Nouvelles	56	43,42 %	72	55,38 %
Lectures patriotiques et récits militaires	12	9,30 %	11	8,46 %
Géographie et civilisations	7	5,42 %	9	6,92 %
Histoire	22	17,05 %	10	7,70 %
Techniques agricoles	13	10,08 %	5	3,85 %
Quelques "classiques" Rabelais, La Fontaine.	6	4,65 %	6	4,62 %
T O T A L en 1891....	129	100 %	130	100 %

Les hommes et les femmes lisent avant tout des nouvelles, c'est ce que déplore l'Inspecteur d'Académie : "trop de lecteurs de tout âge cherchent exclusivement dans la lecture un amusement et une distraction" (2), mais les lectures patriotiques ne sont pas absentes ; avec le développement du sens civique, avec l'amour de la patrie bien entretenu au début de la période par l'existence de bataillons scolaires apparaît le côté moral de la tâche de l'instituteur, déjà un peu abordé plus haut.

C - UNE CERTAINE CHARGE "MORALE" :

C'est d'abord faire sentir aux populations le côté capital de la fréquentation assidue des jeunes enfants pendant toute l'année: dès 1883 et ce jusqu'en 1914, les difficultés d'application de la loi sur l'obligation scolaire constituent le point noir des bilans annuels ; " la loi d'obligation est loin d'agir en tout lieu : respectée à peu près partout pendant l'hiver , elle est enfreinte en été avec un sans-gêne contre lequel il faut réagir . L'indulgence des commissions scolaires frise la complicité . On n'ose pas sévir contre les pauvres gens alléguant leurs besoins ."(3)."La fréquentation est bien plus régulière dans les communes riches que dans les communes pauvres et meilleure encore dans les petits centres industriels que dans les localités agrico-

(1) - Tableau fait à partir du registre de prêt de la bibliothèque scolaire de Groissiat.

(2) - l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1909 p. 552-558.

(3) - l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1883 .

les ..." (1) . Certes la loi du 28 mars 1885 prévoyait la création de caisses des écoles destinées à aider les parents démunis , mais la caisse est souvent restée vide dans l'Ain , sauf à la fin du siècle où l'instituteur a quelquefois utilisé les crédits pour créer des cantines : les enfants des hameaux éloignés mangeaient sous la surveillance du maître dont la femme préparait bien souvent les repas . Les cantines ont largement contribué à améliorer la fréquentation , de même que l'instauration d'une classe unique de 10 heures à 15 heures pendant la belle saison afin de permettre aux bergers de ne pas perdre l'été ce qu'ils ont péniblement acquis l'hiver . En outre , pour le Pays de Gex , "l'exemple de la Suisse voisine a été profitable" (2) . Par les cantines , par les sous des écoles créés dès 1896 , et dont certains ont été actifs (par exemple, à Tramoyes en 1911 , le sou des écoles accorde cinq centimes à l'élève qui n'a pas d'absence au cours de la semaine écoulée) , par un aménagement des horaires , les instituteurs ont rivalisé d'initiatives variées pour pallier cet absentéisme qui sape tous leurs efforts ; mais les obstacles sont énormes : certes , la rareté de la main-d'oeuvre due à l'exode rural (3) , la pauvreté de nombreuses familles qui "louent les enfants à maîtres" -- et les enfants de Bourg même n'en étaient pas exempts : en 1907 encore , l'école Bichat a deux classes de petits bergers qui ne reprennent les cours qu'en novembre (4) -- sont les motifs principaux ; quand la garde du bétail , la fenaison , la moisson , les vendanges , et les labours activent les campagnes , l'école se vide , et , épidémies ou intempéries de l'hiver ne sont pas là pour améliorer la fréquentation . Comment pallier l'indifférence de nombreux parents pour l'instruction , en Dombes en particulier , surtout quand les conflits politiques ou religieux ôtent à l'instituteur l'autorité nécessaire pour agir sur les familles ? Très tôt , apparaît dans l'Ain la nécessité d'un aménagement de la loi de 1882 et en 1913 , l'Inspecteur d'Académie le formule ainsi : " il suffirait d'exiger une fréquentation complète jusqu'à dix ans et d'accorder des dispenses annuelles de plusieurs mois aux enfants de plus de dix ans qui appartiennent à des familles nécessiteuses... il est désirable que l'école et la ferme ne restent pas étrangères : si les cultivateurs constatent qu'on donne à leurs enfants une instruction qui les prépare à leur future profession , ils consentiront plus facilement à les envoyer en classe ." (5) :

(1) - l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1884.

(2) - d° en Août 1908 p. 536.538.

(3) - En 1898 , un enfant de 11 ans gagne 100 à 150 F . de mars à novembre .

(4) - cité par un instituteur qui a commencé en 1905 ; "Le Progrès de l'Ain" 14 septembre 1973.

(5) - l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1913 p. 670. 671.

Plus qu'un aménagement , c'est une véritable réforme qui est préconisée là... Ainsi l'instituteur dans son village n'est pas un individu en marge : il doit compter avec les conditions particulières à chaque commune , avec ses difficultés souvent , à une époque où les garanties sociales n'existent pas : on comprend alors le rôle de premier plan qu'a joué l'instituteur dans le développement de la mutualité et dans les encouragements à l'épargne qu'il a prodigués .

En 1885 , existent 412 caisses d'épargne scolaires ainsi réparties : 22 en Bresse , 53 en Dombes , 65 en Pays de Gex , 46 dans le Haut-Bugey , et surtout 226 soit plus de la moitié dans le Bas-Bugey ; leur nombre ne cesse de diminuer avec les années ; la répartition par région devient plus uniforme , et il ne reste que 237 caisses en 1901 , date à laquelle les parents prennent souvent des livrets à la poste pour leurs enfants , sans passer par l'Instituteur: le but n'en est pas moins atteint . Si à la fin du siècle s'éteignent petit à petit les caisses d'épargne scolaires, le goût de l'économie stimulé par le maître d'école ne meurt pas pour autant : en effet , en 1899 , s'épanouissent "les petites Cavé" qui sont des sociétés de secours mutuels scolaires régies par la loi du 1 avril 1898 . Pour une cotisation annuelle de 5F. 20 , les membres reçoivent une indemnité de 6F. 50 par jour de maladie , et une allocation est versée en cas de décès . Dès 1899 , il y a déjà 101 sociétés qui regroupent 6500 membres , et reçoivent des dons importants de particuliers ; en 1906 on en compte 112 (1) ; mais , la répartition est fort inégale : 83 unités soit 74,10 % sont situées en plaine et 29 soit 25,90 % en montagne ; c'est donc en plaine que l'idée mutualiste a fait le plus de progrès et ceci est confirmé par la concentration dans la partie basse du département de sociétés mutuelles libres (2) . Pourquoi la montagne ignore-t-elle ce phénomène ? "Les sociétés sont souvent difficiles à ouvrir dans les petites communes car elles ne sont rentables que si le nombre d'adhérents est suffisant"(3) : ceci explique la formation de "syndicats" à Divonne-Grilly-Vesancy , à Arlod- Ochiaz- Villes-Billiat , à Bey-Cormaranche . La loi sur les retraites ouvrières en 1912 explique l'arrêt de l'expansion des sociétés mutuelles scolaires à cette date-là ; aussi , plus que leur longévité , il faut surtout souligner leur rôle d'étape dans l'idée de la mutualité .

(1) - cf. carte N° 26.

(2) - cf. carte 26 .

(3) - l'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en Août 1900 pages 308. 311.

"Bien des instituteurs ont vécu comme Mr. Bouet dans la réalité des choses et des hommes de la commune où ils exerçaient leurs fonctions . Et ils ont vécu heureux ; ils ont été utiles . L'action de Mr Bouet , en particulier a été féconde parce qu'il vivait , parce qu'il pensait la morale qu'autour de lui on vivait , parce que son enseignement allait dans le sens de l'évolution de la population, qu'il a ainsi facilité cette évolution ."(1) . L'instituteur des campagnes de l'Ain, comme Mr. Bouet dans les Deux-Sèvres , a lui aussi joué un rôle moteur dans la communauté villageoise , et ce d'autant plus qu'il s'attache à un poste pendant de longues années .Mais ses fonctions à l'école et hors de l'école , sont trop en vue pour qu'elles ne lui causent pas quelque déboire : qu'il soit au coeur du village est à double tranchant....

(1) - cité dans Roger THABAULT , "Mon village" . Paris.1945. 250 pages page 224.

DEUXIEME CHAPITRE. : A LA MERCI DE ...

A- SOUS LES REGARDS DU VILLAGE .

"Seul, épié, humilié", ainsi vit l'instituteur surtout dans le cadre de petites communes, si nombreuses dans l'Ain . "Les cultivateurs considèrent les instituteurs avec un mélange complexe de respect pour leur savoir, de reconnaissance pour leur dévouement, d'irritation pour leur assurance, de jalousie pour leur promotion sociale, la sécurité de leurs revenus, la propreté de leur métier physiquement peu fatigant, et la longueur de leurs vacances"(1). On l'observe, on le plaint, on le jalouse, on le hait même, mais jamais l'instituteur n'engendre l'indifférence. Sa vie privée est étalée sur la place du village, surtout s'il est originaire de la région: "Mr... appartient à une famille pauvre secourue par la commune, aussi est-il souvent molesté par de malhonnêtes gens au sujet de la position de ses parents, ce qui est cause du peu d'autorité qu'il a sur ses élèves;"(1890). On sait lui rappeler ses humbles origines: "Vous ferez bien de ne pas oublier que votre père a passé sa jeunesse à garder les vaches, que vous êtes le fils de ..., que votre instruction, vous la devez aux contribuables..."(2) Son mariage avec un habitant du pays n'arrange rien, et pour l'institutrice, c'est pire encore: les moindres sorties sont disséquées par la population, par le directeur ou la directrice aussi: "la directrice avait pris la bonne habitude de vivre la plus possible avec ses adjointes: on mangeait à la même table, on prenait une partie de ses congés ensemble, on allait ensemble en promenade; Par ce moyen elle espérait même prévenir les sorties fréquentes et souvent prolongées de Melle..."(1897).

Surtout, il faut composer avec le maire et ce n'est pas toujours commode! Quel est l'instituteur qui, en tant que secrétaire de mairie, n'a pas eu à subir une fois la tyrannie d'un maire imbu de sa charge, qui au besoin lui rappelle "après tout, vous n'êtes que mon domestique"(1904), qui assiste parfois aux inspections, qui se sent surtout un droit de regard sur le travail des maîtres, un droit d'ingérence... ou de veto dans la nomination des instituteurs; "j'estime, dit l'un d'eux qui réclame sa délégation aux opérations du C.E.P., qu'il doit y avoir une place pour le maire afin qu'il puisse juger des résultats obtenus "... "Je suis très étonné dit l'un d'eux à l'Inspecteur d'Académie en 1899, que vous ne teniez aucun compte des demandes que je vous ai faites au sujet de l'instituteur à nommer; je vous avertis que je m'empresse

(1)- A. PROST : "l'enseignement en France" op .cit.p.5 page 382.

(2)- paroles d'un adjoint enBresse en 1904.

d'avertir Mr... député de ce qui se passe afin qu'il fasse le nécessaire pour refuser le candidat que vous nous imposez"...J'ai cru devoir rappeler au maire que les instituteurs étaient nommés par le préfet sur proposition de l'Inspecteur d'Académie et non par les municipalités"(1). Il est enfin un tout autre motif, régional cette fois qui est à l'origine des différends entre population et instituteur: "cinquante élèves sur quatre-vingt dix sont des enfants des hospices du Rhône, de Bourg, de l'Abbé Santol; ces pupilles sont une cause d'ennuis continuels. La municipalité en est amplement fournie : le maire a 3 pupilles, son adjoint 4, les conseillers municipaux 2. Les patrons de ces enfants voudraient en disposer librement, d'où antagonisme entre les instituteurs et les patrons, antagonisme qui se traduit chez ceux-ci par des refus de service, augmentation du prix des dentées, mauvais propos tenus devant les enfants pour leur enlever le respect de leur maître" (un instituteur en Bas-Bugey en 1910).

Mais il faut vivre avec ces villageois ; aussi, comment passer outre les querelles de village ? donner un avis, un conseil, une suggestion, c'est prendre parti, n'en pas émettre c'est être faux, ou lâche ou indécis, alternative impossible s'il en est : la difficulté d'être neutre régit la vie du maître dans le village, beaucoup moins en "ville" où il se confond avec "les petits fonctionnaires, gens gris et respectables..." (2). La prudence est de mise dans le domaine religieux surtout, dans le domaine politique aussi : "J'ai peine à lui faire comprendre que si l'instituteur a la plus entière liberté de pensée à tous les points de vue, il est tenu cependant en certaines circonstances à une sage réserve dans la manifestation de ses opinions, qu'il doit en tout cas être le premier à faire abstraction des questions de personnes"(3). Les déconvenues au lendemain d'élections municipales sont souvent à l'origine d'un grief assez fréquent fait à l'instituteur : "il a pris part à la lutte électorale ; la population est divisée et il ne fait rien pour apaiser les esprits"(4). Beaucoup de maîtres soulignent d'ailleurs avec amertume l'inconfort de leur situation : en 1909, un instituteur demande à quitter son poste car dit-il, "l'excitation des passions lors des événements de la grève a créé de nouvelles difficultés, malgré la plus extrême réserve pour ne nous mêler en rien que de notre service". Si l'indifférence politique est mal aisée, la neutralité religieuse l'est bien davantage encore : les factions catholiques dénigrent le maître laïque certes, mais le tollé est plus général quand l'instituteur est pratiquant : "M. ... est religieux ; il va à la messe non pas régulièrement mais quelquefois. Il a même essayé de ménager les susceptibilités puisqu'il va au village voisin le dimanche..."(1900). Dans l'Ain comme ailleurs, les animosités de certains villages se concentrent sur l'école laïque et sur ceux qui la servent.

(1) un inspecteur primaire - 1904 -

(2) A. PROST ouvrage cité p. 382

(3) un inspecteur primaire en 1904 à un instituteur qui a affiché son hostilité au député de sa circonscription.

(4) Haut-Bugey en 1896.

B - UNE GUERRE AU VILLAGE BUGISTE ? UNE GUERRE AU VILLAGE BRESSAN ?

La guerre est là, même si elle n'est que latente : si la vie de l'institutrice est régie par les consignes de prudence, elle l'est aussi par l'idée permanente de la concurrence ; cette école a gagné quinze élèves sur la rivale ... "Ici la situation est difficile face à une importante école privée : douze enfants ont déjà quitté l'école. Reviendront-ils ?" (1990 en Dombes). C'est là l'alternative habituelle que les inspecteurs primaires ne manquent pas de noter, et qui bien souvent témoigne à leur yeux de la qualité du travail du maître. Le graphique XXXIV renseigne sur la teneur de la querelle sur les effectifs : jusqu'en 1900, la fréquentation dans les écoles privées de garçons demeure stable et elle a même tendance à augmenter dans celles de filles, alors que les effectifs des écoles publiques baissent à cette même époque : au dépeuplement des campagnes correspond une diminution dans les effectifs scolaires, mais comparativement, les écoles privées ont été moins touchées que les établissements publics, et ce pour de diverses raisons. Ce sont les familles les plus pauvres de la population qui quittent les campagnes pour les villes, donc celles qui profitent au maximum de la gratuité dans les écoles publiques. De plus, les plus grosses écoles privées, de la Congrégation de Saint-Joseph en particulier (1), sont en 1886 implantées dans les centres de petite industrie qui ne se dépeuplent pas, tels Oyonnax, Jujurieux, Ambérieu, Lagnieu, Belley et surtout Bourg, écoles primaires auxquelles sont adjoints classes enfantines et pensionnats. Et, s'il n'existe pas davantage d'écoles privées congréganistes en 1886, c'est que les soeurs de Saint-Joseph enseignent alors dans beaucoup d'écoles publiques de filles ; la laïcisation de ces écoles voulue par la loi du 30 octobre 1886 signifie-t-elle une baisse d'influence de la Congrégation ? oui bien sûr, mais la hausse des effectifs des écoles privées de filles est là, dû/surtout à la laïcisation. A la suite du décès d'une directrice ou d'une adjointe congréganiste, l'administration lui substitue une institutrice laïque et la congrégation préfère en général abandonner l'école, quitte à fonder à côté une autre école quand la concurrence lui paraît possible (2), d'autant plus facilement d'ailleurs que les bâtiments lui appartiennent parfois. Les laïcisations d'écoles de filles surtout, puisque les écoles publiques de garçons sont toutes laïques dès 1891, s'échelonnent sur quinze ans, jusqu'en 1903 (3) : ni précipitation, ni faiblesse, ce fut le calme, surtout quand l'initiative revenait à la municipalité elle-même. Néanmoins, quelque farouche hostilité a parfois accueilli l'instituteur laïque, l'institutrice plutôt : ainsi en 1899 dans une commune de Bresse, le maire fait fermer la pompe publique afin que la maîtresse n'ait plus d'eau potable, le curé refuse ses élèves au catéchisme et ses effectifs tombent de vingt à six, le conseil municipal ne vote pas les crédits pour fournitures aux indigents : l'institutrice doit alors prendre sur ses propres deniers...

(1) cf. carte n° 27

(2) L'Inspecteur d'Académie dans son rapport au Conseil Général en août 1895 pages 223 . 226

(3) cf. carte n° 28

A part quelques exceptions, l'installation de l'école laïque n'a pas soulevé de guerre ouverte au village, que ce soit en Bresse ou en Dombes, et l'application des lois du 1er juillet 1901, du 7 juillet 1904 (1) et du 5 décembre 1905 n'a pas altéré, à quelques exceptions près la tranquillité publique (2).

Plus ample semble avoir été l'offensive catholique des années qui précèdent la guerre : "On sait que le département de l'Ain est le bureau des Associations de pères de familles, la première association ayant été fondée à St-Rambert-en-Bugey en 1909 et la propagande pour la multiplication de ces sociétés étant partie de l'Ain. Actuellement, ce département est à peu près complètement organisé puisque trente trois cantons sur trente six ont leur association de pères de familles." (3)
- Que sont ces associations ? quel est leur but ? Qui en a eu l'initiative ? Que la première association soit née à St-Rambert n'a rien de tellement étonnant : ce sont les patrons des usines de la Schappe qui en sont les promoteurs, comme ce sont les châtelains des bords de Saône qui exercent "une pression active sur les familles, promettent des secours, des emplois, usent au besoin de la menace" (4). Patrons et hobereaux de village sont à l'origine de ces associations qui "ont des représentants dans les plus petites localités et il semble que près de chaque école se trouve un délégué. Ces délégués se réunissent périodiquement pour se communiquer ce qu'ils ont appris et recevoir des instructions ; des avocats-conseil sont d'ailleurs à leur disposition" (5). Les incidents (6) portent sur les manuels en particulier sur le livre d'histoire de Devinat, quelques plaintes mènent les instituteurs devant les tribunaux civils ; enfin ces incidents suscitent la fondation d'associations laïques de pères de famille dont le but est de défendre l'école contre les attaques de l'association rivale. Face à ces attaques, "les instituteurs doivent plus que jamais veiller avec la plus grande attention sur leurs propres faits et gestes, doivent s'interdire notamment toutes les intempérances de langage susceptibles d'être relevées par des tiers" (7). La situation est plus inconfortable que jamais.

- (1) 46 écoles congréganistes ont été fermées et 18 seulement ont rouvert avec un personnel sécularisé.
- (2) cf. calque sur la carte n° 27 : communautés enseignantes expulsées, et incident lors des inventaires des biens des paroisses. Cité par L. Janin dans "Visage de l'Ain" n° 81 page 31.
- (3) extrait du "Petit Provençal" 1910, article joint aux notes d'Eugène Dubois : bibliothèque municipale de Brou à Bourg. Référence 590 0010 P 481.
- (4) Ici pour le recrutement des écoles privées. Cité par le Préfet en février 1913 dans son rapport au ministre de l'instruction publique Th. Steeg. ADA série T 2ème rubrique liasse n° 11.
- (5) même référence que note n° 4 .
- (6) la géographie de ces incidents est indiquée sur le calque de la carte n° 27
- (7) même référence que note 4.

C - SOUS UN REGIME DE TUTELLE ?

a) bilan des plaintes et conséquences :

Tyrannie des maires, mésquineries ou haine des populations, despotisme de quelques directeurs, voila le lot des hostilités auxquelles l'instituteur peut se heurter : est-ce fréquent ? Sur 453 dossiers dépouillés, 119 membres de l'enseignement primaire, soit 26,26 %, ont subi au moins une fois les rigueurs d'une enquête à la suite d'une plainte ; les institutrices — 45 sur 243 soit 18,51 % d'entre elles — ont d'ailleurs moins souvent eu ce genre d'aléas dans leur carrière que les instituteurs : 75 sur 210 soit 35,23 % d'entre eux. Mais tous n'ont pas suscité qu'une seule plainte :

nbre de plaintes :	instituteurs :		institutrices :		instituteurs et institutrices :	
	—	% sur 74 cas :	—	% sur 45 cas :	—	% sur 119 cas :
1	35	47,30 %	30	66,66 %	65	34,62%
2	18	24,33 %	9	20 %	27	22,68 %
3	10	13,51 %	1	2,22 %	11	9,25 %
4	9	12,16 %	2	4,45 %	11	9,25 %
5	2	2,70 %	1	2,22 %	3	2,52 %
plus de 5	0	—	2	4,45 %	2	1,68 %
TOTAL	74	100 %	45	100 %	119	100 %

La majorité des maîtres n'ont attiré l'attention de l'administration sur eux qu'une seule fois au cours de leur carrière, mais qui se plaint ? (1). C'est avant tout un directeur dans 31,76 % des cas, mais aussi la population pour 29,05 % et un maire pour 22,90 % des plaintes déposées contre les instituteurs ; pour les institutrices, leurs directrices sont dans 49,37 % des cas à l'origine de leur déboire et la population se plaint dans 25,32 % des cas (2). Que les maires se soient élevés plus souvent contre les instituteurs n'a rien de très étonnant, que les directeurs demandent souvent le déplacement d'un "sous-maître" n'a rien de très nouveau non plus... mais quels sont les motifs invoqués ?

- (1) cf graphique XXXV fait sur 148 plaintes pour les hommes, 79 plaintes pour les femmes, soit 227 plaintes en tout
- (2) le résultat "plainte des populations" est à nuancer car a été inclus dans ce chiffre les plaintes d'un seul parent.

motifs	instituteurs	institutrices	total	% sur 86 plaintes
incapacité	15	2	17	19,76 %
châtiments corporels	6	0	6	6,98 %
indépendance	8	27	35	40,70 %
conduite en "ville" (se mêle d'affaires politiques)	8	4	12	13,96 %
divers	5	0	5	5,81 %
aucune mention	5	6	11	12,79 %
TOTAL	47	39	86	100 %

Le jeune instituteur paie avant tout son indépendance, d'autant plus que le motif "incapacité" cache bien souvent la mésentente entre directeur et adjoint plus qu'une incapacité réelle. Les femmes plus encorés que les hommes sont soumises aux foudres de quelques directrices mesquines, telle celle-ci qui formule ainsi son grief : "La directrice demande le changement de son adjointe avec qui elle ne s'entend pas" (1898). Que le motif soit futile ou fondé, l'administration déplace volontiers l'instituteur qui ne convient pas au directeur, avant tout parce qu'il faut faire bloc face aux ennemis de l'école laïque : c'est ainsi que sur 47 demandes de changement voulues par un directeur, 42 ont été satisfaites.

Si le directeur obtient en général gain de cause, il n'en est pas de même pour les populations ; tout dépend en fait de l'importance que l'administration accorde aux plaintes si celles-ci sont fondées. Mais, souvent, l'ampleur de l'hostilité incite l'instituteur à demander lui-même son changement.

Plainte de la part de quelques populations :

motif	H (hommes)	F (femmes)	T (total)	%
coups	7	1	8	12,70 %
incapacité	3	6	9	14,29 %
relations avec le curé	2	1	3	4,76 %
adversaires laïques	4	0	4	6,35 %
mauvaises fréquentations alcoolisme	4	6	10	15,87 %
divers (dont lettres anonymes et plaintes d'individus isolés)	23	6	29	46,03 %
TOTAL	43	20	63	100 %

C'est donc la vie privée des maîtres qui fait l'objet de la majorité des attaques de la population, dans des pétitions où signent au besoin des gens qui

n'ont plus d'enfants à l'école, attaques qui peuvent parfois, si elles sont approuvées par l'inspecteur primaire lors de son enquête, aboutir en plus du déplacement, à une sanction disciplinaire (1). Quelle sanction ? Est-ce fréquent et pour quels motifs :

Dans le cadre du dépouillement :

sanction	sur 310 dossiers d'instituteurs	sur 240 dossiers d'institutrices
réprimandes	4	5
blâme	6	1
censure	0	2
soit pour	10 4,76 %	8 3,29 %

Encore faut-il réduire ces chiffres, surtout celui des réprimandes : en effet, 4 d'entre elles ont été infligées pour activités syndicales. Les principaux faits qui motivent une sanction disciplinaire sont l'incapacité (4 cas), des coups aux élèves (4 cas), une intempérance persistante (3 cas), de mauvais rapports avec différents directeurs (3 cas). Si réprimande et blâme sont des sanctions mineures, la censure qui peut être inscrite sur le bulletin des actes administratifs et la révocation parfois assortie d'interdiction sont prononcées en cas de délits graves :

	révocation	censure
enseignement confessionnel - non respect de la loi sur la laïcité	4 instituteurs publics congréganistes	1 institutrice publique laïque
insoumission administrative	2 cas	1 cas
intempérance	1 cas	1 cas
actes d'indélicatesse	4 cas	—
usage de faux	—	—
outrages aux moeurs	3 cas	—

en outre condamnés par un tribunal civil

(2)

Ceci fait 14 révocations prononcées pendant les trente années qui séparent 1880 et 1914 pour à peu près 2000 instituteurs qui ont fait partie des cadres de l'enseignement primaire public, pendant un laps de temps plus ou moins long. C'est peu... Par contre, il est une "sanction", qui en fait n'est pas reconnue comme telle, mais qui est utilisée ainsi couramment : c'est le déplacement d'office. Dans le premier bulletin de l'Amicale, c'est moins la notion de ce déplacement

(1) Ces sanctions sont par ordre de gravité croissante : réprimande, censure, révocation, interdiction temporaire ou absolue d'enseigner. Article 30 de la loi du 30 octobre 1886 cité dans R. GRANGE mémoire cité page 2 page 84.
 (2) Etat des sanctions fait pour l'ensemble du personnel ADA série T rubrique n° 18 liasses n° 2 et 3.

qui indigné que l'arbitraire qui le cause, arbitraire déguisé sous la formule "nécessité de service" et qui crée des "préjudices moraux, matériels et financiers (1) ; il faudra attendre 1912 pour que le déplacement d'office soit régularisé : proposé alors au Préfet par l'Inspecteur d'Académie, il est notifié à l'intéressé qui a cinq jours pour faire appel et qui peut, avant de passer devant le Conseil Départemental avoir connaissance des pièces de son dossier.

L'instituteur n'est donc pas à l'abri de maintes hostilités dont il supporte les frais, matériels et moraux, hostilités que quelques inspecteurs primaires ne cherchent pas à compenser par une attitude bienveillante : j'ai été frappée par la sévérité de certains, par celle de maints directeurs plus encore.

b) Le besoin de tutelle :

Que faire seul face à la haine de certains, face aux prudences administratives qui ne donnent pas un sentiment de justice pour autant ? Que faire sans l'appui des "puissances" du moment ? C'est là en effet un phénomène qui surprend par sa fréquence : sur 210 instituteurs, 97 soit 46,19 % ont utilisé un appui quelconque au moins une fois dans leur carrière, et 89 institutrices sur 243 soit 36,62 % en ont fait de même ; bien sûr, certains d'entre eux ont sollicité plusieurs fois une aide quelconque, témoin le graphique XXXVI, mais la plupart ne l'ont fait qu'une seule fois au cours de leur carrière. Qui intervient ? (2) Les députés et sénateurs sont les élus les plus "actifs" (3) et parmi eux, Bérard et Pochon, députés puis sénateurs, usent souvent de leur influence auprès du Préfet dont "l'attention est appelé sur M. ... instituteur à ... qui sollicite le poste de ... (4). Que beaucoup se soient adressés à Bérard ou Pochon n'a rien de très étonnant : ce sont alors les personnalités de premier bilan dans le département, Pochon véritable maître du Conseil Général jusqu'en 1908, Bérard très populaire en Dombes et dans le Bas-Bugey. Pour quels motifs interviennent-ils ? (5) Députés et sénateurs surtout, conseillers généraux aussi, plaident la cause de quelques maîtres pour une nomination, dans la majorité des cas, pour l'entrée dans la carrière aussi "car, dit le père d'une postulante en 1895, sans une petite recommandation, je crains bien qu'elle ne soit oubliée". A travers cette citation apparaît la force d'une certaine habitude du moment : les instituteurs qui ont commencé avant 1895 ont-ils plus usé de quelque recommandation que leurs collègues qui ont débuté plus tard ? (6)

- (1) cité dans les délibérations du Conseil Général d'août 1904 pages 140-141
- (2) cf. graphique XXXVII
- (3) cf. la rubrique "préfet" : intervenait-il à la demande d'un élu non mentionné ? Cette rubrique là tendrait donc à augmenter la part député-sénateur surtout, celle des autres aussi.
- (4) phrase rituelle par laquelle le Préfet fait part à l'Inspecteur d'Académie de la démarche qui a été faite en faveur d'un instituteur.
- (5) cf. graphique XXXVIII
- (6) tableau fait pour ceux qui n'ont sollicité qu'une intervention au cours de leur carrière.
1 : nombre de dossiers dépouillés par période
2 : nombre d'instituteurs qui ont été recommandés
3 : pourcentage.

date de début	instituteurs			institutrices		
	1	2	3	1	2	3
avant 1895	125	77	61,60%	90	31	34,44%
1896 -- 1905	50	14	28	92	44	47,82%
1906 -- 1913	35	6	17,14%	61	14	22,95%

Ce sont les instituteurs de la première période avant tout qui ont sollicité une aide : habitude d'une époque certes, mais aussi unique moyen de conjurer un mauvais sort ... Pour les institutrices, la répartition est plus **uniforme** et de toutes façons, elles sont moins nombreuses à demander un appui : elles font moins parler d'elles, leur rôle dans le village en est plus effacé.

c) Une récompense toutefois...

A travers tout ceci, on a l'impression d'une pression constante qui s'exerce sur les instituteurs : surveillance des uns, maléfices des autres, appui de quelques-uns... Le maître dépend de maintes forces extérieures et on lui demande beaucoup, en travail, en dignité, en sainteté presque : ce sont des "saints sans espérance", selon l'expression de Brice Parfain (1), de qui "l'on exige un labeur considérable en échange d'un traitement et d'avantages modestes" (2) ... et de distinctions honorifiques. Or, il faut le dire tout de suite, certains instituteurs ne sont pas insensibles à ce genre de récompense ; ils les réclament au besoin directement à l'administration dans des lettres où ils étalent leurs initiatives et leurs résultats, ou par l'intermédiaire d'un homme politique. Quelle proportion d'instituteurs a été récompensée ? Sur 136 instituteurs qui ont eu une carrière complète, 102 soit 75 % ont obtenu la mention honorable, récompense qui a été attribuée à 110 institutrices sur 164 ayant achevé leur carrière soit 67,07 % ; mais c'est là la distinction mineure ; il en existe d'autres qui s'obtiennent sur proposition des Inspecteurs Primaires et de l'Inspecteur d'Académie et en fonction du nombre fixé par le Ministère chaque année. Quelles sont les autres et qui les a obtenues ?

(1) Cité dans Georges DUVEAU "Les instituteurs" Paris 1957 - 192 pages - page 111.

(2) L'Inspecteur d'Académie au Conseil Général en août 1913 pages 673-675

distinction	instituteurs		institutrices	
mention honorable	102	75 %	110	67,07 %
médaille de bronze	81	59,55 %	50	30,48 %
médaille d'argent	34	25 %	17	10,36 %
officier d'Académie	48	35,29 %	28	17,07 %
officier de l'I.P.	13	9,55 %	4	2,43 %

(1)

Enfin, au bout de combien d'années de carrière ? (2). Bien sûr, plus la distinction est élevée, plus elle est tardive, mais on peut se demander néanmoins s'il y a eu une évolution au cours des années 1880-1914 : les instituteurs ayant débuté avant 1895 ont-ils été récompensés plus tôt ? (3). Avant 1895, 57,29 % des instituteurs qui ont eu la mention honorable l'ont obtenue au bout de vingt ans ou moins de carrière ; entre 1896 et 1905, 33,83 % l'ont eu dans les mêmes conditions et 18,75 % seulement l'ont acquise dans les vingt premières années de services. Il semble donc que l'administration ait plus volontiers accordé des distinctions aux maîtres dans les premières années de la République.

Le premier chapitre de cette seconde partie a évoqué la noblesse de sa tâche, ce chapitre-ci y adjoint toutes les forces qui font descendre l'instituteur de son piédestal : il est déchu par l'attitude de certains, il est secouru par la bienveillance de quelques-uns, et toujours, il est à la merci de diverses puissances : pas un écart ne lui est pardonné... Dans ces conditions, l'instituteur pouvait-il se taire longtemps ?

(1) Les pourcentages sont calculés sur ceux - 136 cas d'instituteurs et 164 cas d'institutrices-qui ont eu une carrière complète.

(2) Cf. graphique XXXIX.

(3) Cf. graphique XXXX

TROISIEME CHAPITRE :

VERS UNE EMANCIPATION ?

Ce n'est pas une attitude nouvelle qui surgit au début du siècle ; le refus de la main mise d'un directeur sur sa vie privée, le refus de l'autorité d'un maire sont là pour témoigner d'un indiscutable goût d'indépendance qui, jusqu'alors n'a été manifesté que par de puissants caractères osant s'opposer à quelque tutelle. Révoltes isolées, et la géographie du département accentue encore cet isolement ; révoltes toujours réprimées ; aussi "le meilleur glisse peu à peu vers l'apathie et la routine" (1) ; pour réussir, il faut unir les énergies éparses et jusqu'ici impuissantes, il faut surtout les organiser de façon ferme. Si l'idée d'association n'est pas nouvelle pour les instituteurs français et a fait son chemin avec les congrès nationaux à vocation pédagogique, avec les congrès internationaux, celui du Havre en 1885 surtout, elle a essayé de se réaliser avec "l'union des instituteurs et institutrices de la Seine" en 1887 : même après la circulaire du ministre Spuller le 20 septembre 1887 mettant fin à toute ébauche d'organisation nationale, quelques associations corporatives existent au niveau local, telle l'Amicale du Rhône créée le 7 mai 1896 ; Lyon, la Loire ont un cercle pédagogique, l'Ain n'a rien... (2). L'Ain sera en 1902 le soixantième département à fonder son Amicale ; c'est un département "en retard", quelles raisons apporter à cela ? Il faut avant tout accentuer l'image d'un extrême isolement et puis, on peut penser que les origines rurales, la vie au milieu de paysans ne sont pas faits pour accélérer l'évolution des mentalités. Une association existe cependant, mais elle est là pour réduire les aléas matériels : c'est la société de secours mutuels fondée dans l'Ain le 11 août 1866, redéfinie en avril 1883 ; elle accorde des secours aux instituteurs malades, à leurs veuves et leurs enfants, elle pourvoit aux frais funéraires de ses membres participants, elle prévoit une indemnité temporaire avant le règlement de la pension de retraite ; la retraite, c'est là son principal objet : "la société pourra quand ses ressources le permettront assurer à ses membres participants, conformément au décret du 26 avril 1856 une pension de retraite"(3). Le caractère

(1) Extrait de l'appel du comité provisoire en novembre 1901. Bulletin de l'Amicale de l'Ain n° 1 Juillet 1902 Page 2.

(2) Je n'ai même pas trouvé mention d'une Association d'Anciens élèves de l'E.N. avant 1914.

(3) Nouveaux statuts de mars-avril 1883 Titre I A.D.A. série T rubrique N° 29.

primordial d'une telle association a-t-il touché beaucoup de maîtres ? En 1874, 312 instituteurs et 22 institutrices, soit 334 personnes appartiennent à la société de secours mutuels ; en 1896, il en a 336 dont 103 hommes et 233 femmes, or, l'effectif total des écoles s'est considérablement accru entre ces deux dates : beaucoup d'instituteurs ignorent donc la Société, fait identique d'ailleurs à celui que signale SAURAT pour Lyon (1). En 1904, la société regroupe 512 membres, c'est mieux... vraiment ? Ces 512 instituteurs représentent 36,62 % du total du personnel : l'engouement est donc toujours minime. Mais, 1904 c'est aussi la date de "l'Autonome", société départementale contre les accidents et la diffamation qui relaie une société de même type, dite "société de Toulouse" ; cette dernière "s'étant présentée comme une mutuelle, de là sa réussite, et, en réalité étant exploitée et fonctionnant comme une société capitaliste" (2), les instituteurs de divers départements fondent au début du siècle leurs propres associations gérées par eux. La mutualité a donc été le premier degré d'une union, même si celle-ci est limitée : au début du siècle, c'est une nouvelle étape : pallier les épreuves matérielles ne suffit plus, il faut réduire les aléas moraux, il faut prendre la parole, il faut oser parler.

A - OSER PARLER : DE L'ISOLEMENT A L'UNION

1°) Union facile ?

- "Le moment est venu de renoncer à une existence d'isolement et d'égoïsme : cette Amicale aura pour but de resserrer nos liens de confraternité, de travailler à l'amélioration de notre situation matérielle et morale, de soutenir ceux que le malheur aurait frappés..."(3), "le premier élément de la dignité corporative, c'est la concorde : créez cet état d'esprit nouveau fait de bienveillance et d'équité, maintenez-le par une nette et précise délimitation des attributions et des responsabilités de chacun" (4). L'appel à l'union, c'est là le leitmotiv des premiers bulletins, dans de véritables oraisons où sont exaltés l'idéal laïque et le caractère primordial d'un rassemblement solide pour servir cet idéal. Mais ces deux citations soulignent aussi le caractère de cette

(1) M. SAURAT : mémoire cité page 2 pages 95-96.

(2) Cité dans le Bulletin de l'Amicale n° 9 de Juillet 1904 p. 238.

(3) Même référence que note n° 1 page 80

(4) Bulletin de l'Amicale n° 1 Juillet 1902 pages 8 à 10. Article intitulé "Pour l'union" rédigé par le bureau de l'Amicale.

nouvelle attitude des maîtres : ils sont unis, ils se sentent plus forts mais en même temps ils ne veulent pas abuser de cette puissance qu'ils viennent d'acquérir : "force morale de l'enseignement primaire, notre union sera faite de profonde déférence pour nos chefs, de sincère affection pour tous les membres de notre grande famille universitaire"(1). Leur action prend donc dès le début cette double face offensive et défensive, mais surtout défensive : modération et loyalisme, voilà ce à quoi ils tiennent, en même temps cette attitude est un danger pour leur nouvelle union .

- Les difficultés d'une union harmonieuse :

"Nous n'en voulons pas de ton Amicale parce que vous formerez une société où les plus sensés, les plus pondérés, les plus vaillants, seront envahis et submergés par les jeunes hurluberlus et les braillards. Vous commettrez de telles extravagances que vous rendrez odieux le corps enseignant primaire". Cette réflexion faite à un des fondateurs de l'Amicale et reproduite par lui (2) traduit le principal obstacle à une union solide : se retrouvent côte à côte les directeurs et leurs adjoints et l'harmonie on le sait n'est pas toujours parfaite ! et puis, "la cause générale de l'antagonisme réside dans le mouvement vers les situations égalitaires, elle réside aussi dans l'effort que les hommes sont tous tentés de faire pour conserver une situation acquise" (3), et la méfiance s'installe : "pour certains jeunes, "le patron" voilà l'ennemi et pour certains "vieux", l'esprit des jeunes voilà le danger" (4)... conflit de générations, individualités qui se heurtent, mais il est un autre obstacle, c'est l'apathie : "un certain nombre de nos collègues, soit timidité, soit habitude difficile à rompre, soit reste atavique des passives obéissances d'autrefois hésitent à user de leurs droits... se retranchent derrière la crainte de je ne sais quelle déconsidération possible." (5) Jalousie des uns, apathie des autres, dénigrement de certains sont autant de barrières à l'union.

- Où l'union de certains crée l'Amicale de l'Ain.

L'appel du comité provisoire composé de quatre institutrices et de huit instituteurs date de novembre 1901 : "notre département ne doit pas rester plus longtemps en arrière" disent-ils, surtout après le congrès de Paris en 1900, véritable berceau des Amicales et celui de Bordeaux 1901 où s'organise la Fédération des Amicales : l'ampleur de ces deux congrès, l'attitude bienveillante du gouvernement Waldeck-Rousseau à leur égard lais-

(1) même référence que la note 1 page 80

(2) Bulletin de l'Amicale n° 4 avril 1903 pages 83-85.

(3) même référence que note n° 2.

(4) même référence que note n° 2.

(5) Bulletin de l'Amicale n° 10 octobre 1904 pages 281-283.

sent prévoir l'effervescence de l'année 1902 : les sections départementales se multiplient, celle de l'Ain naît le jeudi 6 mars 1902, date à laquelle elle regroupe une centaine de membres. Dès juillet 1902, la section a déjà enregistré 522 adhésions ; ainsi 38 % du personnel ont été sensibilisés par les nouvelles perspectives qu'offre une organisation corporative. Essor rapide certes, mais départ tardif néanmoins : l'Amicale de l'Ain est bien loin d'être pionnière !

2°) Le retentissement de cette idée d'union :

Comment sont répartis ces premiers amicalistes géographiquement et surtout par âge ? les directeurs ont-ils facilement accepté de côtoyer leurs adjoints ? La carte n° 29 (1) témoigne d'une concentration des premiers amicalistes d'une part dans les deux cantons industriels d'Oyonnax et de Bellegarde, d'autre part dans les cantons de Bâgé-la-Ville et de Trévoux, mais aussi à un moindre degré dans ceux de Pont-d'Ain, de Bourg, de Villars et de Divonne. Il y a diverses raisons à une telle répartition : d'abord, il faut y voir l'influence de quelques membres du comité provisoire qui enseignent à Bellegarde, à Oyonnax, à Bâgé-la-Ville, à Pont-d'Ain et dans le Pays de Gex. De plus, la carte n° 30 ajoute quelque précision : ce sont les gros centres qui envoient le plus d'Amicalistes : Bâgé- St Laurent - Feillens - Manziat, Trévoux, Villars, Miribel, Pont-d'Ain et ses communes limitrophes, Ambérieu - Saint-Rambert-Tenay, Oyonnax et ses environs, Bellegarde et ses environs, enfin toutes les communes du Pays de Gex ont été sensibilisées. Par contre, cinq maîtres de Bourg seulement figurent parmi les premiers adhérents, Belley n'a aucun représentant, pas plus d'ailleurs que quelques grosses communes comme Foissiat, Saint-Triviers de Courtes, Chatillon sur Chalaronne. C'est donc là un fait capital dans l'éclosion de l'Amicale que cette influence d'un seul : les campagnes sont en dehors du mouvement, pour peu de temps d'ailleurs car dès octobre 1902, les maîtres isolés dans leur petit pays y entrent (2) : l'effectif s'élève alors à 805 membres soit 58,37 % du personnel. Y-a-t-il eu au départ pour ces maîtres retirés dans leur petite commune une crainte d'adhérer à une organisation non-officielle ? peur de s'attirer l'hostilité de quelques villageois ? ou simplement pur désintéressement du mouvement ? En tous cas, le mouvement est parti des "villes" vers les campagnes, des "villes" ai-je dit, est-ce que cela signifie que les jeunes instituteurs alors adjoints dans les centres l'emportent par leur nombre sur les anciens ? sur 347 adhérents de la

(1) cartes 29 et 30 faites à partir de la première liste des Amicalistes (hommes et femmes) publiée en juillet 1902.

(2) Les adhérents de la deuxième liste sont indiqués en noir.

première heure (1), trois membres n'appartiennent pas à l'école élémentaire de l'Ain et, la date de début n'a pu être identifiée que pour 264 des 344 qui restent :

- 20 soit	7,58 %	ont commencé avant 1880.	}	93 soit 35,23 %
- 73	27,65 %	entre 1881 et 1885.		
- 58	21,97 %	entre 1886 et 1890.	}	113 soit 42,80 %
- 48	18,18 %	entre 1891 et 1895.		
- 65	24,62 %	entre 1896 et 1901.		
<hr/>				
264	100	%		

Même s'il faut être prudent avec cette répartition, on ne peut manquer de remarquer que les "anciens", directeurs pour la plupart, sont venus en nombre aussi grand que leurs adjoints ; d'ailleurs le premier bureau est exclusivement composé "d'anciens", ce qui peut expliquer l'allure de l'évolution et de l'action qu'a pris l'Amicale dans les années qui suivent sa fondation. Quand, dès 1903, à l'issue du Congrès de Marseille commence à apparaître véritablement d'émancipation plus hardi avec "l'émancipation de l'Instituteur" (association d'instituteurs adjoints de Paris), quand en 1904 et surtout en 1905 se pose le problème de la transformation des Amicales en syndicats, et de leur adhésion aux Bourses du Travail, l'Ain prend ses distances: "nous prions les instituteurs de l'Ain qui désireraient le faire, de ne pas créer un syndicat avant que le Parlement n'ait légiféré à ce sujet ; avant enfin que les Membres de l'Amicale n'aient été appelés par voie de référendum à trancher la question de la transformation de l'Amicale en syndicat. Pas de division !" (2). Les départements du Rhône, du Jura, de la Loire un peu plus tard en 1911 (3) auront leur syndicat, l'Ain... non apparemment... Les bulletins de l'Amicale ne partent à aucun moment d'une division pourtant, en 1912, à la suite de la campagne de presse menée contre les instituteurs syndicalistes ayant voté "le sou du soldat" au Congrès de Chambéry, le Président de l'Amicale répond en ces termes à l'auteur d'un article paru dans le "Lyon républicain" : "il me plaît néanmoins de constater que, malgré l'existence dans l'Ain d'une Section syndicale nombreuse, les Associations de pères de famille n'ont pu relever contre les instituteurs de notre département aucun fait d'antipatriotisme ou d'antimilitarisme" (4). Un syndicat existe donc, depuis quand ? qui regroupe-t-il ? la question reste en suspens faute de sources. Néanmoins, une chose est sûre, l'Amicale ne s'est pas

(1) Le travail de répartition par date de début de carrière n'a été fait que pour les instituteurs.

(2) Appel du Président de l'Amicale : Bulletin n° 18 d'octobre 1906 P. 5.

(3) cf R. GRANGE mémoire cité p. 2 page 202.

(4) Extrait du bulletin n° 42 bis d'octobre 1912 p. 10.

transformée en syndicat ; elle a vécu indépendamment de celui-ci, regroupant 980 instituteurs soit 69,80 % du personnel en 1905, 1199 maîtres soit 84,02 % de l'effectif total en 1907, 1172 adhérents soit 80,27 % du corps de l'enseignement primaire élémentaire en 1912 ; elle garde ~~dans~~ toutes les années qui précèdent la guerre une grande audience, mais comme l'ensemble des Amicales de France sombre dans une sorte de léthargie que le président présente ainsi en offrant sa démission en 1910 : "son action ? Elle me paraît fort illusoire. Elle se meut nonchalamment dans le sillage administratif. Avec empressement elle a ~~crée~~, puis perfectionné elle aussi sa diplomatie" (1). Déception, découragement, c'est ce qui émane de maintes interventions des Amicalistes de l'Ain, comme des communiqués de la Fédération nationale des Amicales à laquelle celle de l'Ain appartient, comme de ceux de la Fédération lyonnaise à laquelle elle participe. Se défendre n'est pas aisé.

B - SE DEFENDRE ou pour la sécurité et l'indépendance.

L'action des Amicales ^{se} situe à deux niveaux : il faut défendre d'une part la condition matérielle et morale du corps de l'enseignement primaire élémentaire en entier, il faut d'autre part soutenir individuellement les maîtres en difficulté.

1°) pour un bien-être qui corresponde à la considération que sa mission lui confère :

a) Traitements, retraites, déplacement d'office : voici la triade des revendications présentées dès le début, et l'idée d'une plus grande justice réunit ces trois points : il est juste que la République ne traite pas ses pionniers en parias, qu'elle les paie mieux, qu'elle leur permette de vivre décentement sur leurs vieux jours, il est juste que la République protège ses serviteurs des malveillances, il est juste qu'elle les libère enfin complètement de toute tutelle écrasante (2). Les traitements seront relevés petit à petit avec les lois de finances de 1905 et de 1913 (3), le système du pourcentage aboli par la loi du 30 mars 1902, première victoire ; quant aux promotions au choix, quant à l'égalité des traitements, les Amicales ne pourront que multiplier des vœux sans effet ; certes le gouvernement améliore les traitements, mais le fait-il conformément aux désirs des Amicalistes ? Quand sont mises côte à côte l'échelle des traitements réclamée par les Amicales et celle qui a été votée en 1905, il ne faut pas manquer de remarquer que l'augmentation accordée en 1905 est minime ;

(1) Bulletin de l'Amicale n° 35 janvier 1911 pages 18 à 20.

(2) cf photocopie "vœux adoptés" lors de la première assemblée générale du 21 Août 1902 et publiés dans le B de l'A N°2 d'Octobre 1902 p. 36-37.

(3) Rappel du tableau page 44.

celle de 1913 approche les désirs des instituteurs sans les atteindre[?] toute fois... et entre temps le coût de la vie a augmenté... l'Etat reste parci- monieux, pourtant les instituteurs avaient conscience de ne pas demander l'impossible : "De l'examen des traitements d'autres fonctionnaires (1), il ressort nettement que nos projets sont plutôt modestes et nous donnent l'ai- de pauvres honteux. Il n'y a que l'éducateur primaire, "ce pilier de la République", "ce pionnier du progrès", "cet agent de la civilisation, "cet officier de morale"... qui soit généreusement nourri avec des fleurs de... réthorique.

Cependant, quand il s'agit d'aller faire flotter le drapeau tricolore dans des pays exotiques où il produit le même effet que ferait le dragon chinois sur la place de la Concorde, quand il s'agit d'une belle oeuvre de civilisation à coups de leblés et de canons dernier modèle... les obstacles budgétaires ne pèsent pas une paille. Que le corps enseignant s'oc- tienne donc au projet des Amicales" (2). Mesure toujours, impatience parfois, découragement souvent, tels sont les sentiments qui ressortent dans les in- terventions des instituteurs face à leur République qui n'est pas impartia- le, et elle ne l'est pas davantage pour ce qui est de l'admission à la re- traite. L'article 19 de la loi du 9 juin 1853 modifiée par celle du 17 août 1876 stipule "qu'aucune pension n'est liquidée qu'autant que le fonctionnai- re aura été préalablement admis à faire valoir ses droits à la retraite par le ministre du département duquel il ressort", autrement dit, cette admis- sion est du pouvoir discrétionnaire du ministre ; "d'où vient ce triste pri- vilège dont "jouissent" les instituteurs et institutrices et qu'aucun autre fonctionnaire public ne leur envie ? Estimerait-on que s'il est essentiel de ne pas tarir, par des mesures fâcheuses, le recrutement des facteurs, des cantonniers, des percepteurs, des sous-officiers et des officiers, il l'est beaucoup moins de compromettre celui du personnel enseignant ?..." (3) : paria de la République, l'instituteur l'est bien ; dans toutes ses revendications plane un air de révolte, mais la révolte gronde encore davan- tage pour ce qui est du déplacement d'office... inlassablement les voeux reviennent, inlassablement ignorés des autorités malgré une première circu- laire de Briand en 1906, malgré une tentative de règlement en 1912. Là enco- re, l'instituteur demande à être considéré comme tous les autres fonction- naires : "l'indemnité de déplacement est en usage dans la généralité des services publics : P. et T., Ponts et Chaussées, employés de chemins de fer, surtout hauts fonctionnaires administratifs et les officiers sont largement

(1) cf tableau n° 4.

(2) Un des fondateurs de l'Amicale -B de l'A N° 3 de Janvier 1903 p.62-63.

(3) B de l'A N° 10 d'Octobre 1904 p. 278-279.

indemnisés. Pourquoi cette injustifiable exception à l'égard du personnel enseignant ? "(1). Victime, toujours victime, l'instituteur se présente ainsi : il trouve la République ingrate, injuste, décevante car elle l'expose au mépris de certains en le payant peu, **aux** vengeances personnelles, aux rancunes et ce, d'autant plus que le maître a un fort ascendant sur les populations : "faire sauter un fonctionnaire est une expression élégante et d'un usage courant dans le monde politico-administratif, mais dans un état républicain, l'autorité ne doit plus avoir de caprice ; elle doit être l'expression de la justice" (2). Défense de ses intérêts, défense empreinte d'idéalisme : l'instituteur lutte contre l'arbitraire, contre les tutelles, mais aussi pour défendre l'école laïque.

b) Neutralité et libertés politique et individuelle :

"Enseignement laïque et républicain : ces deux mots, nous le revendiquons dans leur pleine et entière signification, car ils caractérisent sans équivoque l'esprit qui doit guider les Amicales d'instituteurs. N'est-ce pas notre raison d'être, à nous instituteurs laïques que de poursuivre une **action** laïque ?" (3). Que les maîtres soulignent leur attachement à la laïcité, il n'y a rien de bien nouveau, mais ce lien doit être fort à la veille de la guerre : "Est-ce à l'heure où les associations de pères de famille se dressent plus menaçantes que jamais qu'il faut se relâcher ? Est-ce au moment où les instituteurs ont à soutenir une lutte ardente et sans merci de toute l'action cléricale et où le gouvernement les a laissés jusqu'à ce jour se débattre seuls sans leur apporter le moindre secours, qu'il faut laisser faiblir les liens qui doivent tous nous unir !" (4). Ne pas faillir à la neutralité à l'école... avec les enfants oui, mais certains instituteurs sentent des limites à cette neutralité : "or, si l'on comprend la neutralité envers les personnes, on ne saurait admettre la neutralité envers les idées, ni envers les choses" (4). Ainsi, la laïcité ne saurait se limiter à une neutralité passive : elle implique une lutte permanente pour les libertés, liberté individuelle, libertés politiques surtout on ne peut oublier combien étaient malmenés, déplacés, mis à l'index les maîtres qui voulaient, malgré les consignes, exercer sans contrainte leurs droits de citoyen.

2°) Défendre quelques collègues en difficulté :

Les exemples sont nombreux dans les années 1909 à 1914 quand plusieurs instituteurs ont été poursuivis devant les tribunaux pour emploi de manuels condamnés par l'Eglise ; surtout, en 1905, l'Amicale de l'Ain es

(1) B de l'A N° 7 Janvier 1904 p. 167.

(2) même référence que note n° 1 p. 169.

(3) § 2 article 2 des statuts publié dans le B de l'A N°1 Juillet 1902 p.12

(4) B de l'A n°36 d'Avril 1911 page 63.

saya de tempérer les sanctions infligées à plusieurs de ses membres.(1). Pour avoir pris la défense d'un collègue déplacé d'office , pour négligence dans son service dit l'autorité académique , pour faits politiques précise l'Amicale , trois instituteurs sont déplacés eux aussi : l'Amicale proteste , avec déférence toutefois , surtout , l'affaire est portée devant le Parlement , la Ligue des Droits de l'Homme intervient , les journaux parisiens "l'Aurore" et "l'Humanité" condamnent , et un des maîtres sanctionnés porte l'affaire devant le Conseil d'Etat . Le préfet condamne : "attitude indigne de nos éducateurs laïques...Liée par le secret , l'Administration ne saurait être livrée sans défense aux attaques publiques de ses propres administrés . Quelle que soit la jurisprudence , il importe à la discipline et à la concorde que les droits respectifs des Amicales et de l'Administration soient nettement définis "(2) . A travers cette citation apparaît un argument qui a été amplement développé: les maîtres osent s'opposer , critiquer , attaquer l'ordre établi .

C - OSER ATTAQUER ? ou , Fidèles à la République ?

1°) Du principe de l'autorité .

"La question qui se pose est celle de savoir si , là où il y a responsabilité , il y a aussi autorité ... Je suis responsable devant vous, vous pouvez m'interpeller sur les actes de mes subordonnés . Mais, du moment que vous avez ce droit , moi j'ai le droit d'exiger de vous , par voie de logique que vous n'affaiblissiez pas en moi le principe d'autorité " . (A . BRIAND à la Chambre des Députés en décembre 1906.). Où finit pour l'Amicale le droit de parler ? Où finit pour l'administration le droit de sévir ? Le dilemme reste entier ... Le problème est-il apparu de façon accrue dans l'Ain ? Le syndicat , "nombreux " paraît-il à la veille de la guerre , a-t-il cherché à saper le "droit régalien "(3) de l'Etat ? Mais , l'association corporative qui primé dans le département est sans nul doute l'Amicale : par delà les instants de fièvre passionnée, par delà les moments d'espoir et de confiance pure, par delà ceux de découragement, les Amicalistes restent déférents, voire timides même : "pardonnez au plus humble des fonctionnaires de dire ici ces choses" (4) ; cette attitude permet de qualifier la manière dont ils parlent : toujours la mesure et la raison dictent leurs mots, toujours la dignité guide leurs textes : ne pas

(1) le fait est cité dans FERRE : "Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs" Paris 1955- 335 pages page 65.

(2) ADA Série T rubrique n° 18 liasse n° 5.

(3) l'expression est de M. FERRE, ouvrage cité plus haut page 129.

(4) bulletin de l'Amicale n° 4 d'Avril 1903 p. 89.

demander trop et trop vite disent certains, mais, "n'attendons pas la tartine de la sollicitude administrative et gouvernementale : nous n'en sommes plus au système de la grâce gratuite et suffisante, accordée, dans un de ses bons jours, par une autorité bienveillante et omnipotente" (1), disent d'autres. Ne pas aller trop loin certes, mais être ferme néanmoins... le but est surtout de redéfinir la nature des rapports, de faire disparaître "ce qu'il y a d'avilissant dans les relations des instituteurs et de leurs chefs : la platitude des uns et la morgue plus ou moins hautaine des autres, tout en laissant subsister la déférence et le respect des premiers pour les seconds" (2). De la même manière, les relations avec les élus locaux, avec les parlementaires ont toujours été teintées de beaucoup de respect : malgré la lenteur des concessions faites, les Amicalistes usent toujours de la voie légale, écrivent aux députés, se réunissent avec eux afin qu'ils interviennent au parlement : de tout ceci naît l'idée de confiance qui a animé les premiers Amicalistes, c'est ce qui fait dire à M. Ferré : "ils croient en la République, ils lui font crédit" (3). Oui, ils sont fidèles à la République, même si leurs sentiments à son égard sont ternis par leur déception ; quoiqu'il advienne, ils demeurent loyaux, mais pas serviles pour autant, et cette même dualité colore leur attitude face à la patrie.

2°) De la patrie :

"L'idée générale qui donnait une unité morale au corps des instituteurs était l'idée de patrie ; ils furent les apôtres les plus fervents, les plus convaincants de la revanche" (4), c'est ainsi que MT Laurin peint les premiers instituteurs ; les lectures ("tu seras soldat" le "tour de France de deux enfants"), les leçons d'histoire, les chants de Déroulède, les bataillons scolaires aussi, entretiennent bien ce chaud climat autour de "l'autel de la patrie". Cette attitude là se limite-t-elle aux maîtres du XIX^e siècle ? "Considérant que la guerre n'est juste que lorsqu'elle a pour objet la défense du sol national, qu'elle n'aurait pas lieu d'être sans une attaque injuste, que la guerre est donc toujours de quelque côté inique, odieuse et condamnable... les Amicalistes s'engagent

(1) bulletin de l'Amicale n° 10 d'octobre 1904 pages 281 à 289 où trois instituteurs exposent tour à tour l'idée qu'ils ont de leur action.

(2) bulletin de l'Amicale n° 9 de juillet 1904 pp 232-236.

(3) M. FERRE, op cit page 88 page 34.

(4) MT LAURIN "le mouvement socialiste" n° 150 - 1^o mars 1905, cité dans FERRE op cit. page 88 pages 56-57.

à pénétrer leur enseignement de l'esprit pacifique. Et, suivant l'esprit humanitaire de 1789, s'engagent à faire de leurs élèves des citoyens patriotes, mais partisans éclairés et convaincus de la Paix par le Droit"(1) Qui pourrait mieux que cette citation répondre à la question posée et rappeler en même temps l'existence de cette dualité de sentiments citée plus haut ? "Nous ne voulons plus de ce patriotisme agressif et tapageur qui nous a valu Sedan, le boulangisme, le colonialisme et qui essaiera peut-être de nous jeter dans le guêpier marocain... Notre patriotisme est fait de respect et d'amour de nous et des autres ; ardent pour la défense, il se refuse à l'offense" (2). Patriotes, oui ils le sont, mais pacifiques encore davantage : en octobre 1902, l'Amicale de l'Ain adhère à la société d'éducation pacifique. Antimilitaristes ? c'est plus difficile à dire : l'affaire Dreyfus n'a sûrement pas affermi un penchant, s'il a jamais existé, pour les choses militaires... c'est en tout cas d'antimilitaristes que l'autorité les qualifie en 1912 après l'adhésion de certains au "sou du soldat" : il faut dire tout de suite que seize maîtres de l'Ain seulement ont donné leur signature au manifeste des instituteurs syndiqués, et parmi eux figurent de fervents amicalistes ; ces seize maîtres subissent les foudres administratives avec la peine de réprimande, mais aussi la désapprobation générale ; témoin la campagne de presse, témoin la condamnation du général Messimy dans son allocution du 20 Août 1912 au Conseil Général de l'Ain : "il est bien difficile, dit-il, dans la circonstance, de dissocier les doctrines qu'ils ont à enseigner à l'école, de celles dont ils se font les protagonistes ; admettons-nous sans la moindre protestation que nous laissons perpétuer cet état de choses, qui fait que nos adversaires politiques peuvent dire que l'école laïque devient un foyer d'anti-patriotisme ?" D'antimilitaristes, les instituteurs sont devenus aux yeux de certains, mauvais patriotes et par transitivité mauvais républicains... mais il est permis de corriger ces qualificatifs. On ne saurait voir une opposition franche à la République dans toute l'action des Amicales ; et, si les sources n'ont pas donné le moyen de le démontrer de façon rigoureuse, il faut quand même rapprocher ces Amicalistes du milieu radical alors au Gouvernement, ne serait-ce que par la franc-maçonnerie ; proche du milieu radical ai-je dit, n'ont-ils donc pas été attirés par le socialisme de Jaurès ? Seule une enquête permettrait de répondre ; une intuition cependant

(1) bulletin de l'Amicale n° 2 d'octobre 1902 page 39

(2) bulletin de l'Amicale n° 8 d'avril 1904 page 211.

va le faire : étant donnée l'audience de l'Amicale à la veille de la guerre dans l'Ain, étant donnée l'allure qu'a pris le principal mouvement corporatif du département, bien peu d'instituteurs devaient être socialistes, les plus jeunes vraisemblablement... une minorité en tous cas.

Il reste une réplique à donner... au titre de ce chapitre : une émancipation ? oui, dans un certain sens, l'instituteur a redressé la tête et a osé parler, mais, il s'affranchit bien timidement : sa dépendance demeure étroite à l'égard des autorités et ce, tant qu'il n'aura pas gagné de droit syndical, nécessité que les Amicalistes de l'Ain concrétiseront le 1^o mars 1920 seulement.

- C O N C L U S I O N -

A l'issue de ce travail afflue encore toute une série de questions: reste latente la hantise d'un échantillonnage qui déformerait la réalité, en accentuerait certains traits, en masquerait d'autres... Mais, il convient avant tout de répondre aux questions posées dans l'introduction: il faut qualifier la place du maître d'école dans la société de l'Ain, en précisant la teneur de cette idée d'évolution émise au début, et qui en fait, a guidé ce travail de bout en bout. Origines géographique et sociale de 1914 différent de celles de 1880 et il ne faut pas manquer de voir une solide relation entre elles: que les instituteurs soient de plus en plus bourgeois se lie au fait qu'ils viennent de plus en plus du milieu ouvrier alors concentré dans la partie montagneuse du département, et ceci annonce la période suivante. L'instituteur vit-il mieux en 1914 qu'en 1885 ? certes les premiers échelons sont gravis plus vite, surtout pour les normaliens, mais les traitements restent faibles et font de lui un être à part au sein des fonctionnaires et au sein des villageois qu'il côtoie; ceux qui le respectent, ceux qui le méprisent, ceux qui le haïssent sont unis par la même attitude à l'égard du maître d'école: ils l'observent, mais si en 1885 l'instituteur ne savait comment supporter ces regards, en 1914 il n'est plus seul: l'Amicale lui apporte un soutien probablement plus moral que réel, fort notable néanmoins.

Le terme "modeste" avait posé au cours des recherches, il a accompagné la rédaction de ce travail, il faut le rappeler ici encore: modeste il est par le milieu d'où il vient, modeste il reste par la carrière qu'il mène, modeste il demeure en 1914 par la manière de se défendre: moins asservi certes, parce que moins seul mais toujours humble. Qu'il ait eu une tâche noble à l'école et hors de l'école ne fait aucun doute: mais, a-t-il réussi ? A la veille des lois scolaires, plus de 87,5 % des conscrits savaient lire, en 1906, 99,2 % le peuvent(1) et le département occupe alors le 7° rang en France, la moyenne étant de 91,3 %. A la même date, 99,3 % des hommes et 98,8 % des femmes ont pu signer leur acte de mariage

(1) - ADA.Série T . 23° Rubrique . N°2 . Statistique de l'Enseignement primaire. Tome VIII . 1906. 1907. Paris, Imprimerie Nationale.

Malgré une fréquentation intermittente, les instituteurs du début de la République ont pu améliorer un niveau général qui pourtant était loin d'être mauvais en 1880 .

Mais, il est un aspect que sa tâche essentielle masque en général, que le temps passé à l'instruction populaire sous toutes ses formes ne lui permet guère de cultiver; cet aspect-là, il ne faut pas manquer de le souligner pour parfaire le portrait de l'instituteur: il a parfois été outre un éducateur, un érudit, un parfait humaniste, lié en même temps au village où il vit, et cela accentue encore ce profond enracinement qui est bien une réalité . Qui pourrait mieux qu'Eugène DUBOIS, dans le texte qui va suivre, peindre un de ces maîtres du département ? Ce portrait réserve une surprise: l'instituteur dont il s'agit n'est pas un inconnu:(1)-

"Depuis trente ans, sous le pseudonyme de M.T.LAURIN, il collaborait à de nombreuses revues: "pages libres" , "Ecole renouvelée" "Action de l'Ain", "Information sociale"; dans ces revues, il toucha à une multitude de sujets qui, dans son esprit, formaient un tout: car ce fut un penseur, nous avons dit parfois un rêveur, un de ces philanthropes modestes qui se penchent sur l'humanité, sur le monde des travailleurs surtout et qui rêvent pour ce monde un avenir meilleur...par des études locales surtout: un village de Bresse en 1840, Ceyzériat, Bourg en Bresse, les étangs de la Dombes...Une question qui le passionna longtemps fut celle des programmes d'enseignement dans les écoles rurales...". Connu comme celui-ci, ou inconnu comme beaucoup d'autres, nombreux furent les maîtres qui se sont documentés, ont approfondi, ont rédigé des travaux d'intérêt locaux ou plus divers, échappant ainsi à la grisaille, à la discrétion voulues par leurs fonctions . Qu'il soit un être original, qu'il soit plus ordinaire, qu'importe ! Il demeure un personnage au sein des communautés villageoises encore majoritaires en 1914 .

(1) - Eugène DUBOIS dans l'éloge funèbre de M.T.LAURIN en 1930, discours conservé à la Bibliothèque Municipale de Bourg.
Ref . 59 00 10 P. 486 .



B - <u>De longs séjours dans un même poste :</u>	38
1) peu de changements au cours de la carrière	38
2) un long séjour dans le dernier poste	39
Néanmoins, quelques mouvements vers d'autres départements	41
<u>Troisième chapitre : le paria de la République.</u>	43
A - <u>Un modeste traitement :</u>	43
- rappel de l'évolution des traitements, des indemnités	43
- comment se fait l'avancement ?	46
- que représente ce traitement par rapport à celui d'autres professions ?	47
- le budget de l'instituteur	48
B - <u>Une famille à faire vivre :</u>	49
1) l'ampleur de cette famille	49
- le mariage de l'instituteur	49
- les enfants : leur nombre, que sont-ils devenus ?	50
+ autres charges	52
2) Mesurer l'aisance de la famille	53
- qui épouse l'instituteur ?	53
- qui épouse l'institutrice ?	54
C - <u>Pallier les difficultés financières :</u>	55
1) à la recherche d'appointements divers	55
2) instituteur de ville et instituteur de campagne	57
3) à la recherche d'une existence plus aisée	58
- par un départ aux colonies	58
- quitter l'école élémentaire	60
Conclusion de la première partie	61

<u>DEUXIEME PARTIE : GRANDEUR ET SERVITUDE</u>	62
<u>Premier chapitre : Modeler la société villageoise</u>	62
A - <u>Il participe aux activités de chacun :</u>	62
- travaux agricoles	62
- Sociétés scolaires forstières	62
B - <u>Il en a la charge intellectuelle, même en dehors de l'école :</u>	63
- les cours d'adultes	63
- les bibliothèques	65
C - <u>Une certaine charge "morale" :</u>	66
- comment améliorer la fréquentation ?	66
- l'apprentissage de la Mutualité	68
<u>Deuxième chapitre : A la merci de ...</u>	70
A - <u>Sous les regards du village :</u>	70
- épié les populations	70
- de quelques maires imbus de leur charge	70
B - <u>Guerre au village bugiste ? Guerre au village bressan ?</u>	72
- évolution de la laïcisation	72
- les "Associations de pères de familles"	73
C - <u>Sous un régime de tutelle :</u>	74
a) bilan des plaintes et leurs conséquences	74
- qui se plaint ? pourquoi ?	75
- mesures disciplinaires	76
b) le besoin de tutelles	77
c) une récompense toutefois...	78

<u>Troisième chapitre : Vers une émancipation ?</u>	80
L'idée d'association existe déjà avec les Sociétés de secours mutuels	80
A - <u>Oser parler : de l'isolement à l'union</u>	81
1) Union facile ?	81
- le besoin d'union	81
- les difficultés d'une union harmonieuse	82
- où l'union de certains crée l'Amicale de l'Ain	82
2) le retentissement de cette idée d'union	83
- répartition géographique des premiers Amicalistes et répartition par âge	83
- Amicale et syndicat	84
B - <u>Se défendre ou pour la sécurité et l'indépendance</u>	85
1) pour un bien-être qui corresponde à la considération que sa mission lui confère	85
a) traitements, retraites, déplacement d'office	85
b) neutralité et libertés politique et individuelle	87
2) défendre quelques collègues en difficulté	87
C - <u>Oser attaquer ? ou fidèles à la République?</u>	88
1) du principe de l'autorité	88
2) de la patrie	89
CONCLUSION	92

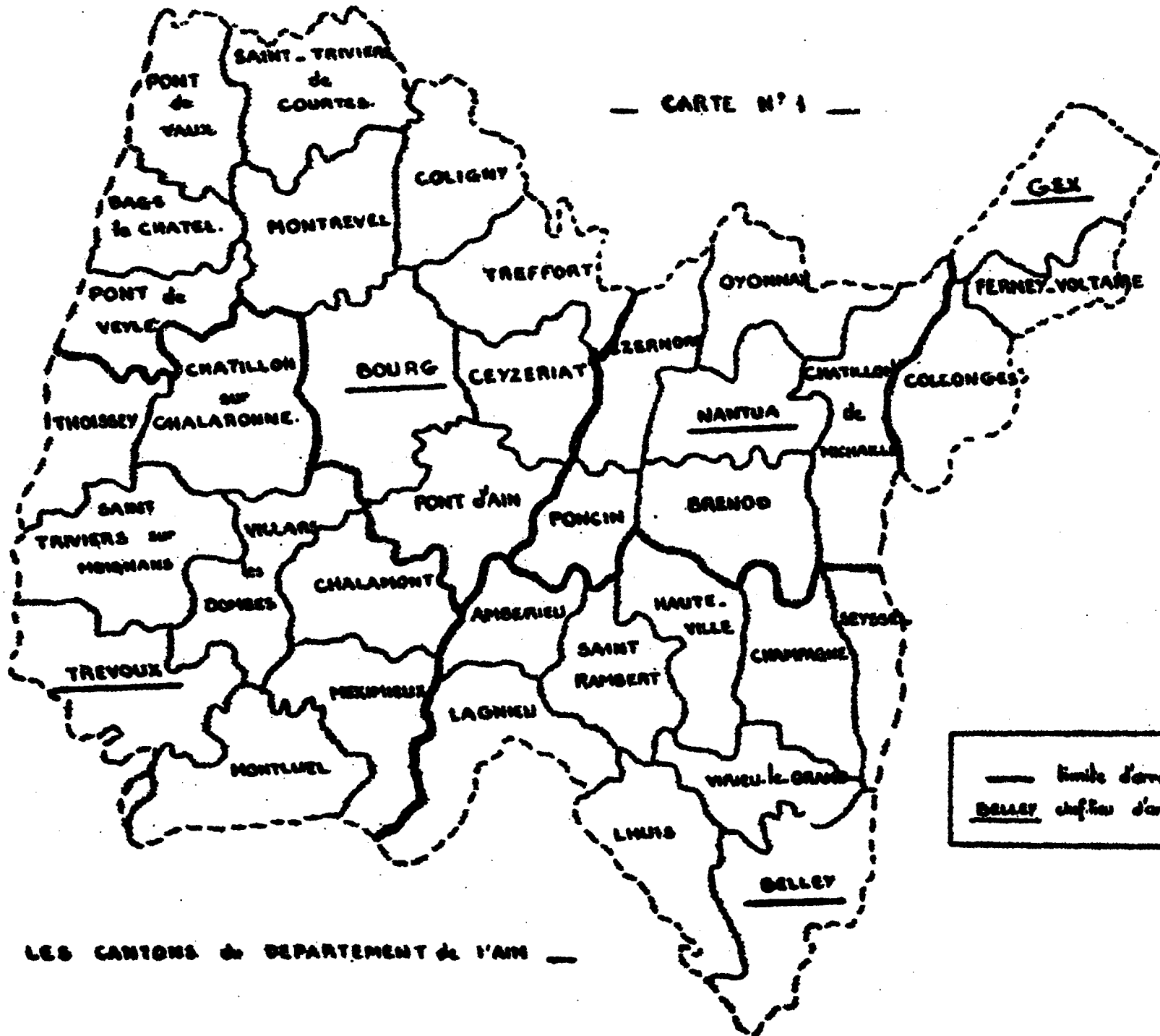
• SOCIOLOGIE DES INSTITUTEURS

DANS L'AIN : 1880 - 1914 •

II - Annexes •

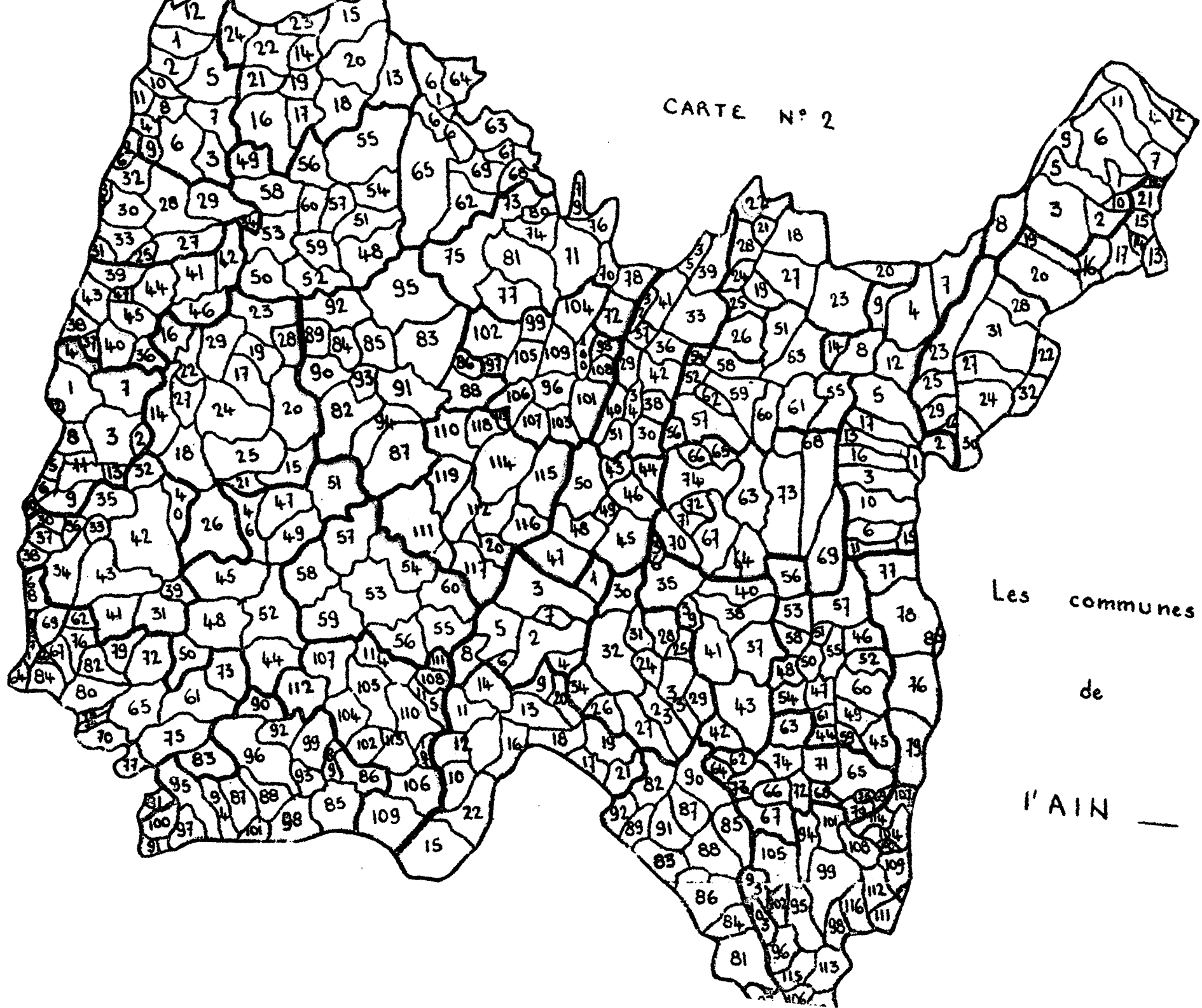
Madeleine GUILLET - 1973 •

— CARTE N° 1 —



LES CANTONS du DEPARTEMENT de l'AIN —

CARTE N° 2



Les communes
de
l'AIN

ARRONDISSEMENT DE GEX -		
Canton de GEX -	Canton de FERNEY-VOLTAIRE -	Canton de COLLONGES
1 - Cessy	13 - Ferney-Voltaire	22 - Challex
2 - Chevry	14 - Moëns	23 - Chezery
3 - Crozet	15 - Ornex	24 - Collonges
4 - Divonne-les-Bains	16 - Pouilly-Saint-Genis	25 - Confort
5 - Echenevex	17 - Prevessin	26 - Coupy
6 - Gex	18 - Sauvigny	27 - Farges
7 - Grilly	19 - Sergy	28 - St Jean de Gonville
8 - Lélex	20 - Thoiry	29 - Lancrans
9 - Mijoux (rattaché à Gex jusqu'en 1910).	21 - Versonnex	30 - Léaz
10 - Segny		31 - Péron
11 - Vesancy		32 - Pougny
12 - Vesenex		

ARRONDISSEMENT DE NANTUA-

Canton de Chatillon de Michaille	Canton d'OYONNAX -	Canton d'IZERNORE -	Canton de NANTUA	Canton de BRENOD
1 - Ablod	18 - Arbent	29 - Bolozon	51 - Apremont	63 - Brénod
2 - Bellegarde	19 - Bélignat	30 - Ceignes	52 - Brion	64 - Champdor
3 - Billiat	20 - Belleydoux	31 - Challes	53 - Charix	65 - Chevillard
4 - Champfrancier	21 - Bouvent	32 - Granges	54 - Géovressiat	66 - Condamine la Doye
5 - Chatillon de M.	22 - Dostan	33 - Izernore	55 - Lalleyriat	67 - Corcelles
6 - Craz	23 - Echallon	34 - Leyssard	56 - Maillat	68 - Grand Abergement
7 - Forere	24 - Geovresset	35 - Matafelon	57 - St Martin du Fr.	69 - Hotonnes
8 - St Germain de Joux	25 - Groissiat	36 - Mornay	58 - Montréal	70 - Izenave
9 - Giron	26 - Martignat	37 - Peyriat	59 - Nantua	71 - Lantenay
10 - Injoux	27 - Oyonnax	38 - Samognat	60 - Les Neyrolles	72 - Outriaz
11 - L'Hopital	28 - Veyziat	39 - Serrières	61 - Le Poizat	73 - Petit abergement
12 - Montanges		40 - Sonthonnax	62 - Port	74 - Vieu d'Izenave
13 - Ochiaz		41 - Volognat		
14 - Plagne				
15 - Surjeux				
16 - Villes				
17 - Vouvray				

ARRONDISSEMENT de BELLEY (1)

Canton d'AMBERIEU	Canton de LAGNIEU	Canton de St RAMBERT	Canton d'HAUTEVILLE	Canton de CHAMPAGNE
1 - Abgt. de Varey	9 - Ambutrix	23 - Arandas	35 - Aranc	44 - Artemare
2 - Ambérieu	10 - Blies	24 - Argis	36 - Corlier	45 - Bécn
3 - Ambronay	11 - Chazay / Ain	25 - Chaley	37 - Cormaranche	46 - Brénaz
4 - Bettant	12 - Ste Julie	26 - Cleyzieu	38 - Hauteville	47 - Champagne
5 - Chateau Gaillard	13 - Lagnieu	27 - Conand	39 - Laccoux	48 - Charancin
6 - St Denis en B.	14 - Leyment	28 - Evcsges	40 - Lompnes	49 - Chavernay
7 - Douvres	15 - Loyettes	29 - Hostiaz	41 - Longecombe	50 - Fitignieu
8 - St Maurice de R.	16 - Proulieu	30 - Nivellet Contgr.	42 - Prémillieu	51 - Liligné
	17 - Sault Brénaz	31 - Oncieu	43 - Thézillieu	52 - Lochieu
	18 - St Sorlin	32 - St Rambert		53 - Lompnieu
	19 - Souclin	33 - Tenay		54 - Luthézieu
	20 - Vaux	34 - Torcieu		55 - Passin
	21 - Villebois			56 - Ruffieu
	22 - St Vulbas			57 - Songieu
				58 - Sutrieu
				59 - Talissieu
				60 - Virieu le Petit
				61 - Vieu

ARRONDISSEMENT DE BELLEY (2)

Canton de VIRIEU LE GRAND	Canton de SEYSSEL	Canton de LHUIS	Canton de BELLEY
62 - Armix	76 - Anglefort	81 - St Bencit	93 - Ambléon
63 - Belmont	77 - Chanay	82 - Bénonces	94 - Andert-Cendon
64 - La Burbanche	78 - Corbonod	83 - Briord	95 - Arbignieu
65 - Ceyzerieu	79 - Culoz	84 - Groslée	96 - St Boys
66 - Cheignieu la Balme	80 - Seyssel	85 - Innimont	97 - Brégnier-Cordon
67 - Contrevoz		86 - Lhuis	98 - Brens
68 - Cuzieu		87 - Lompnaz	99 - Belley
69 - Flaxieu		88 - Marchamp	100 - St Champ
70 - Marignieu	(Suite BELLEY)	89 - Montagnieu	101 - Chazey Bons
71 - St Martin de Bavel	111 - Nattages	90 - Ordonnaz	102 - Colomieu
72 - Pugieu	112 - Parves	91 - Seillonnaz	103 - Conzieu
73 - Rossillon	113 - Peyrieu	92 - Serrières de Briord	104 - Cressin-Rochefort
74 - Virieu le Grand	114 - Follieu		105 - St Germain les Parcisses
75 - Vongnes	115 - Prémeyzel		106 - Izieu
	116 - Virignin		107 - Lavours
			108 - Magnieu
			109 - Massignieu de Rives
			110 - Murs et Gélignieux

ARRONDISSEMENT DE BOURG (1)

Canton de PONT DE VAUX		Canton de St TRIVIER de COURTES	Canton de BAGE-le- CHATEL	Canton de PONT-de- VEYLE	Canton de MONTREVEL
1 - Arbigny	13 - Cormoz	25 - St André de B.	36 - St André d'Huiriat	48 - Attignat	
2 - Ste Bénignes	14 - Courtes	26 - Agnières	37 - Bey	49 - Béreyziat	
3 - Beissey	15 - Curciat Dongalen	27 - Bagé le Chatel	38 - Cormeranche	50 - Confrançon	
4 - Bez	16 - St Jean / R.	28 - Bagé la Ville	39 - Crottet	51 - Craz / R.	
5 - Chavannes / R.	17 - St Julien / R.	29 - Dommartin	40 - Cruzilles les M.	52 - Curtafond	
6 - Chevroux	18 - Lescheroux	30 - Feillens	41 - St Cyr / Menthon	53 - St Didier d'A.	
7 - St Etienne / R.	19 - Mantenay-Montlin	31 - St Laurent	42 - St Genis / menthon	54 - Etrez	
8 - Gorrevod	20 - St Nizier le B.	32 - Manziat	43 - Grièges	55 - Foissiat	
9 - Ozan	21 - Servignat	33 - Replonges	44 - St Jean / Veyle	56 - Jayat	
10 - Pont de Vaux	22 - St Trivier de C.	34 - St Sulpice	45 - Laiz	57 - Malafretaz	
11 - Reysscuze	23 - Vernoux	35 - Vésines	46 - Perrex	58 - Marsonnas	
12 - Sermoyer	24 - Vescours		47 - Pont de Veyle	59 - St Martin le C.	
				60 - Montrevel	

ARRONDISSEMENT DE BOURG (2)

Canton de COLIGNY	Canton de TREFFORT	Canton de BOURG	Canton de CEYZERIAT	Canton de PONT D'AIN
61 - Beaupont	70 - Arbens	82 - St André / V. J.	96 - Bohas	110 - Certines
62 - Bény	71 - Chavannes / Suran	83 - Bourg	97 - Ceyzériat	111 - Dompierre / Ain
63 - Coligny	72 - Corveissiat	84 - Buellas	98 - Cize	112 - Iruillat
64 - Domsure	73 - Courmangoux	85 - St Denis les B.	99 - Drom	113 - Journans
65 - Marbez	74 - Cuisiat	86 - St Just	100 - Grand Coran	114 - St Martin du M.
66 - Pirajoux	75 - St Etienne du B.	87 - Lent	101 - Hautecourt	115 - Neuville / Ain
67 - Salavre	76 - Germagnat	88 - Montagnat	102 - Jasseron	116 - Pont d'Ain
68 - Verjon	77 - Meillonas	89 - Montcet	103 - Meyriat	117 - Priay
69 - Villemctier	78 - St Maurice d'éch.	90 - Montracol	104 - Simandrie	118 - Tossiat
	79 - Pouillat	91 - Péronnas	105 - Ramasse	119 - La Tranclière
	80 - Pressiat	92 - Polliat	106 - Revonnas	120 - Varambon
	81 - Treffort	93 - St Rémy	107 - Rignat	
		94 - Servas	108 - Romanèche la M.	
		95 - Viriat	109 - Villereversure	

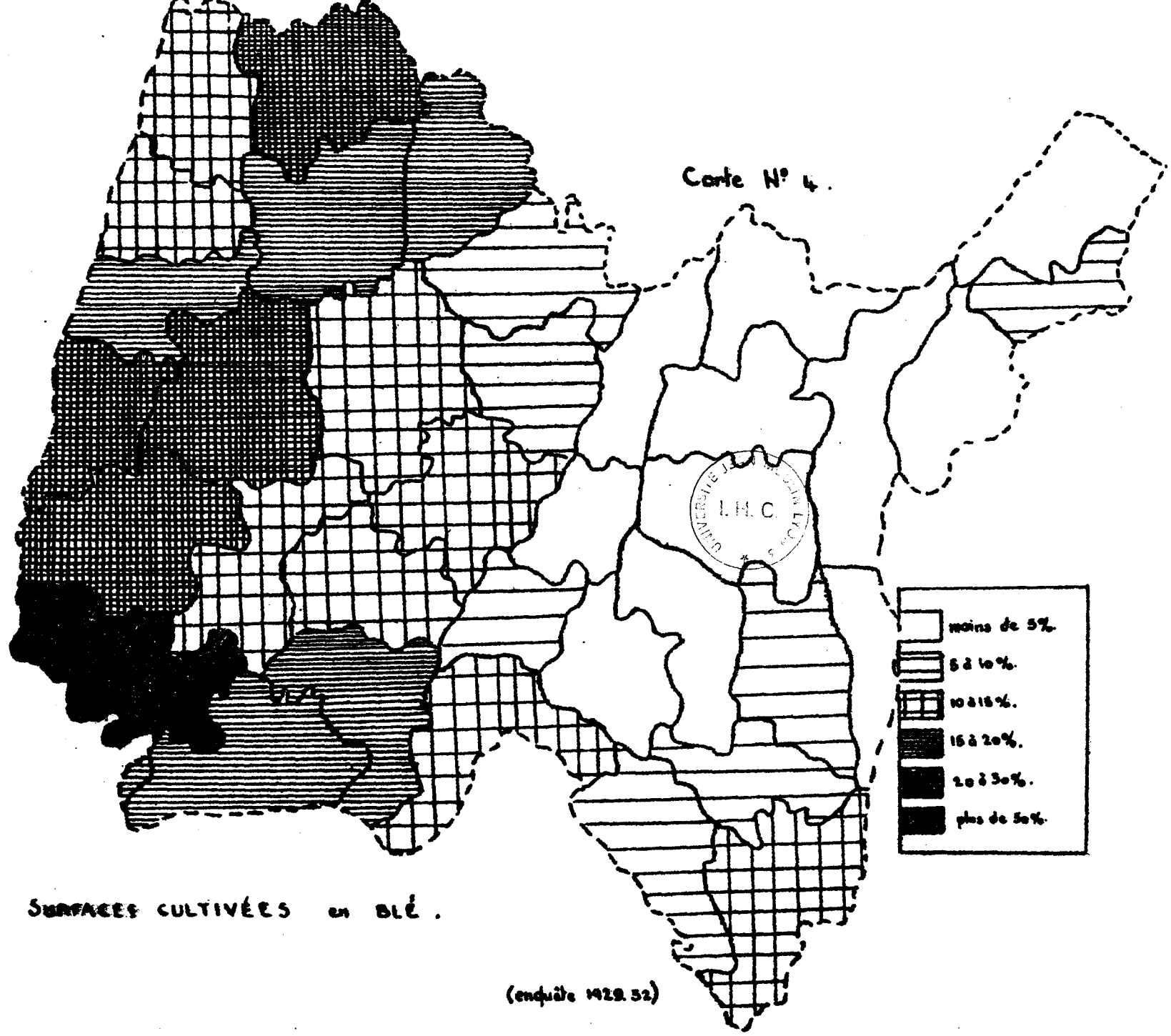
ARRONDISSEMENT DE TREVCOUX (1)

Canton de THOISSEY	Canton de CHATILLON / CHALARONNE	Canton de ST TRIVIER / MOIGNANS	Canton de VILLARD LES DOMBES
1 - St Didier / Chalar.	14 - Abergement Clémencia	30 - Amarcins	44 - Birieux
2 - Pompierre / Chal.	15 - St André le Bouchoux	31 - Ambérieux en D.	45 - Bouligneux
3 - St Etienne / Chal.	16 - Biziat	32 - Baneins	46 - La Chapelle du Chatel.
4 - Garnerans	17 - Chancz-Chatenay	33 - Cesseins	47 - St Germain / Renom
5 - Genouilleux	18 - Chatillon / Chal.	34 - Chaleins	48 - Lapeyrouse
6 - Guéreins	19 - Chaveyriat	35 - Chaneins	49 - Marlieux
7 - Illiat	20 - Condessiat	36 - Francheleins	50 - Monthieux
8 - Mogneneins	21 - St Georges / Renom	37 - Lurcy	51 - St Paul de Varax
9 - Montceaux	22 - St Julien / Veyle	38 - Messimy	52 - Villars
10 - Montnerle	23 - Mézériat	39 - Ste Olive	
11 - Poyzieux	24 - Neuville les Dames	40 - Relevant	
12 - Thoisse	25 - Romans	41 - Savigneux	
13 - Valcins	26 - Sandrans	42 - St Trivier / Moignans	
	27 - Sulignat	43 - Villeneuve	
	28 - Vandeins		
	29 - Vonnas		

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX (2)

Canton de CHALAMONT	Canton de TRÉVOUX	Canton de MONTLUEL	Canton de MEXIMIEUX
53 - Chalamont	61 - St André de Corcy	85 - Balan	102 - Bourg St Christophe
54 - Chatenay	62 - Ars	86 - Bélieneuve	103 - Charnoz
55 - Chatillon la Palud	63 - Beauregard	87 - Beynost	104 - Framans
56 - Crans	64 - St Bernard	88 - La Boisse	105 - St Eloi
57 - St Nizier le Désert	65 - Civrieux	89 - Bressolles	106 - St Jean de Niost
58 - Le Plantay	66 - St Didier de Formans	90 - Cordieux	107 - Joyeux
59 - Versailles	67 - Ste Euphémie	91 - Crépieux	108 - Loyes
60 - Villette	68 - Fareins	92 - Ste Croix	109 - St Maurice de Gourdans
	69 - Frans	93 - Dagneux	110 - Meximieux
	70 - Genay	94 - St Maurice de B.	111 - Mollon
(Trévoux suite)	71 - Jassans-Riottier	95 - Miribel	112 - Le Montciller
80 - Royrieux	72 - St Jean de Thurigneux	96 - Montluel	113 - Pérourges
81 - Sathonay	73 - St Marcel	97 - Neyron	114 - Rignieux le Franc
82 - Toussieux	74 - Massieux	98 - Nievroz	115 - Villieu
83 - Trancyes	75 - Mionnay	99 - Pizay	
84 - Trévoux	76 - Mizérieux	100 - Rillieux	
	77 - Montanay		
	78 - Parcieux		
	79 - Rancé		

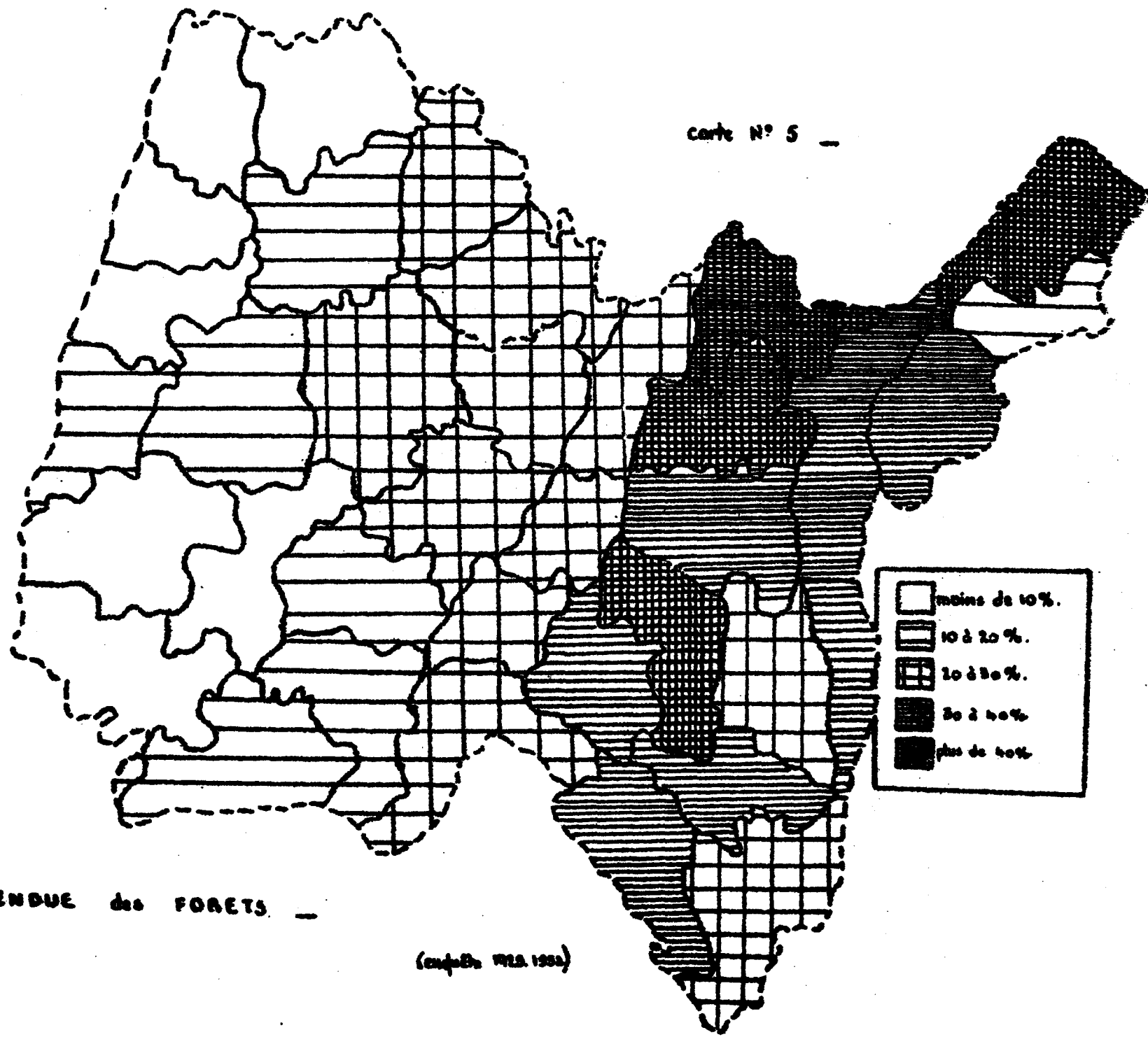
Carte N° 4.



SURFACES CULTIVÉES en BLÉ.

(enquête 1929-32)

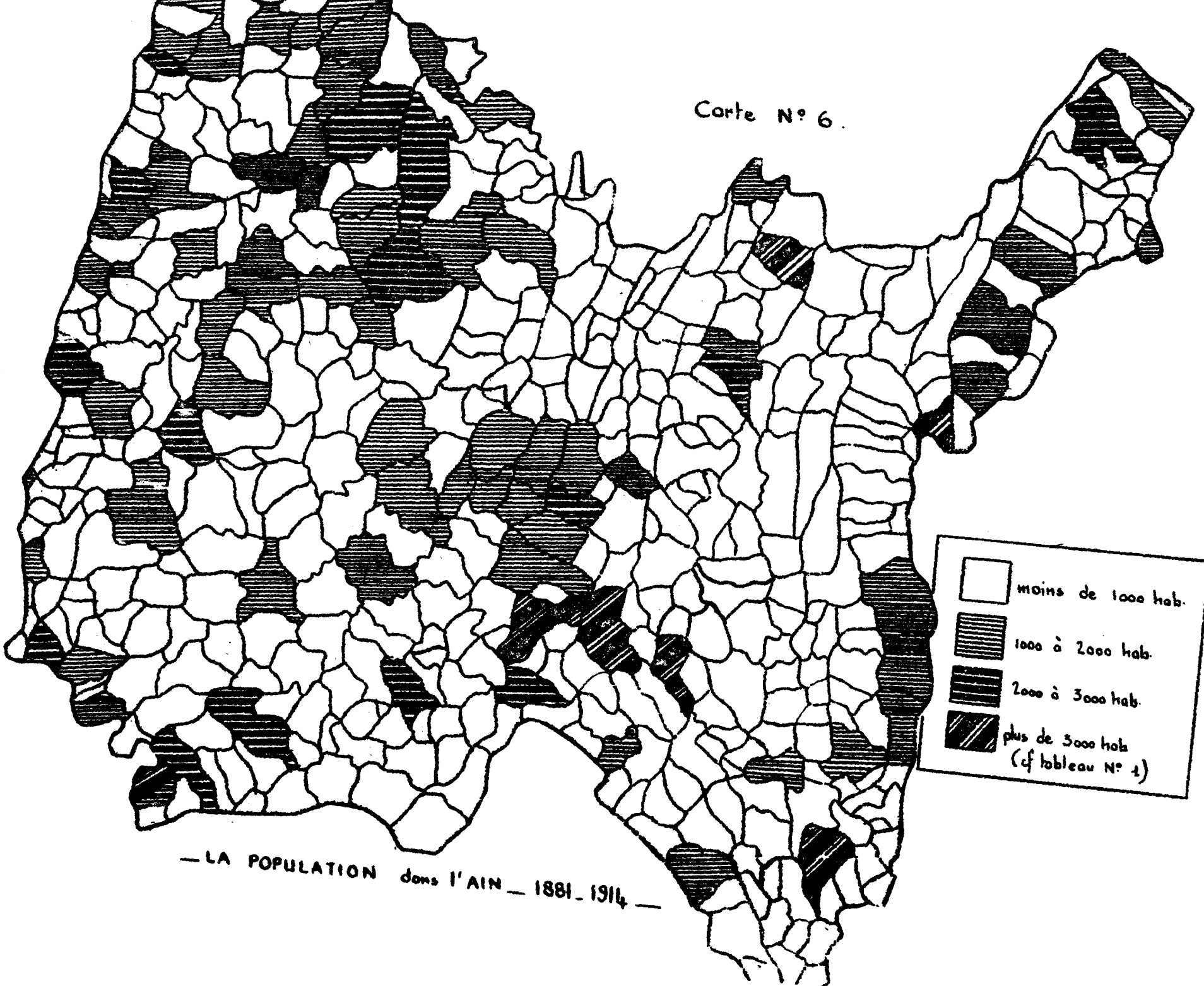
carte N° 5



ETENDUE des FORETS

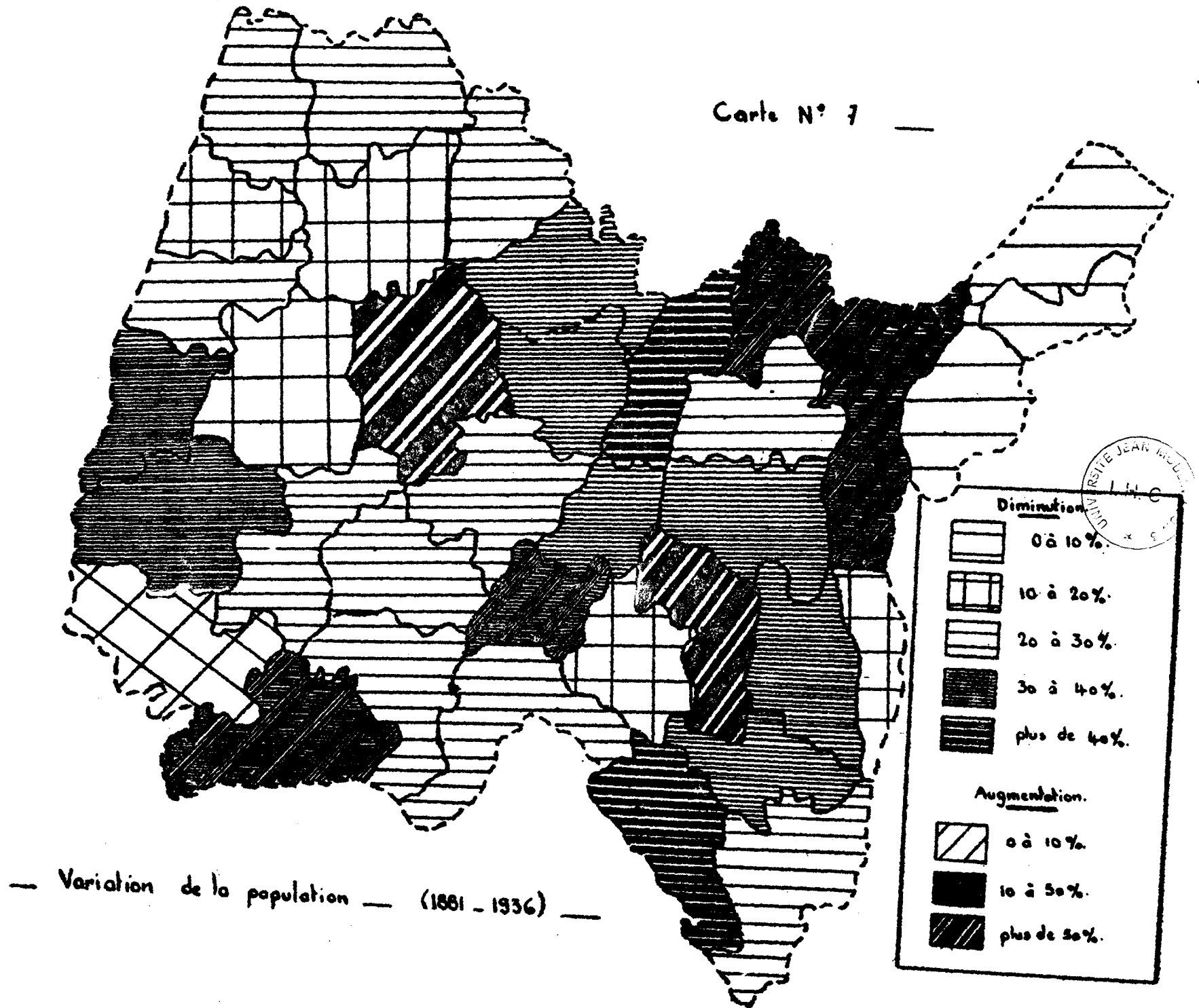
(carte de 1925-1930)

Carte N° 6.

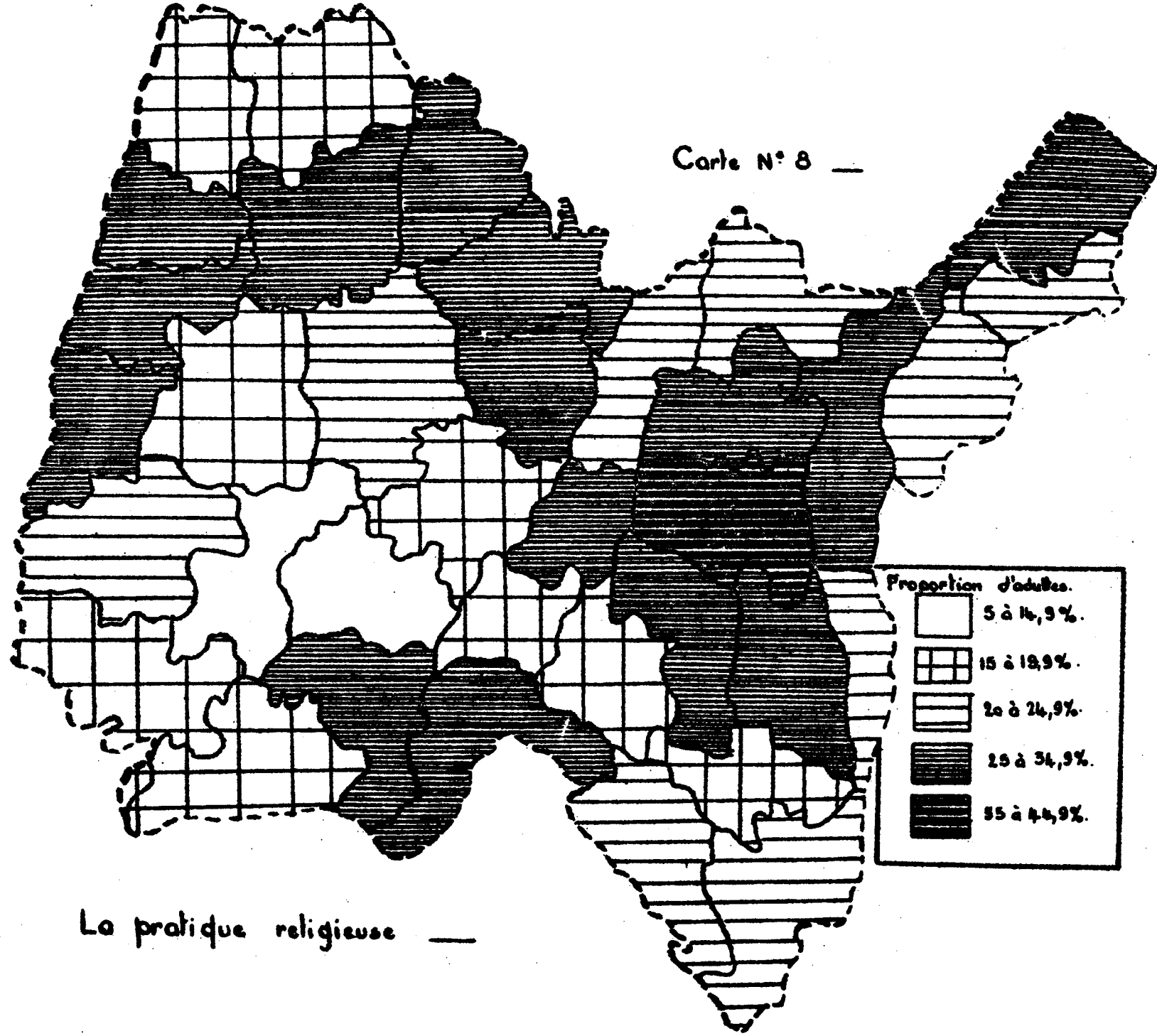


— LA POPULATION dans l'AIN — 1881-1914 —

Carte N° 7




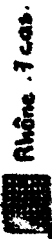

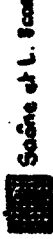



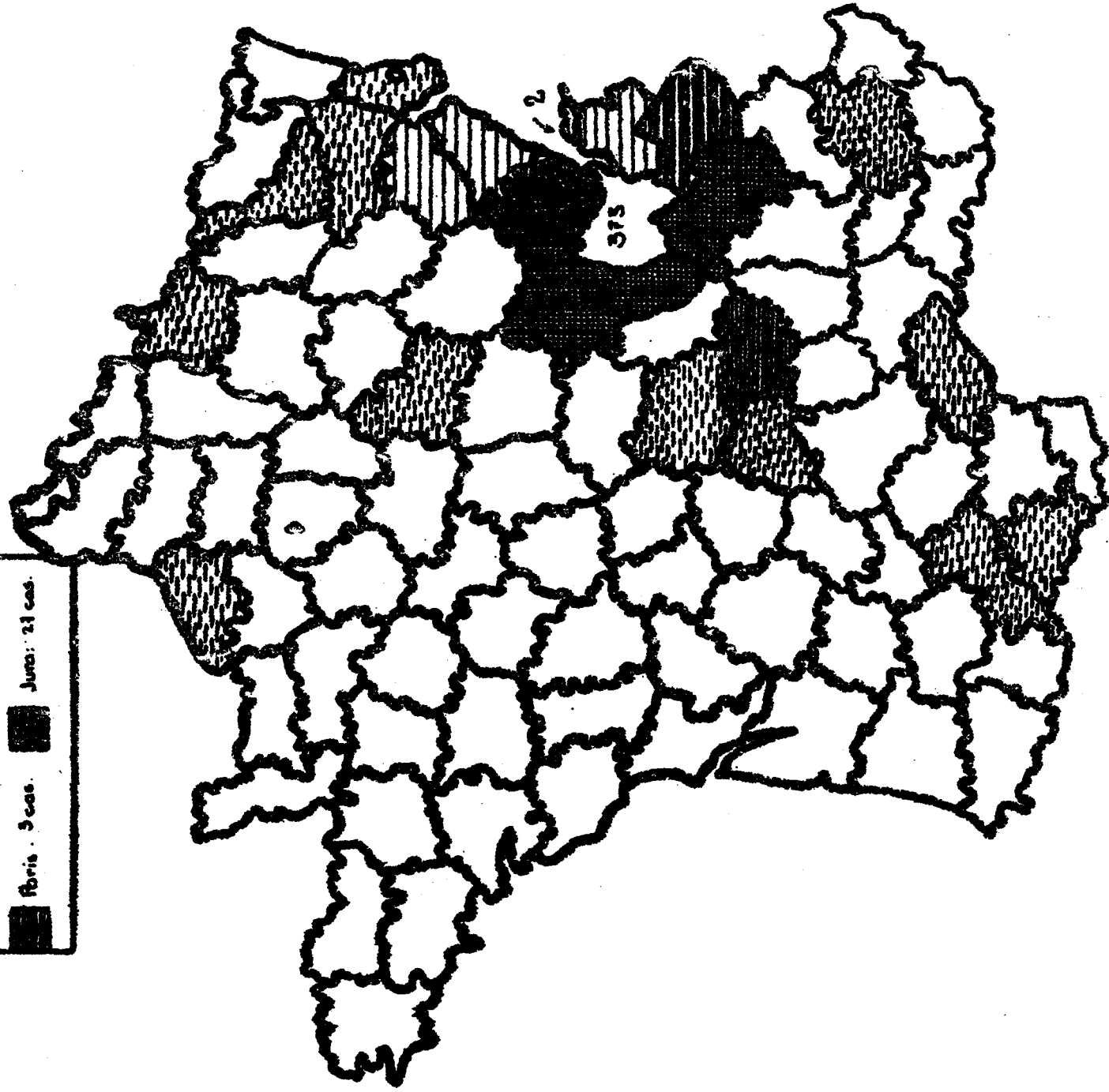
Carte N° 8 —










La pratique religieuse —

Carte 9 —

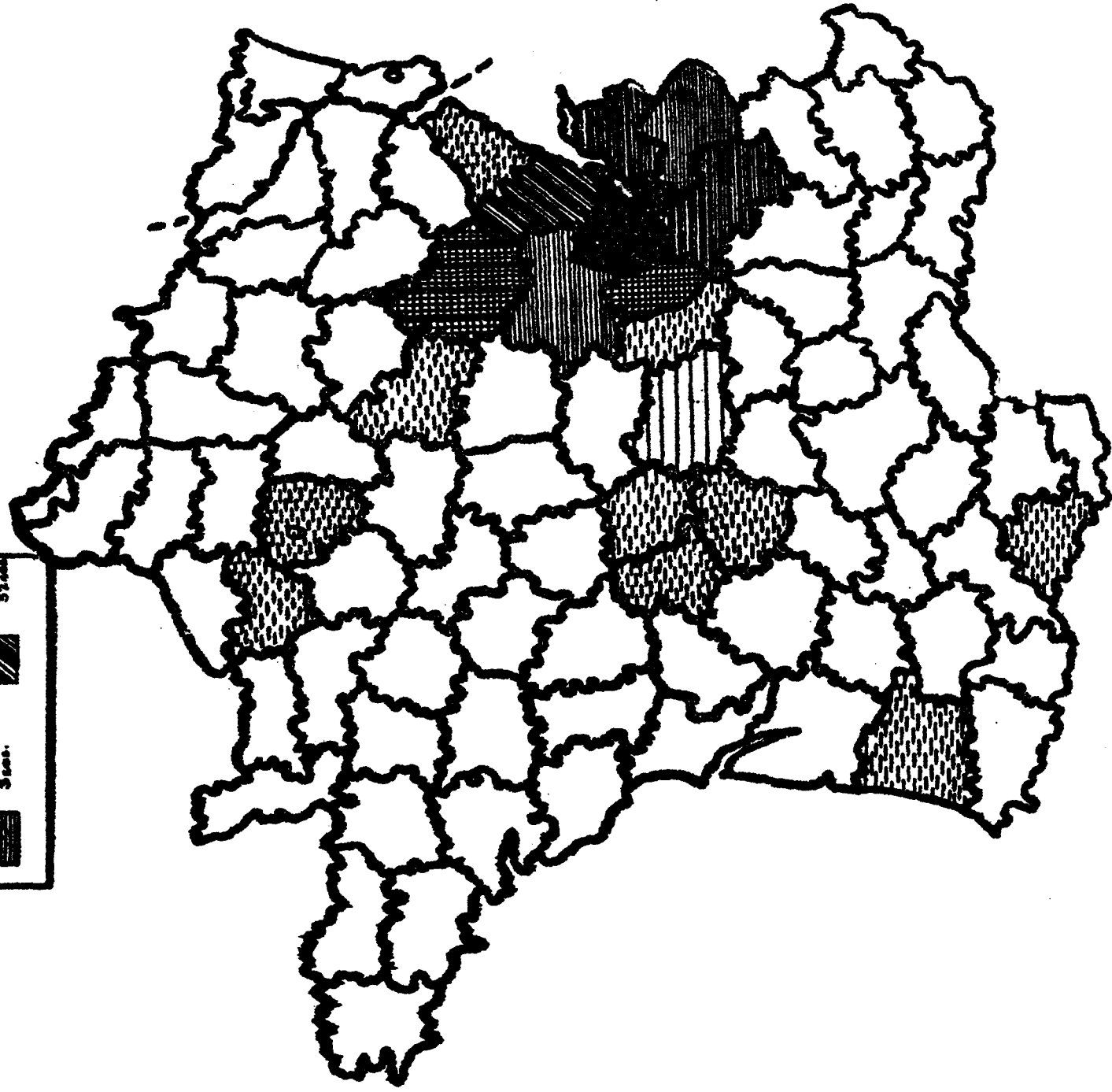
	Arège. 1 cas.		Savoie. 4 cas.
	Doubs. 2 cas.		Rhône. 7 cas.
	Foris. 3 cas.		Saône et L. 8 cas.
			Jura. 21 cas.



Origines géographiques des instituteurs et institutrices —

	Tours 4 cent.		Paris. 4 cent.		Rhône. 6 cent.		Puy. de. Dôme. 3 cent.		Savoie. 3 cent.		Céle. d'Or. 8 cent.		Jura. 52 cent.
--	------------------	---	----------------	---	-------------------	---	---------------------------	---	--------------------	---	------------------------	---	-------------------

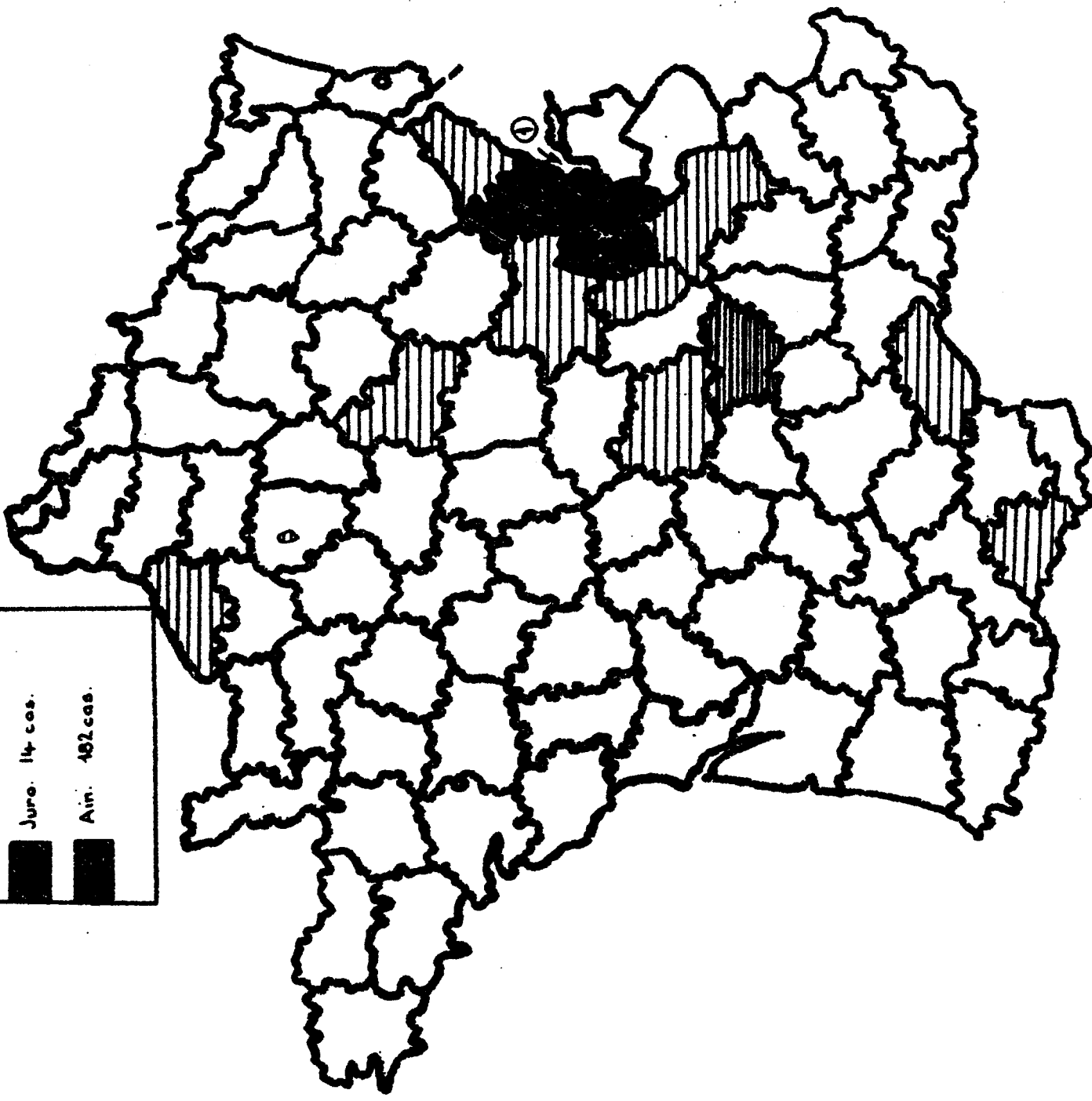
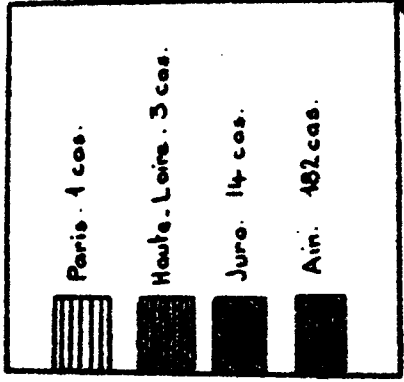
Carte 10 —



— Origines géographiques des normiens —



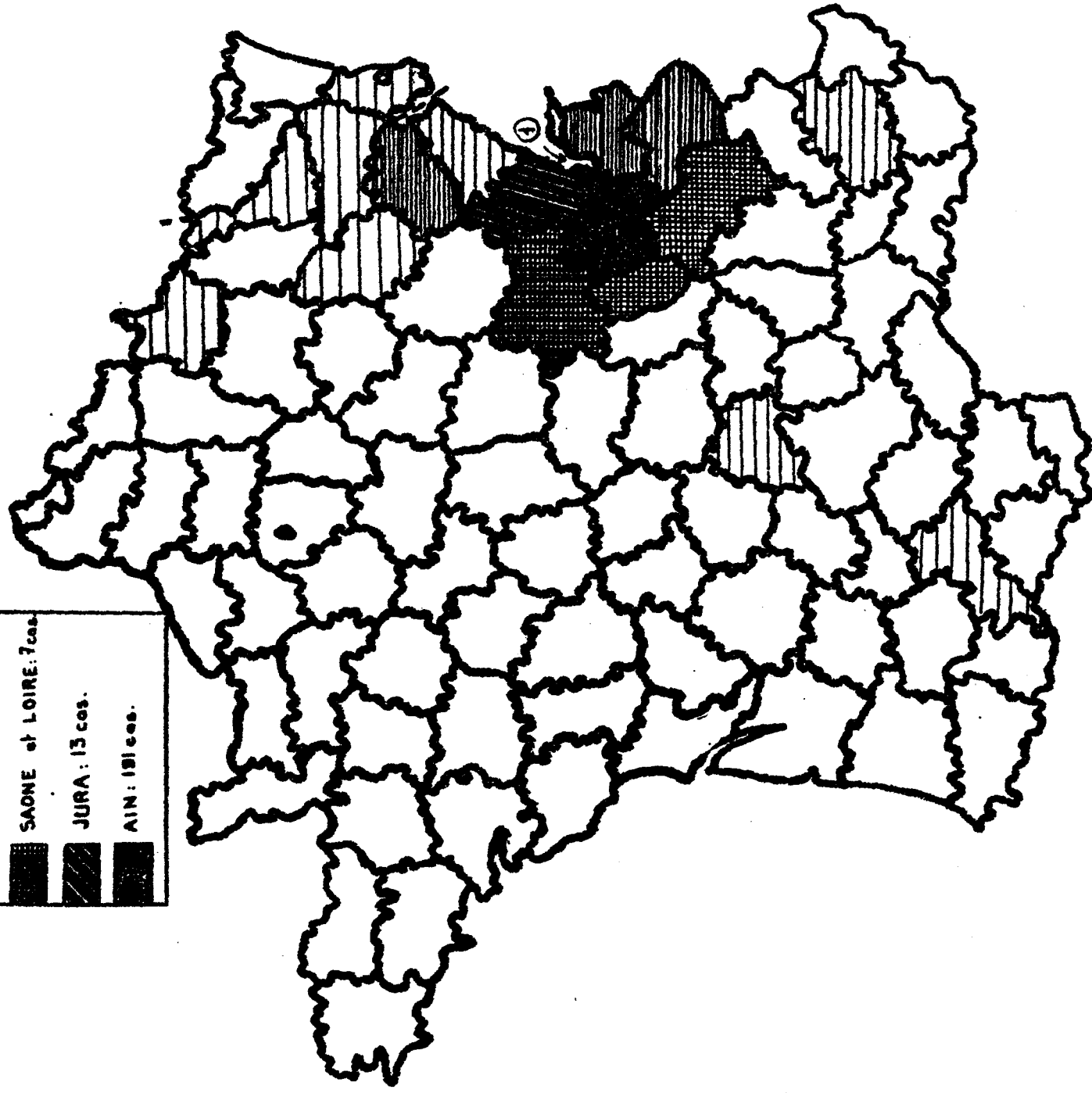
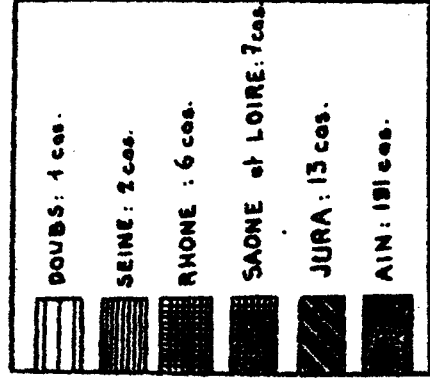
Carte N° 4 —



Origines géographiques des Instituteurs —

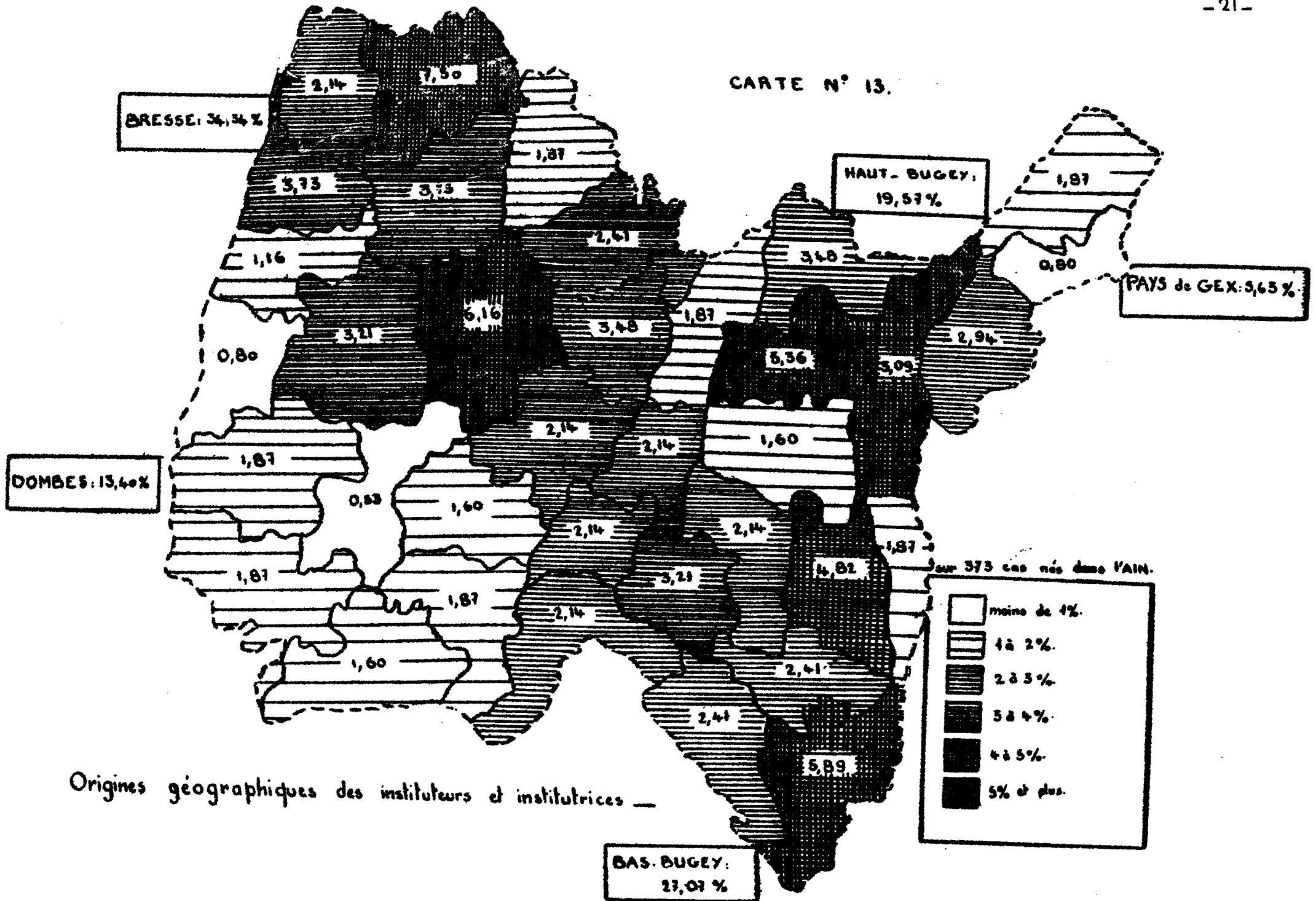


CARTE N° 12 -



Origines géographiques des institutrices -

CARTE N° 13.



Origines géographiques des instituteurs et institutrices —

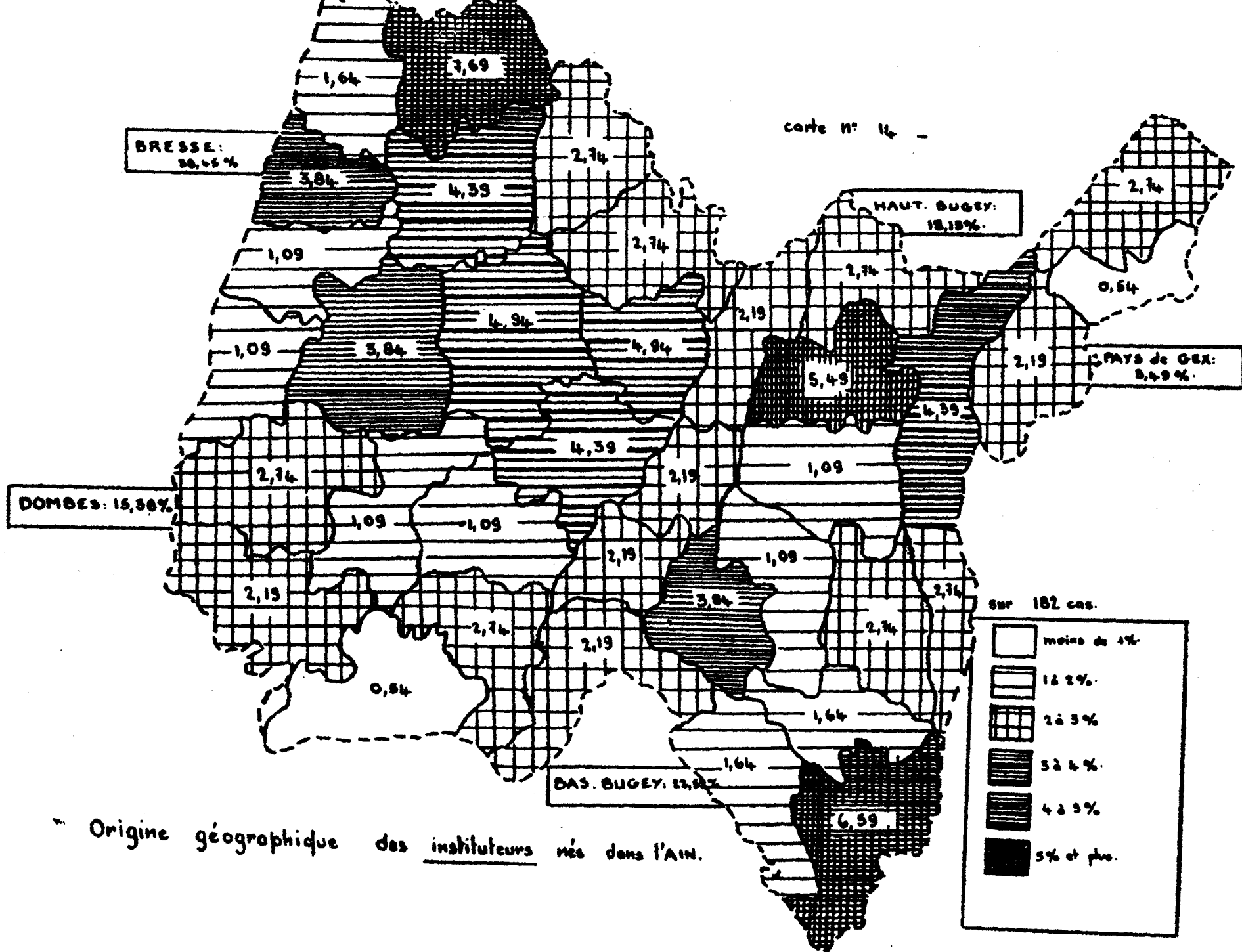
BAS-BUGEY:
27,07%

BRESSE: 34,34%

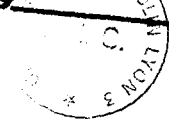
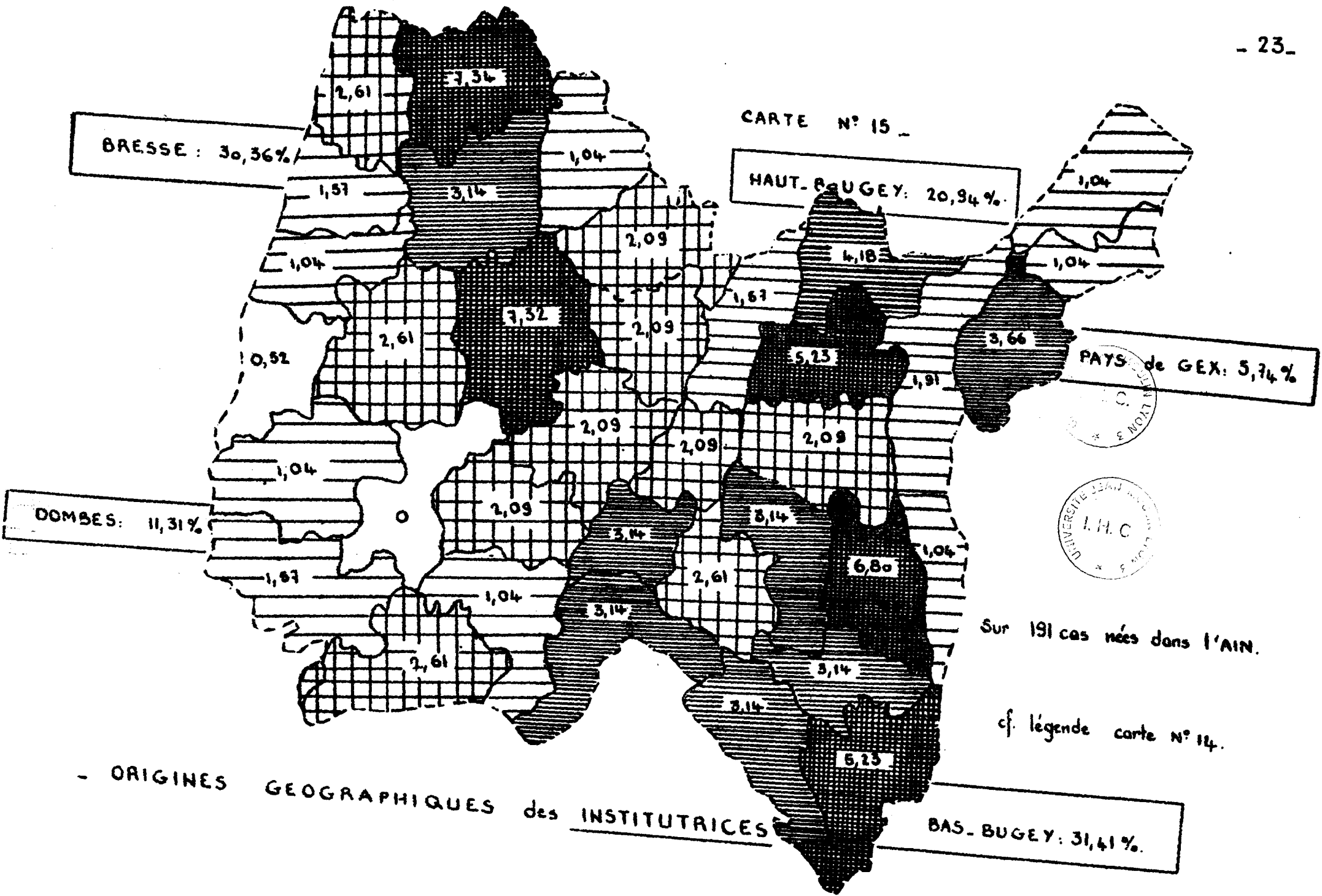
HAUT-BUGEY:
19,57%

PAYS de GEX: 5,63%

DOMBES: 13,40%



CARTE N° 15



Sur 191 cas nées dans l'AIN.

cf. légende carte n° 14.

ORIGINES GEOGRAPHIQUES des INSTITUTRICES

BAS-BUGEY: 31,41%

POUR LIRE LES CARTES 16 ET 17 ...

- But de ces cartes : Les instituteurs sont-ils originaires de grosses communes rurales ? ou de petites communes agricoles ?

- Le fonds de carte est la carte N°6 : population de 1880 à 1914 .

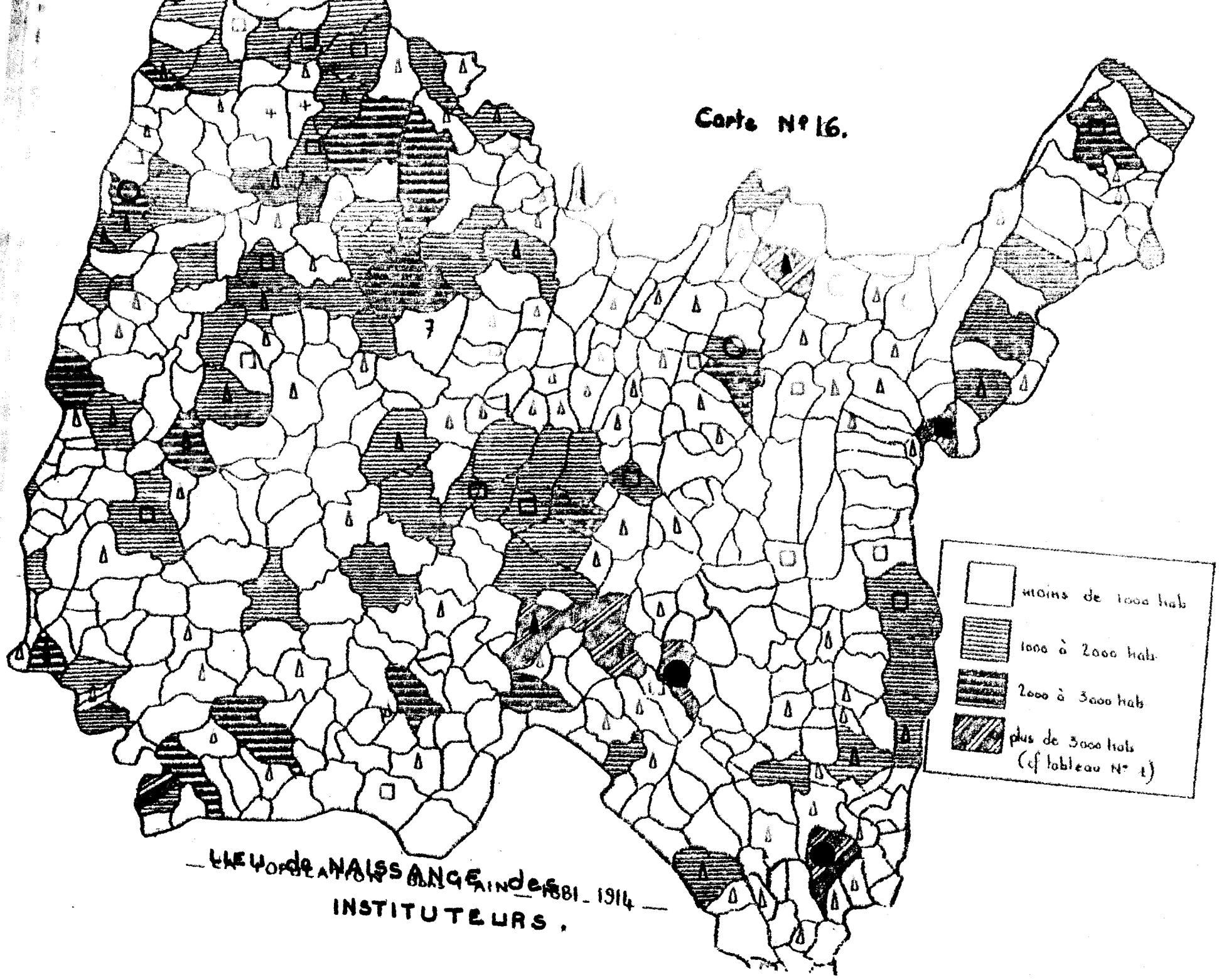
- LEGENDE .

- Δ : 1 naissance .)
- □ : 2 naissances .) dans une commune de moins de 1000 habitants .
- ○ : 3)
- 4 : 4)

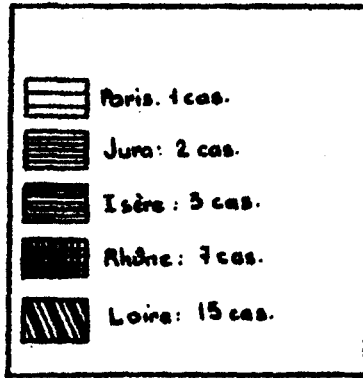
- — : dans une commune de 1000 à 2000 habitants .
- — : 2000 à 3000 .
- — : de plus de 3000 .

(Nb : la représentation proportionnelle est la même que pour les communes de moins de 1000 habitants .)

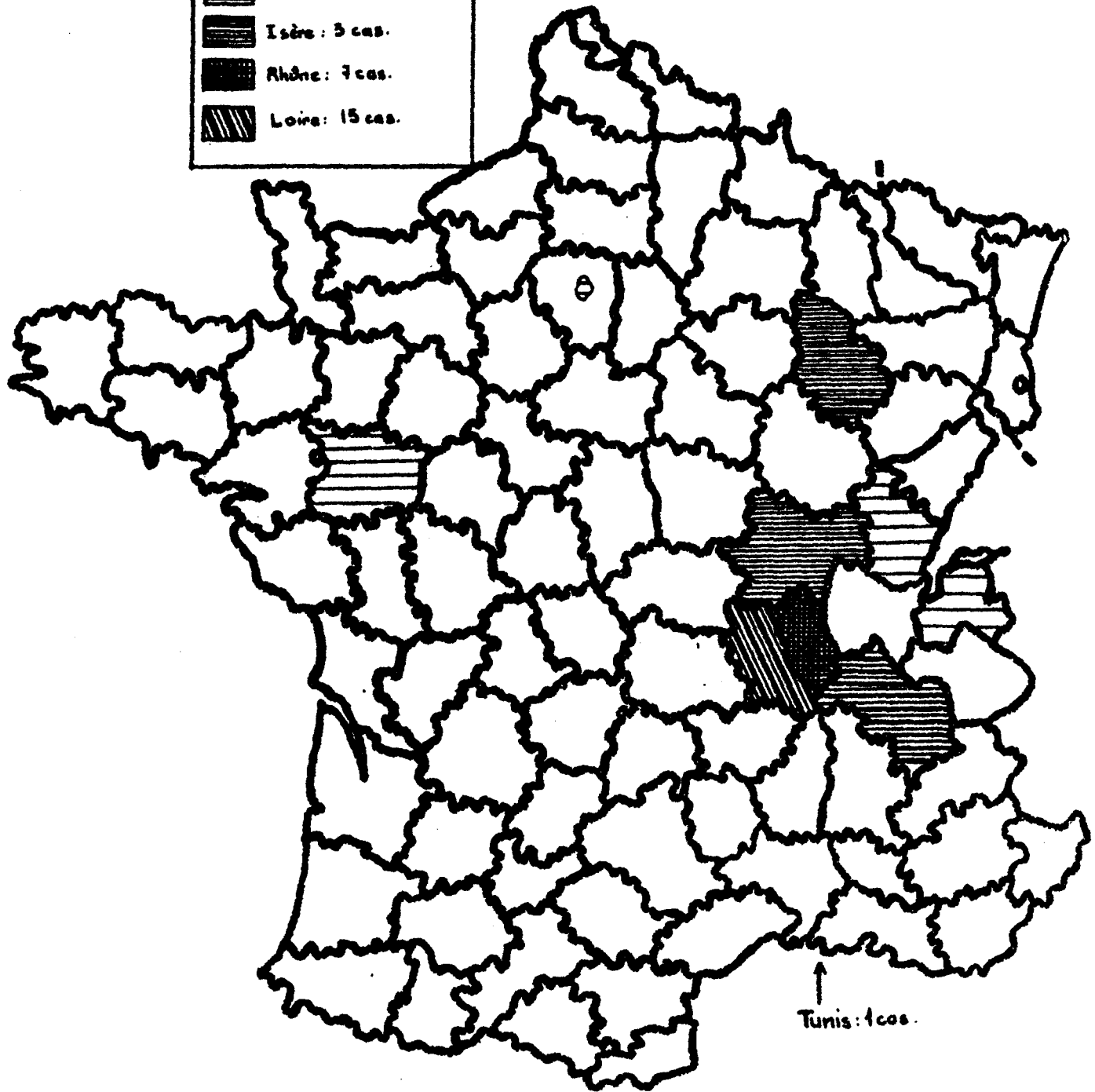
Carte N° 16.



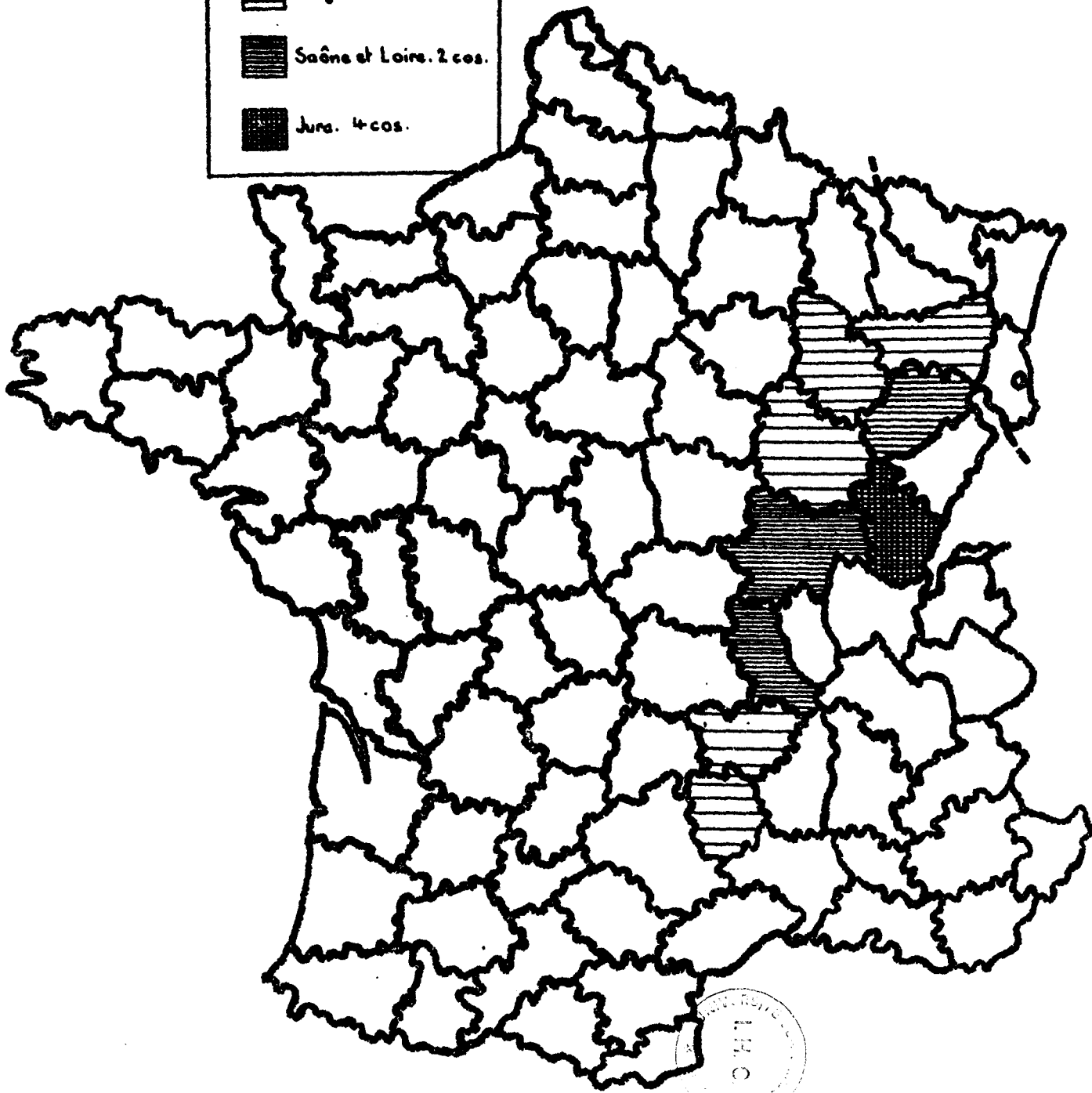
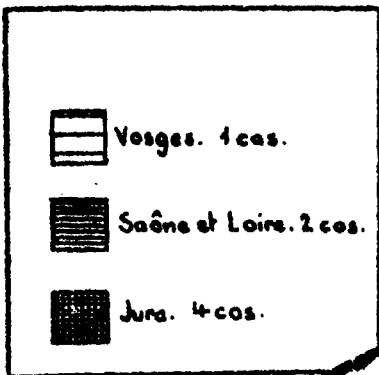
— LIEU DE NAISSANCE AINDES 1881 - 1914 —
INSTITUTEURS .



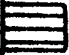

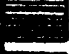




Carte n° 18



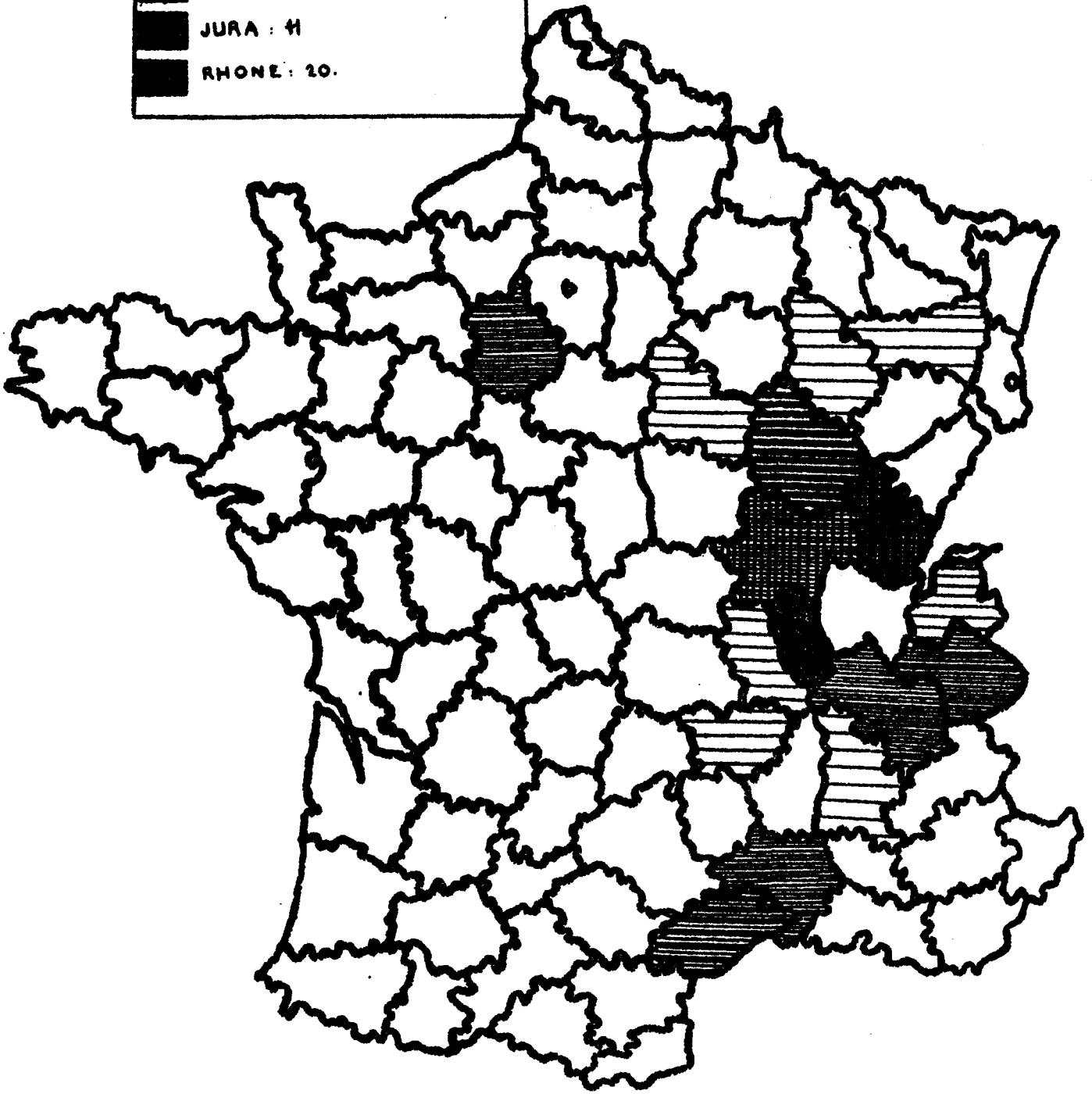
ECOLEES NORMALES d'ORIGINE de quelques instituteurs—



ECOLEES NORMALES d'ORIGINE de quelques institutrices —

	LOIRE : 1 indét.
	ISERE : 2
	HERAULT : 3
	COTE. D'OR : 4
	SAÔNE et LOIRE : 9
	JURA : 11
	RHONE : 20.

CARTE N° 20 _



Départements d'accueil des instituteurs et institutrices _



POUR LIRE LES CARTES 21, 22, ET 23 ...

- But de ces cartes : Que peuvent rapporter les "petits métiers" qu'exerce l'instituteur dans son village ?
 Voici des exemples en 1900, 1905, 1914 ; il faut avant tout accorder à ces cartes une valeur d'exemple et rien que cela. (Ne pas y voir une répartition selon les régions , tout au plus peut-on lire une forte tendance à l'accumulation .)

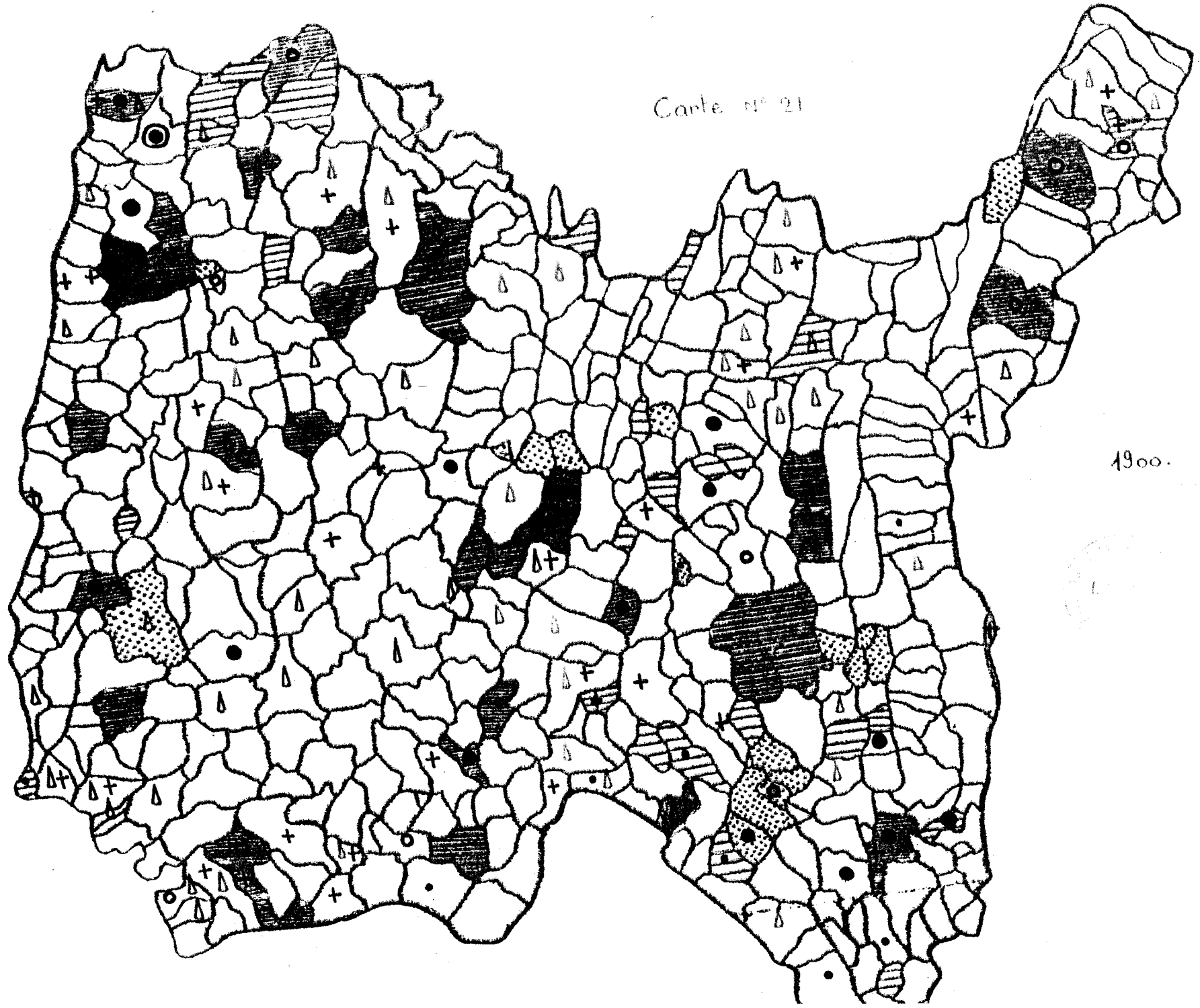
- Le fonds de carte représente pour chaque date considérée le montant de la rémunération des secrétariats de mairie :



Moins de 150 F .
 De 150 à 250 F .
 De 250 à 350 F .
 De 350 à 450 F .
 De 450 à 500 F .
 Plus de 500 F .

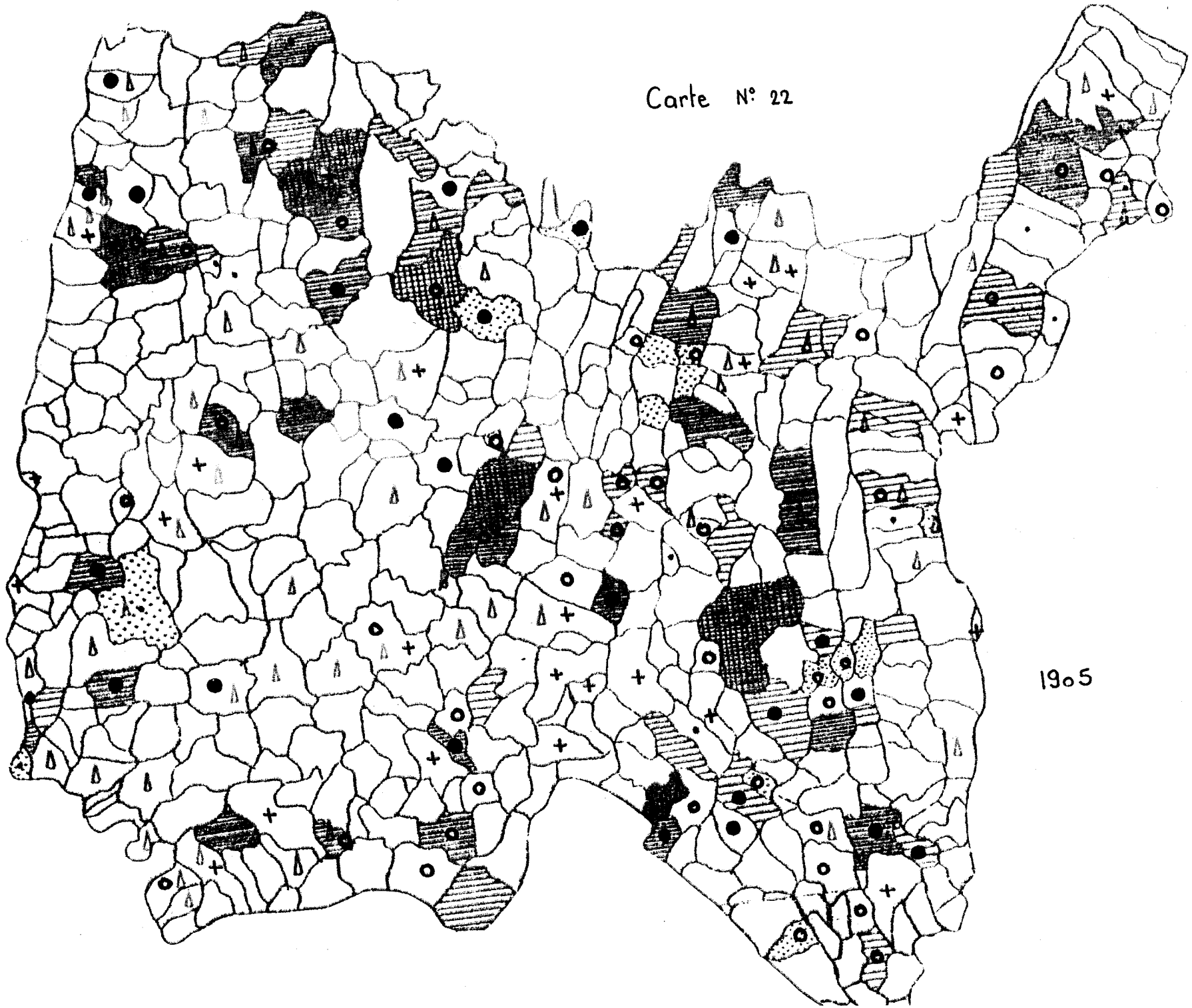
- LE CALQUE :
- + Le cours d'adultes : sa rémunération . - ● : jusqu'à 50 F .
 - ○ : 50 à 100 F .
 - ● : 100 à 150 F .
 - ⊙ : 150 F et plus .
 - + Δ : La commune alloue un supplément de traitement à l'instituteur .
 - + + : Il existe là des études surveillées rémunérées .

Carte n° 21



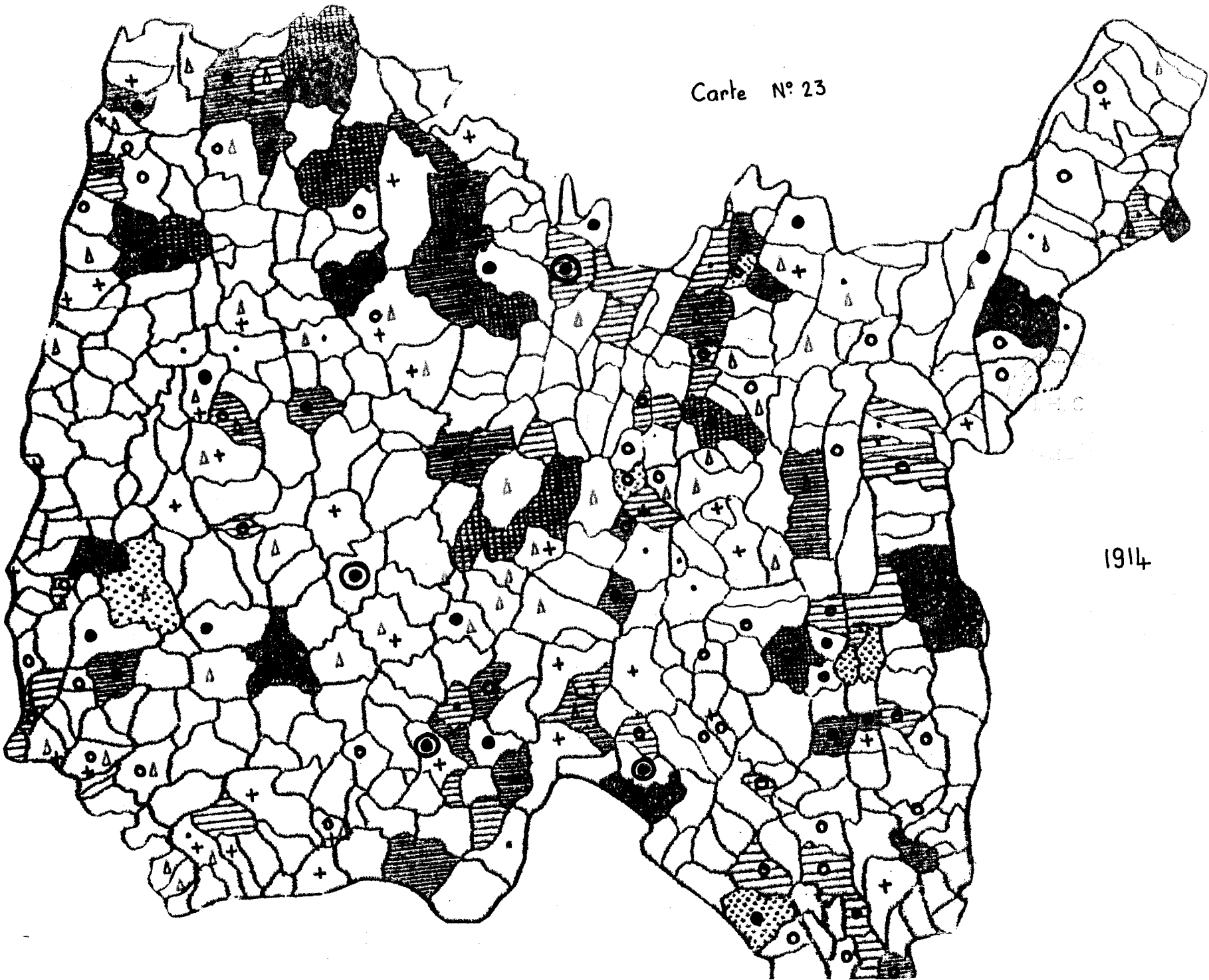
1900.

Carte N° 22



1905

Carte N° 23



1914

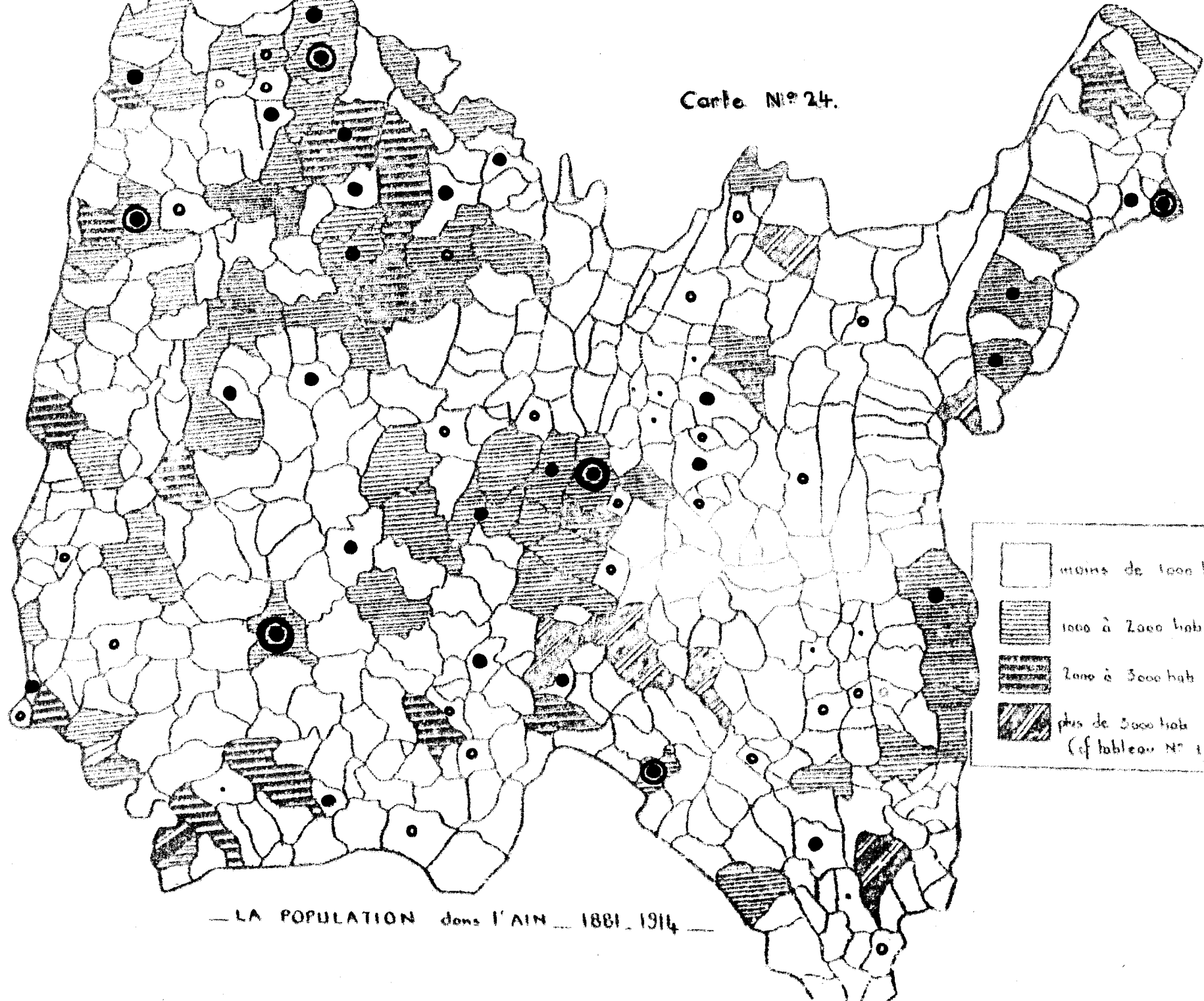
POUR LIRE LA CARTE 24 ...

- Son but : Que représente en proportion la rémunération d'un secrétariat de mairie en 1914 par rapport au traitement du moment de chacun ? Donc : + Première entrée : la date de début indiquée par les couleurs .
+ Deuxième entrée : le pourcentage du traitement (les ronds) .

- Le fonds de carte : Carte de la population entre 1880 et 1914 .

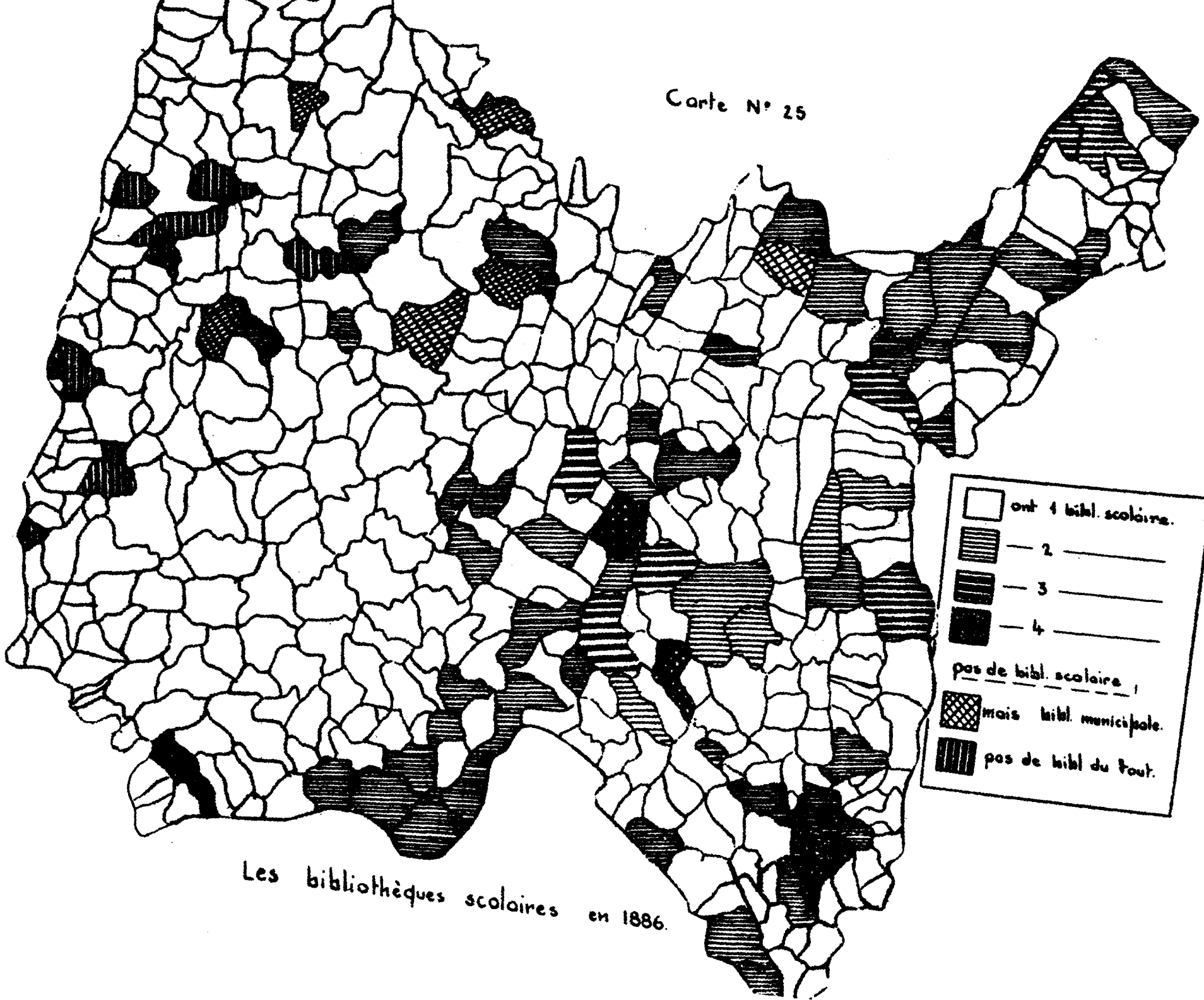
- LEGENDE :
 - A - En bleu : ont débuté avant 1885 .
 - En rose : ont débuté entre 1886 et 1895 .
 - En vert : 1896 et 1905 .
 - En jaune : 1906 et 1913 .
- B - • : moins de 10 % du traitement .
- ○ : de 10 % à 20 % du traitement .
- ● : de 20 % à 30 % du traitement .
- ⊙ : de 30 % à 40 % du traitement .
- ⊗ : plus de 40 % du traitement .

Carte N° 24.









	moins de 1000 hab
	1000 à 2000 hab
	2000 à 3000 hab
	plus de 3000 hab (cf tableau N° 1)

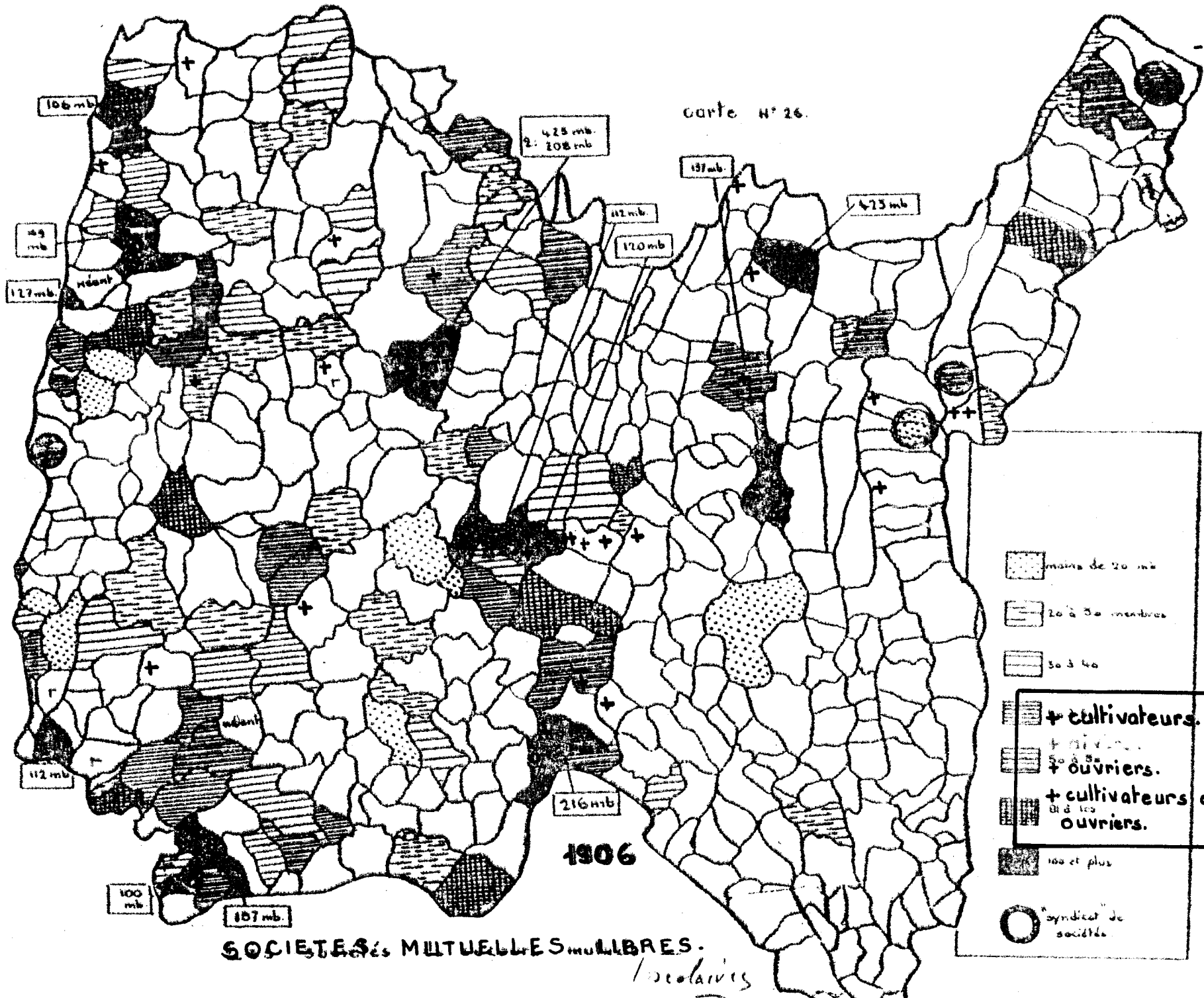
— LA POPULATION dans l'AIN — 1881-1914 —


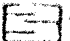
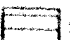



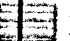

Les bibliothèques scolaires en 1886.


	ont 4 bibl. scolaires.
	— 2 —
	— 3 —
	— 4 —
	pas de bibl. scolaire,
	mais bibl. municipale.
	pas de bibl. du tout.


carte N° 26.



-  moins de 20 mb
-  20 à 30 membres
-  30 à 40

-  + cultivateurs.
-  + ouvriers.
-  + cultivateurs et ouvriers.

 100 et plus

 "syndicat" de sociétés.

1906

SOCIÉTÉS MUTUELLES MULLIBRES.
localités

POUR LIRE LA CARTE 27 ...

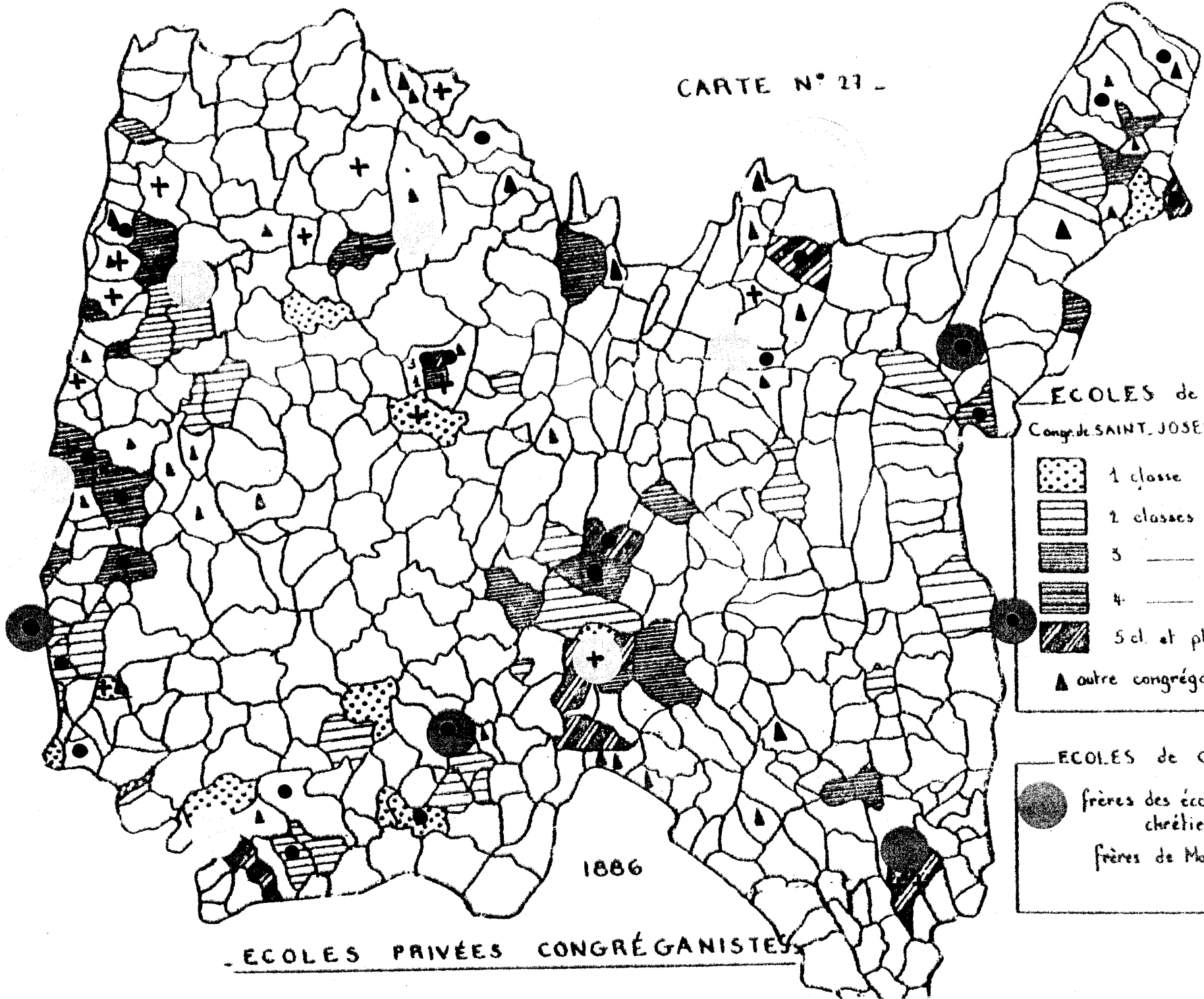
- Son but : Grouper sur une même carte toutes les questions religieuses .

- Le fonds de carte : Les écoles privées en 1886 .

- LE CALQUE . SA LEGENDE :


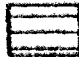

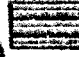

- A - Communautés enseignantes expulsées en 1904 .
 - ● : Frères des Ecoles Chrétiennes .
 - + : Autre école de garçons .
 - ● : Sœurs de Saint-Joseph .
 - + : Autre école de filles .
- B - ▲ : Incidents lors des inventaires des biens des paroisses .
- C - ▲ : Incidents entre l'instituteur et les "Associations des Pères de Famille" à partir de 1909 .

CARTE N° 27





ECOLEs de FILLES

Congr. de SAINT-JOSEPH

-  1 classe
-  2 classes
-  3 ———
-  4 ———
-  5 cl. et plus.

▲ autre congrégation.

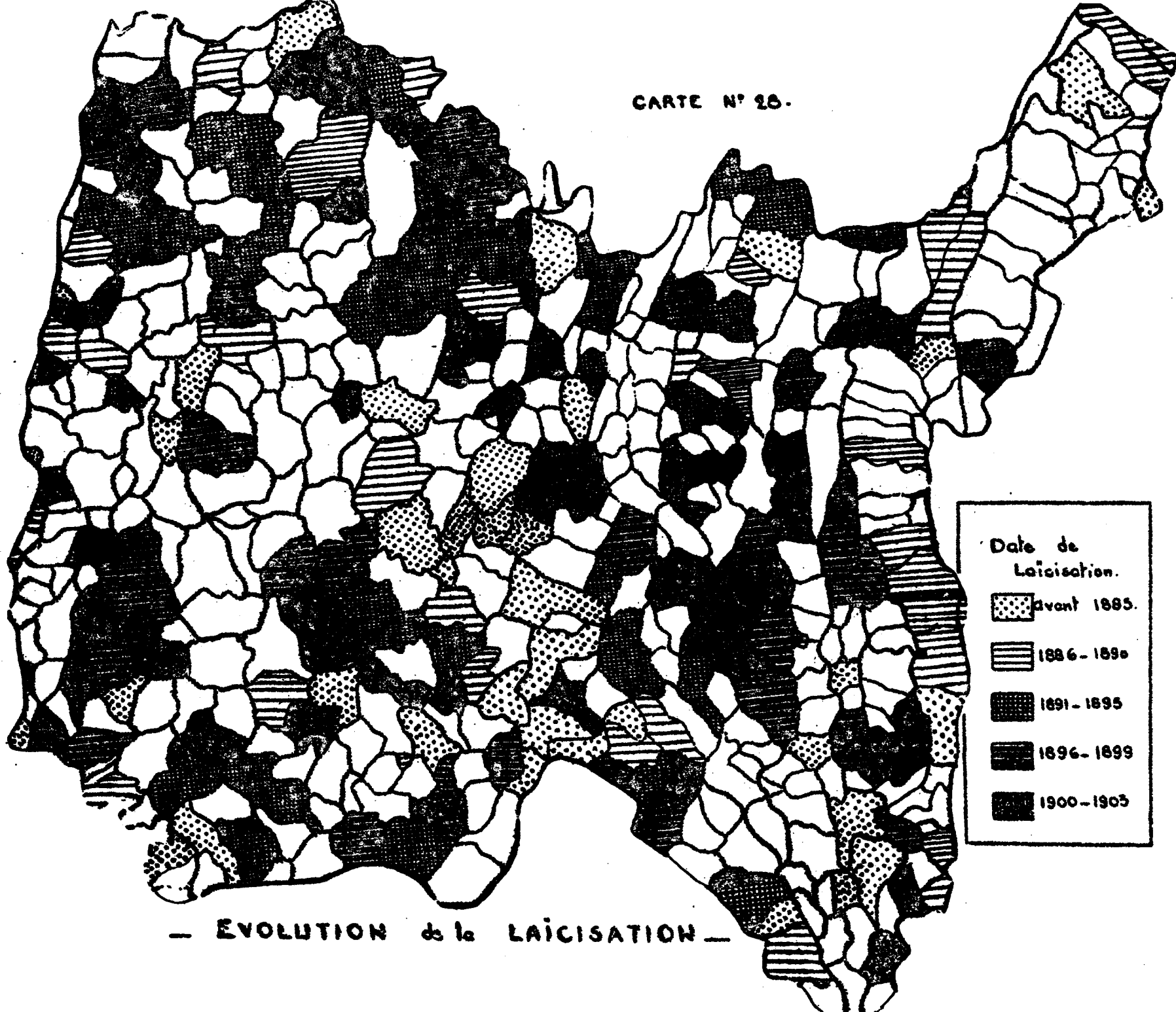
ECOLEs de GARÇONS

-  frères des écoles chrétiennes.
-  frères de Marie.

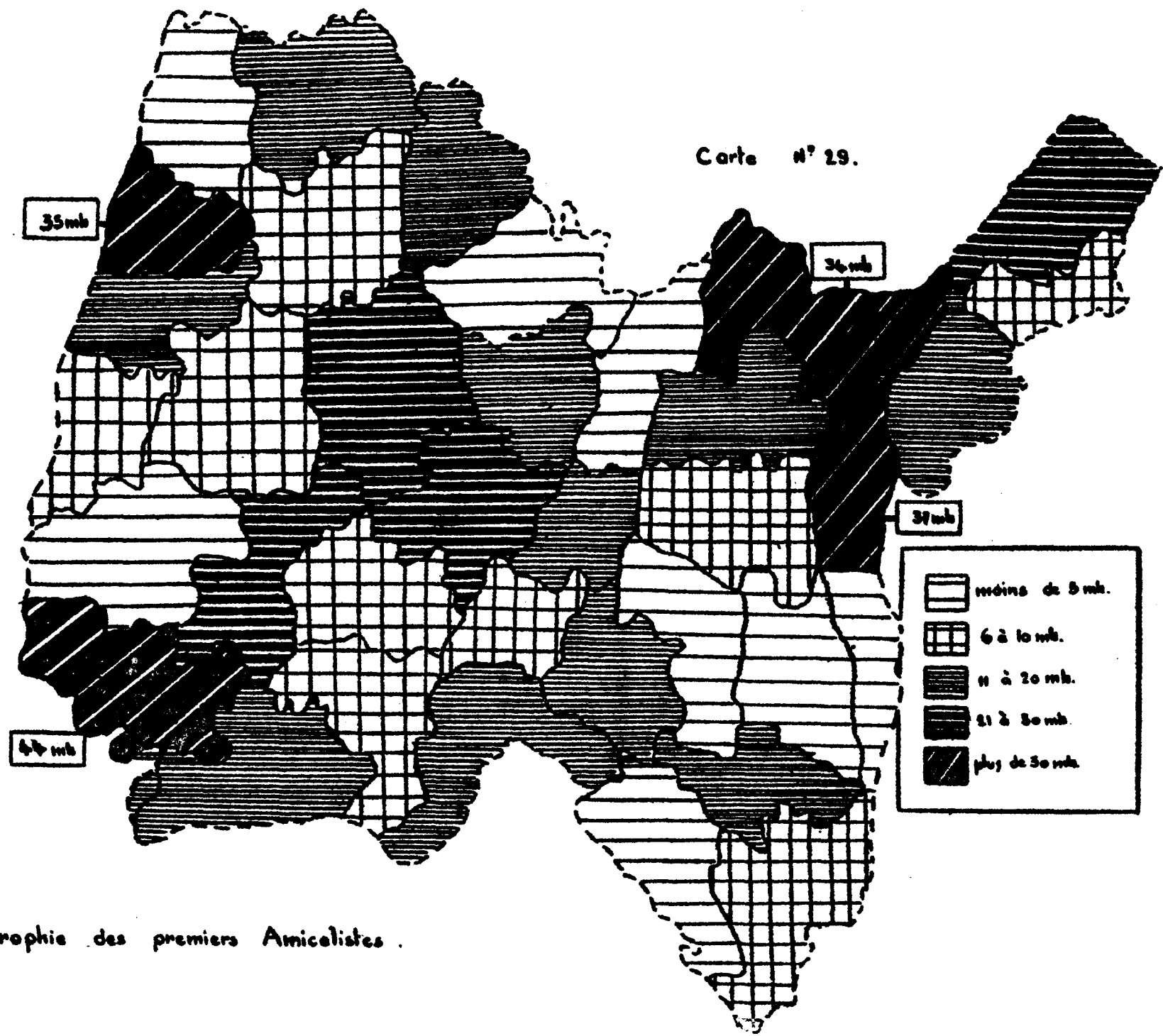
1886

ECOLEs PRIVÉEs CONGRÉGANISTES

CARTE N° 26.



— EVOLUTION de la LAÏCISATION —



Géographie des premiers Amicelistes .

POUR LIRE LA CARTE 30 ...

- Son but : Les premiers Amicalistes étaient-ils originaires des petites ou des grosses communes ?

- Le fonds de carte : Carte de la population entre 1880 et 1914 .

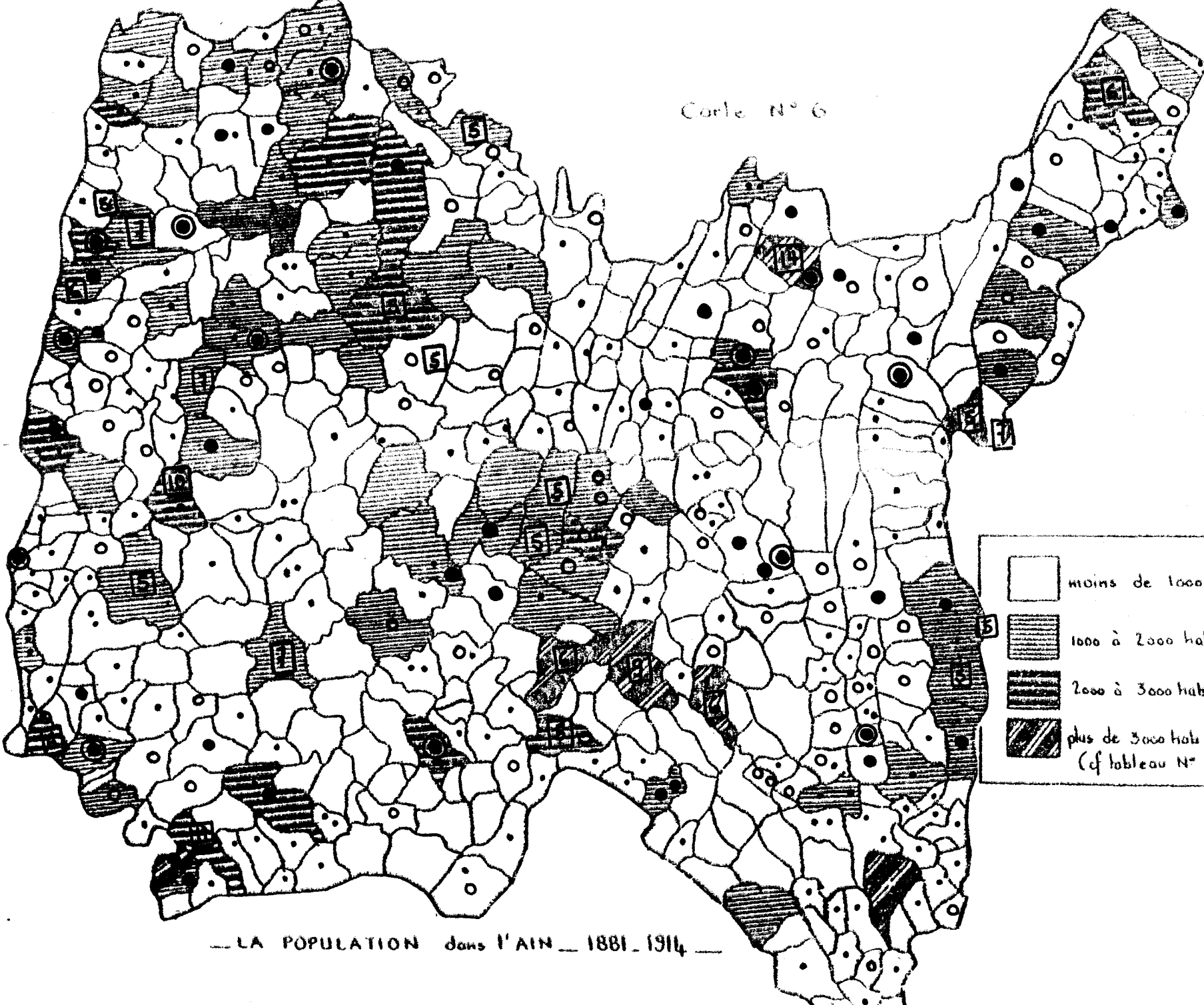
- LEGENDE : A - D'après la liste des adhérents de juillet 1902 (en rouge) .

- • : 1 adhérent .
- ○ : 2 adhérents .
- ● : 3 .
- ⊙ : 4 .
- □ : 5 et plus .

B - Les nouveaux adhérents d'octobre 1902 (en noir) .

- • : 1 adhérent .
- ○ : 2 adhérents .
- ● : 3 .
- ⊙ : 4 .
- □ : 5 et plus .

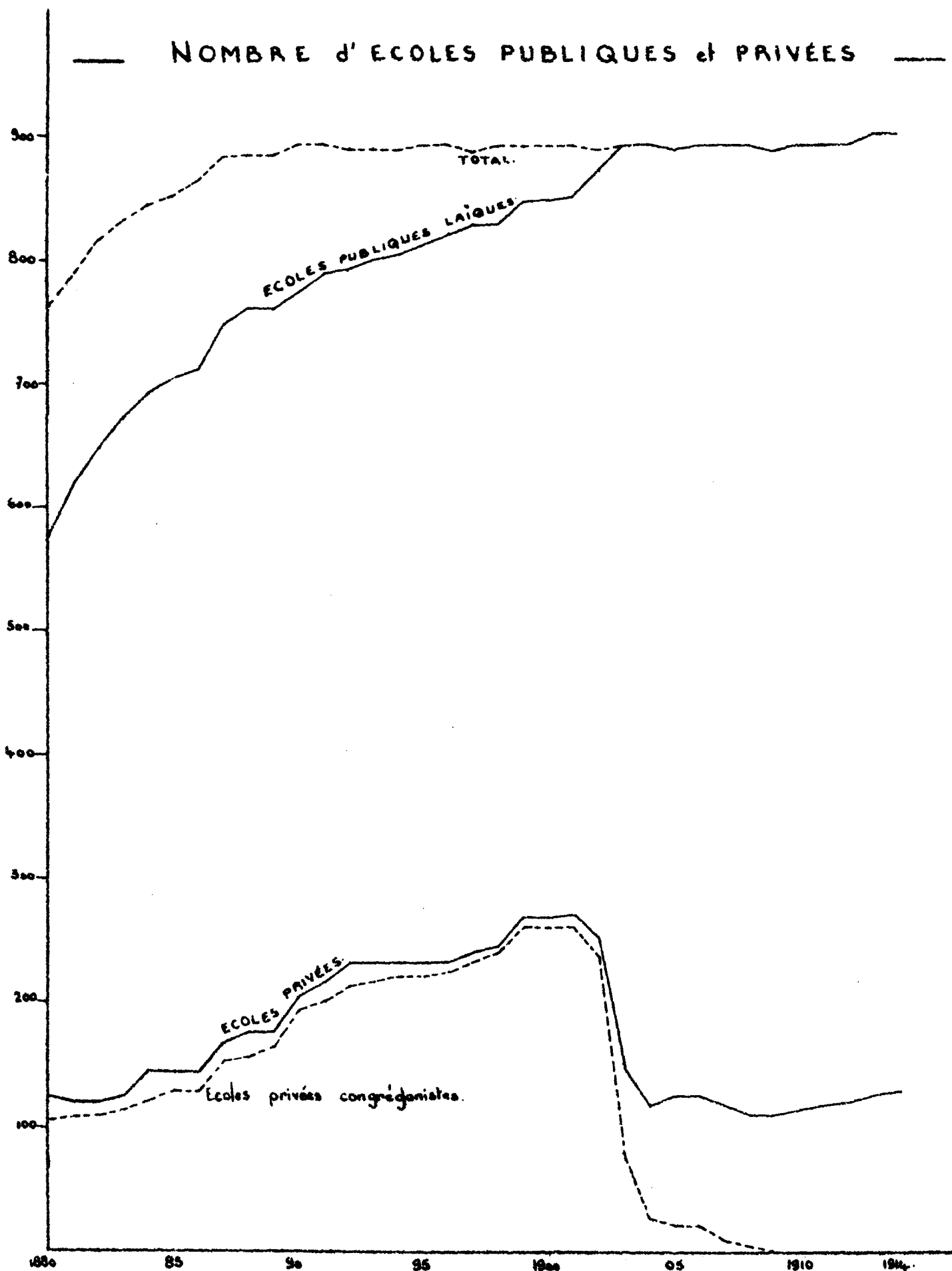
Carte N° 6



— LA POPULATION dans l'AIN — 1881-1914 —

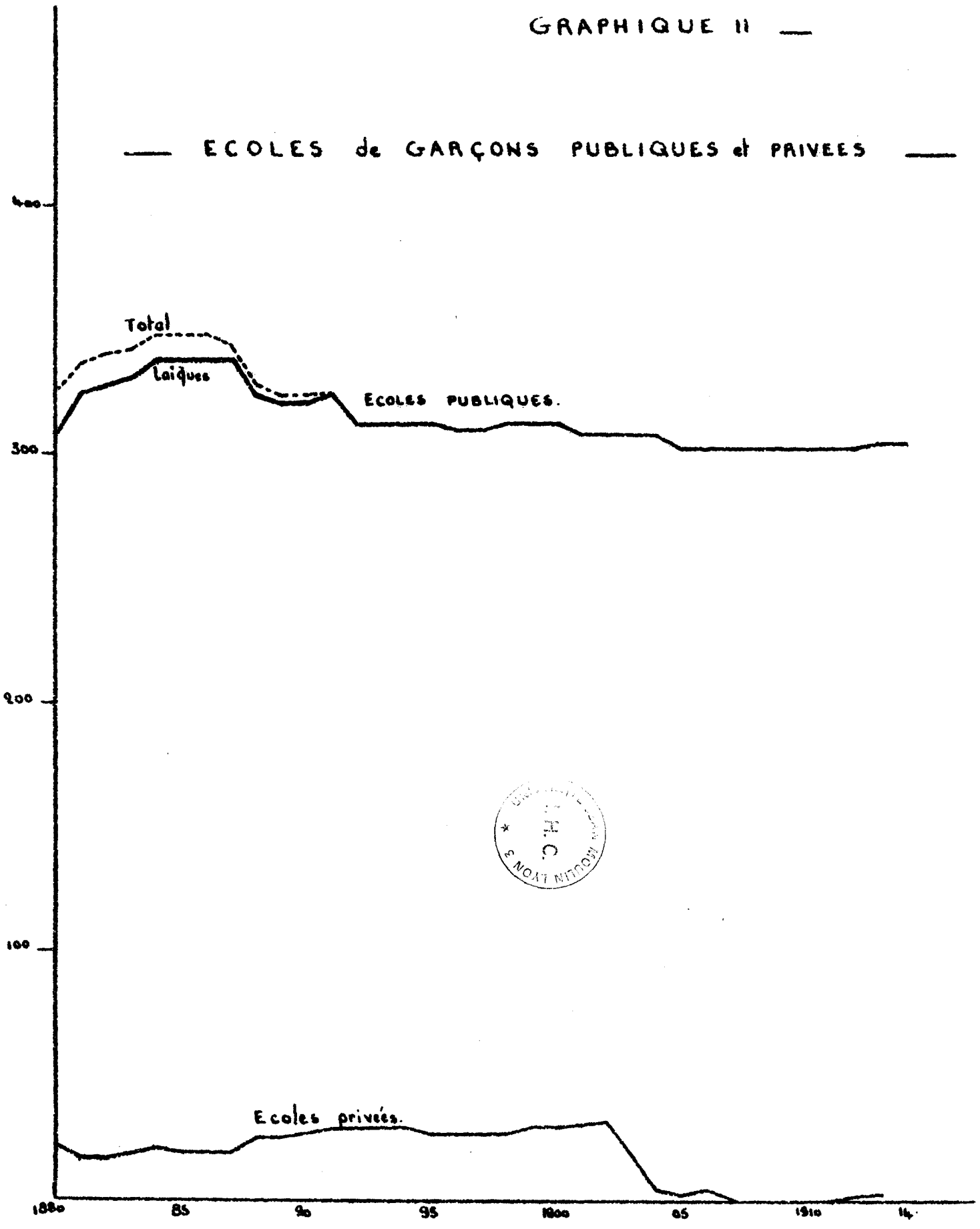
GRAPHIQUE I

NOMBRE D'ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES



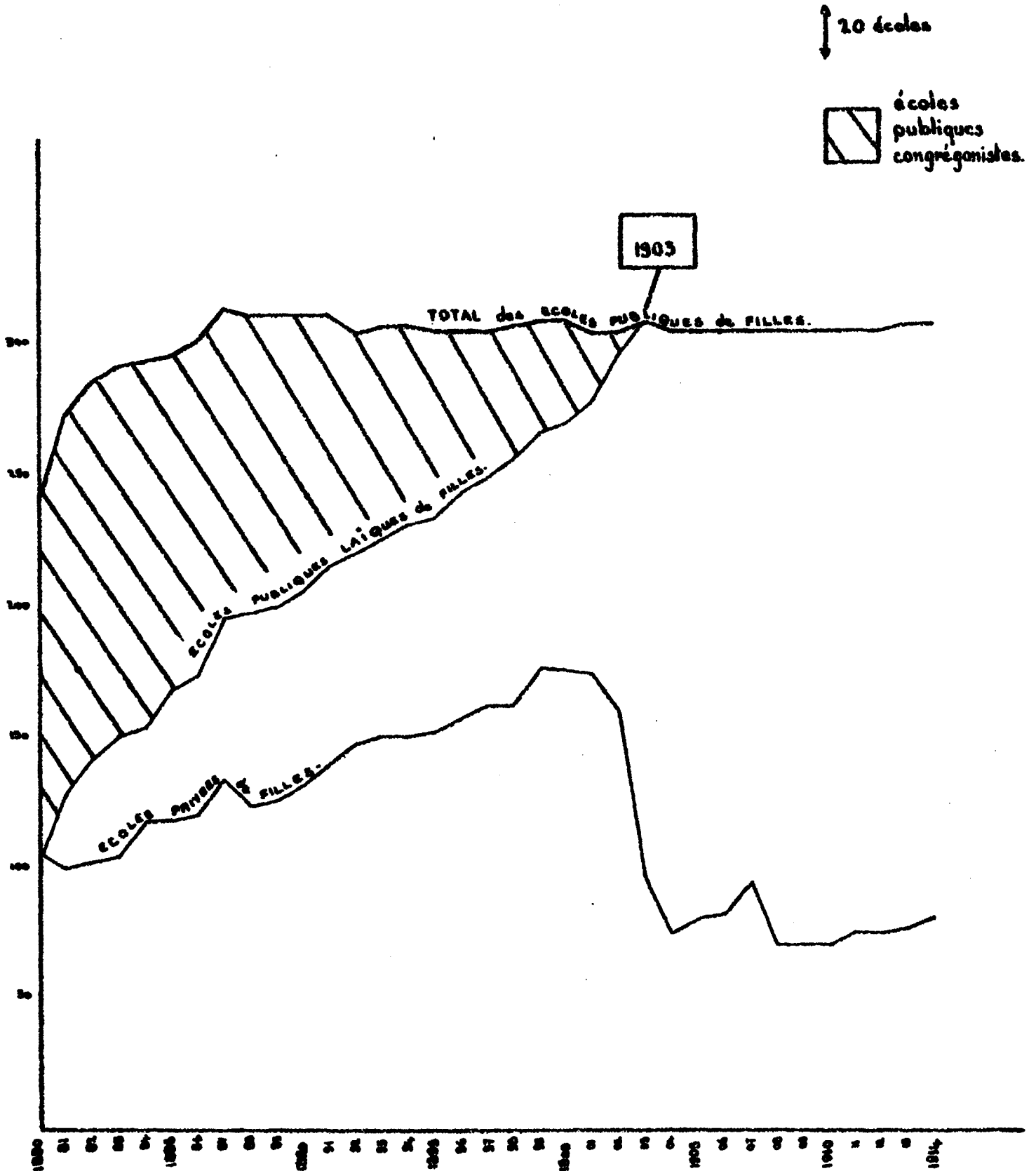
GRAPHIQUE II

— ECOLES de GARÇONS PUBLIQUES et PRIVEES —

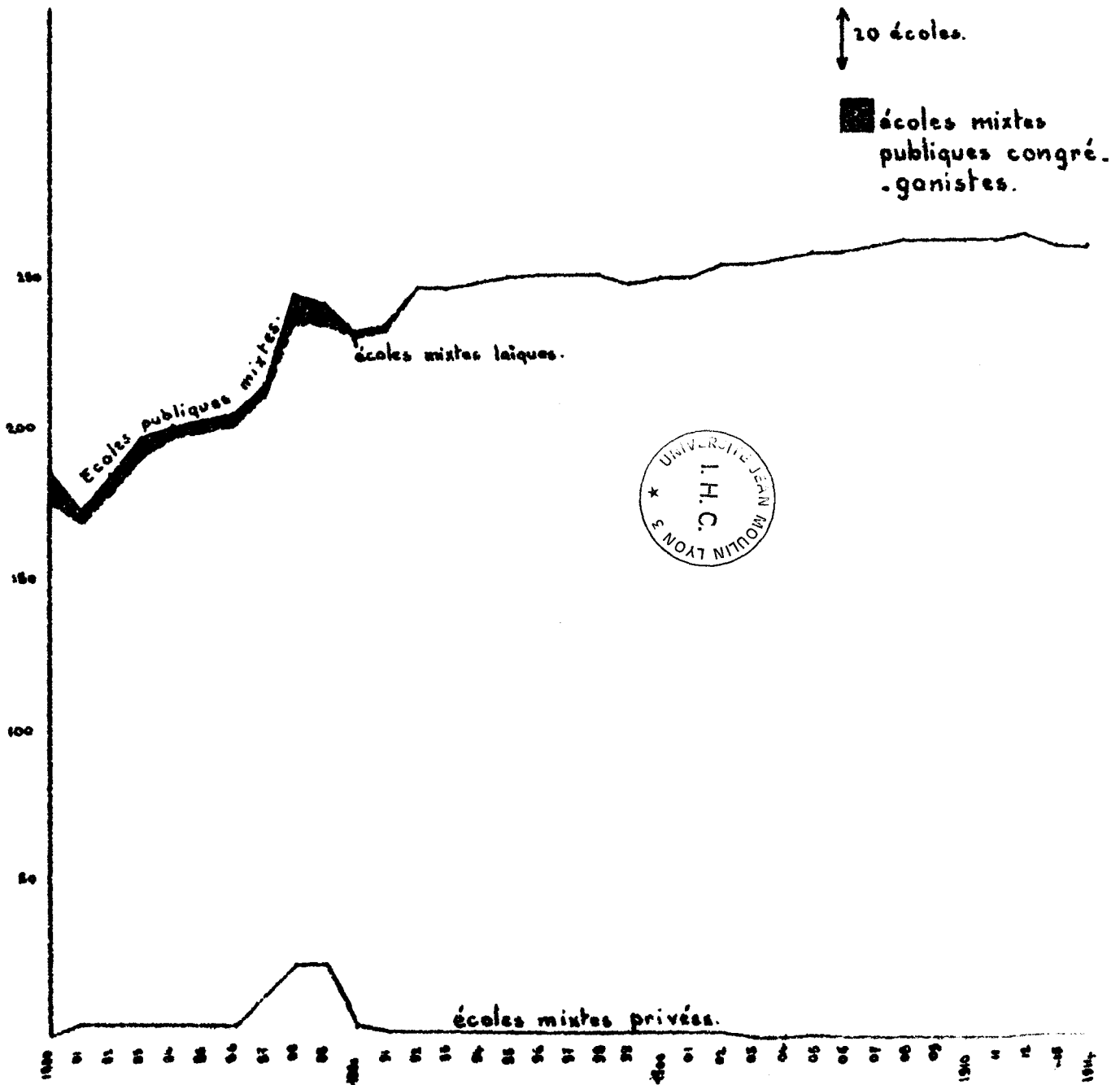


GRAPHIQUE III —

ÉCOLES PUBLIQUES et PRIVÉES de FILLES



— ECOLES MIXTES — GRAPHIQUE IV —



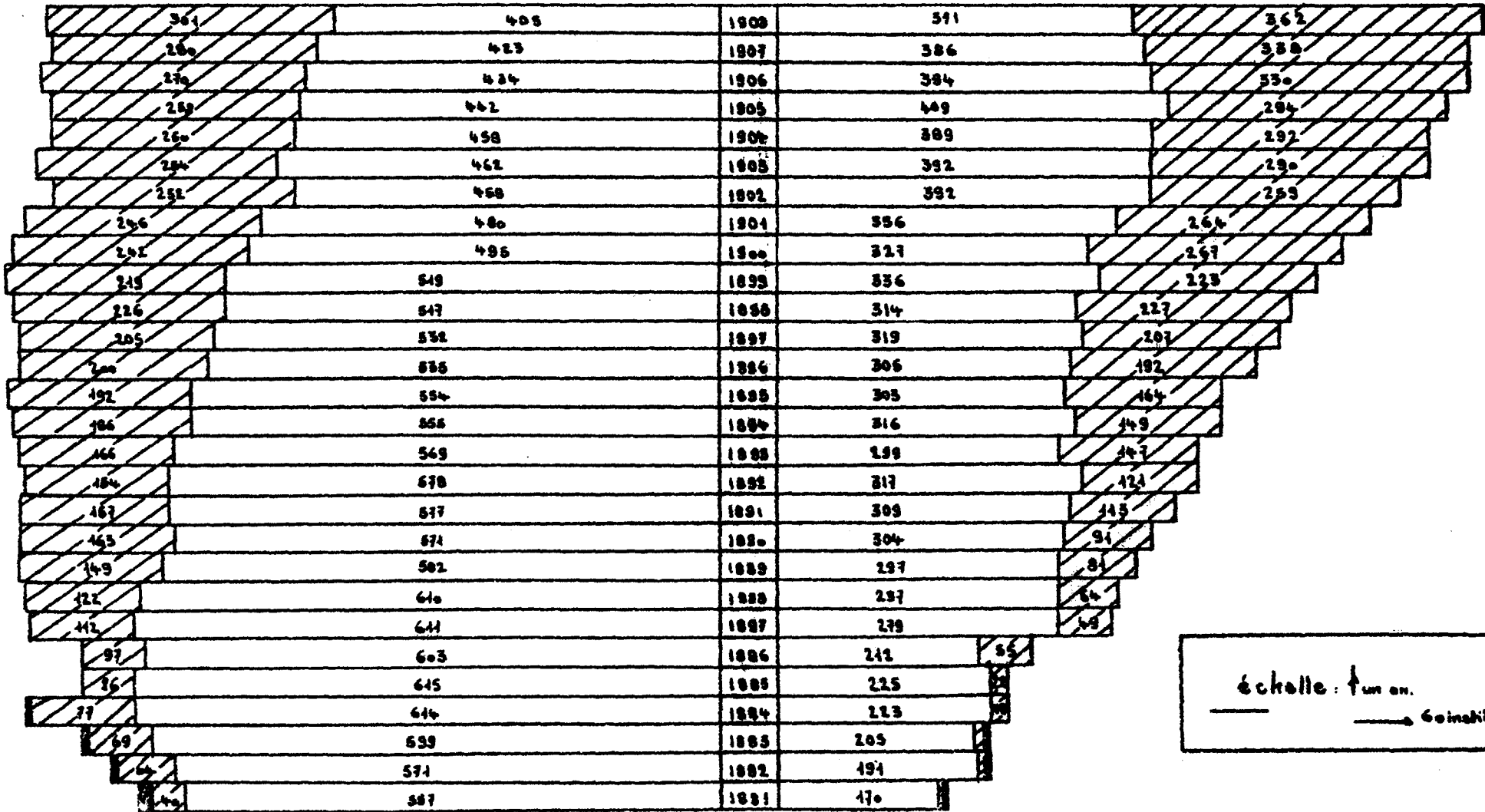
— LE PERSONNEL ENSEIGNANT —

— GRAPHIQUE V —

INSTITUTEURS —

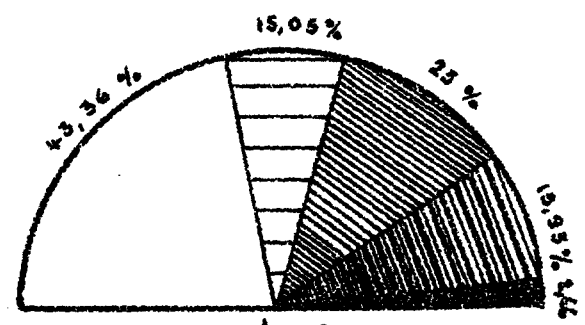
INSTITUTRICES —

<input type="checkbox"/>	Brevet élémentaire.
<input checked="" type="checkbox"/>	Brevet supérieur.
<input checked="" type="checkbox"/>	sans titre.

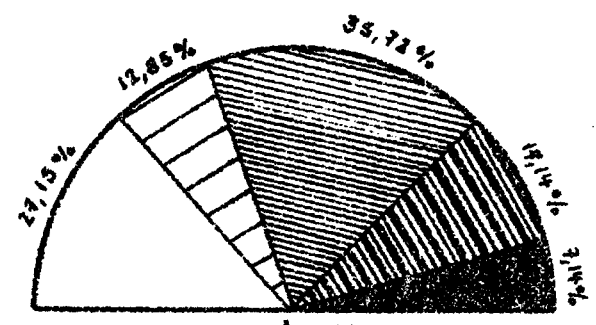


échelle : 1 cm en.
 ——— Coïnstitutions.

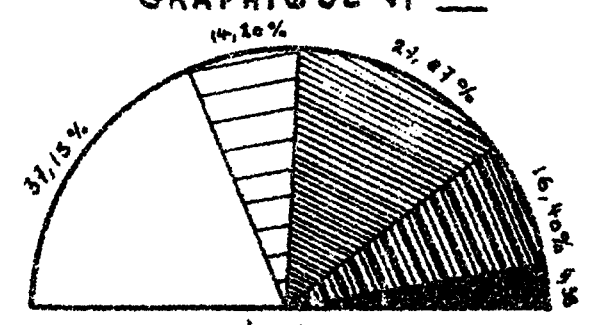
GRAPHIQUE VI



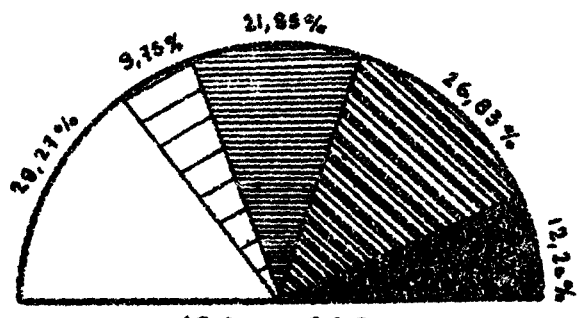
avant 1895.



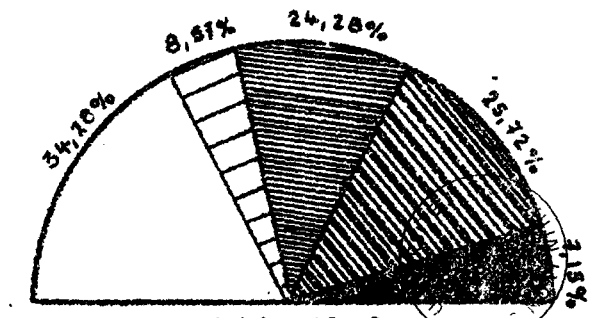
avant 1895 .



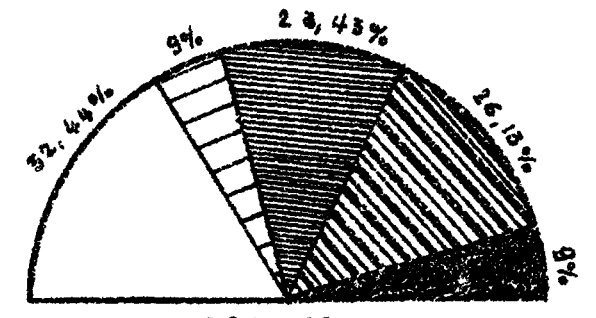
avant 1895.



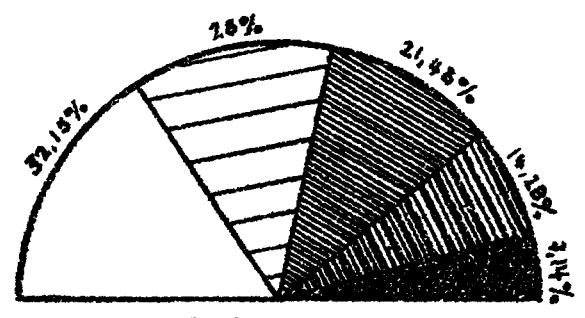
1896 1905



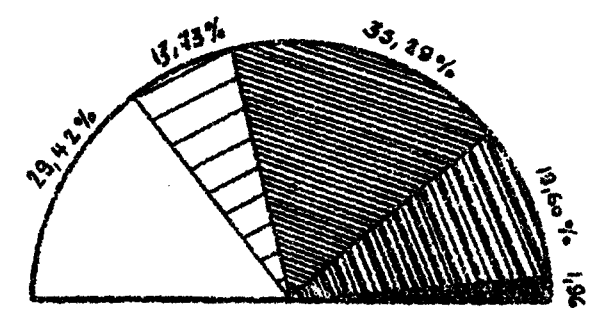
1896 1905



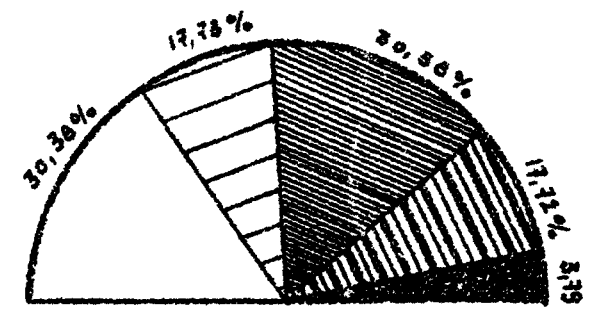
1896 1905



1906 1913



1906 1913



1906 1913

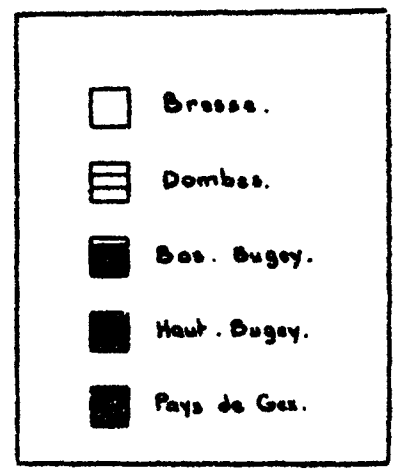
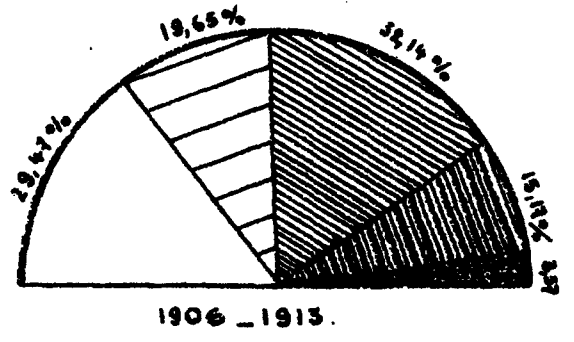
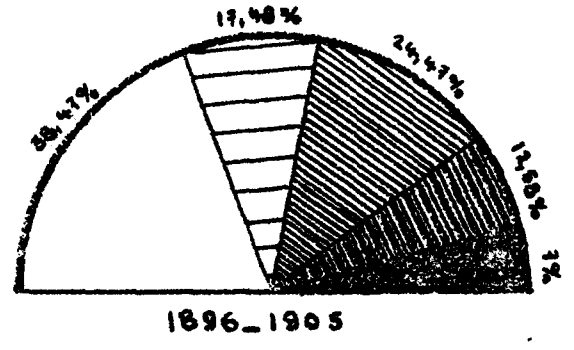
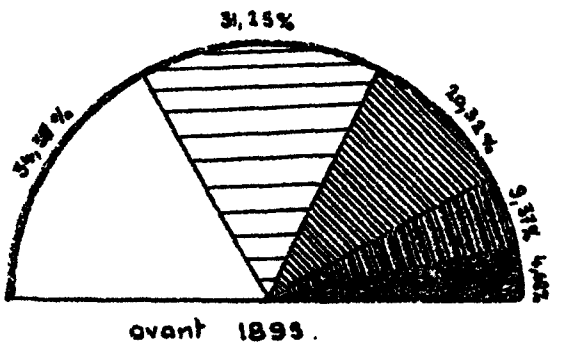
INSTITUTEURS _

INSTITUTRICES _

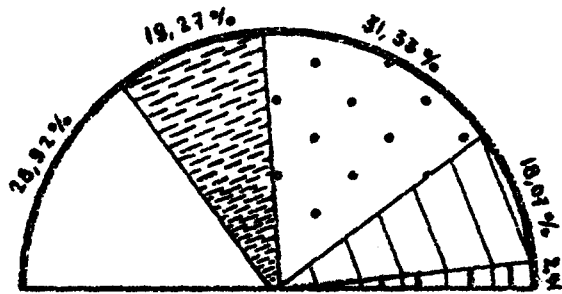
INSTITUTEURS et INSTITUTRICES _

Origines géographiques selon les périodes (cf légende graphique VII)

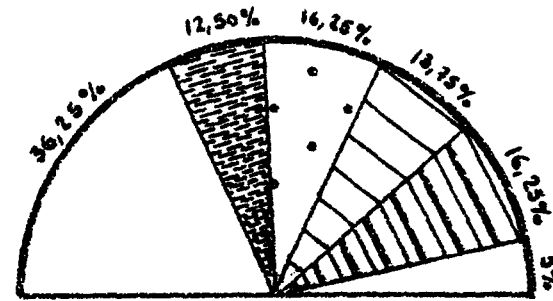
GRAPHIQUE VII —



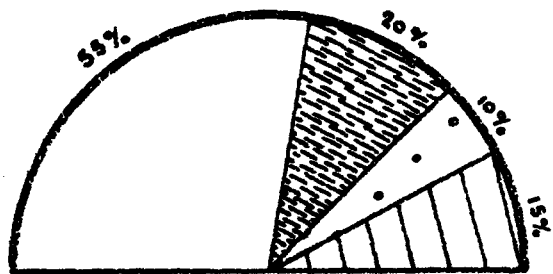
Origines géographiques des normaliens selon les périodes.



normaliens — (83 cas)



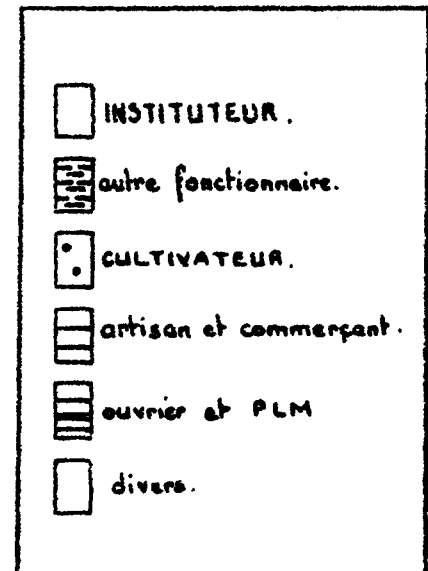
normaliennes — (80 cas)



non-normaliens — (20 cas)

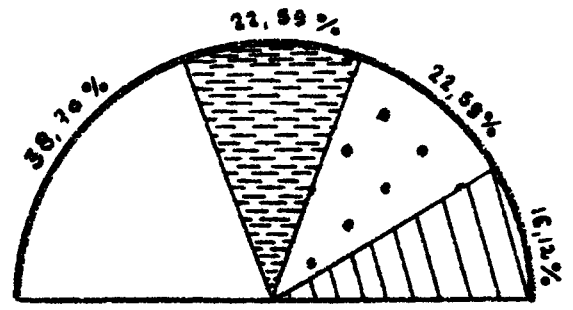


non-normaliennes — (65 cas)

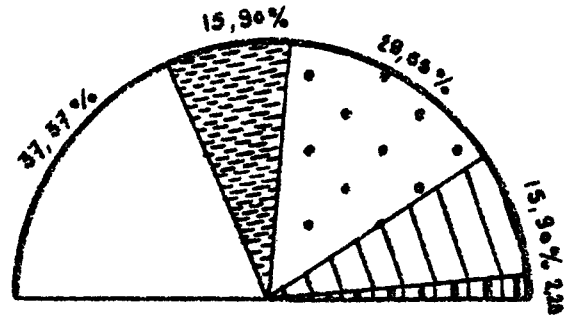


Origine sociale des instituteurs —

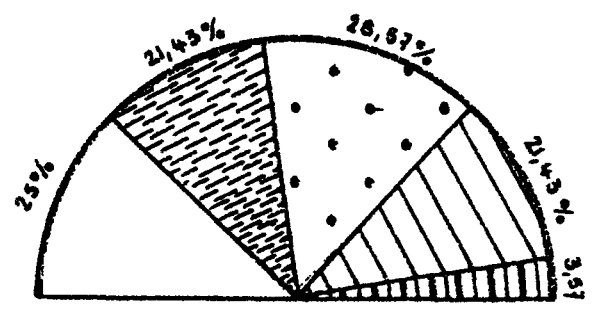
GRAPHIQUE IX —



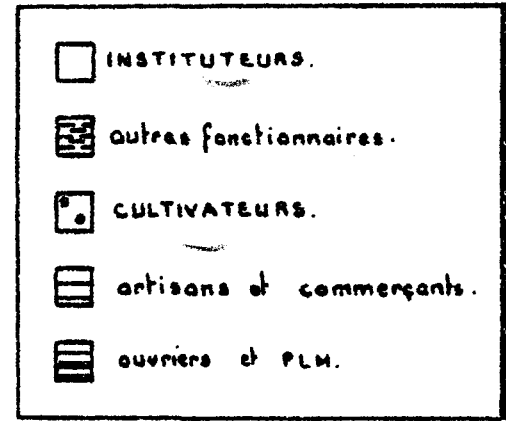
avant 1895



1896 - 1905



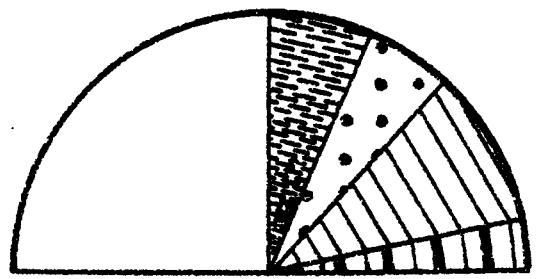
1906 - 1913



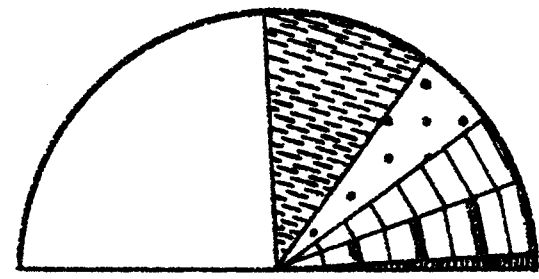
ORIGINE SOCIALE des INSTITUTEURS —

(selon la date de début de carrière).

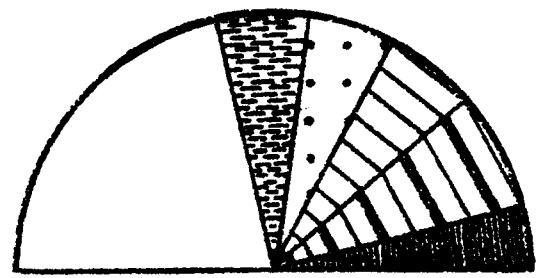
ORIGINE SOCIALE des INSTITUTRICES
(selon la date de début de carrière)



avant 1895









1896 - 1905

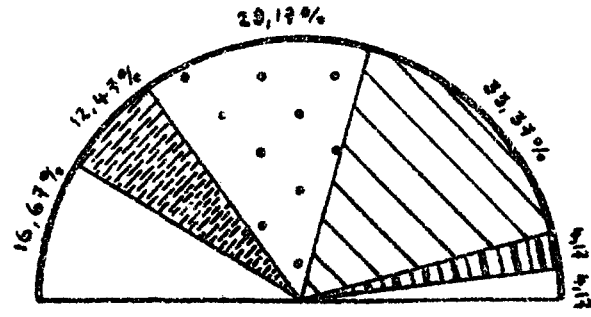


1906 - 1913

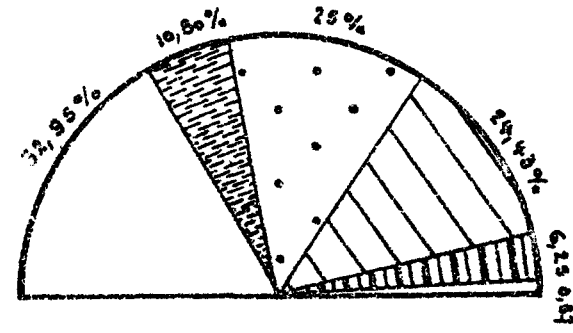
FILLES de.....

-  INSTITUTEURS.
-  autres fonctionnaires.
-  CULTIVATEURS.
-  Artisans et commerçants.
-  ouvriers et employés P.L.M.
-  divers.

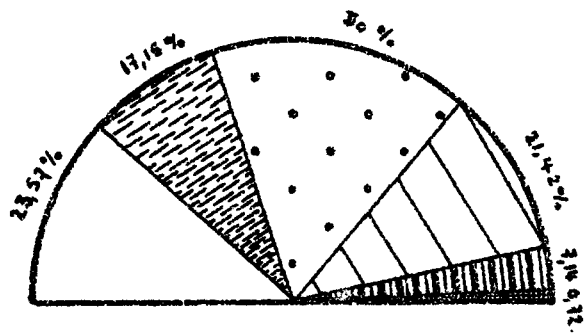
GRAPHIQUE XI —



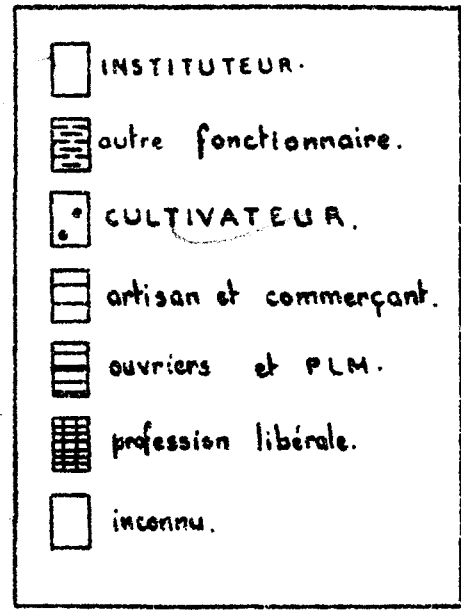
avant 1895.



1896 - 1905

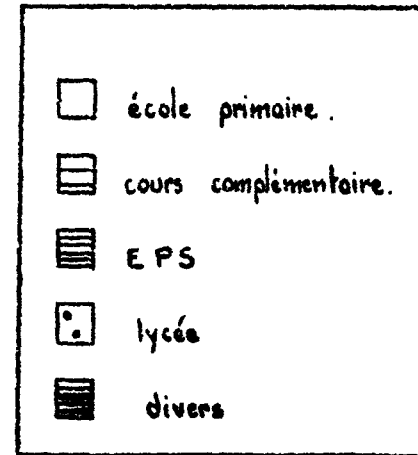
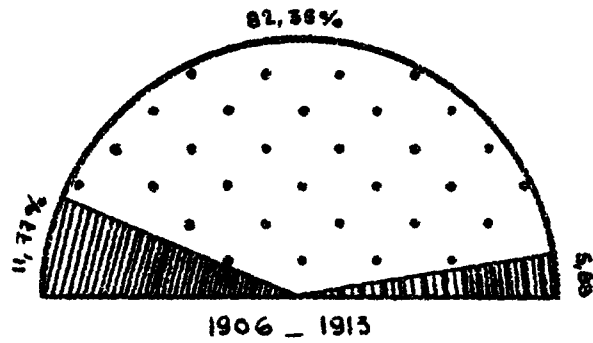
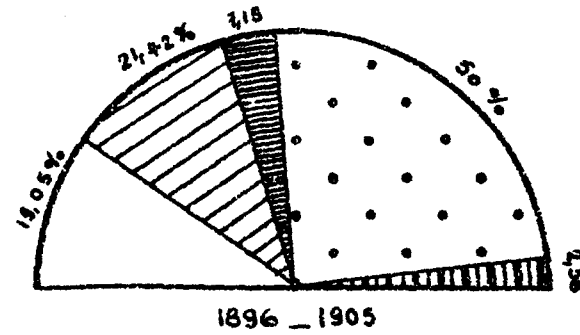
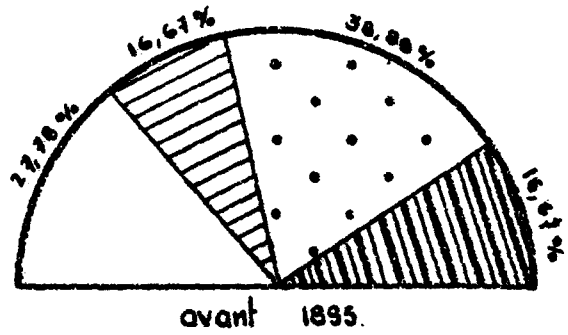


1906 - 1913



ORIGINE SOCIALE des NORMALIENS —

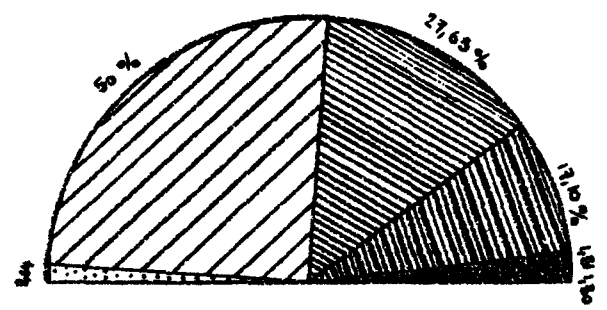
GRAPHIQUE XII —



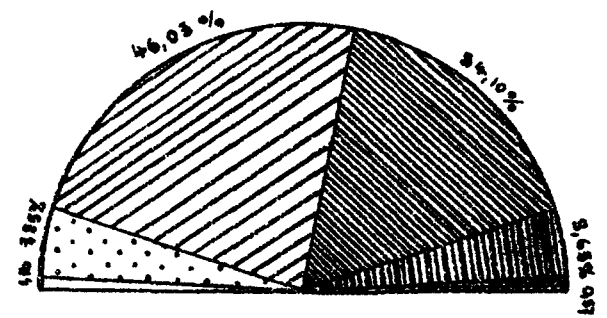
Etablissement d'origine des non-normaliennes (selon la date de début) —

— AGE d'entrée à L'ECOLE NORMALE —

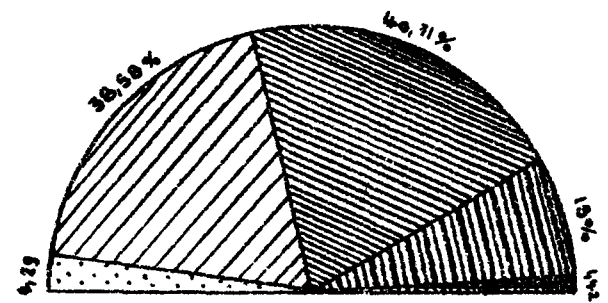
GRAPHIQUE XIII



(sortis) avant 1895



1896 - 1905

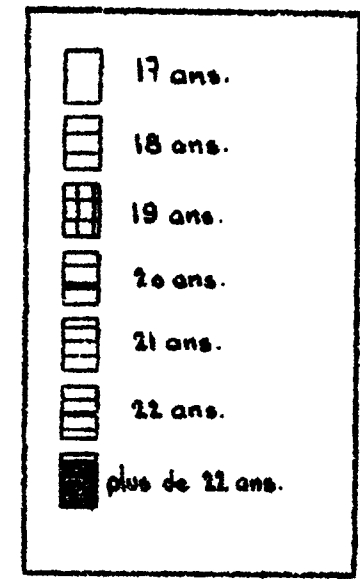
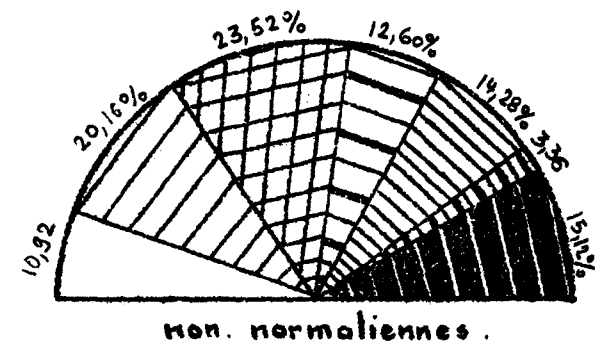
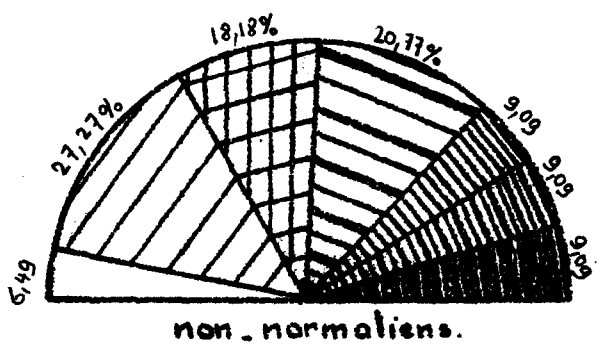
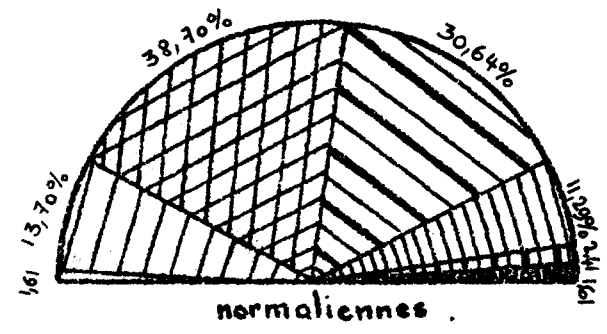
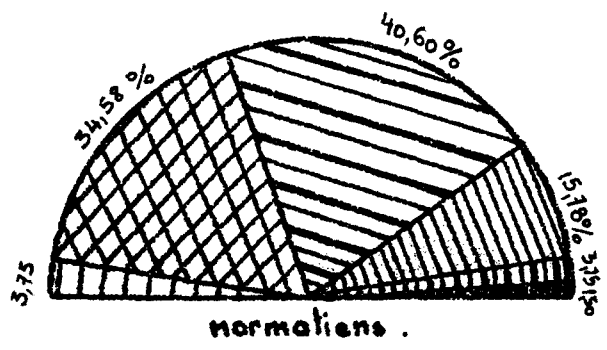


1906 - 1914



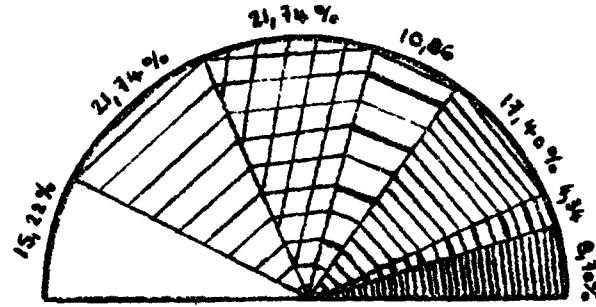
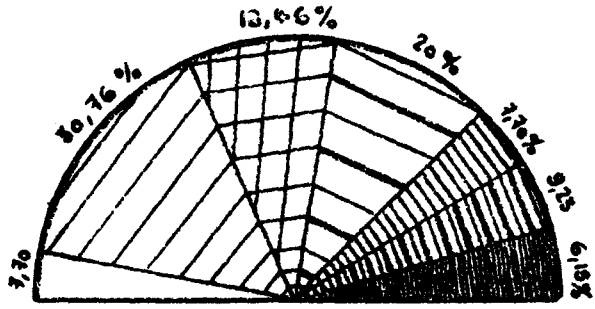
	13 ans.
	15 ans.
	16 ans.
	17 ans.
	18 ans.
	19 ans.
	20 ans.

GRAPHIQUE XIV —



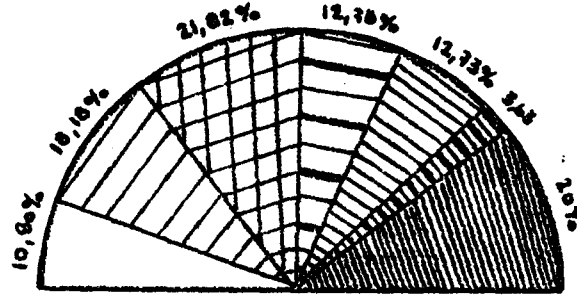
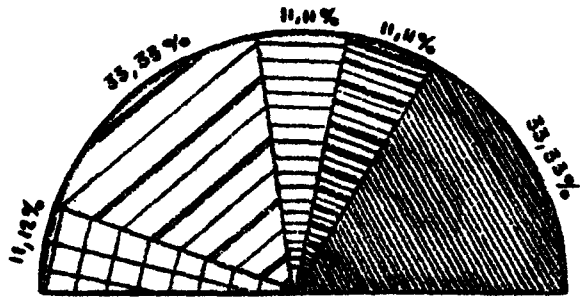
AGE de DÉBUT dans la carrière —

GRAPHIQUE XV —



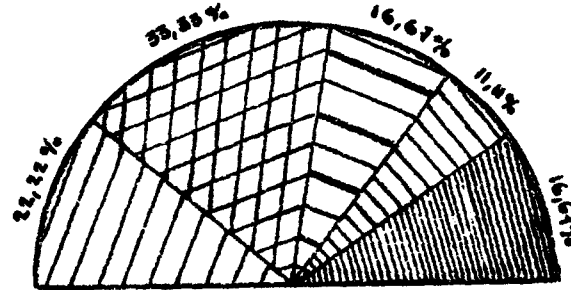
avant 1895.

avant 1895.

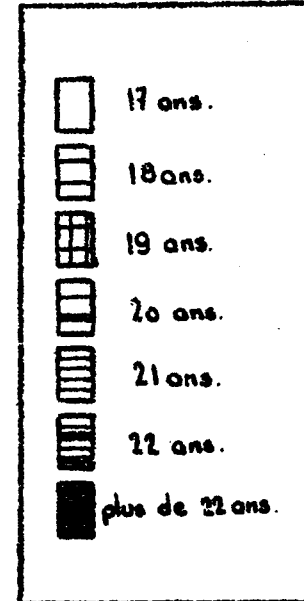


1896-1905

1896-1905



1906-1913

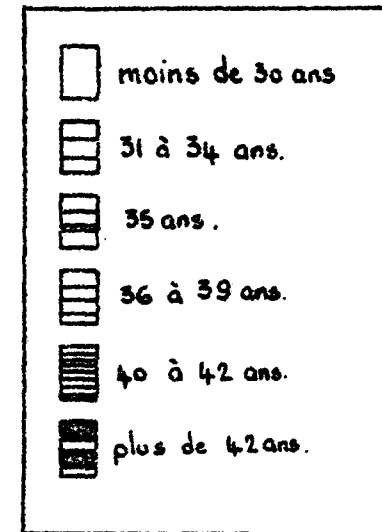
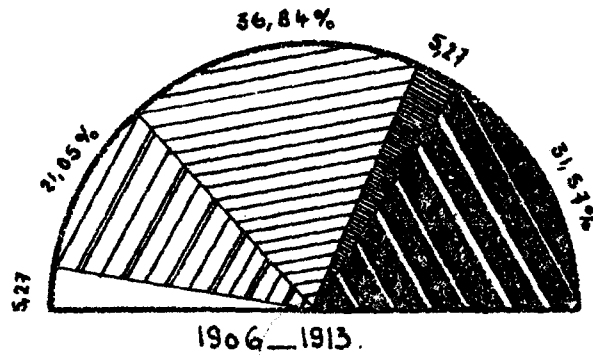
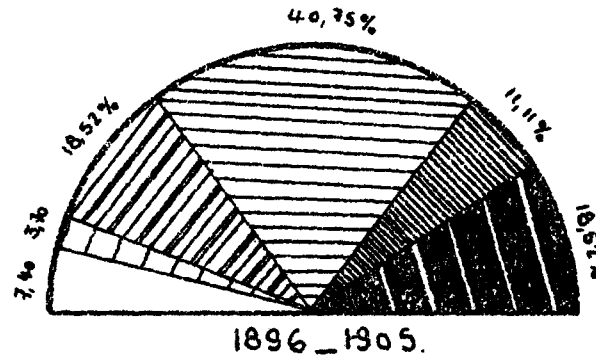
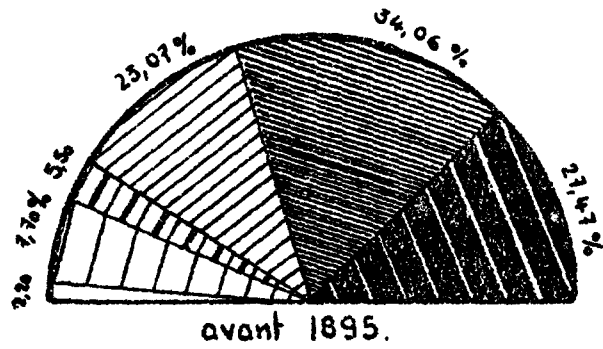


(instituteurs)

(institutrices)

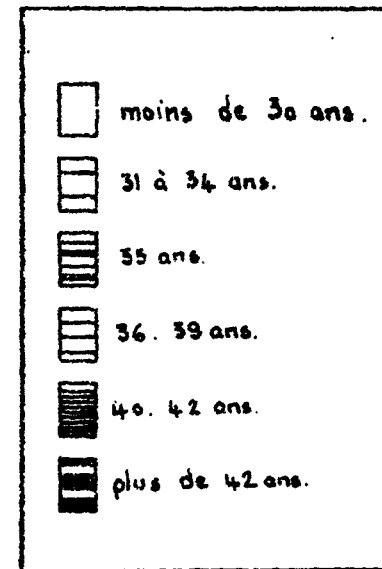
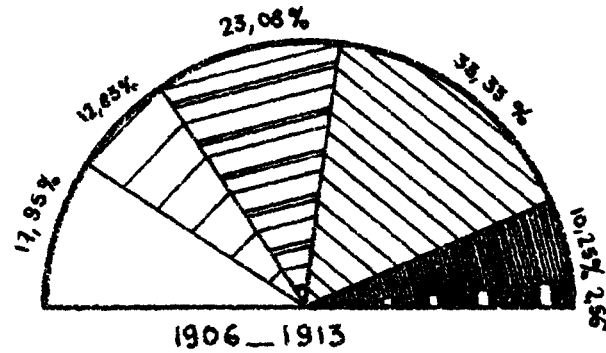
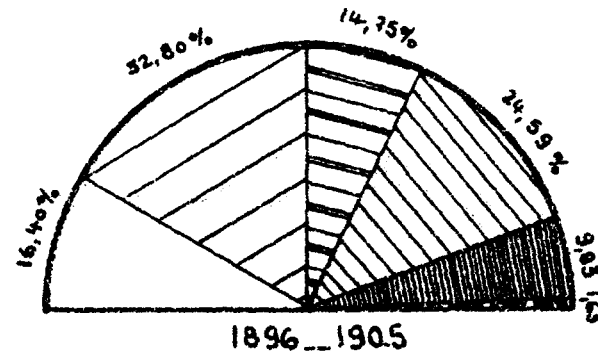
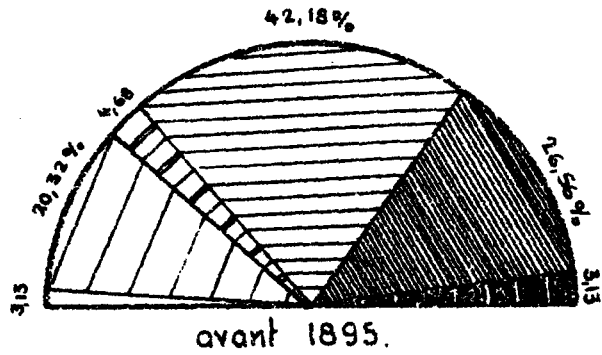
— AGE de DÉBUT pour les non-normaliens (selon les périodes) —

GRAPHIQUE XVI



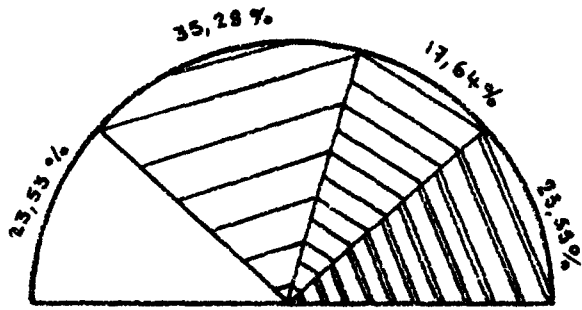
LONGUEUR de la carrière pour les INSTITUTEURS ...

GRAPHIQUE XVII —

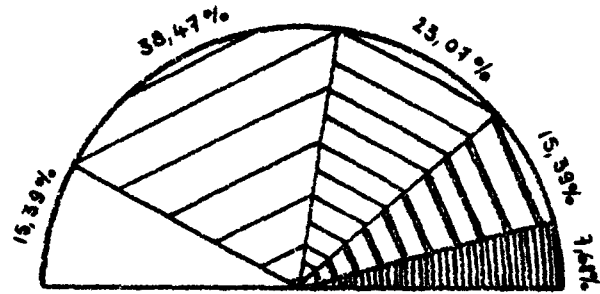


LONGUEUR de la carrière pour les INSTITUTRICES —

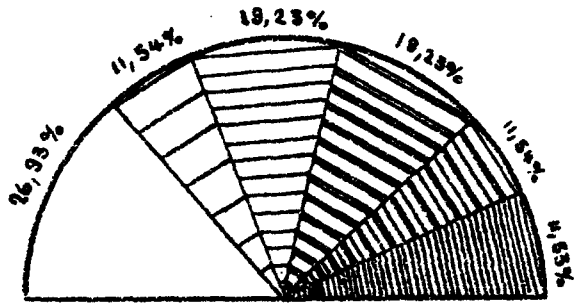
GRAPHIQUE XVIII —



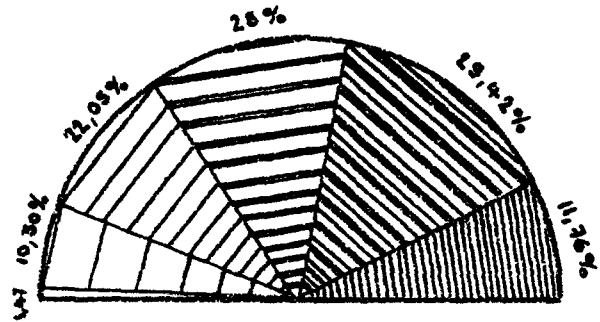
normaliens



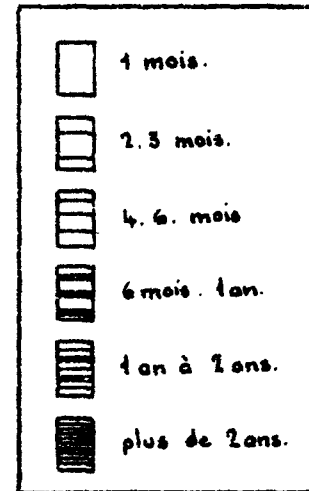
normaliennes



non-normaliens

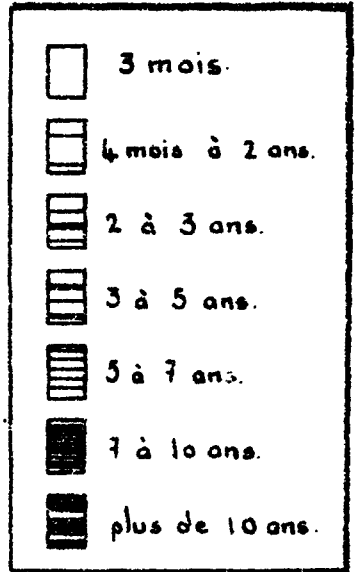
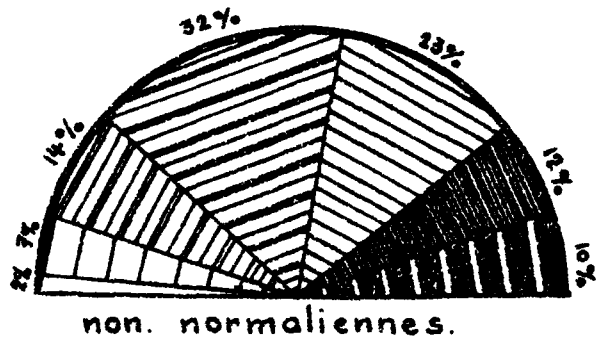
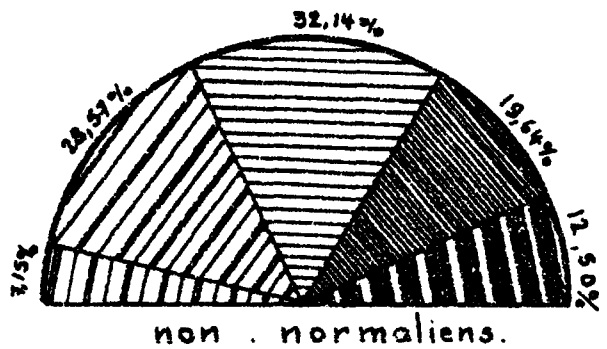
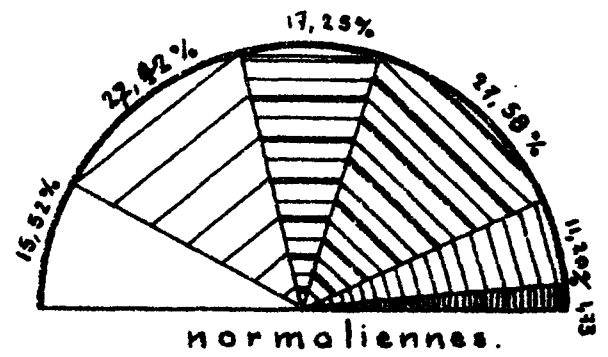
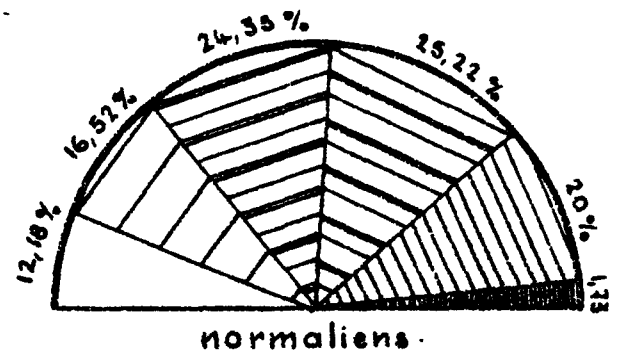


non-normaliennes



Durée des suppléances —

GRAPHIQUE XIX —

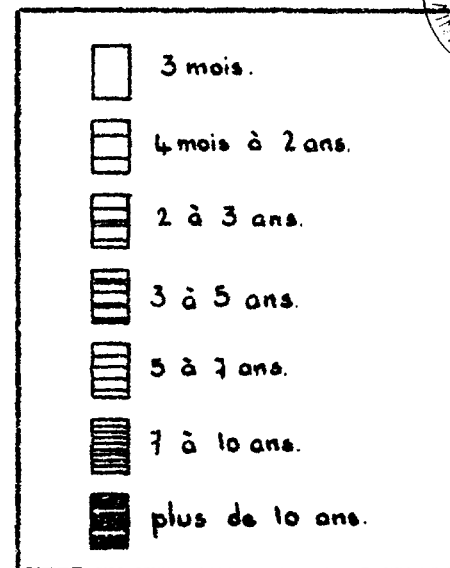
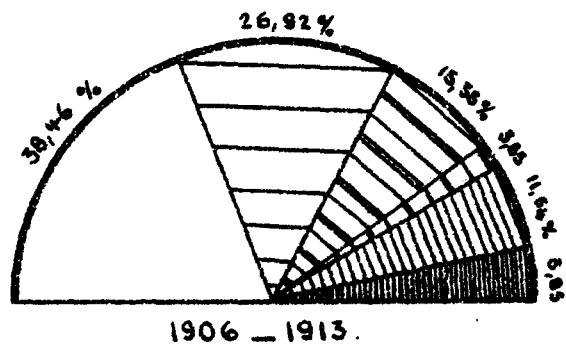
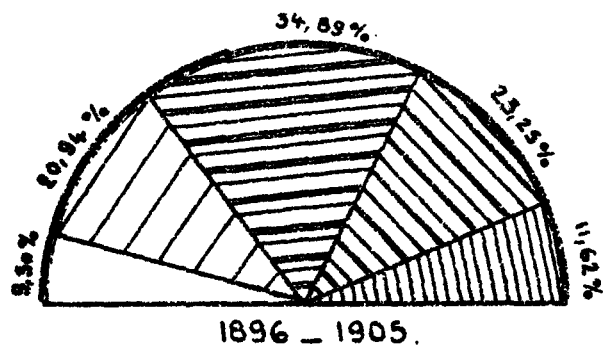
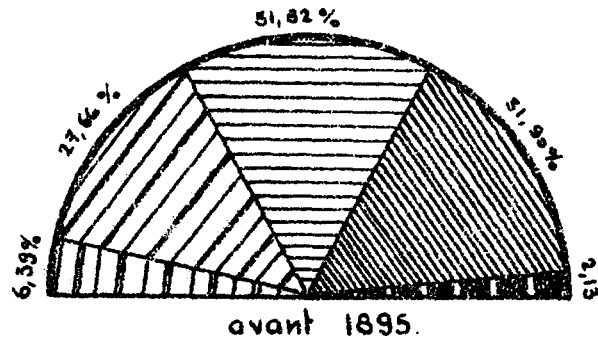
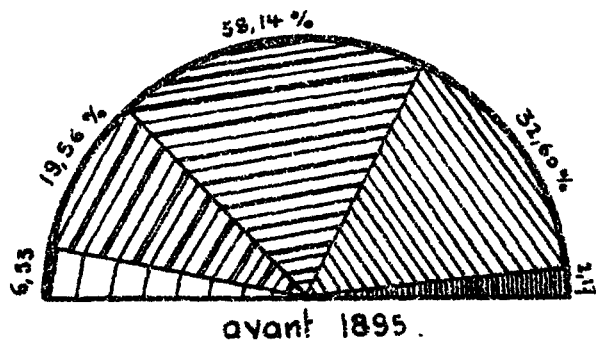


Durée du stage —

NORMALIENS .

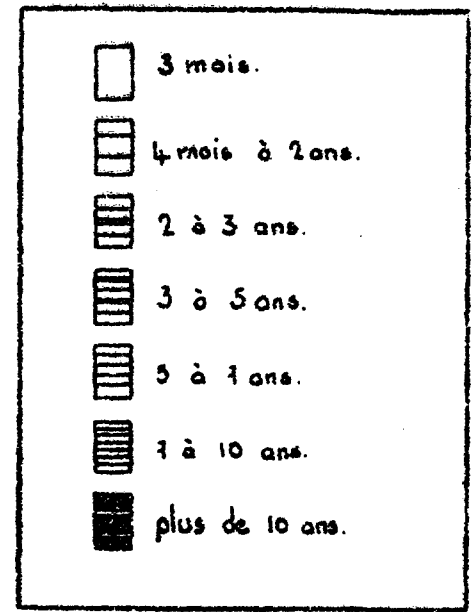
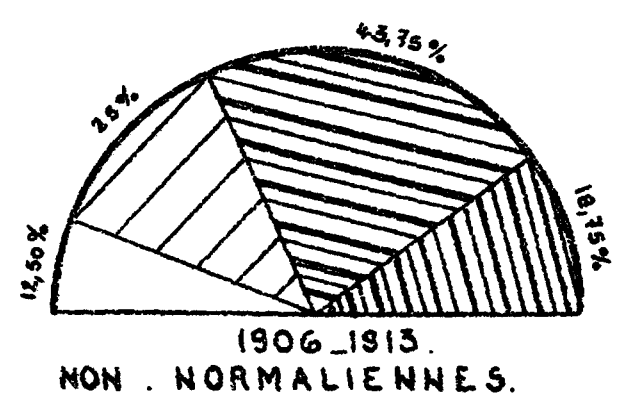
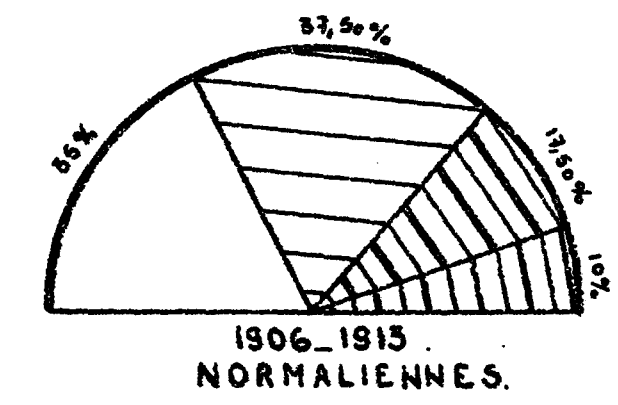
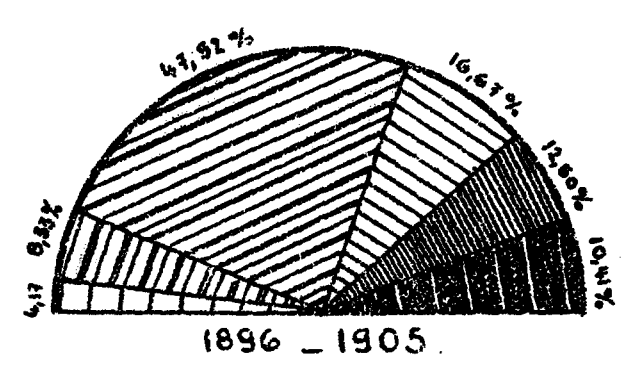
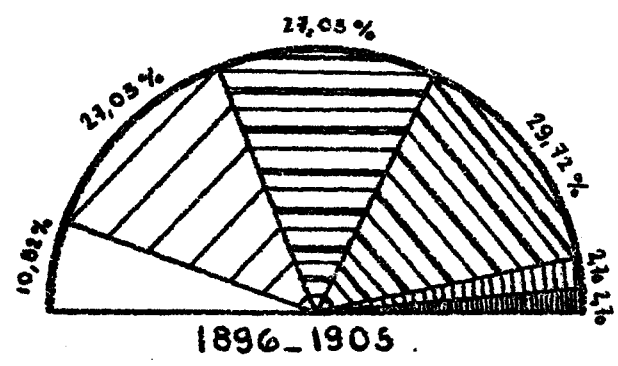
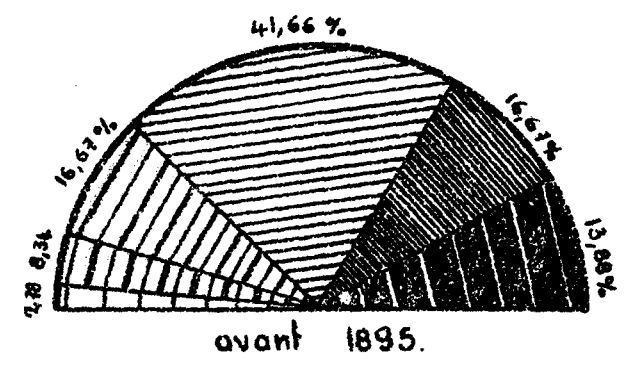
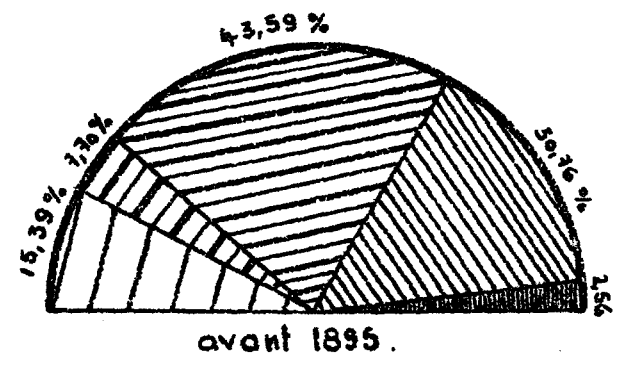
NON NORMALIENS .

GRAPHIQUE XX _



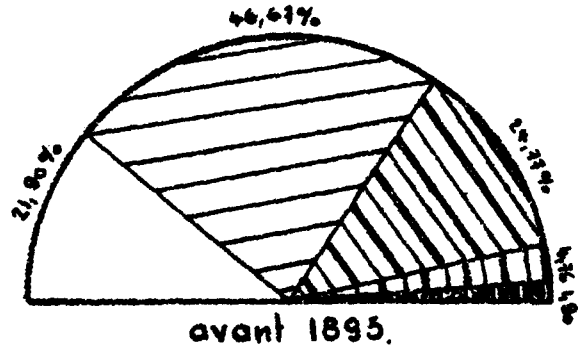
DURÉE du STAGE selon les périodes pour les INSTITUTEURS _

GRAPHIQUE X XI

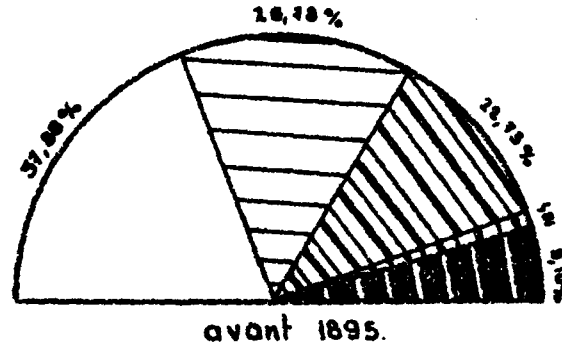


DURÉE du stage selon les périodes pour les INSTITUTRICES

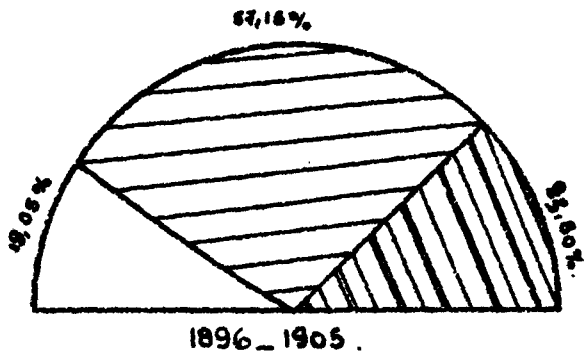
GRAPHIQUE XXII —



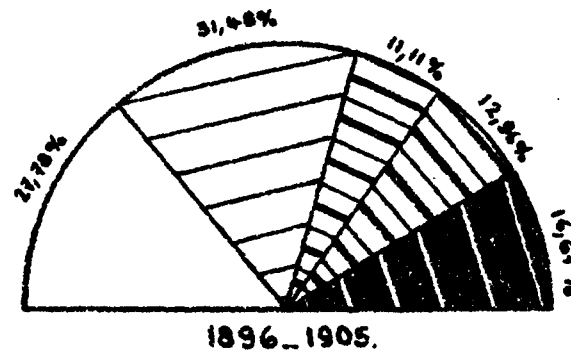
avant 1895.



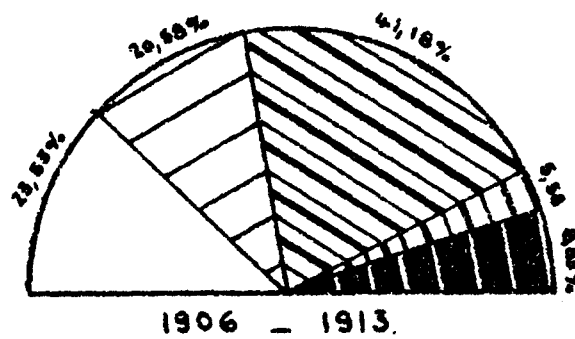
avant 1895.



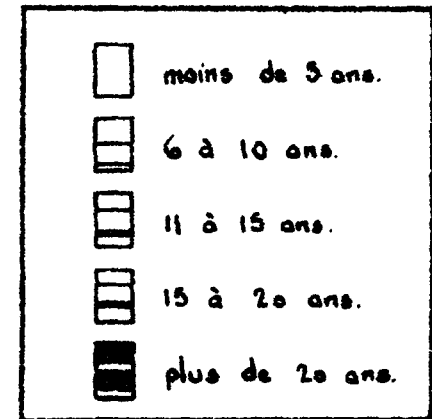
1896 - 1905 .



1896 - 1905.



1906 - 1913.



INSTITUTEURS.

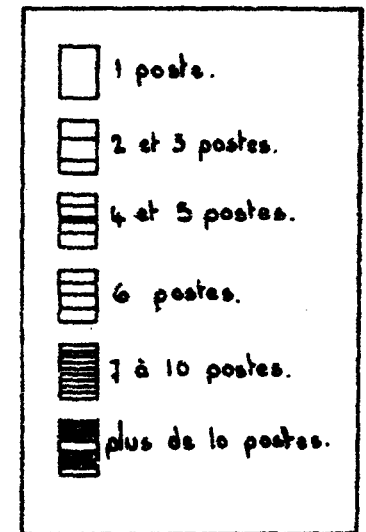
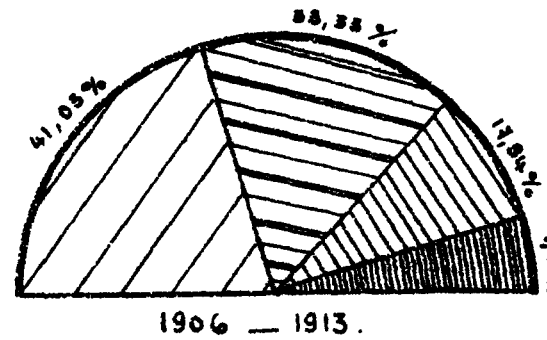
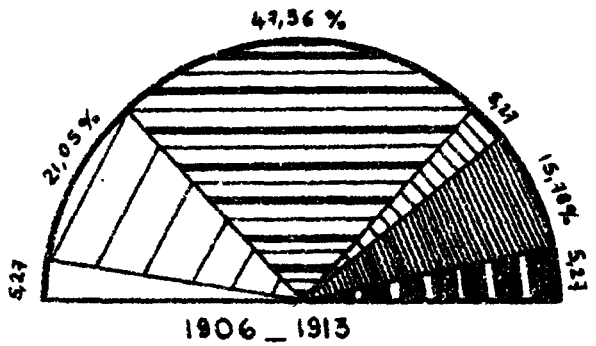
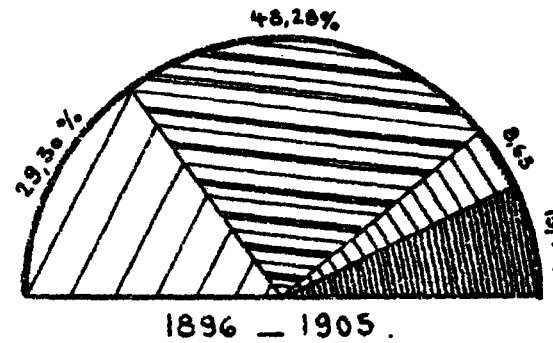
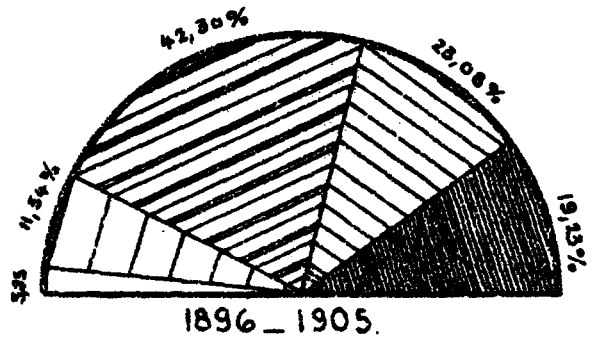
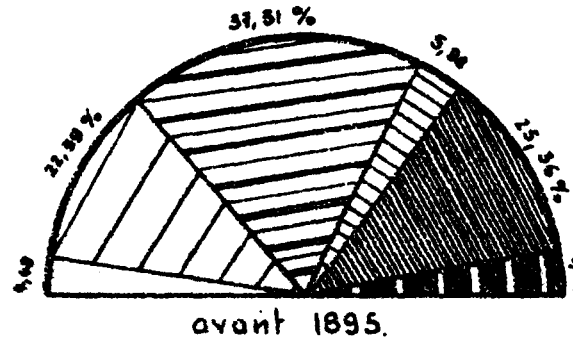
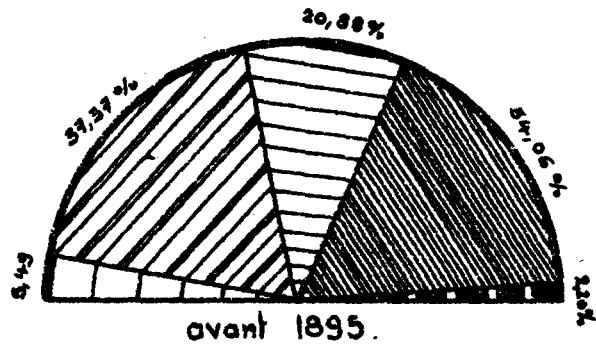
INSTITUTRICES.

TEMPS PASSÉ COMME ADJOINT dans une école —

INSTITUTEURS.

INSTITUTRICES.

GRAPHIQUE XXIII —

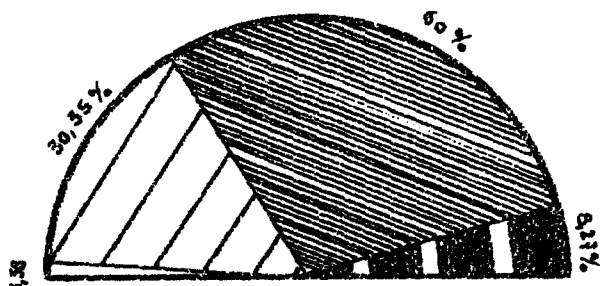


NOMBRE de POSTES occupés pendant toute la carrière —

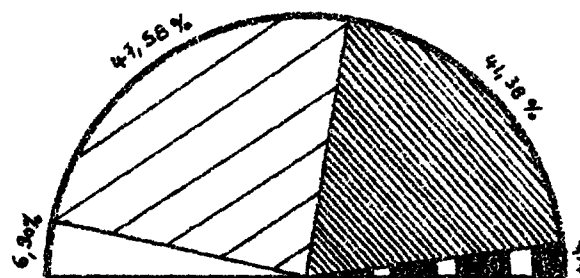
INSTITUTEURS.

INSTITUTRICES.

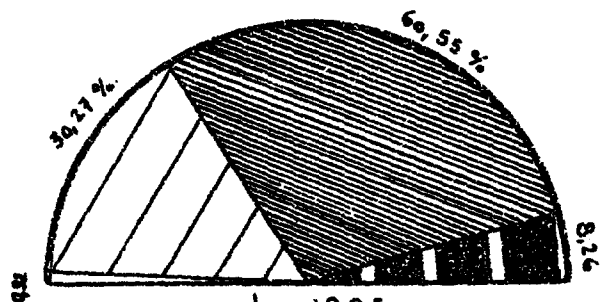
GRAPHIQUE XXIV.



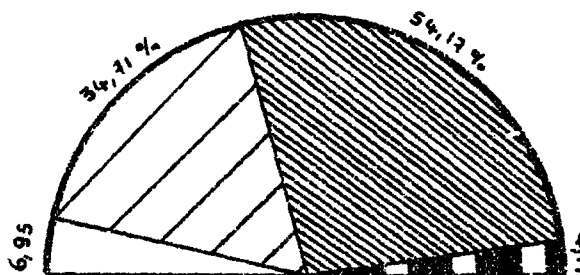
TOTAL de la période.



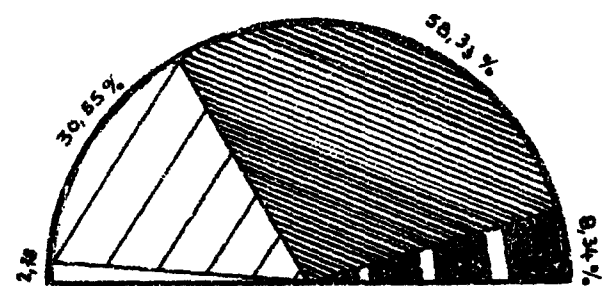
TOTAL de la période.



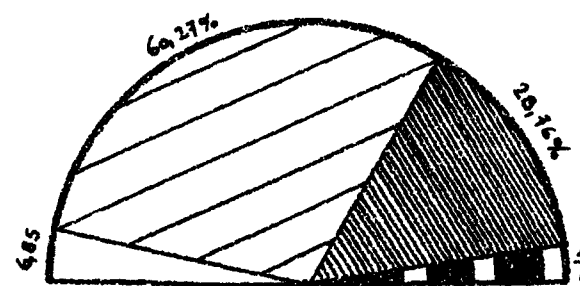
avant 1895.



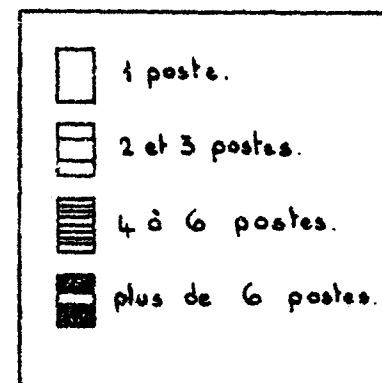
avant 1895.



1896 - 1905



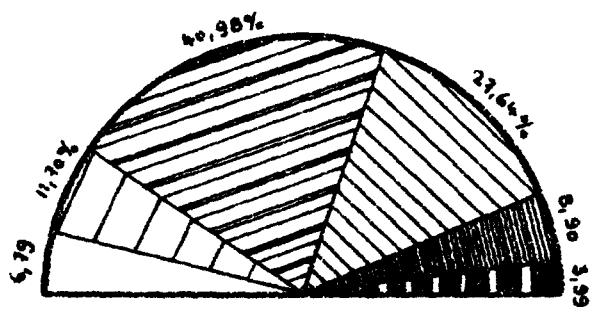
1896 - 1905.



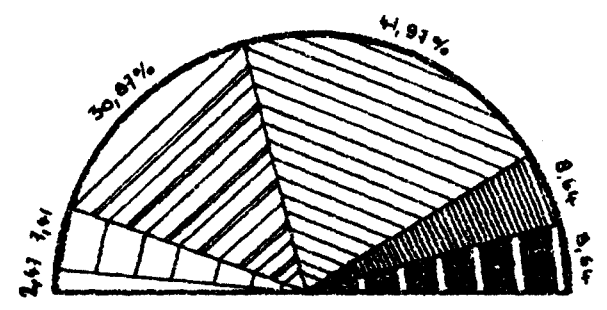
NOMBRE de POSTES dans les DIX PREMIERES ANNÉES de CARRIÈRE —

PARTIE I : TOTAL

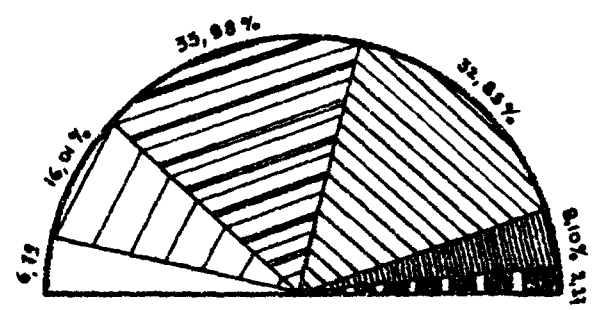
PARTIE II : DEPOUILLEMENT GRAPHIQUE XXV



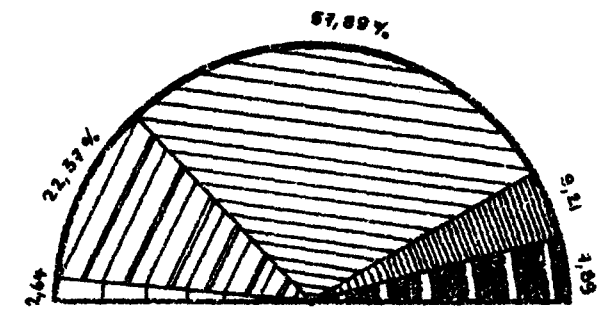
HOMMES .



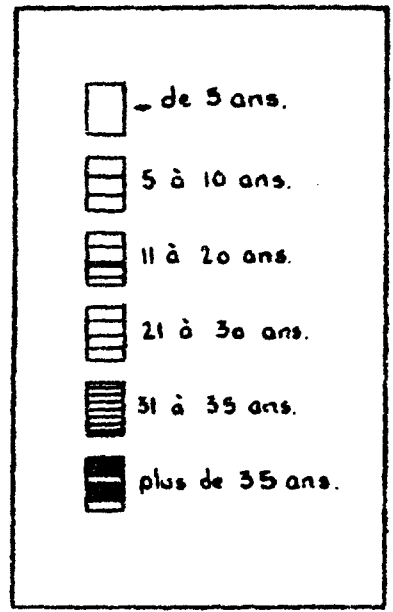
HOMMES .



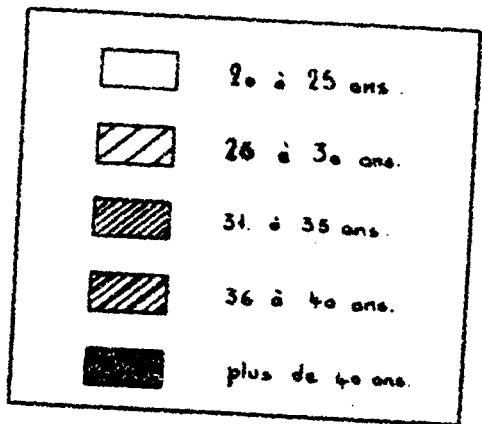
FEMMES .



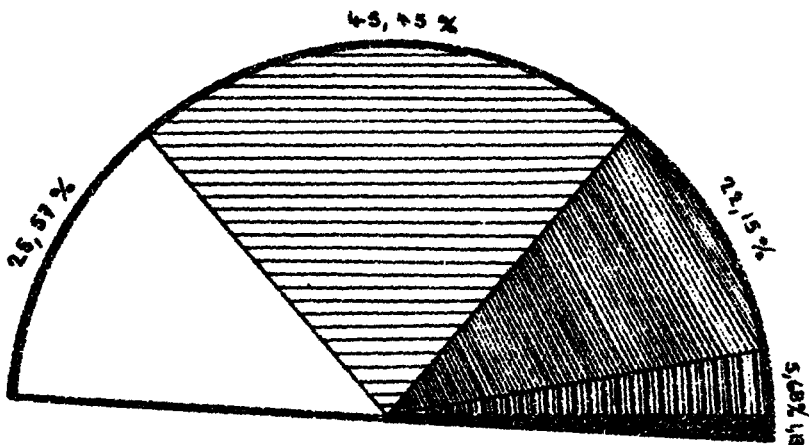
FEMMES .



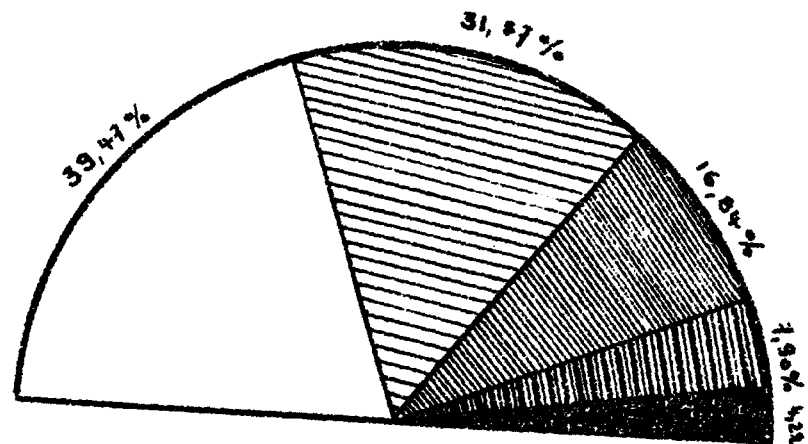
LEUR DERNIER POSTE



Graphique : XXVI



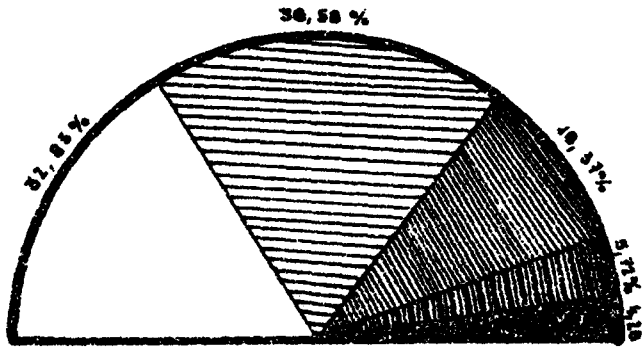
Instituteurs.



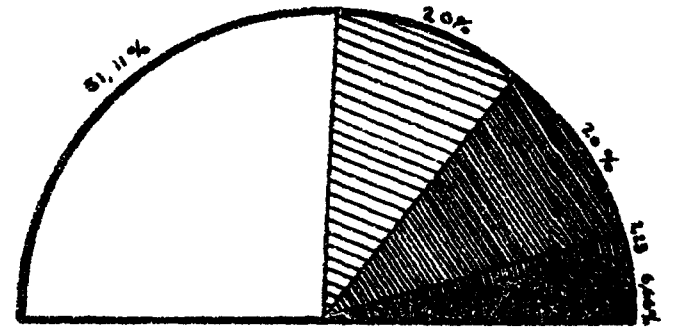
Institutrices .

AGE de mariage .

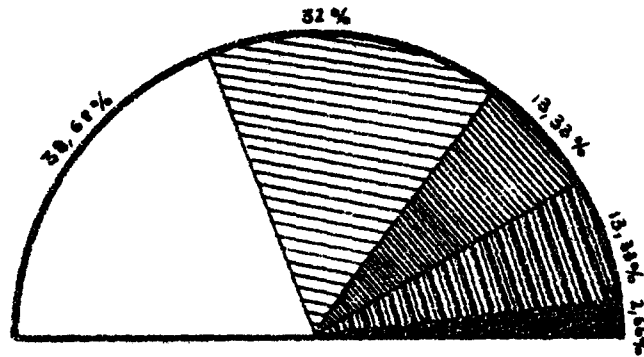
— AGE du MARIAGE des INSTITUTRICES — Graphique: XXVII.



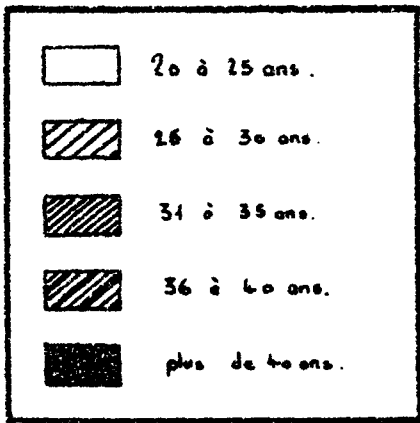
1_ avant 1895 .



3_ 1906 _ 1913

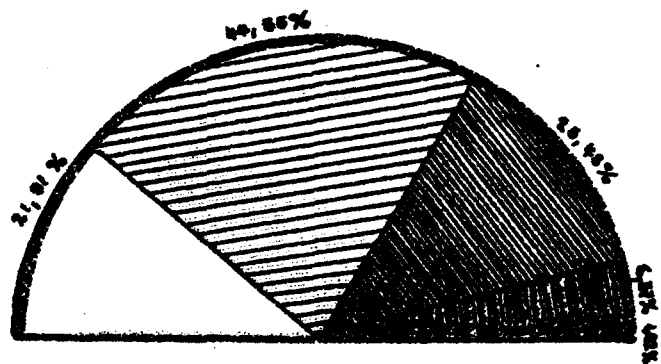


2_ 1896 _ 1905 .

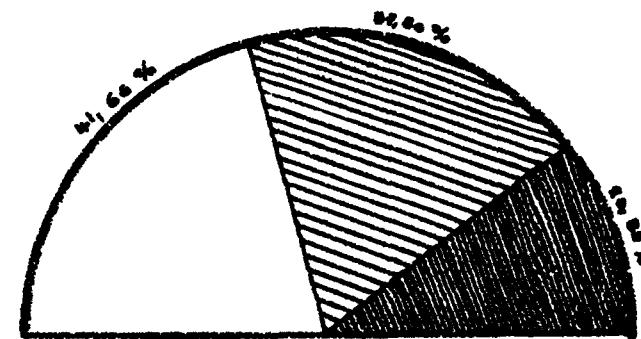


Graphique: XXVIII

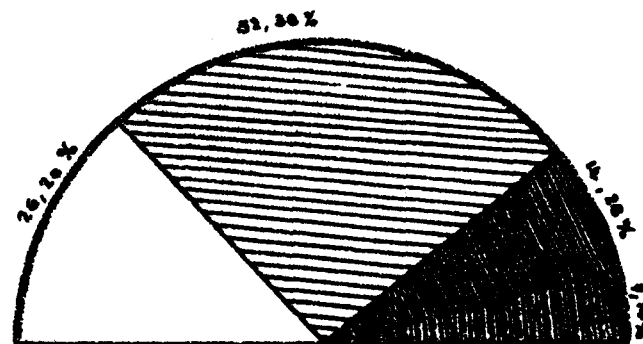
— AGE du MARIAGE des INSTITUTEURS —



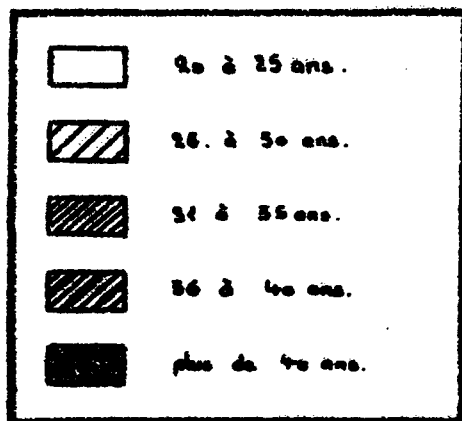
1 — avant 1895.



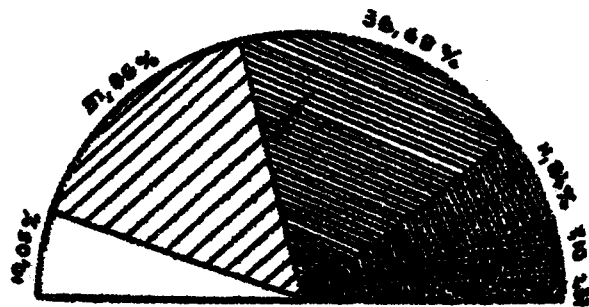
3 — 1906 — 1913.



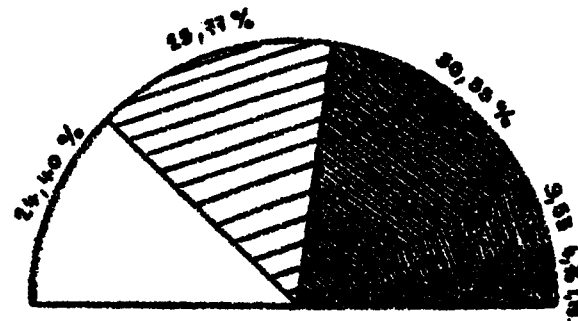
2 — 1896 — 1905 .



GRAPHIQUE XXIX

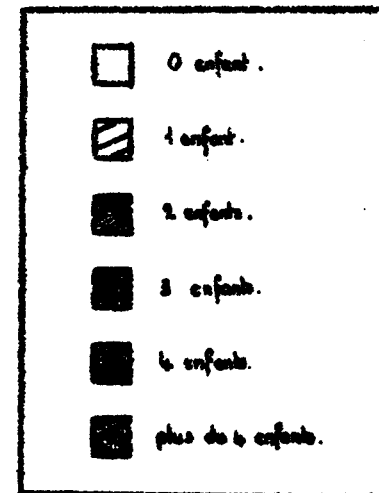


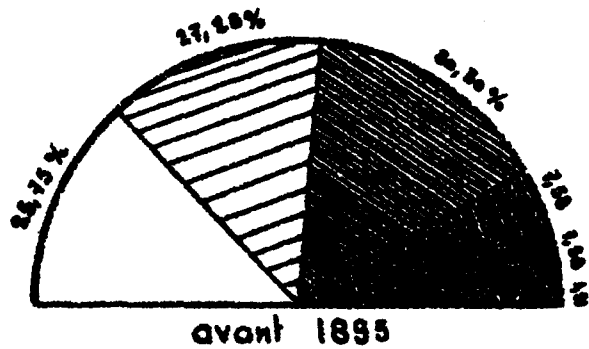
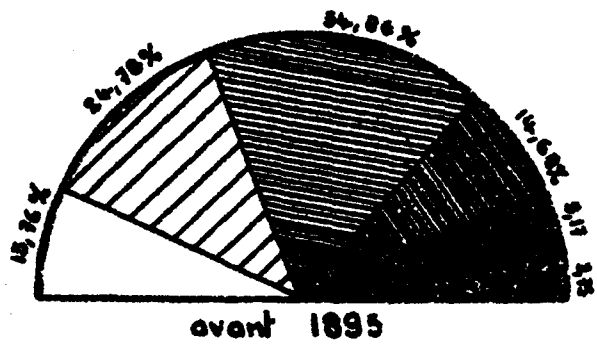
— INSTITUTEURS —



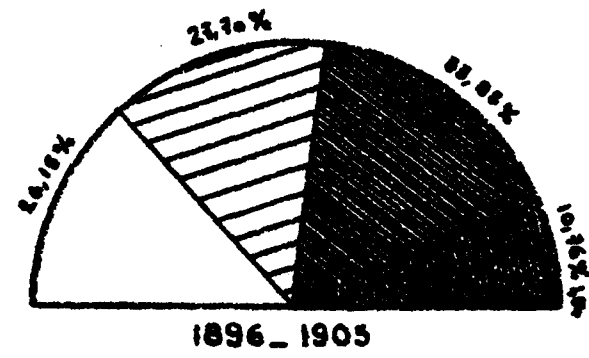
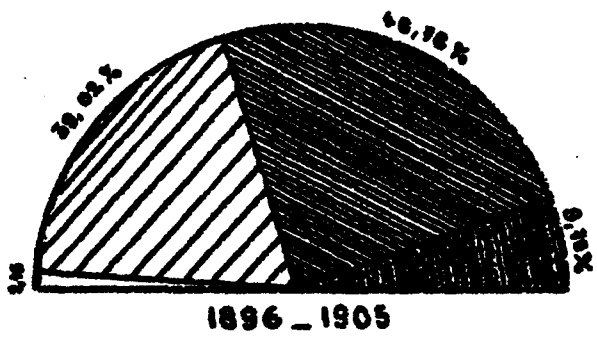
— INSTITUTRICES —

— NOMBRE D' ENFANTS —

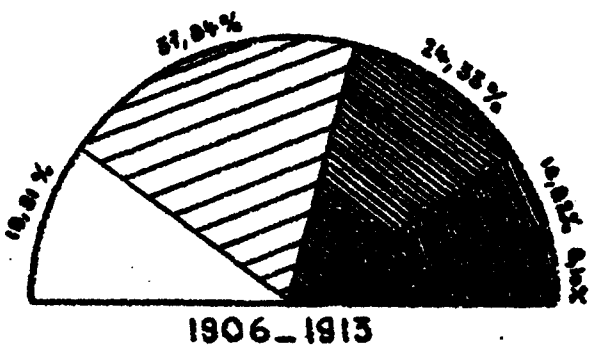
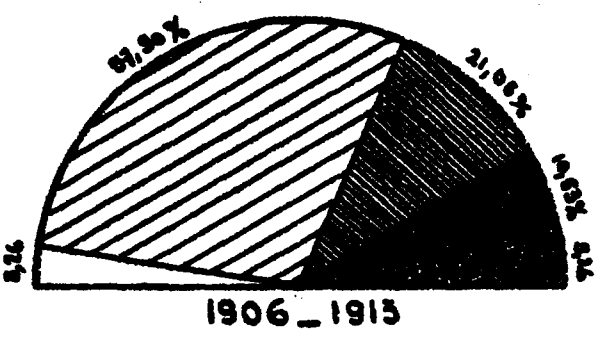




— GRAPHIQUE XXX —

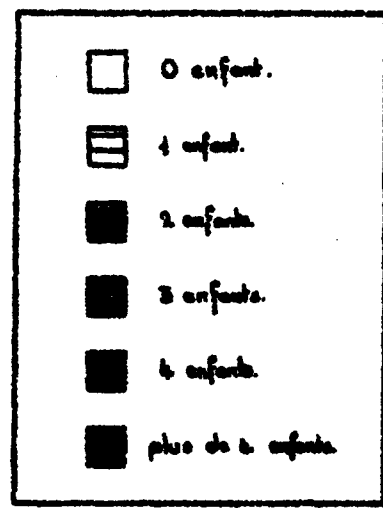


NOMBRE d'enfants selon les périodes —

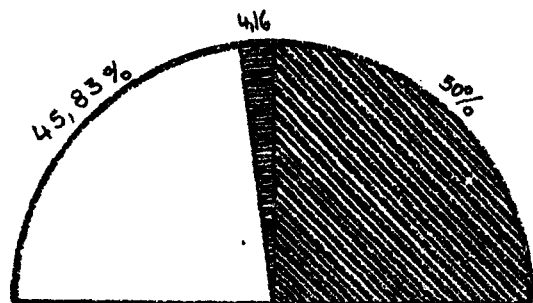


— INSTITUTEURS —

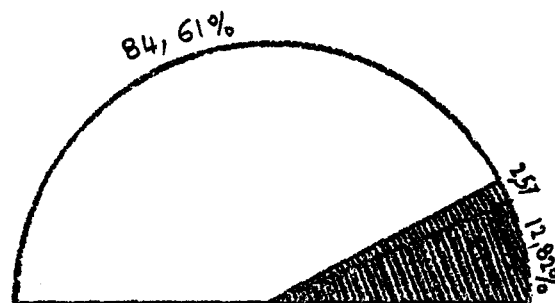
— INSTITUTRICES —



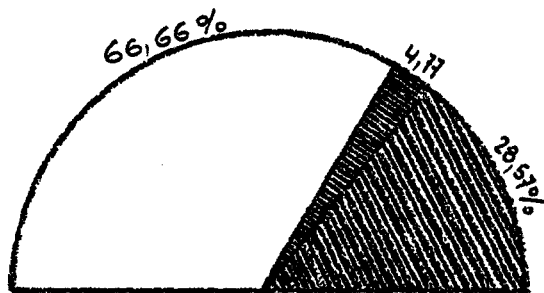
— GRAPHIQUE XXXI —



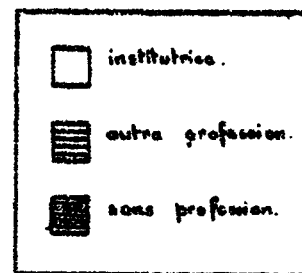
avant 1895 .



1896-1905

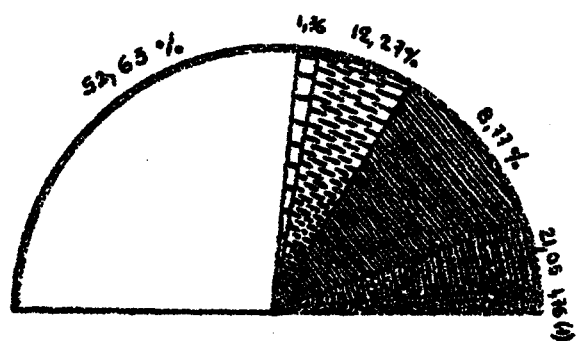


1906-1913

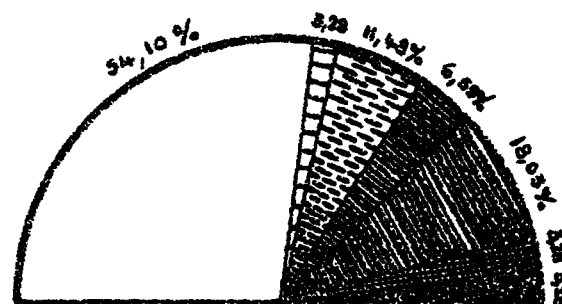


— Profession des conjointes d'instituteurs (selon les périodes) —

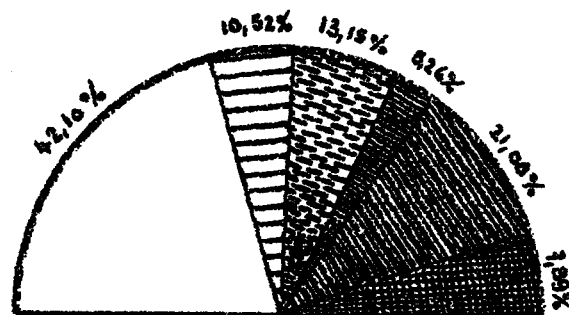
— GRAPHIQUE XXXII —



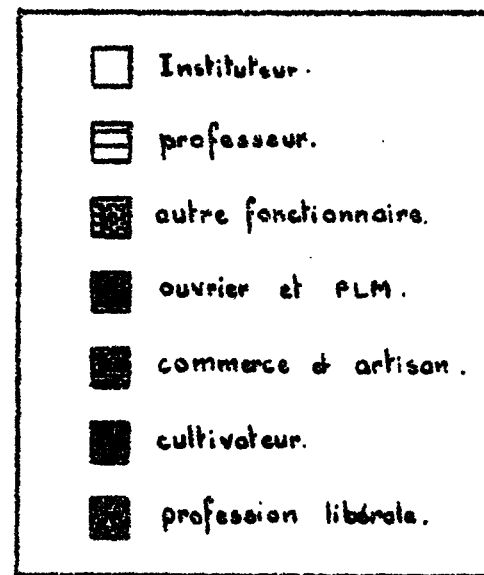
avant 1895



1896-1905



1906-1913

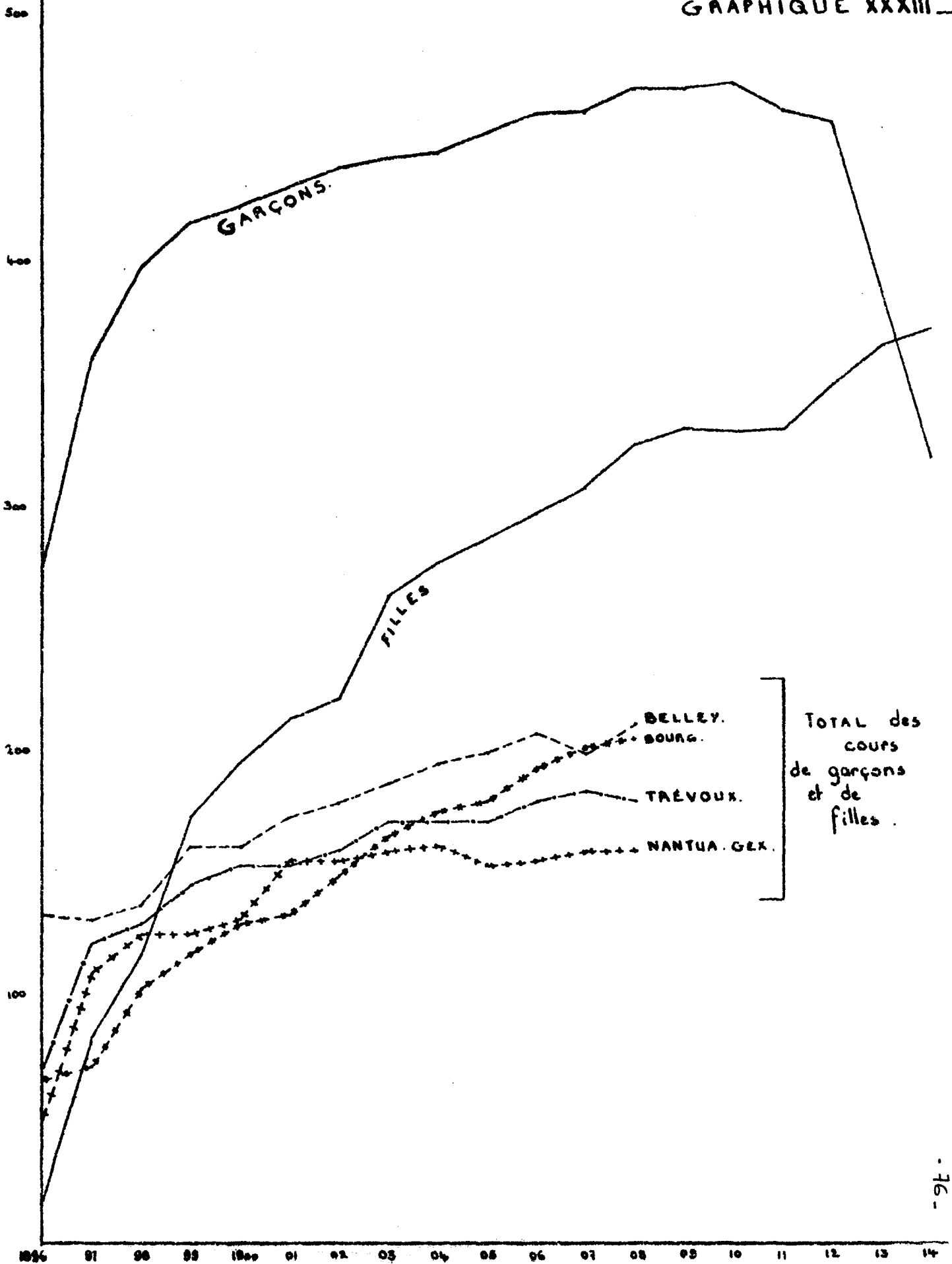


Profession des mères d'institutrices selon les périodes —

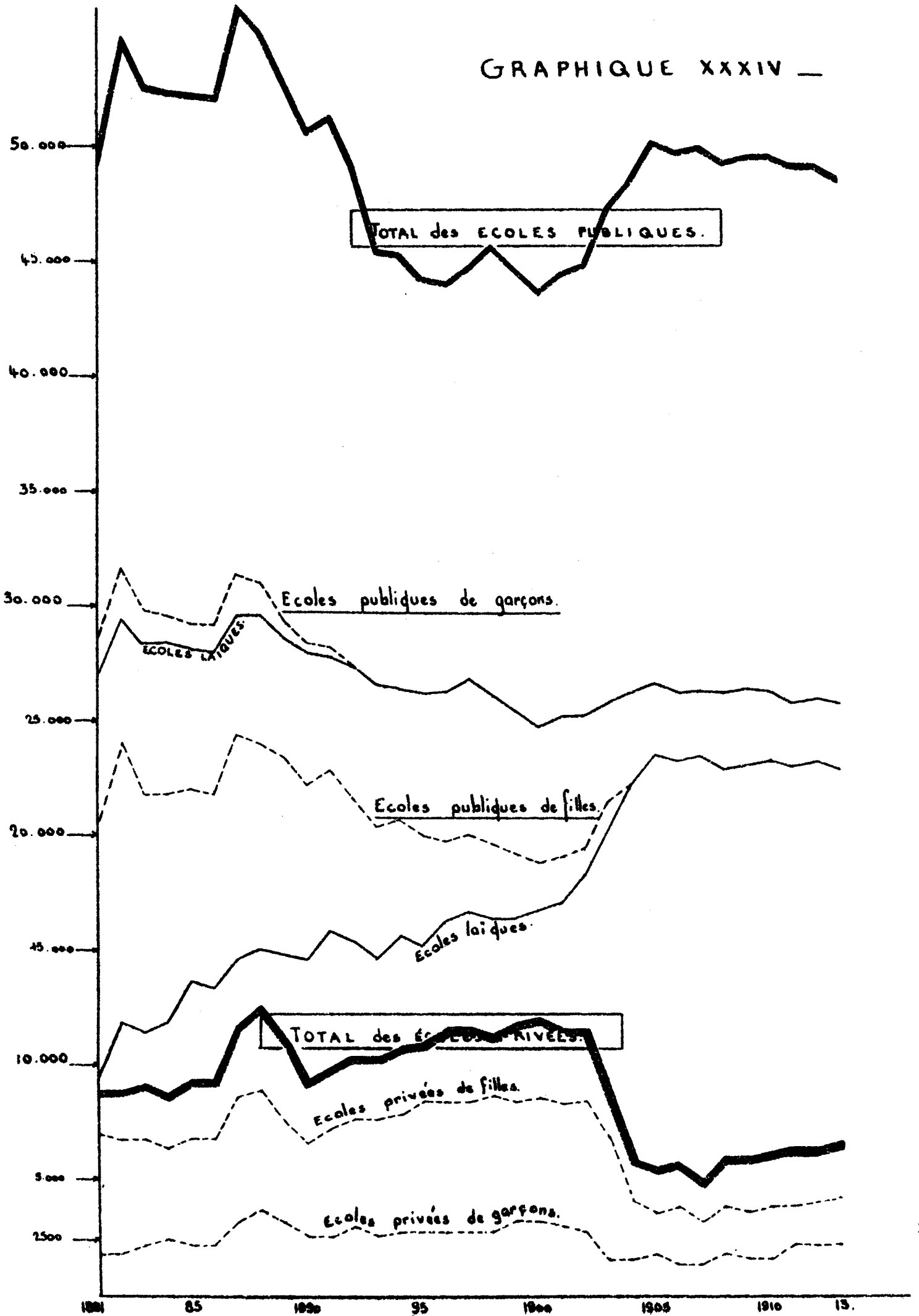
(1) 1,76% chacune des 2 dernières tranches.

RENAISSANCE des COURS d'ADULTES —

GRAPHIQUE XXXIII —

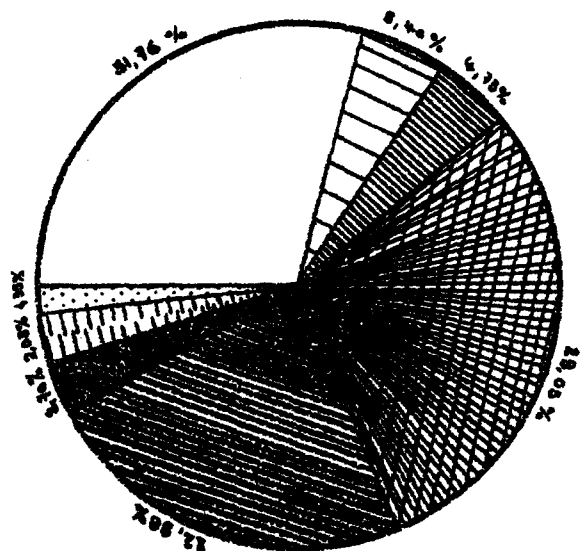


GRAPHIQUE XXXIV —



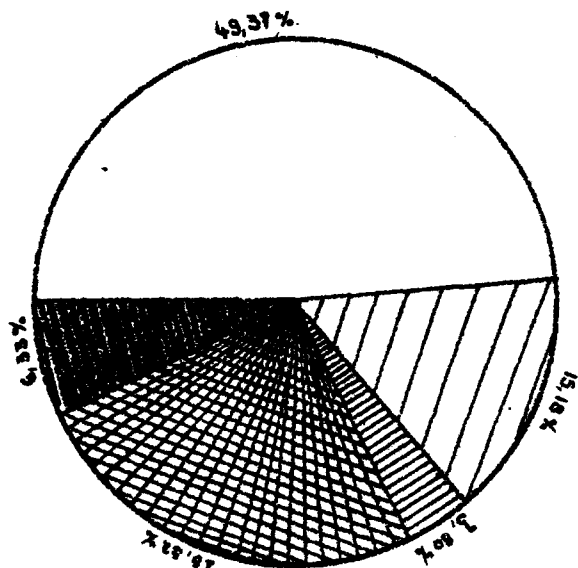
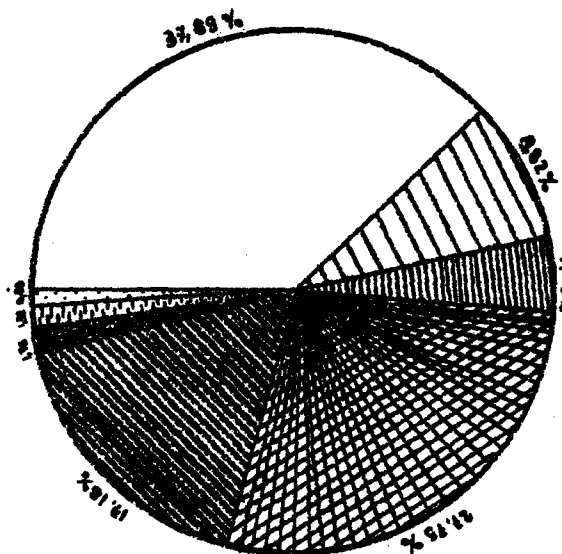
Des plaintes de ...

GRAPHIQUE XXXV -

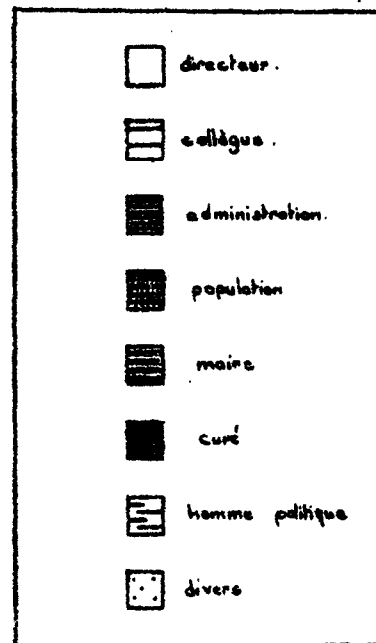


INSTITUTEURS.

et
INSTITUTEURICES

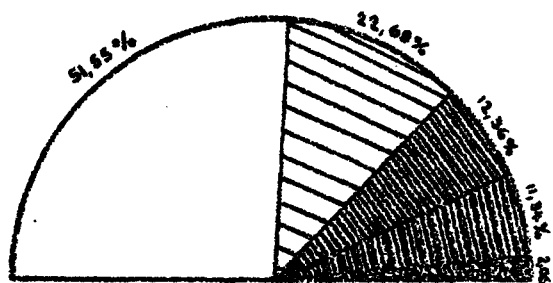


INSTITUTEURICES

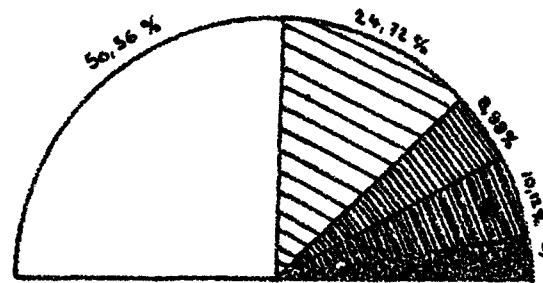


GRAPHIQUE XXXVI —

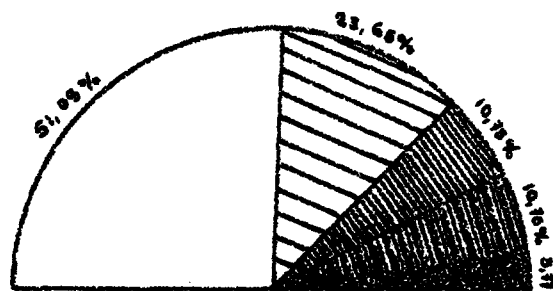
NOMBRE d'INTERVENTIONS —



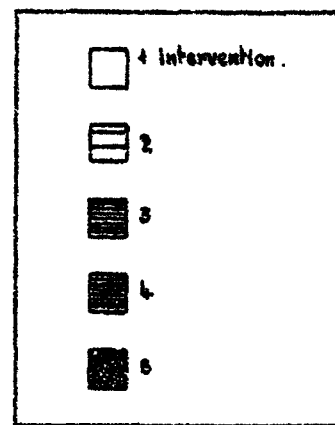
INSTITUTEURS .



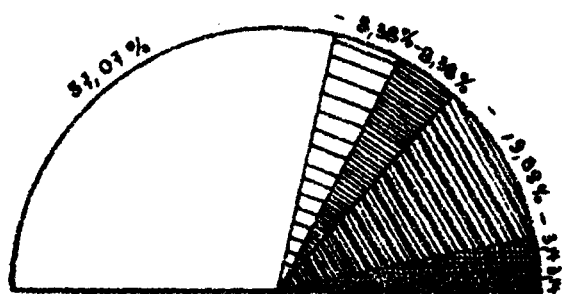
INSTITUTRICES .



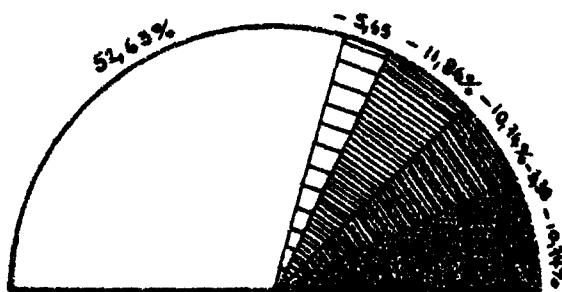
INSTITUTEURS et INSTITUTRICES .



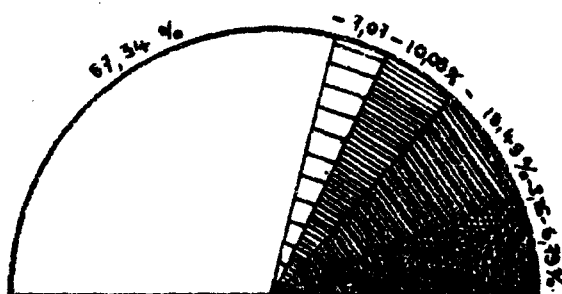
- GRAPHIQUE XXXVII -



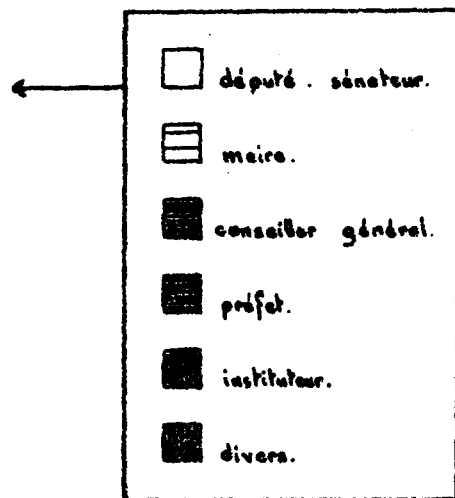
INSTITUTEURS.



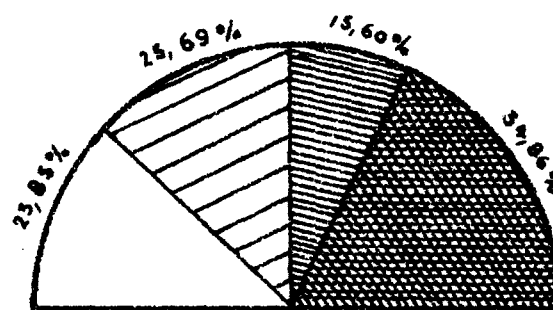
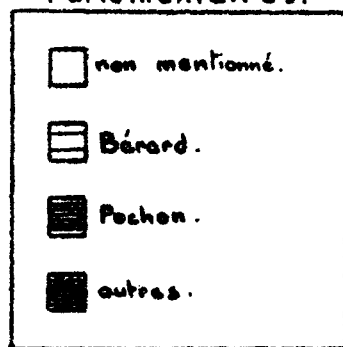
INSTITUTRICES.



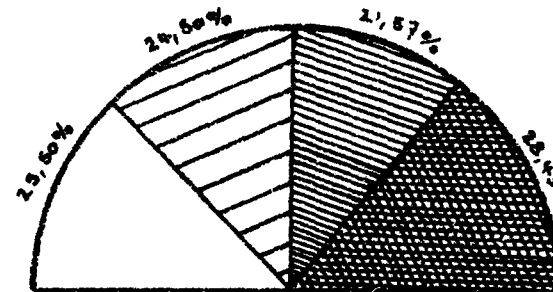
INSTITUTEURS & INSTITUTRICES.



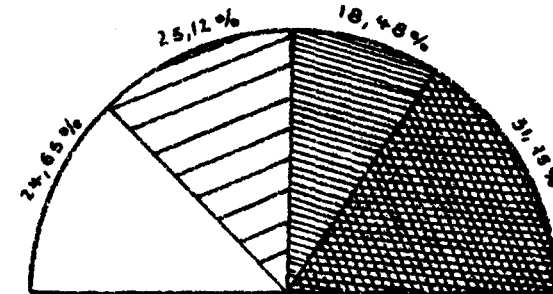
Parlementaires.



INSTITUTEURS.

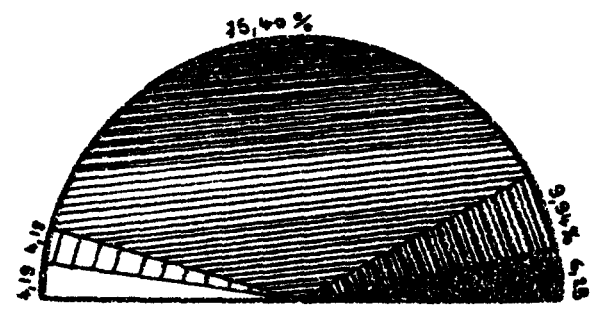


INSTITUTRICES.

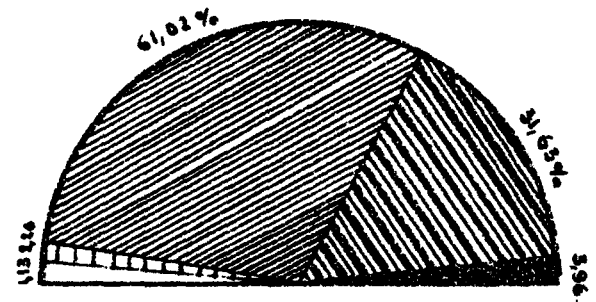


INSTITUTEURS & INSTITUTRICES.

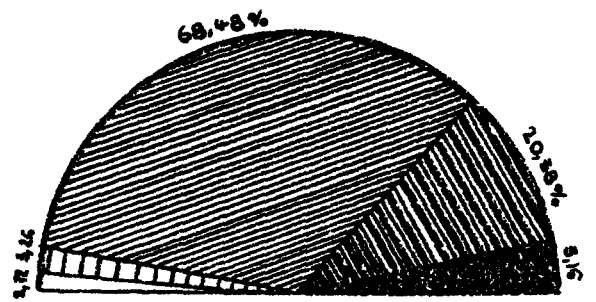
QUI INTERVIENT ?



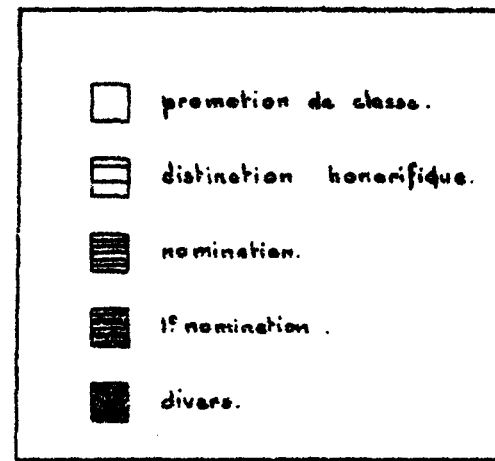
INSTITUTEURS .



INSTITUTEURICES .

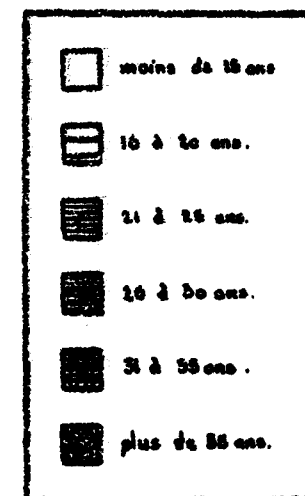
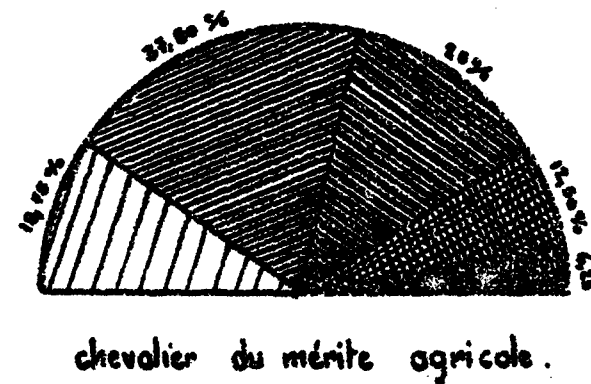
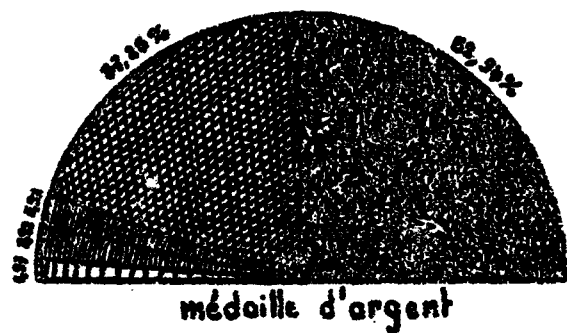
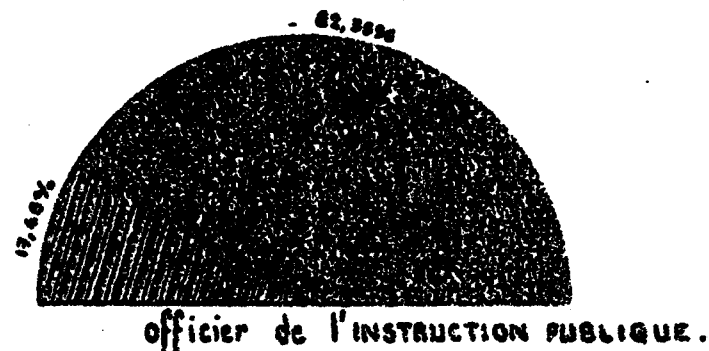
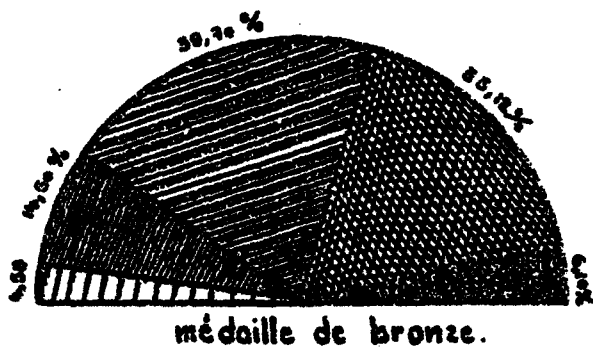
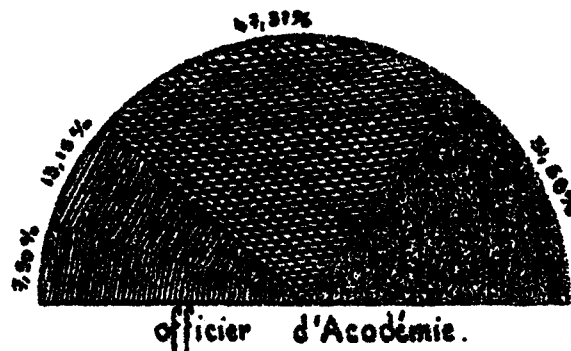
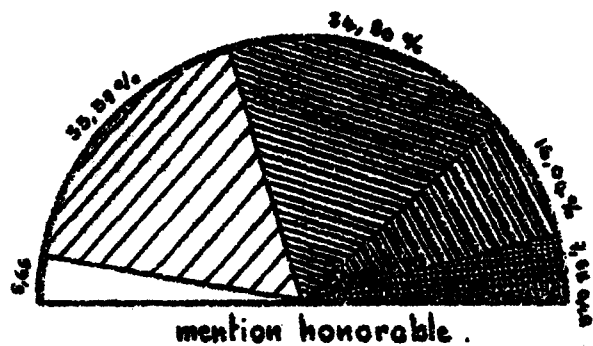


INSTITUTEURS & INSTITUTEURICES.



MOTIFS des INTERVENTIONS —

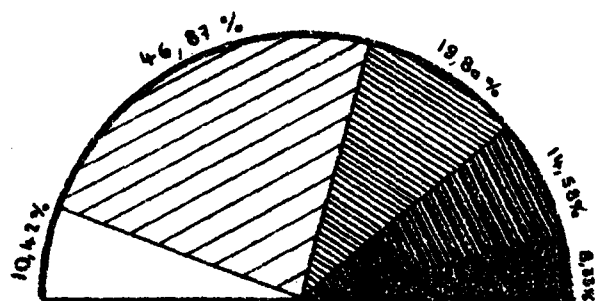
GRAPHIQUE XXIX —



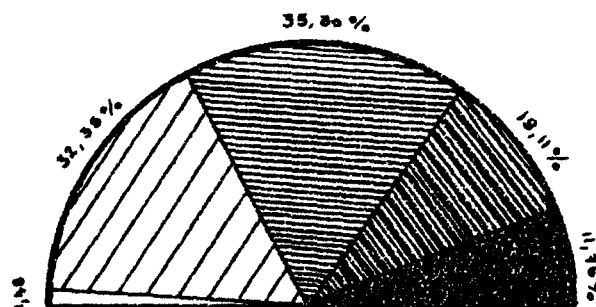
AU BOUT de COMBIEN d'ANNEES OBTIENT-ON

(en nb d'années de services)

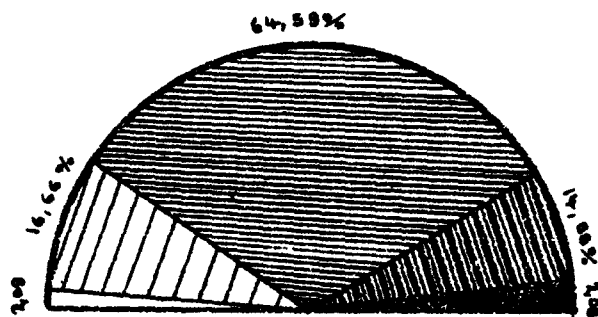
GRAPHIQUE XXXX —



avant 1895

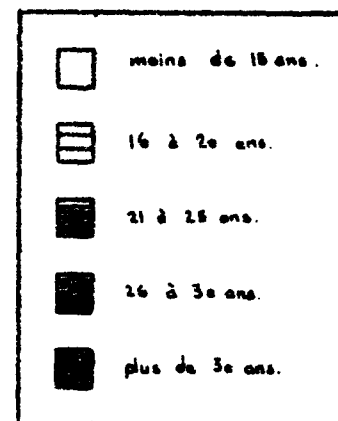


1896 - 1905.



1906 - 1913

Obtention de la mention honorable selon les périodes —



(en nb d'années de carrière)

	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	% d'augmen- tation 1880-1914
Bourg	18.233	18.113	18.968	18.501	18.887	20.045	20.545	12,68
Oyonnax	3847	4231	4461	4652	6140	7851	9557	148,42
Bellegarde	1463	1725	2222	2494	3183	3276	3953	170,19
Belley	5622	6160	6295	6070	6467	5707	6182	9,96
Ambérieu-en-Bugey	3396	3618	3635	3548	4023	4100	4334	27,62
ST-Rambert-en-B.	2964	3409	3765	4113	5028	4971	4950	67 %
Tenay	3193	3316	4009	4214	3770	3825	4037	26,43 %

Tableau n° 1 : Les "villes de l'AIN de 1880 à 1914

TABLEAU N° 2: RÉPARTITION par classe et par ancienneté de services au 31. 12. 1890—

	Nb ans services	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40 et plus	T			
		I N S T I T U T E U R S	1° cl.																				1		2			1			1	1			1						1			8	
2° cl.																						1						1	2	1												1		7	
3° cl.											1			2	2		1					3	1		1	1			3	1		1	1		1					1		20			
4° cl.									1				2		3		3	6	9	10	17	12	8	14	11	10	10	9	12	12	7	6	6	7	2	3		3		2		185			
5° cl. 1																																												258	
2																																												51	
6° cl. provisoire	11 16	2		9	19	17	7	8		1																																		90	
I N S T I T U T R I C E S	1° cl.																					1	1																			1		3	
	2° cl.																		1	1						1					1														4
	3° cl.															2												1																	3
	4° cl.																2					1			1			1														1		6	
	5° cl.																																											2	23
	6° cl. provisoire	7 14	10	16	21	34	48	28	18	14	22	10	15	10	6	10	7	2	3	4	8	4	5	2	5	3	4	4	4	3	1	4	3	2	1	2	1					4	355		

fait à partir du tableau d'ancienneté publié dans le Bulletin de l'IP de février 1891.

	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	T							
I N S T I T U T E U R S																												1														24	1 ^o classe			
																						1	2	2	2	2	4	4	14	14	15	8	7	11	6	1	1	5			99	2 ^o classe				
																	1	3	20	22	30	30	44	39	30	23	21	13	10	6												289	3 ^o classe			
									3	6	8	13	14	14	11	23	24	2	1																									119	4 ^o classe	
		3	9	15	12	15	12		12	14	7	4	1	2																														118	5 ^o classe	
I N S T I T U T R I C E S																							1					2	3	1	4	1	2			1	1		1	1			18	1 ^o classe		
																							3	20	16	8	11	9	4	3	2	1	1				1						79	2 ^o classe		
														1	1	4	24	7	22	50	25	7																						141	3 ^o classe	
								3	6	9	13	14	20	21	21	18	7																												132	4 ^o classe
		1	9	17	30	24	18	23	16	11	1	5					3																												158	5 ^o classe

TABLEAU N° 3 : REPARTITION par classe
et par ancienneté de services. au 31.12.1905-

(fait à partir du tableau d'ancienneté au 31.12.1905. Bulletin de l'I.P.
supplément de février 1906. N° 2 bis.)

INSTITUTEURS		EMPLOYE DES DOUANES		POSTES ET TELEGRAPHES		CONTRIBUTIONS DIRECTES	
1	2	1	2	1	2	1	2
Stagiaire: 2 ans	900 F	Surnuméraire: 15 mois	600 F	Surnuméraire: 6 mois	600 F	Surnuméraire: 20 à 24 mois	600 F
5eme classe: 5 ans	1000 F	Commis et receveur particulier: 40 mois	1700 F	7eme classe: 15 mois	1200 F	Commis 2eme classe 2 ans $\frac{1}{2}$	1500 F
4eme classe: 5 ans	1200 F	Commis et receveur particulier: 4 ans	1900 F	6eme classe: 3 ans 7 mois	1500 F	Commis 1ere classe 4 ans $\frac{1}{2}$	1700 F
3eme classe: 10 ans	1800 F	Commis principal et vérificateur adj.	2200 F	5eme classe: id.	1800 F	Commis principal 2eme classe: 5 ans	2000 F
2eme classe: 15 ans	2000 F	id: 3ans $\frac{1}{2}$	2500 F	4eme classe: id	2100 F	id.	2400 F
1ere classe:	2200 F	Commis principal et vérificateur: 4 a.	2800 F	3eme classe: id	2400 F	Receveur 3° classe	2700 F
		id .	3100 F	2eme classe: id	2700 F	Receveur 2° classe	3000 F
		Commis principal et vérificateur: ill.	3100 F	1ere classe: ill.	3000 F	Receveur 1° classe	3300 F
		Contrôleurs: 5 ans	4000 F				
		id : 5 ans (après 44 ans d'âge)	4500 F				

1. Grade et durée dans chaque grade .

2. Traitement annuel .

TABLEAU N° 4: Traitement des fonctionnaires .

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908
Bresse (120)	174 21,88 %	193 23,62 %	210 25,36 %	226 26,18 %	233 26,60 %	252 27,25 %	274 29,40 %	290 29,65 %
Dombes (114)	219 27,55 %	205 25,10 %	202 24,40 %	214 24,80 %	213 24,32 %	228 24,65 %	236 25,33 %	246 25,15 %
Bas-Bugey (125)	197 24,78 %	209 25,58 %	205 24,75 %	206 25,87 %	221 25,23 %	233 25,18 %	209 22,42 %	221 22,60 %
Haut-Bugey et Pays de Gex (105)	205 25,79 %	210 25,70 %	211 25,49 %	217 25,15 %	209 25,88 %	212 22,92 %	213 22,88 %	221 22,60 %
Total	795 100 %	817 100 %	828 100 %	863 100 %	876 100 %	925 100 %	932 100 %	978 100 %

Tableau n° 5 : LES COURS D'ALDUTES DE 1901 à 1908

nb : le chiffre entre parenthèses indique le nombre des communes par arrondissement.

	B O U R G				T R E V O U X				M O Y E N N E D E P A R T E M E N T A L E			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1898	102	63	61,76 %	72 F	131	80	61,06 %	85 F	517	279	53,96 %	78 F
1899	118	63	53,38 %	75,50 F	147	87	59,18 %	82 F	593	303	51,09 %	78 F
1900	131	66	50,38 %	76,50 F	155	92	59,35 %	82 F	619	323	52,18 %	75 F
	B E L L E Y				N A N T U A - G E X				1 - nombre de cours dans l'arrondissement 2 - nombre de cours subventionnés 3 - % des cours subventionnés / total de cours 4 - moyenne de l'allocation par cours.			
	1	2	3	4	1	2	3	4				
1898	139	91	65,46 %	82 F	145	45	31,03 %	60 F				
1899	163	105	64,41 %	79 F	165	48	29,09 %	67 F				
1900	162	99	61,11 %	78 F	171	66	38,82 %	60 F				

TABLEAU 6 : S U B V E N T I O N S A U X C O U R S D ' A D U L T E S

VI. — Vœux adoptés.

La majorité des réunions cantonales et l'Assemblée générale ont adopté les vœux suivants que les délégués présenteront au Conseil départemental.

Première question. — Déplacements.

- 1° « L'Administration ne tiendra aucun compte des plaintes anonymes ;
- 2° « Communication réglementaire de toute plainte sera faite à l'intéressé, qui aura droit de se justifier, et qui pourra s'il le juge à propos (*l'Amicale* ayant toute latitude pour se substituer à lui) poursuivre les auteurs de dénonciations calomnieuses ;
- 3° « Tout instituteur aura le droit d'intéjeter appel d'une décision de ses chefs devant le Conseil départemental ;
- 4° « Sauf le cas de faute grave dont le Conseil sera juge, tout déplacement d'office donnera droit pour celui qui en est l'objet à une indemnité sérieuse aux frais du département ;
- 5° « La somme allouée comprendra une indemnité fixe de cent francs et une indemnité de route de un franc par kilomètre ;
- 6° Le montant de l'indemnité sera transmis au destinataire avec l'ordre de changement. »

2° question. — Traitements, classement, avancement.

- 1° « Tous les traitements seront relevés ;
- 2° « Les chiffres extrêmes ne seront pas inférieurs à 1.200 francs et 2.400 francs ;
- 3° « Il y aura égalité de traitement entre les instituteurs et les institutrices, et par suite une seule liste de classement pour tout le personnel ;
- 4° « Le nombre des classes sera maintenu ;
- 5° « Les promotions au choix seront supprimées ;
- 6° « L'avancement, purement automatique, aura lieu tous les cinq ans.

CLASSEMENT

6° Classe (stagiaires).	1.200 fr.	3° Classe	2.000 fr.
5° — (titulaires).	1.500	2° —	2.200
4° —	1.800	1° —	2.400

Ce vœu est entièrement conforme à ce qui a été adopté par la Commission permanente des Amicales et par l'entente des conseillers départementaux.

3° question. — Retraites.

La retraite sera :

- 1° « Proportionnelle en cas de maladies ou d'infirmités graves quelles qu'en soient d'ailleurs les causes après quinze ans de service,
- 2° « De droit après vingt-cinq ans de services, sans condition d'âge ;
- 3° « D'office à cinquante-cinq ans ;
- 4° « La liquidation de la pension de retraite sera faite dans les trois mois ;
- 5° « La retraite du survivant de deux époux sera toujours, même dans le cas de retraite proportionnelle, et après un minimum de deux ans de mariage, la moitié de celle à laquelle avait droit l'époux décédé, sans préjudice de celle à laquelle le survivant peut avoir droit par lui-même. Il y aura majoration en cas et suivant le nombre d'enfants. »

4° question. — Œuvres post-scolaires.

- 1° « Les cours d'adultes seront facultatifs ;
- 2° « Ils seront rétribués en argent (non en vacances supplémentaires) par le département ou l'Etat ;
- 3° « L'instituteur aura le droit de traiter en conférence le sujet de son choix en se tenant dans le domaine des idées et des faits scientifiques et historiques ;
- 4° « La circulaire et les instructions du ministre Leygues restrictives du droit de parole seront rapportées ;
- 5° « L'instituteur ne pourra en aucun cas être tenu d'exercer une fonction active dans le bureau des Mutuelles scolaires ;
- 6° « Les études et cours payés du soir seront répartis aussi équitablement que possible entre le personnel de chaque école, et la distribution des fonds affectés à ces cours sera faite entre les différents maîtres au prorata des heures de travail. »

5° question. — Secrétariat de mairie.

Cette question a été renvoyée à l'année prochaine pour supplément d'étude. L'Assemblée a seulement adopté le vœu partiel suivant :
« L'instituteur aura la liberté absolue et effective d'accepter ou de refuser les fonctions de secrétaire de mairie. En aucun cas, son refus ne pourra être l'occasion d'une mesure disciplinaire, ni d'un déplacement. »

J.-M. JEANTET.

--- T A B L E D E S A N N E X E S ---

C A R T E S

		Pages
N° 1	Le département de l'Ain par cantons	1
2	id. par communes	2
	Liste des communes : arrondissement de Gex	3
	de Nantua	4
	de Belley (1)	5
	de Belley (2)	6
	de Bourg (1)	7
	de Bourg (2)	8
	de Trévoux (1)	9
	de Trévoux (2)	10
3	Géographie physique du département	11
4	Surfaces cultivées en blé	12
5	Etendues des forêts	13
6	Répartition de la population 1880-1914	14
7	Variation de la population 1880-1936	15
8	Pratique Religieuse	16

9	Origine géographique des instituteurs et institutrices nés hors du département	17
10	Origine géographique des normaliens nés hors du département	18
11	Origine géographique des instituteurs nés hors de l'Ain	19
12	Origine géographique des institutrices nées hors de l'Ain	20
13	Origine géographique des instituteurs et institutrices nés dans l'Ain	21
14	Origine géographique des instituteurs nés dans l'Ain	22
15	Origine géographique des institutrices nées dans l'Ain	23
	Pour lire les cartes 16 et 17	24
16	Origine rurale des instituteurs	25
17	id. institutrices	26
18	D'où viennent les normaliens qui n'ont pas fait leurs études à l'E.N. de Bourg	27
19	D'où viennent les normaliennes non issues de de l'E.N. de Bourg	28

20	Départements d'accueil des instituteurs avant 1914	29

	Pour lire les cartes 21, 22 et 23	30
21	Secrétariat de mairie, cours d'adultes, études, suppléments communaux en 1900	31

22	Secrétariat de mairie, cours d'adultes, études, suppléments communaux en 1905	32
23	id. en 1914	33
	Pour lire la carte n° 24	34
24	Que représente un secrétariat de mairie par rapport au traitement de 1914	35
- - - - -		
25	Les bibliothèques en 1886	36
26	Sociétés de secours mutuels et sociétés mutuelles libres	37
- - - - -		
	Pour lire la carte n° 27	38
27	Ecoles privées en 1886	39
28	Evolution de la laïcisation	40
- - - - -		
29	Géographie des premiers amicalistes	41
	Pour lire la carte n° 30	42
30	Géographie des premiers amicalistes par commune	43

G R A P H I Q U E S

I	Nombre d'écoles publiques et privées	44
II	Nombre d'écoles de garçons	45
III	Nombre d'écoles de filles	46
IV	Nombre d'écoles mixtes	47
V	Le personnel enseignant 1880 - 1908	48
- - - - -		

VI	Evolution des origines géographiques des instituteurs et des institutrices par région et par période	49
VII	Evolution des origines géographiques des normaliens par région et par période	50
VIII	Origine sociale des instituteurs et institutrices non normaliens et normaliens	51
IX	Origine sociale des instituteurs selon la date de début	52
X	id. institutrices id.	53
XI	id. normaliens id.	54
XII	Etablissement fréquenté par les non-normaliens selon les périodes	55
XIII	Age d'entrée à l'Ecole Normale selon les périodes	56
- - - - -		
XIV	Age de début dans la carrière	57
XV	Age de début des instituteurs et institutrices non normaliens selon les périodes	58
XVI	Longueur de la carrière des instituteurs selon la date de début	59
XVII	id. pour les institutrices	60
XVIII	Durée des suppléances	61
XIX	Durée du stage pour les normaliens et non normaliens	62
XX	Durée du stage pour les instituteurs selon les périodes	63
XXI	Durée du stage pour les institutrices selon les périodes	64
XXII	Temps passé comme adjoint dans une école	65

XXIII	Nombre de postes selon les périodes	66
XXIV	Nombre de postes dans les 10 premières années de carrière	67
XXV	Leur dernier poste	68
- - - - -		
XXVI	Age de mariage des instituteurs et institutrices	69
XXVII	Age de mariage des institutrices selon les périodes	70
XXVIII	id. instituteurs id.	71
XXIX	Nombre d'enfants des instituteurs et institutrices	72
XXX	id. selon les périodes	73
XXXI	La profession des conjointes d'instituteurs	74
XXXII	Profession des conjoints d'institutrices	75
- - - - -		
XXXIII	Renaissance des cours d'adultes	76
- - - - -		
XXXIV	Fréquentation dans les diverses catégories d'écoles de 1880 à 1914	77
XXXV	Qui se plaint ?	78
XXXVI	Nombre d'interventions	79
XXXVII	Qui intervient ?	80
XXXVIII	Motif des interventions	81
XXXIX	Au bout de combien de temps l'instituteur obtient-il une distinction honorifique ?	82

XXXX	Obtention de la mention honorable selon les époques	83
------	---	----

T A B L E A U X

1	Des "villes" dans l'Ain de 1880 à 1914	84
2	Répartition dans les diverses classes en 1891	85
3	Répartition dans les diverses classes en 1905	86
4	Traitements comparés de quelques fonctionnaires en 1902	87
5	Les cours d'adultes de 1901 à 1908	88
6	Subventions aux cours d'adultes	89

T E X T E S

Circulaire conditions des traitements des instituteurs partant avec la Mission Laïque Française à l'étranger	90
Voeux de l'Amicale de l'Ain en 1902	91